

Armande Frising

Antoine Haag

Jean Langers

# N° 101

## cahier économique

### rapport travail et cohésion sociale

### 2006

SAVOIR POUR AGIR

**statec**  
LUXEMBOURG

Service central de la statistique  
et des études économiques

13, rue Erasme  
B.P. 304  
L-2013 Luxembourg

Téléphone 478-4219  
Fax 46 42 89  
E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu)  
Internet: [www.statec.lu](http://www.statec.lu)

Septembre 2006  
ISBN 2-87988-067-x

La reproduction est autorisée  
à condition de mentionner la source.

Impression: Imprimerie Centrale

# Sommaire

Préface	11
Travail et cohésion sociale: un portrait global	13
1. Travail - Emploi	13
2. Salaires et fonction de gains	70
3. La pauvreté au Luxembourg	73
4. Enseignement et entrée dans la vie active	109
5. Vers un indicateur générique de santé	115
6. Logement	124
7. Participation à la vie sociale et culturelle	136
8. Bibliographie	140

## Table des matières

Préface .....	11
<b>Travail et cohésion sociale: un portrait global .....</b>	<b>13</b>
<b>1. Travail – Emploi .....</b>	<b>13</b>
1.1 Principales évolutions sur le marché du travail: 2000 – 2005.....	13
1.1.1. Méthodologie, définitions et constats .....	13
1.1.2 La main-d'œuvre étrangère dans l'économie luxembourgeoise.....	14
1.1.3 Évolution d la main-d'œuvre par résidence et nationalité .....	17
1.1.4 La main-d'œuvre par secteur d'activité, résidence et statut.....	23
1.1.5 Évolution des taux d'emploi et d'activité.....	24
1.1.6 Taux d'emploi à temps partiel .....	26
1.1.7 Comparaison européenne .....	27
1.1.9 Limites du taux d'emploi: vers un taux d'emploi élargi .....	28
1.1.10 L'emploi précaire et l'emploi atypique .....	32
1.1.12 Les travailleurs handicapés au sens de la loi luxembourgeoise .....	40
1.1.13 Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2002 sur l'emploi des personnes handicapées.....	40
1.2 Déséquilibres sur le marché du travail: 2000 – 2005 .....	44
1.2.1 Définitions et rappels méthodologiques.....	44
1.2.2 Évolution du taux de chômage BIT par sexe, âge, nationalité et durée de recherche .....	45
1.3 La trappe à chômage .....	54
1.4 Postes vacants et taux de chômage.....	56
1.5 Les jeunes sur le marché du travail .....	58
Taux de chômage.....	58
1.5.2 Permanence de l'emploi .....	58
1.5.3 Déclassements?.....	59
1.5.4 Niveau d'instruction des personnes arrivées sur le marché du travail au cours des 10 dernières années.....	60
1.6 Les travailleurs des nouveaux Etats membres.....	61
1.6.1 Circulation des travailleurs des nouveaux Etats membres: situation juridique.....	61
1.6.2 Statistiques .....	62
1.7 Travailleurs salariés de 50 ans et plus .....	63
1.7.1 Qui sont-ils? .....	63
1.7.2 Sexe, nationalité, niveau d'éducation .....	63
1.7.3 Secteur d'activité et profession .....	64
1.7.4 Organisation du travail.....	65
1.7.5 Sorties de la vie professionnelle .....	67
<b>2. Salaires et fonction de gains.....</b>	<b>70</b>
2.1 Salaire médian et moyen par secteur d'activité en 2005.....	70
2.2 Fonction de gains.....	70

<b>3. La pauvreté au Luxembourg</b> .....	<b>73</b>
3.1 Répartition générale des revenus et risque de pauvreté .....	73
3.1.1 Niveau de vie et répartition générale des revenus.....	73
3.1.2. Risque de pauvreté .....	79
3.2 Indice de la pauvreté humaine pour pays OCDE sélectionnés (IPH2) du PNUD.....	97
3.3 Le surendettement au Luxembourg.....	99
3.4. Dynamique de pauvreté et de déprivation.....	100
3.4.1 Méthodologie .....	100
3.4.2 Matrice des transitions de statuts de pauvreté.....	101
3.4.3 Matrice des transitions de statuts de déprivation.....	103
3.4.4 Transferts sociaux envers les ménages à fort risque de pauvreté.....	107
<b>4. Enseignement et entrée dans la vie active</b> .....	<b>109</b>
4.1 Scolarisation: différences et inégalités .....	109
4.2 Les jeunes quittant prématurément l'école.....	111
4.3 Rendement de l'éducation.....	113
<b>5. Vers un indicateur générique de santé:</b> .....	<b>115</b>
La santé perçue .....	115
La maladie chronique .....	116
Les restrictions d'activité.....	116
La construction d'un indicateur générique de santé .....	117
<b>6. Logement</b> .....	<b>124</b>
6.1 Répartition par statut d'occupation au Luxembourg .....	124
6.2 Caractéristiques des occupants .....	125
6.3 Taux de pauvreté et statut d'occupation .....	127
6.4 Les conditions de logement .....	128
6.4.1 Peuplement des logements .....	128
6.4.2 Environnement: luminosité, bruit.....	128
6.5 Le coût du logement.....	131
6.5.1 Le coût perçu (EU-SILC) .....	131
6.5.2 Le loyer (RP2001).....	134
6.6. Logement social.....	135
<b>7. Participation à la vie sociale et culturelle</b> .....	<b>136</b>
7.1 Privation en matière de vacances? .....	136
7.2 L'équipement informatique des ménages luxembourgeois.....	137
7.3 Fracture numérique.....	138
Annexe : Algorithme de construction de l'indicateur de santé générique .....	139
<b>8. Bibliographie</b> .....	<b>140</b>

## Graphiques

Graphique 1:	Emploi intérieur total et emploi autochtone (1953-2001).....	15
Graphique 2:	Emploi salarié intérieur par nationalité et pays de résidence - parts relatives (1970 - 2005).....	15
Graphique 3:	Taux de croissance du PIB en% et taux d'immigration nette en 0/00 - taux lissés (1954-2005).....	16
Graphique 4:	Population étrangère - Taux d'emploi masculins selon la période d'arrivée.....	18
Graphique 5:	Population étrangère - Taux d'emploi féminins selon la période d'arrivée.....	19
Graphique 6:	Départs par âge 1997 - 2005.....	19
Graphique 7:	Taux de croissance du PIB en% et taux d'immigration nette en 0/00 - taux lissés (2001-2005).....	20
Graphique 8:	Salariés frontaliers selon le pays de résidence.....	22
Graphique 9:	Projections 2005 - 2020 de la ClON.....	28
Graphique 10:	Taux d'emploi selon les différents scénarios.....	32
Graphique 11:	Nombre moyen de jours par contrat intérimaire (mars de chaque année).....	37
Graphique 12:	Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par sexe.....	41
Graphique 13:	Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par classes d'âge.....	42
Graphique 14:	Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par statut matrimonial.....	42
Graphique 15:	Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par niveau d'éducation.....	43
Graphique 16:	Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par profession au Luxembourg.....	43
Graphique 17:	Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par activité.....	44
Graphique 18:	Corrélation taux de chômage - indicateur de trappe à chômage.....	55
Graphique 19:	Courbe de Beveridge pour le Luxembourg de 2001 à 2005.....	57
Graphique 20:	Répartition des ménages par classes de niveau de vie mensuel au Luxembourg en 2004.....	73
Graphique 21:	Répartition du revenu total et ratio S80/S20 au Luxembourg en 2004.....	74
Graphique 22:	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par genre et classes d'âges.....	83
Graphique 23:	Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (pensions incluses) par genre au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	84
Graphique 24:	Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux par genre au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	85
Graphique 25:	Taux de risque de pauvreté au Luxembourg en 2001, 2003 et 2004 avant tout transfert social (haut), après versement des pensions (milieu) et après l'ensemble des transferts sociaux (bas) (en%).....	85
Graphique 26:	Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans (en SPA) au Luxembourg en 2004.....	86
Graphique 27:	Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour un ménage composé d'un seul adulte (en SPA) au Luxembourg en 2004.....	86
Graphique 28:	Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté au Luxembourg en 2004.....	87
Graphique 29:	Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage au Luxembourg en 2004.....	88
Graphique 30:	Ecart médian relatif du taux de risque de pauvreté au Luxembourg en 2004.....	89
Graphique 31:	Taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	90
Graphique 32:	Taux de risque de pauvreté selon l'activité la plus fréquente et le genre au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	90
Graphique 33:	Taux de risque de pauvreté selon l'intensité au travail du ménage au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	91
Graphique 34:	Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon le statut d'activité au Luxembourg en 2004.....	92
Graphique 35:	Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon genre au Luxembourg en 2004.....	93
Graphique 36:	Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon genre au Luxembourg en 2004.....	93

Graphique 37:	Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon le niveau d'éducation au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	94
Graphique 38:	Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon le mode d'emploi au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	94
Graphique 39:	Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon l'âge au Luxembourg en 2004.....	94
Graphique 40:	Taux de risque de pauvreté des travailleurs et de la population totale au Luxembourg en 2003 et 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	95
Graphique 41:	Taux de risque de pauvreté des travailleurs par nationalités au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	95
Graphique 42:	Taux de risque de pauvreté par seuils au Luxembourg en 2004.....	95
Graphique 43:	Ecart moyen entre le revenu disponible et le revenu nécessaire pour pouvoir joindre les deux bouts au Luxembourg en 2003 et 2004.....	96
Graphique 44:	Répartition de l'écart moyen entre le revenu disponible et le revenu nécessaire pour .....	97
Graphique 45:	Graphique 45: Profils de pauvreté au Luxembourg en 2004 par rapport à 2003.....	103
Graphique 46:	Profils de déprivation au Luxembourg en 2004 par rapport à 2003.....	106
Graphique 47:	Répartition de l'Indicateur générique de santé par classes d'âges au Luxembourg en 2004 (en%).....	118
Graphique 48:	Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types d'activités au Luxembourg en 2004 (en%).....	120
Graphique 49:	Répartition de l'Indicateur générique de santé par classes d'âges et statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (en%).....	121
Graphique 50:	Répartition de l'Indicateur générique de santé par classes de niveau de vie au Luxembourg en 2004 (en%).....	121
Graphique 51:	Répartition des ménages en fonction du statut d'occupation de leur logement au Luxembourg en 2004 (N = 176 591) .....	124
Graphique 52:	Répartition des par classes d'âges et mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 457) .....	126
Graphique 53:	Répartition des par nationalités et modes d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 456) .....	126
Graphique 54:	Répartition des ménages selon le niveau de vie et le mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 149 400) .....	127
Graphique 55:	Taux de pauvreté et mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 457) au seuil de pauvreté de 60%.....	127
Graphique 56:	Évolution du taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement au Luxembourg entre 2003 et 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	127
Graphique 57:	Répartition des ménages souffrant d'un manque de lumière selon le mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 799) .....	128
Graphique 58:	Répartition des ménages souffrant d'un manque de lumière selon le statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (N = 169 788) .....	129
Graphique 59:	Répartition des ménages souffrant du bruit selon le mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 341) .....	129
Graphique 60:	Répartition des ménages souffrant du bruit selon le mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 342) .....	130
Graphique 61:	Répartition des ménages souffrant du bruit selon le niveau de vie au Luxembourg en 2004 (N = 149 341) .....	130
Graphique 62:	Répartition des ménages souffrant du bruit selon le niveau de vie au Luxembourg en 2004 (N = 170 341) .....	131
Graphique 63:	Répartition des ménages selon la perception des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 176 591) .....	131
Graphique 64:	Répartition des ménages selon la sévérité des coûts financiers liés au logement par mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 322) .....	131
Graphique 65:	Répartition des ménages selon leur taille et la sévérité des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 323) .....	132

Graphique 66:	Répartition des ménages selon le type de profession et la sévérité des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 322) .....	132
Graphique 67:	Répartition des ménages par âge de la personne de référence et sévérité des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 321).....	133
Graphique 68:	Répartition des ménages selon le niveau de vie et la perception des coûts des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 148 382).....	133
Graphique 69:	Répartition des ménages à risque de pauvreté et sévérité des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 22 132).....	134
Graphique 70:	Répartition des ménages à risque de pauvreté et la perception des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N prop. = 9 662 et N loc. = 12 398).....	134
Graphique 71:	Privation en matière de vacances au Luxembourg en 2004 .....	136
Graphique 72:	Répartition par type d'activité professionnelle des ménages ne partant pas en vacances au Luxembourg en 2004 (par profession de la personne de référence, en%).....	136
Graphique 73:	Répartition du nombre d'individus (de référence du ménage) par classes d'âges et par genre ne pouvant s'offrir une semaine de vacances .....	137

## Tableaux

Tableau 1:	Situation de l'emploi résident au Luxembourg en 2005 .....	13
Tableau 2:	Grands groupes de profession par nationalité et pays de résidence (% en ligne).....	17
Tableau 3:	Emploi salarié par résidence et nationalité (au 31 mars de chaque année).....	18
Tableau 4:	Flux migratoires 1996 - 2005.....	19
Tableau 5:	Départs par nationalité .....	20
Tableau 6:	Emploi des immigrés de l'année (estimations).....	20
Tableau 7:	Entrées et sorties 2004-2005 selon la situation antérieure, le sexe et la nationalité .....	21
Tableau 8:	Nouveaux immigrés salariés selon la profession exercée et le nombre d'années de résidence.....	22
Tableau 9:	Salariés résidents selon la profession exercée et la nationalité en 2005.....	22
Tableau 10:	Emploi salarié par secteur et pays de résidence (mars 2006).....	23
Tableau 11:	Salariés selon le secteur d'activité et le statut professionnel (au 31 mars 2006).....	24
Tableau 12:	Taux d'emploi 15-64 ans.....	24
Tableau 13:	Taux d'emploi 15-24 ans.....	25
Tableau 14:	Taux d'emploi 55-64 ans.....	25
Tableau 15:	Taux d'activité 15-64 ans.....	25
Tableau 16:	Taux d'activité 15-24 ans.....	26
Tableau 17:	Taux d'activité 55-64 ans.....	26
Tableau 18:	Taux d'emploi féminin par classe d'âge en 2005.....	26
Tableau 19:	Taux d'emploi 15-64 ans (en%) .....	27
Tableau 20:	Plafonnement du nombre de frontaliers (scénario IVL bas): Taux d'emploi résident nécessaire pour satisfaire la demande de travail .....	29
Tableau 21:	Plafonnement du nombre de frontaliers (scénario IVL haut): Taux d'emploi résident nécessaire pour satisfaire la demande de travail .....	29
Tableau 22:	Part relative des frontaliers fixée à 50%: Taux d'emploi résident nécessaire pour satisfaire la demande de travail .....	30
Tableau 23:	Part relative des frontaliers fixée à 40%: Taux d'emploi résident nécessaire pour satisfaire la demande de travail .....	30
Tableau 24:	Taux d'emploi résident fixé à 70% en 2015: Emploi frontalier nécessaire pour satisfaire la demande de travail .....	31

Tableau 25:	Taux d'emploi résident fixé à 70% en 2010 et à 75% en 2020: Emploi frontalier nécessaire pour satisfaire la demande de travail .....	31
Tableau 26:	Horaires de travail atypiques (moyenne 2001-2005) .....	33
Tableau 27:	Salariés ayant effectué des heures supplémentaires par profession et secteur d'activité.....	33
Tableau 28:	Emplois potentiels correspondant aux heures supplémentaires.....	34
Tableau 29:	Salariés bénéficiant d'un contrat à durée déterminée.....	35
Tableau 30:	Travail intérimaire (à la fin du mois).....	36
Tableau 31:	Travail intérimaire par branche (au cours du mois).....	36
Tableau 32:	Travail intérimaire par nationalité 2000 - 2005.....	37
Tableau 33:	Niveau d'enseignement selon l'ancienneté sur le marché du travail .....	37
Tableau 34:	Niveau d'enseignement selon l'ancienneté sur le marché du travail et le lieu de naissance.....	38
Tableau 35:	Part des salariés ayant suivi une formation continue au cours des quatre dernières semaines par classe d'âges et niveau d'instruction .....	38
Tableau 36:	Part des salariés ayant suivi une formation continue au cours des quatre dernières semaines par secteur d'activité et niveau d'instruction .....	39
Tableau 37:	Formation continue selon la profession.....	39
Tableau 38:	Régression logistique donnant la probabilité de suivre une formation continue .....	40
Tableau 39:	Travailleurs handicapés par secteur d'activité au 1 <sup>er</sup> août 2006.....	40
Tableau 40:	Taux de chômage au sens du BIT, par sexe, âge, nationalité et durée de recherche .....	46
Tableau 41:	Taux de chômage au sens du BIT par sexe et classe d'âge en 2005 .....	46
Tableau 42:	Activité un an avant l'enquête par classe d'âge en 2005 .....	47
Tableau 43:	Activité un an avant l'enquête selon le genre en 2005.....	47
Tableau 44:	Taux de chômage et taux d'emploi BIT selon le genre et la nationalité en 2005.....	47
Tableau 45:	Taux de chômage et taux d'emploi BIT selon le genre et état matrimonial en 2005.....	48
Tableau 46:	Chômage BIT selon le genre et le niveau d'enseignement en 2005.....	48
Tableau 47:	Chômage BIT par sexe, niveau d'enseignement et ancienneté de la recherche d'un emploi en 2005.....	49
Tableau 48:	Ventilation des chômeurs BIT et des personnes ayant un emploi par (dernier) secteur d'activité en 2005 .....	49
Tableau 49:	Ventilation des chômeurs BIT et des personnes ayant un emploi par (dernière) profession exercée en 2005.....	49
Tableau 50:	Raison pour la fin de l'emploi en 2005 .....	49
Tableau 51:	Type d'emploi recherché par sexe en 2005.....	50
Tableau 52:	Type d'emploi recherché par les femmes en fonction du nombre d'enfants en 2005.....	50
Tableau 53:	Taux de chômage par sexe dans les pays membres de l'UE.....	51
Tableau 54:	Tableau comparatif des régimes d'assurance chômage de 10 Etats membres de l'Union européenne (situation au 1 <sup>er</sup> juin 2006) .....	52
Tableau 55:	Indicateur de trappe à chômage – Niveau de l'indemnité de chômage au 12 <sup>e</sup> mois de chômage (situation en 2003) .....	55
Tableau 56:	Taux des postes vacants en%.....	57
Tableau 57:	Taux de chômage des jeunes de 15-34 ans selon l'ancienneté .....	58
Tableau 58:	Type de contrat selon l'ancienneté sur le marché du travail et le niveau d'instruction des 15-34 ans en 2005.....	59
Tableau 59:	Niveau de qualification du poste de travail selon l'ancienneté et le niveau d'instruction .....	60
Tableau 60:	Niveau d'études selon l'ancienneté et le pays de naissance .....	61
Tableau 61:	Nombre de salariés issus des nouveaux Etats membres (situation en mars) .....	62
Tableau 62:	Salariés par grand groupe d'âges, sexe et nationalité .....	63

Tableau 63:	Salariés par niveau d'éducation et nationalité .....	63
Tableau 64:	Salariés par grand groupe d'âges et secteur d'activité.....	64
Tableau 65:	Salariés par grand groupe d'âges, secteur d'activité et sexe .....	64
Tableau 66:	Salariés par grand groupe d'âges, secteur d'activité et nationalité.....	65
Tableau 67:	Salariés par grand groupe d'âges, profession, sexe et nationalité .....	65
Tableau 68:	Salariés par grand groupe d'âges, responsabilité et sexe.....	66
Tableau 69:	Salariés par grand groupe d'âges, temps de travail et sexe .....	66
Tableau 70:	Salariés par grand groupe d'âges, durée hebdomadaire de travail et sexe.....	66
Tableau 71:	Salariés par grand groupe d'âges, horaire de travail et sexe .....	67
Tableau 72:	Sorties de la vie professionnelle par âge et selon la dernière profession exercée (répartition en%).....	67
Tableau 73:	Âge moyen à la sortie de la vie professionnelle selon la dernière profession exercée .....	68
Tableau 74:	Âge moyen à la sortie de la vie professionnelle selon le dernier secteur d'activité.....	68
Tableau 75:	Sorties de la vie professionnelle par dernière profession exercée et selon la raison de la fin de l'emploi (répartition en%).....	68
Tableau 76:	Régression logistique multinomiale donnant la probabilité de quitter la vie professionnelle pour une cause déterminée.....	69
Tableau 77:	Salaire horaire moyen et médian par secteur en 2005.....	70
Tableau 78:	Rémunération mensuelle nette par profession et niveau d'instruction.....	71
Tableau 79:	Fonction de gains pour salariés masculins travaillant à temps plein.....	72
Tableau 80:	Répartition du ratio S80/S20 par genre et type d'activité au Luxembourg en 2004.....	75
Tableau 81:	Répartition du ratio S80/S20 par professions et genre au Luxembourg en 2004 .....	75
Tableau 82:	Répartition du ratio S80/S20 par professions et genre au Luxembourg en 2004 .....	75
Tableau 83:	Répartition du ratio S80/S20 par Types d'inactivités au Luxembourg en 2004 .....	75
Tableau 84:	Répartition du ratio S80/S20 par classes d'âges au Luxembourg en 2004 .....	76
Tableau 85:	Répartition du ratio S80/S20 par classes d'âges au Luxembourg en 2004 .....	76
Tableau 86:	Les coefficients de Gini nationaux en 2003 et 2004 (en%).....	78
Tableau 87:	Coefficients de Gini et Genre au Luxembourg en 2004 .....	78
Tableau 88:	Coefficients de Gini et Types de professions au Luxembourg en 2004.....	78
Tableau 89:	Coefficients de Gini et classes d'âges au Luxembourg en 2004 .....	79
Tableau 90:	Coefficients de Gini, classes d'âges et statut de pauvreté au Luxembourg en 2004.....	79
Tableau 91:	Indice de la pauvreté humaine et monétaire.....	98
Tableau 92:	Statut matrimonial des clients pour lesquels un dossier a été ouvert auprès du SICS.....	99
Tableau 93:	Âge des clients pour lesquels un dossier a été ouvert auprès du SICS .....	99
Tableau 94:	Statut professionnel des clients pour lesquels un dossier a été ouvert auprès du SICS.....	100
Tableau 95:	Nombre d'enfants à charge des clients pour lesquels un dossier a été ouvert auprès du SICS.....	100
Tableau 96:	Modèle de matrice de transition au Luxembourg .....	100
Tableau 97:	Matrice de transition au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	101
Tableau 98:	Variables de déprivation longitudinales retenues.....	103
Tableau 99:	Matrice de transition au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	104
Tableau 100:	Croisement entre statuts longitudinaux de pauvreté et de déprivation au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	106
Tableau 101:	Régression linéaire du statut de pauvreté en 2004 au Luxembourg (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian) .....	107

Tableau 102:	Régression linéaire du statut de déprivation en 2004 au Luxembourg (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian).....	107
Tableau 103:	Transferts sociaux envers les ménages à fort risque de pauvreté – Matrice de transition au Luxembourg en 2004.....	108
Tableau 104:	Taux de scolarisation, âge, sexe, nationalité et pays de naissance.....	109
Tableau 105:	Taux de scolarisation par groupe d'âges et nationalité.....	109
Tableau 106:	Taux de scolarisation selon le groupe d'âges et la profession de la personne de référence du ménage ....	110
Tableau 107:	Part des personnes âgées entre 20 et 29 ans poursuivant des études supérieures selon le sexe, la nationalité et selon la profession de la personne de référence du ménage .....	110
Tableau 108:	Régression logistique donnant la probabilité de poursuivre des études supérieures.....	111
Tableau 109:	Situation des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire luxembourgeois .....	111
Tableau 110:	Taux de sortie prématurée par sexe, âge et nationalité .....	112
Tableau 111:	Taux de sortie prématurée selon le type d'enseignement.....	112
Tableau 112:	Raison de la sortie prématurée du système scolaire .....	113
Tableau 113:	Coefficients estimés de la fonction de gains générale (salariés masculins).....	113
Tableau 114:	Taux de rendement marginal des études (salariés masculins).....	114
Tableau 115:	Coefficients estimés de la fonction de gains (salariés masculins) .....	114
Tableau 116:	Auto-évaluation de l'état de santé (en%) au Luxembourg en 2004 .....	115
Tableau 117:	Auto-évaluation masculine de l'état de santé (en%) au Luxembourg en 2004.....	115
Tableau 118:	Auto-évaluation féminine de l'état de santé (en%) au Luxembourg en 2004 .....	115
Tableau 119:	Auto-évaluation de maladie chronique (en%) au Luxembourg en 2004 .....	116
Tableau 120:	Auto-évaluation masculine de maladie chronique (en%) au Luxembourg en 2004.....	116
Tableau 121:	Auto-évaluation féminine de maladie chronique (en%) au Luxembourg en 2004 .....	116
Tableau 122:	Auto-évaluation des restrictions d'activités (en%) au Luxembourg en 2004.....	116
Tableau 123:	Auto-évaluation masculine des restrictions d'activités (en%) au Luxembourg en 2004 .....	117
Tableau 124:	Auto-évaluation féminine des restrictions d'activités (en%) au Luxembourg en 2004.....	117
Tableau 125:	Indicateur générique de santé (en%) au Luxembourg en 2004.....	117
Tableau 126:	Indicateur générique Homme-Femme de santé (en%) au Luxembourg en 2004 .....	117
Tableau 127:	Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types de professions (en%) au Luxembourg en 2004 (N = 170 456) .....	118
Tableau 128:	Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types de professions selon le statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (en%) .....	118
Tableau 129:	Répartition de l'Indicateur générique de santé sur nationalités au Luxembourg en 2004 (en%) .....	119
Tableau 130:	Répartition de l'Indicateur générique de santé sur nationalités selon le statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (en%) .....	119
Tableau 131:	Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types d'activités au Luxembourg en 2004 (en%)..	120
Tableau 132:	Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types d'activités selon le statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (en%) .....	120
Tableau 133:	Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les classes de niveaux de vie et d'âges au Luxembourg en 2004 (en%).....	122
Tableau 134:	Répartition de l'Indicateur générique de santé et statut de pauvreté u Luxembourg en 2004 (en%) .....	123
Tableau 135:	Régression logisitque de l'Indicateur générique de santé au Luxembourg en 2004.....	123
Tableau 136:	Statut d'occupation du logement selon la catégorie socio-économique de la personne de référence du ménage (en%).....	125
Tableau 137:	Statut d'occupation du logement selon la situation par rapport à la vie économique de la personne de référence du ménage (en%) .....	125

Tableau 139:	Statut d'occupation du logement selon la durée de résidence de la personne de référence du ménage (en%).....	125
Tableau 139:	Régression logistique.....	126
Tableau 140:	Surface moyenne en m2 par occupant du logement selon la situation ou le statut de la personne de référence du ménage.....	128
Tableau 141:	Loyer mensuel selon la situation ou le statut de la personne de référence du ménage.....	134
Tableau 142:	Loyer par m2 selon la situation ou le statut de la personne de référence du ménage.....	135
Tableau 143:	Pourcentage des ménages ayant accès à Internet à domicile Situation au 2 <sup>ième</sup> trimestre.....	138

## Préface

La globalisation impose de plus en plus de flexibilité dans le monde du travail, la cohésion sociale ne peut tenir que grâce à des mécanismes de protection contre les aléas de la vie.

La deuxième édition du rapport "Travail et cohésion sociale", publié comme Cahier économique du Statec fait un tour d'horizon de l'état du monde du travail luxembourgeois, sous l'angle du rapport à l'emploi, et dresse un bilan de la cohésion sociale, appréhendée surtout à la marge, par l'exclusion et la précarité.

### Les mutations du monde du travail

Le rapport est une référence obligée dans le volet social de la « Stratégie de Lisbonne ». En effet, le taux d'emploi en 2005, un objectif communautaire majeur, ne progresse que lentement à 63.6%. En raison de la forte présence de travailleurs non résidents, les taux d'emploi des femmes (53.7%) et des travailleurs âgés (31.7%) sont plus utiles: toujours relativement faibles dans la comparaison européenne et ne progressant que lentement, si on néglige l'erreur d'échantillonnage inhérente à toute enquête. Le Rapport consacre des développements inédits au niveau d'éducation et à la formation continue, déterminants, entre autres, du niveau des salaires.

Le lien entre travail et distribution des revenus s'établit aisément. La répartition des revenus des ménages est déterminée par le partage de la valeur ajoutée entre revenus du capital et du travail. Ensuite, la répartition du revenu disponible entre les ménages dépend du niveau des salaires, de la composition familiale ainsi que de facteurs individuels comme le capital humain et social. En retranchant les impôts directs et en ajoutant les revenus de transferts, on passe du revenu du travail au revenu disponible du ménage.

Un emploi bien rémunéré, stable et évolutif est un bon moyen de lutter contre la précarité, mais il ne suffit pas à assurer un niveau de vie satisfaisant à toutes les catégories sociales au cours du cycle de vie. Il faut, à côté d'un emploi, une redistribution (transferts sociaux, impôts) reposant sur les mécanismes de solidarité (retraites, santé, famille) ainsi que l'accès à des services publics de qualité comme l'enseignement et la formation continue.

### Pauvreté, précarité, inégalité

Selon les dernières estimations, le revenu disponible médian s'établit à 3 790 EUR par mois en 2004 et à 3 844 EUR en 2005.

Le revenu disponible médian par équivalent adulte (c.-à-d. tenant compte de la taille et de la composition du ménage) quant à lui s'établit à 2 251 EUR par mois en 2004 et à 2 372 EUR par mois en 2005. Cela correspond à des seuils de risque de pauvreté (60%) de respectivement 1 351 EUR /mois et 1 423 EUR/mois, soit 12.4% respectivement 13% de la population. Comme le montre le présent Rapport, on peut changer les seuils de pauvreté en fixant au lieu de 60% du revenu disponible médian, un seuil plus élevé ou plus bas, selon les normes fixées par la puissance publique après un débat démocratique. Le Rapport évalue la proportion de personnes qui s'estiment défavorisées grâce aux réponses à l'enquête EU-SILC. Le revenu médian minimal de survie est estimé à 2 000 Euros en 2004, ce qui correspond à 12.7% de ménages défavorisés. Enfin, le revenu monétaire n'est pas le seul critère pour évaluer la qualité de la vie. Le Rapport analyse également des dimensions essentielles classées selon la perception qu'en ont les personnes enquêtées: qualité du logement, de l'environnement, étant de santé...

La nouvelle doxa qui ferait du « workfare » c.-à-d. des politiques actives de l'emploi la voie royale de l'inclusion ne rendent pas justice de l'efficacité des transferts sociaux (y compris retraites) pour réduire l'inégalité des revenus des ménages. Certes, les ménages qui n'ont pas d'emploi ou qui sont au chômage se retrouvent plus souvent en-dessous du seuil officiel de risque de pauvreté mais il reste cependant toujours 8.3% de ménages classés « working poor » en 2004.

L'inégalité des revenus est un élément essentiel de la cohésion sociale, notion abstraite. Tout examen de l'inégalité de revenu et de salaire renvoie à une représentation plus ou moins explicite et cohérente de la justice sociale. « Il y a dans la notion d'inégalité, telle que nous l'employons en règle générale dans les discussions publiques, une dimension normative qui la relie directement à l'idée que l'on se fait de la justice sociale<sup>1</sup> » (Maurin et Savidan, 2006).

<sup>1</sup> Alternatives économiques, no 251, octobre 2006.

Signalons avec les auteurs précités, que la cohésion sociale peut s'aborder de différents angles, comme l'égalité des chances de départ, la lutte contre les discriminations négatives ou l'identification de certaines franges de la population défavorisée. Les notions plus concrètes de précarité, pauvreté et exclusion, bien qu'utiles risquent d'être trop restrictives et n'épuisent donc pas la problématique de l'inégalité et de ses causes.

Le rapport n'exploite pas seulement les deux grandes enquêtes communautaires<sup>2</sup> - EFT (Enquête Forces de Travail 2005) et EU-SILC (European Survey on Income and Living Conditions, 2004 et partiellement 2005) - mais met également à contribution les statistiques

administratives provenant de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale, du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, du Ministère du Logement permettant de documenter certains aspects complémentaires (participation à la vie culturelle et sociale) ou de confronter les sources de données.

Comme souvent, les enquêtes sont soumises à plusieurs révisions statistiques suite aux contrôles et vérifications d'usage. Dans cette édition du Rapport, les données de l'enquête EU-SILC ont été mises à jour pour les années 2004 et 2003 et les premières estimations pour 2005 ont été incorporées.

Dr Serge Allegrezza

---

<sup>2</sup> Sur commande du STATEC, EU-SILC est produite par le CEPS et EFT par TRANSCOM.

# Travail et cohésion sociale: un portrait global

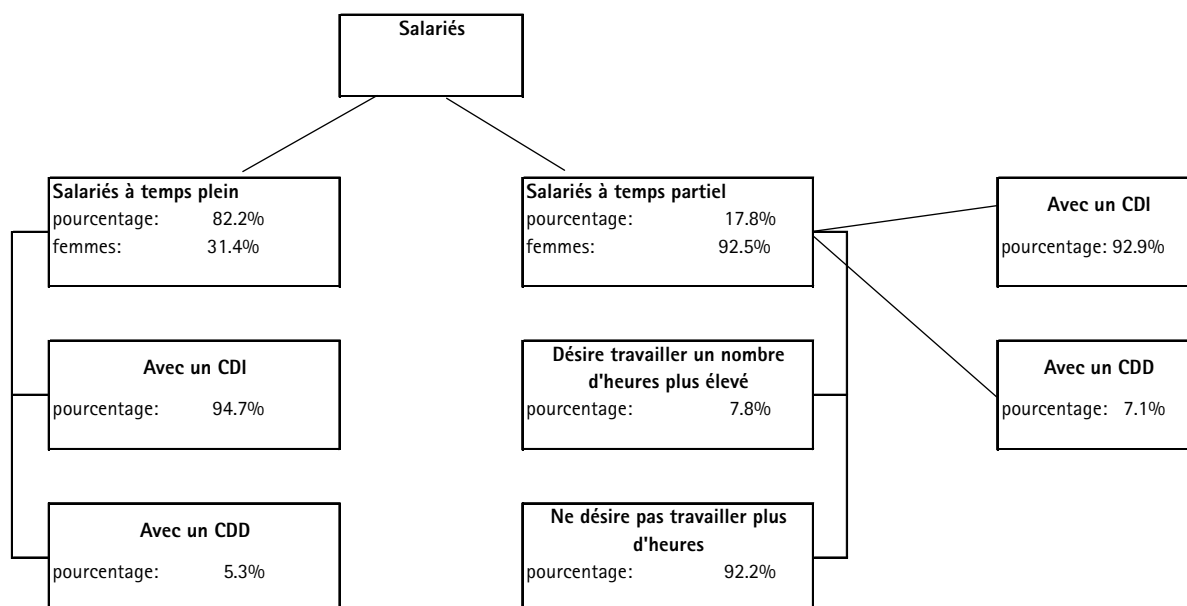
## 1. Travail – Emploi

Entre 2000 et 2005, l'emploi salarié intérieur (incluant les frontaliers mais excluant les fonctionnaires des institutions internationales et les résidents travaillant à l'étranger) est passé en moyenne annuelle de 245 415 personnes à 290 419. Parallèlement le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 4 964 en 2000 à 9 845 personnes en 2005 et la proportion de frontaliers dans l'emploi salarié passe de moins de 36% à près de 41% sur la même période. Cette première partie tente d'analyser le marché du travail à travers des éléments tels que le type de contrat,

l'emploi intérimaire, la nationalité de la main-d'œuvre et ses déséquilibres à travers le profil des chômeurs ou encore la confrontation des demandeurs d'emplois aux postes vacants et l'évolution des inscriptions et des assignations ADEM par exemple.

Le tableau ci-dessous, issu de l'enquête sur les forces de travail et couvrant uniquement la population résidente, reprend quelques éléments du marché de l'emploi luxembourgeois.

**Tableau 1: Situation de l'emploi résident au Luxembourg en 2005**



Source: STATEC, Enquête sur les forces de travail 2005

### 1.1 Principales évolutions sur le marché du travail: 2000 – 2005

#### 1.1.1. Méthodologie, définitions et constats

Dans le chapitre qui suit, le lecteur rencontrera les indicateurs traditionnels du marché du travail dont les sources, définitions et rappels méthodologiques sont rappelés ci-dessous.

#### Enquête sur les Forces de Travail

La plupart des indicateurs de la présente section sont issus de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) menée auprès de quelque 8 500 ménages privés. Bien qu'elle soit très riche en informations sur les résidents au Grand-Duché de Luxembourg, ses résultats comportent une certaine marge d'erreur. Cette erreur d'échantillonnage est d'autant plus grande que les effectifs en jeu sont faibles. Au Luxembourg, où la taille de l'échantillon est relativement réduite en comparaison avec d'autres pays (même si le taux de sondage est plutôt élevé), cette marge d'erreur peut

devenir très importante dès que l'on procède à une ventilation plus fine des résultats.

Pour l'analyse du marché du travail luxembourgeois, ces enquêtes ont un autre désavantage à savoir le fait que les frontaliers, qui représentent aujourd'hui pas loin de 40% de l'emploi salarié, ne sont pas inclus dans l'échantillon. Pour les différents taux d'emploi, cela ne présente pas d'inconvénient en soi, puisqu'ils se rapportent par définition aux résidants. Mais si ces taux doivent fournir une indication sur l'offre de travail au Luxembourg, la non prise en compte des frontaliers ne peut que donner une image incomplète de la situation.

Notons également qu'à partir de 2003 l'enquête EFT ne se rapporte plus à une seule semaine de référence au printemps mais à toute l'année. Comme cette semaine unique de référence se situait généralement fin avril, début mai, où la participation à la vie professionnelle était particulièrement élevée, l'ancienne méthodologie avait le désavantage de surévaluer l'emploi.

Que les taux d'emploi baissent entre 2004 et 2003, tel que publié dans le rapport précédent, n'avait pas manqué de soulever quelques interrogations et on avait alors suggéré qu'une des causes de cette évolution pourrait être une forte sous-représentation des ménages d'une personne dans l'échantillon. En raison des taux d'emploi particulièrement élevés de cette catégorie de personnes, leur trop faible représentation ne pouvait, en l'absence de toute prise en compte de la taille du ménage parmi les variables de pondération, que tirer vers le bas les taux en question.

A côté de l'âge, du sexe et de la nationalité, la taille du ménage fut donc introduite parmi les variables de pondération à partir de 2002. La répartition de la population de référence des ménages privés selon ces divers critères de pondération a été calculée grâce aux techniques utilisées pour la projection des ménages privés, technique expliquée dans la publication « Economie et statistiques » 9/2006.

La prise en considération de la taille du ménage a bien permis d'obtenir une évolution plus plausible entre 2003 et 2004. Si le taux d'emploi des 15 à 64 ans de sexe masculin diminue légèrement, celui des femmes progresse. Le recul relativement important observé,

pour ces dernières, avec les anciens chiffres avait plutôt étonné.

Ajoutons encore que la non réponse différentielle aboutit à une sous estimation des non salariés que la repondération avec des variables démographiques ne permet pas de redresser.

### **Taux d'activité**

Pour un groupe d'âges donné, le taux d'activité est la proportion de la population active (population ayant un emploi + chômeurs) dans la population du même groupe d'âges.

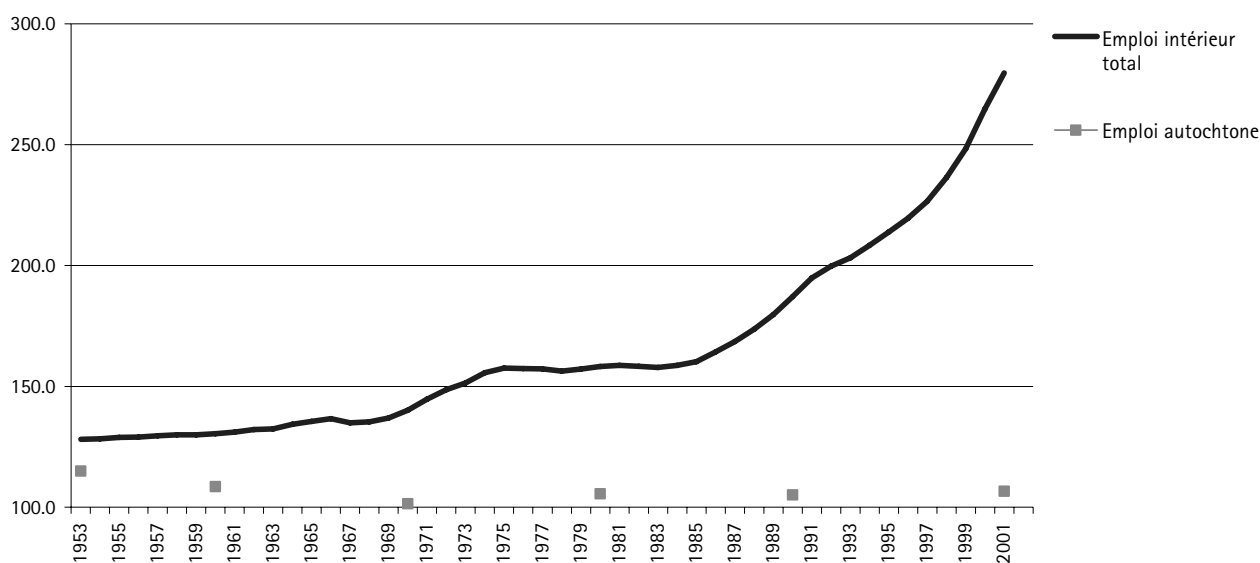
### **Taux d'emploi**

Pour un groupe d'âges donné, le taux d'emploi s'obtient en divisant le nombre de personnes ayant un emploi par l'effectif total du groupe.

Le choix de fixer la limite d'âge inférieure à 15 ans est contestable, dans la mesure où un pays qui a des taux de scolarisation élevés (et donc des taux d'emploi assez bas) entre 15 et 19 ans se trouve pénalisé par rapport à des pays où à ces âges, la fréquentation scolaire est beaucoup plus faible. Si la borne supérieure est à 64 ans, c'est bien pour pouvoir mettre en évidence l'effet négatif sur le taux d'emploi global de départs à la retraite jugés prématurés. C'est notamment pour cette raison qu'un taux d'emploi portant uniquement sur les 55 à 64 ans est calculé.

### **1.1.2 La main-d'œuvre étrangère dans l'économie luxembourgeoise**

La présence d'une importante main-d'œuvre étrangère est une constante dans l'économie luxembourgeoise. Le graphique ci-après couvrant ces cinquante dernières années montre que l'écart entre l'offre de travail émanant de la seule population autochtone et les besoins globaux de l'économie est même allé en s'accroissant. La première ne varie guère, la régression de l'emploi masculin autochtone étant compensée par une progression de celui de leurs homologues féminines. Ce qui frappe dans l'évolution de la main-d'œuvre étrangère, c'est la véritable explosion qu'elle connaît depuis la deuxième moitié des années 1980. Ce nouveau dynamisme coïncide avec l'entrée de plus en plus massive de travailleurs frontaliers.

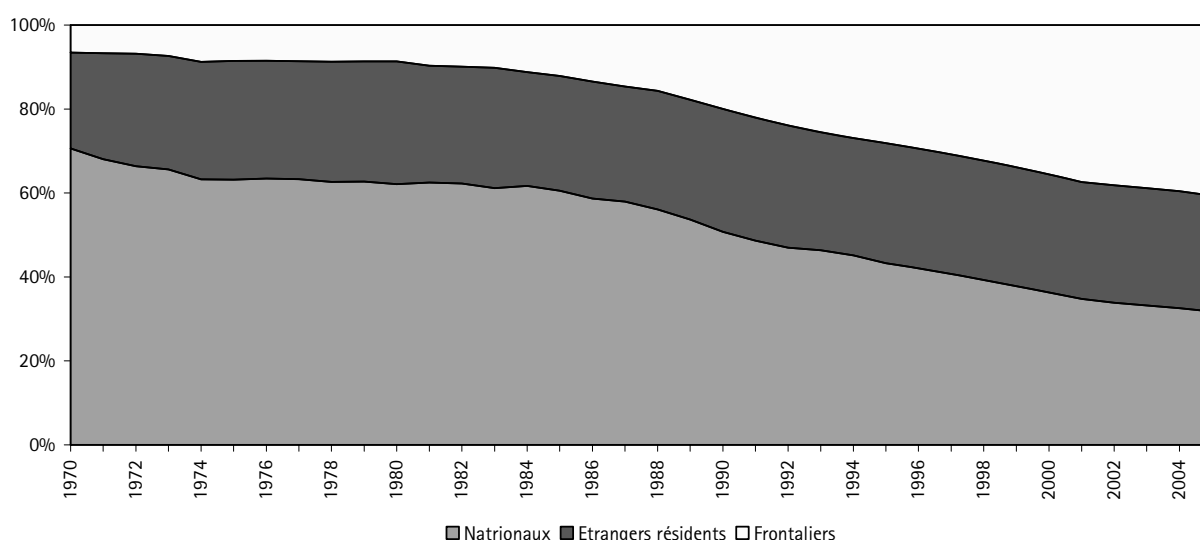
**Graphique 1: Emploi intérieur total et emploi autochtone (1953-2001)**

Source: STATEC, IGSS

Le recul permanent du poids de la main-d'œuvre de nationalité luxembourgeoise peut encore être illustré par l'évolution de l'emploi salarié intérieur total ventilé selon trois composantes: nationaux, étrangers résidents et frontaliers.

Alors qu'en 1970, les premiers représentaient encore quelque 70% du total, cette part n'est aujourd'hui que

d'un peu plus de 30%. En considérant le seul secteur privé, elle deviendrait encore plus faible. Les frontaliers dont le poids relatif dépasse les 40% constituent désormais le groupe le plus important. Au milieu de la dernière décennie, ils ont dépassé en importance les étrangers résidents qui ont vu leurs effectifs se rapprocher de plus en plus de ceux des nationaux.

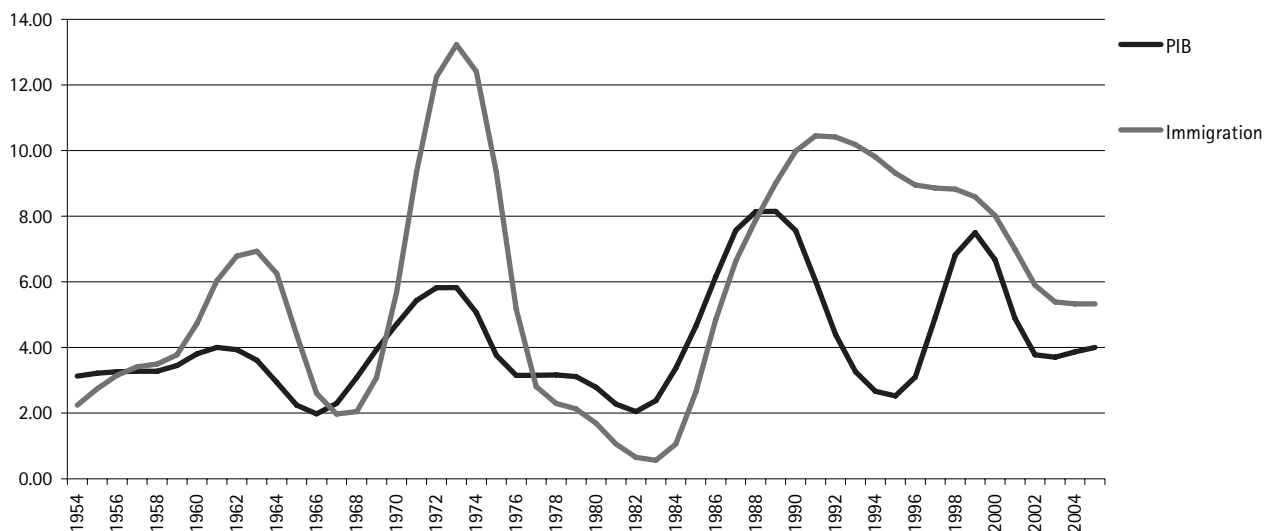
**Graphique 2: Emploi salarié intérieur par nationalité et pays de résidence - parts relatives (1970-2005)**

Source: STATEC, IGSS

A maintes reprises, les liens entre les excédents migratoires annuels et la croissance économique ont été mis en évidence. Les courbes lissées des taux d'immigration nette et des taux d'accroissement du PIB présentent des profils similaires et ce n'est que dans les années 1990 que l'on observe une nette divergence qui, à ce jour, n'a encore trouvé

d'explication satisfaisante. Le fait que l'immigration soit corrélée de façon relativement étroite avec la croissance économique laisse à penser qu'elle exerce, durant la majeure partie de la période considérée, une fonction de régulation conjoncturelle en permettant d'adapter l'offre de travail à la demande de travail.

**Graphique 3: Taux de croissance du PIB en% et taux d'immigration nette en ‰ – taux lissés (1954–2005)**



Source: STATEC

Une analyse des professions exercées par les différentes composantes de la population salariée caractérisées à la fois par leur résidence (Luxembourg, pays environnants) et leur nationalité permet de mettre en lumière un certain nombre de faits stylisés:

- Quelque 90% des Portugais peuvent être classés parmi les professions regroupées sous 'Travailleurs manuels' qui sont encore majoritaires chez les frontaliers venant de France ainsi que chez les Italiens résidant au Luxembourg.
- Concernant les frontaliers originaires de France et les Français habitant le Grand-Duché, des différences non négligeables apparaissent. Moins de 40% des premiers sont des travailleurs manuels contre plus de 60% chez les seconds.
- En prenant ensemble les deux premiers groupes de professions (directeurs, cadres supérieurs, d'une part, et professions libérales et scientifiques, d'autre part) se situant en haut

de l'échelle sociale, on constate que seulement quelque 13% des nationaux en font partie, alors que ce pourcentage atteint 36% chez les résidents français, plus de 30% chez les 'Autre EU' et encore près de 20% chez les frontaliers venant de Belgique.

- Les nationaux sont pratiquement un tiers à occuper un poste d'employé administratif. Cette part relative est de loin la plus élevée parmi les catégories de salariés considérées.
- Il apparaît donc que l'on retrouve les nationaux surtout au milieu de la hiérarchie sociale, les étrangers étant prédominants aux deux extrêmes. En ce sens, les étrangers travaillant au Luxembourg auraient une fonction de régulation structurelle.

**Tableau 2: Grands groupes de profession par nationalité et pays de résidence (% en ligne)**

Nationalité	Professions libérales et		Techniciens et		Travailleurs manuels
	Directeurs, cadres sup	scientifiques	professions associées	Employés administratifs	
Nationaux	5.9%	7.0%	13.6%	32.7%	40.8%
Portugais	0.5%	0.4%	1.9%	7.0%	90.3%
Français	6.8%	19.1%	14.5%	21.0%	38.7%
Italiens	5.2%	9.4%	11.7%	20.1%	53.6%
Autre UE	9.5%	21.7%	21.3%	24.2%	23.2%
Non UE	3.1%	4.7%	4.6%	11.2%	76.2%
Frontaliers France	2.1%	7.0%	9.5%	17.5%	63.8%
Frontaliers Belgique	4.3%	14.5%	16.3%	20.2%	44.8%
Frontaliers Allemagne	3.2%	8.9%	14.0%	24.6%	49.2%

Source : STATEC, ESS 2002, RP 2001

### 1.1.3 Évolution d la main-d'œuvre par résidence et nationalité

Comparée à la décennie écoulée, la période récente est marquée par un certain tassement des excédents migratoires annuels qui sont tombés en dessous de 1 000. L'emploi frontalier, en revanche, a poursuivi sa croissance. Une progression tendancielle des départs serait principalement à l'origine de cette baisse.

#### Nationaux, immigrés et frontaliers

Une ventilation plus fine de l'emploi selon la nationalité et le pays de résidence n'est disponible que pour le seul emploi salarié. Ces chiffres proviennent de l'IGSS et se rapportent à la situation au 31 mars de l'année.

Comparé aux années antérieures, on assiste, à partir de 2003, à une décélération de la croissance de l'emploi, même si, ces dernières années, un certain frémissement est observé. Alors qu'en 2002, l'emploi salarié total progresse encore de 4.2%, les taux ne sont plus que de 2.2% en 2003, 2.5% en 2004 et 2.9% en 2005. L'accroissement relatif des travailleurs frontaliers se situe au – dessus, celui des étrangers habitant le Grand-Duché correspondant, plus ou moins, à ce taux moyen.

D'après les données de l'IGSS, le nombre de salariés augmente, entre mars 2004 et mars 2005, de 8 079 unités, dont 5 977 frontaliers et 2 102 salariés résidents. Parmi ces derniers, 446 sont de nationalité luxembourgeoise, 1 437 sont des citoyens d'un des autres pays de l'UE15, 30 proviennent des nouveaux Etats membres (NEM) et 189 sont des non-communautaires (+2.4%).

Les taux enregistrés par les nationaux dénotent donc une certaine stagnation confirmant qu'ils ne seraient

pas en mesure de suppléer une demande de travail qui continue de se développer. Une répartition de l'emploi étranger résident par grand groupe de nationalités montre que ceux originaires de l'UE15 qui ne sont pas loin de constituer 90% de l'emploi en question connaissent des taux moins élevés que ceux venant de l'extérieur de l'UE.

Du côté des salariés résidents, les Luxembourgeois enregistrent le taux de croissance le plus faible (0.5%). Les communautaires (UE15) et les non-communautaires affichent des taux de respectivement +2.1% et +2.4%. Contrairement aux années précédentes, le nombre de salariés résidents issus des NEM ne s'est pas sensiblement accru depuis leur adhésion le 1er mai 2004. Leur taux de croissance s'élève à 2.1% en 2005. Si l'accroissement des Nouveaux Etats Membres peut paraître spectaculaire, il ne faut pas perdre de vue que, pour le moment, ils ne constituent qu'une infime minorité, la part relative dans l'emploi salarié intérieur des salariés non communautaires et des salariés issus des NEM se chiffre respectivement à 2.8% et à 0.5%.

Notons encore que parmi les 1 468 salariés issus des NEM, seuls 20 salariés sont issus des 2 pays pour lesquels il n'y a aucune restriction à la libre circulation des travailleurs à savoir 3 ressortissants maltais et 17 chypriotes. La majorité des salariés issus des NEM vient de la Pologne, de la Slovaquie et de la République Tchèque. Ventilés par sexe, 55% des travailleurs des NEM sont des hommes dont 67% ont le statut d'ouvrier. Chez les femmes cette proportion est exactement inversée avec 68% d'employées.

L'invasion tant appréhendée des travailleurs des nouveaux Etats membres à l'image du plombier polonais ne semble donc pas justifiée (cf. point « 1.6.1 circulation des travailleurs des nouveaux Etats membres »).

**Tableau 3: Emploi salarié par résidence et nationalité (au 31 mars de chaque année)**

Spécification	1990	1995	2000	2005	1990
					Nombre de personnes
Résidents au Luxembourg	134 903	141 444	157 546	171 904	80.4
dont Luxembourgeois	90 411	87 013	90 630	94 007	53.9
Communautaires UE15	40 872	49 169	59 996	68 360	24.3
Nouveaux Etats membres	<sup>2</sup>	<sup>2</sup>	<sup>2</sup>	1 573	<sup>2</sup>
Non-communautaires	3 620	5 262	6 900	8 069	2.2
Frontaliers	32 973	54 156	84 402	116 381	19.6
Allemagne	5 983	9 760	15 839	25 100	3.6
France	15 378	27 843	44 959	60 027	9.2
Belgique	11 612	16 553	23 604	31 254	6.9
Total	167 876	195 600	241 948	288 285	100.0

Spécification	1995	2000	2005	1995 - 2005 <sup>1</sup>	2005
	Nombre de personnes		En % du total		Variations en %
Résidents au Luxembourg	72.3	65.1	59.6	1.6	1.2
dont Luxembourgeois	44.5	37.5	32.6	0.3	0.5
Communautaires UE15	25.1	24.8	23.7	3.5	2.1
Nouveaux Etats membres	<sup>2</sup>	<sup>2</sup>	0.5	<sup>2</sup>	2.1
Non-communautaires	2.7	2.9	2.8	5.5	2.4
Frontaliers	27.7	34.9	40.4	8.8	5.4
Allemagne	5.0	6.5	8.7	10	8.7
France	14.2	18.6	20.8	9.5	4.8
Belgique	8.5	9.8	10.8	6.8	4.1
Total	100.0	100.0	100.0	3.7	2.9

<sup>1</sup> en moyenne par an<sup>2</sup> inclus dans non-communautaires

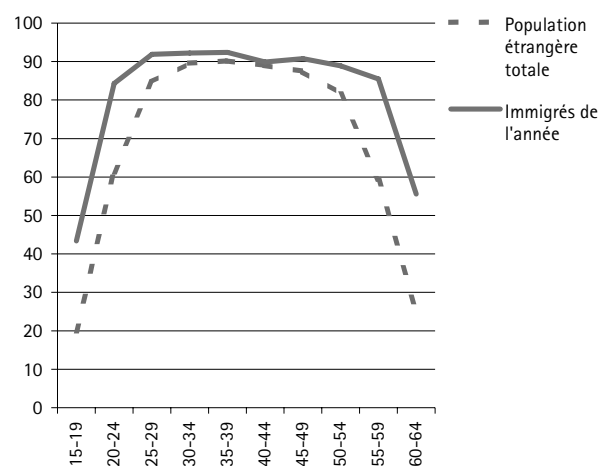
Source : STATEC, EFT

### Emploi des étrangers résidents

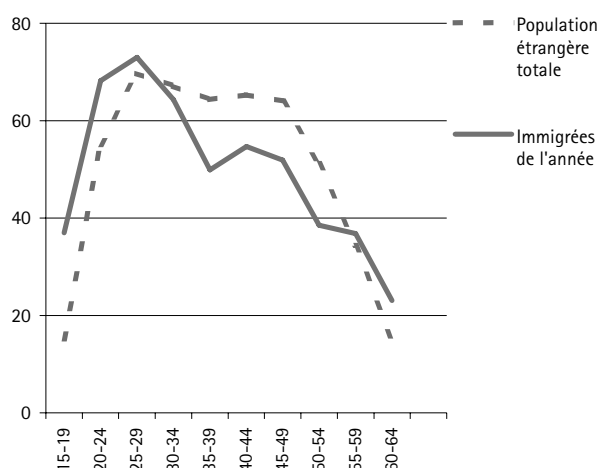
Entre le 31 mars 2001 et le 31 mars 2005, le nombre d'étrangers vivant au Grand-Duché et ayant un emploi a augmenté de quelque 7 800 unités.

Deux facteurs peuvent être à l'origine de cette évolution. Il y a tout d'abord les excédents migratoires de la période considérée comportant un nombre important d'individus en âge de travailler. Mais les entrées dans la vie professionnelle durant une année donnée, sont également le fait de personnes déjà présentes, depuis plus ou moins longtemps, sur le territoire.

Du point de vue de la participation à la vie professionnelle, les nouveaux immigrants de sexe masculin ont généralement des taux d'emploi supérieurs à ceux observés dans la population étrangère, en général, les choses étant moins claires chez les femmes. Ceci est illustré par les courbes, basées sur des données relevées lors du recensement de la population de 2001, donnant les taux d'emploi par âge.

**Graphique 4: Population étrangère – Taux d'emploi masculins selon la période d'arrivée.**

Source: STATEC, RP 2001

**Graphique 5: Population étrangère – Taux d'emploi féminins selon la période d'arrivée.**


Source: STATEC, RP 2001

Chez les hommes, c'est avant 30 ans et après 50 ans que les écarts sont les plus importants. Les deux séries de taux féminins sont caractérisés par de plus faibles valeurs, entre 35 et 55 ans, des immigrées arrivées durant l'année précédant le recensement.

Les taux d'emploi ne constituent qu'un des éléments déterminant l'emploi, l'autre étant le volume de la population en âge de travailler à laquelle s'appliquent

ces taux. En gonflant la population en question, les soldes migratoires annuels ont donc un impact direct sur l'accroissement de la main-d'œuvre disponible.

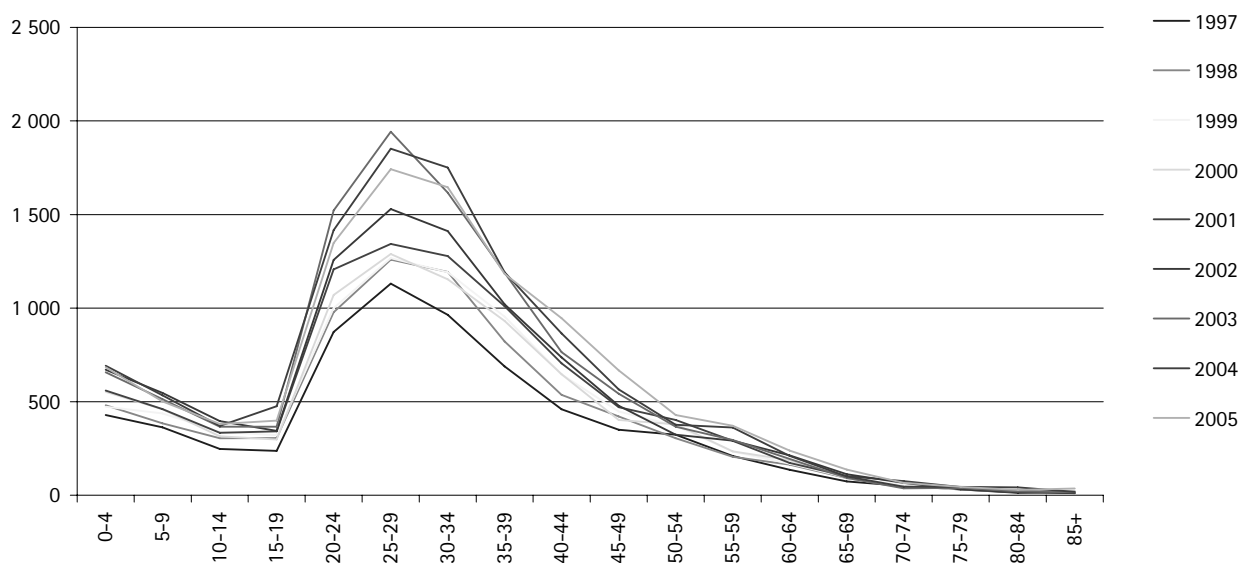
Les chiffres sur les flux migratoires mettent en lumière un recul des excédents des arrivées sur les départs à partir de 2002. C'est la forte progression des sorties qui explique cette évolution, les entrées ayant également plutôt tendance à s'accroître.

**Tableau 4: Flux migratoires 1996-2005**

Année	Arrivées	Départs	Solde
1996	10 027	6 571	3 456
1997	10 423	6 789	3 634
1998	11 630	7 815	3 815
1999	12 794	8 333	4 461
2000	11 765	8 121	3 644
2001	12 135	8 824	3 311
2002	12 101	9 452	2 649
2003	12 613	10 540	2 073
2004	12 495	10 911	1 584
2005	13 512	10 841	2 671

Source : STATEC

Un premier examen de ces flux de départs montre qu'en ce qui concerne la répartition par âge, les profils restent assez similaires tout au long de la période avec seulement un déplacement vers le bas des courbes afférentes.

**Graphique 6: Départs par âge 1997-2005**


Source: STATEC

Le tableau ci-après donne pour les années 2000 à 2005, les 10 premières nationalités classées par ordre d'importance des départs. Il en ressort que les Portugais, les Français, les Belges, les Allemands et les Italiens occupent constamment les cinq premières places et que l'augmentation des départs les touche tous. Dans les prochains mois, le STATEC essaiera d'approfondir cette analyse. Mais il est à craindre que

les données actuellement à notre disposition, qui ont trait aux seules caractéristiques démographiques des migrants, ne nous permettent pas d'aller beaucoup plus loin. Seule une exploitation des statistiques sur les flux des salariés tirées des fichiers de la sécurité sociale pourrait apporter de nouveaux éclaircissements.

**Tableau 5: Départs par nationalité**

Entrées dans la vie professionnelle entre 2004 et 2005	Situation en 2004						
	Étrangers			Nationaux			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Au chômage	1 120	1 040	2 160	850	490	1 340	3 500
Education, formation	590	350	940	1 470	1 250	2 720	3 660
Responsabilités familiales, personnelles ou autres	120	1 120	1 240	240	690	930	2 170
<b>Total</b>	<b>1 830</b>	<b>2 510</b>	<b>4 340</b>	<b>2 560</b>	<b>2 430</b>	<b>4 990</b>	<b>9 330</b>

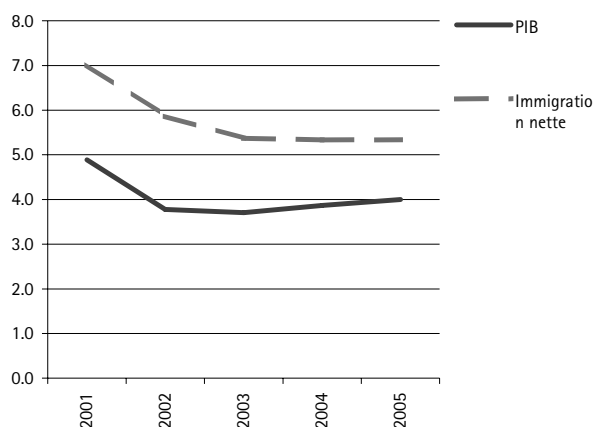
  

Sorties de la vie professionnelle entre 2004 et 2005	Situation en 2005						
	Étrangers			Nationaux			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Au chômage	1 320	1 290	2 610	690	720	1 410	4 020
En retraite	700	320	1 020	1 600	560	2 160	3 180
Maladie, invalidité	120	100	220	90	90	180	400
Responsabilités familiales, personnelles ou autres	110	920	1 030	70	420	490	1 520
Education, formation	40	0	40	20	30	50	90
<b>Total</b>	<b>2 290</b>	<b>2 630</b>	<b>4 920</b>	<b>2 470</b>	<b>1 820</b>	<b>4 290</b>	<b>9 210</b>

Source: STATEC, EFT 2005

A première vue, la corrélation positive entre croissance économique (taux d'accroissement annuels du PIB) et soldes migratoires dont il a déjà été fait état plus haut, se confirme pour ces cinq dernières années à condition de considérer des données lissées. Le coefficient de corrélation correspondant s'élève à 0.90.

**Graphique 7: Taux de croissance du PIB en % et taux d'immigration nette en 0/00 – taux lissés (2001–2005)**



Source: STATEC

Mais avec les données brutes, on arriverait à la conclusion inverse, le coefficient en question devenant négatif (-0.32).

En appliquant les taux d'emploi par âge et sexe obtenus à partir du RP2001 pour les immigrés de l'année aux soldes migratoires des classes d'âge considérées, on obtient des estimations (certes grossières) de leur apport à l'emploi.

**Tableau 6: Emploi des immigrés de l'année (estimations)**

Année	Emploi immigrés de l'année
2001	2 116
2002	1 722
2003	1 161
2004	899
2005	1 433

Source: STATEC

Il est intéressant de confronter ces chiffres à ceux de l'IGSS faisant état de 7 800 nouveaux salariés étrangers résidents entre le 31 mars 2001 et le 31 mars 2005. Grosso modo, il s'agirait donc du total des années 2001 à 2004, où les estimations présentées ci-

dessus arrivent à environ 5 900 entrées dans la vie professionnelle d'immigrés de l'année.

Comme signalé plus haut, la population salariée résidente n'est pas uniquement alimentée par les

nouveaux immigrés mais également par des personnes de nationalité étrangère déjà établies sur le territoire. Durant une année donnée, on enregistre chez ces derniers (tout comme chez les nationaux) à la fois des entrées et des sorties.

**Tableau 7: Entrées et sorties 2004–2005 selon la situation antérieure, le sexe et la nationalité**

Entrées dans la vie professionnelle entre 2004 et 2005	Situation en 2004						
	Étrangers			Nationaux			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
Au chômage	1 120	1 040	2 160	850	490	1 340	3 500
Education, formation	590	350	940	1 470	1 250	2 720	3 660
Responsabilités familiales, personnelles ou autres	120	1 120	1 240	240	690	930	2 170
Total	1 830	2 510	4 340	2 560	2 430	4 990	9 330

Sorties de la vie professionnelle entre 2004 et 2005	Situation en 2005						
	Étrangers			Nationaux			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
Au chômage	1 320	1 290	2 610	690	720	1 410	4 020
En retraite	700	320	1 020	1 600	560	2 160	3 180
Maladie, invalidité	120	100	220	90	90	180	400
Responsabilités familiales, personnelles ou autres	110	920	1 030	70	420	490	1 520
Education, formation	40	0	40	20	30	50	90
Total	2 290	2 630	4 920	2 470	1 820	4 290	9 210

Source: EFT 2005

Des individus qui étaient au chômage, poursuivaient une formation ou s'occupaient de leur ménage deviennent des actifs occupés, des mouvements en sens inverse ayant évidemment également lieu. Dans les sorties une autre raison occupe une place importante: les départs à la retraite. Une première analyse des chiffres des enquêtes sur les forces de travail montrerait que ces deux flux devraient plus ou moins s'équilibrer.

D'après les chiffres fournis par l'EFT2005, le bilan serait faiblement positif chez les nationaux (+700) et légèrement négatif chez les étrangers (-580). Parmi ces derniers, 2 610 individus encore occupés en 2004 se seraient retrouvés au chômage un an plus tard. Le mouvement inverse n'aurait concerné que 2 160 personnes. Toujours dans la population étrangère, les sorties du système d'éducation vers l'emploi ne se seraient élevées qu'à 940 (2 720 chez les nationaux). Rapportés au nombre d'individus âgés entre 15 et 24 ans s'étant déclarés scolarisés en 2004, on arriverait à respectivement 6,8% et 10,7%. Il est également frappant de constater que les sorties pour des motifs ayant trait aux responsabilités familiales ou personnelles seraient deux fois plus importantes chez les étrangers que chez les nationaux. Pour les départs à la retraite, ce serait le contraire.

Ces différents flux observés dans l'enquête de 2005 sont plus ou moins confirmés par les résultats de celle portant sur 2004, même ces derniers montreraient des bilans plus négatifs avec des sorties dépassant plus nettement les entrées.

Dans ces conditions, on devrait admettre que les progressions annuelles de l'emploi étranger résident s'expliqueraient, pour l'essentiel, par l'immigration nette de l'année.

Malheureusement, les estimations de ces deux composantes sont quand même trop imprécises pour permettre des conclusions définitives quant à leurs effets respectifs sur l'augmentation de l'emploi en question.

#### **Salariés résidents étrangers: Nationalité, qualification, durée de séjour**

Une ventilation des salariés étrangers, nés en dehors du Luxembourg, selon la profession exercée et le nombre d'années de résidence met en évidence une surreprésentation des cadres supérieurs et autres professions intellectuelles. Alors que seulement un quart des salariés étrangers présents au Grand-Duché

en 2005 occupent de tels postes, leur part parmi les nouveaux arrivants frôle les 40%. La situation est différente pour les travailleurs manuels. Ils représentent la moitié du stock de salariés, mais

seulement un tiers de l'immigration récente. A première vue, cette évaluation devrait avoir des effets bénéfiques sur l'évolution du capital humain.

**Tableau 8: Nouveaux immigrés salariés selon la profession exercée et le nombre d'années de résidence**

NOMBRE D'ANNEES DE RESIDENCE (SANS INTERRUPTION) AU GRAND-DUCHE	Professions				Total
	Directeurs, cadres supérieurs	intermédiaires, techniciens	Employés administratifs	Travailleurs manuels	
1	539	317	149	586	1 591
2	1 100	686	289	817	2 892
3	1 332	696	251	1 163	3 442
4	1 947	762	207	1 263	4 179
5	1 484	738	401	1 659	4 282
Total	6 402	3 199	1 297	5 488	16 386
1	33.9%	19.9%	9.4%	36.8%	100.0%
2	38.0%	23.7%	10.0%	28.3%	100.0%
3	38.7%	20.2%	7.3%	33.8%	100.0%
4	46.6%	18.2%	5.0%	30.2%	100.0%
5	34.7%	17.2%	9.4%	38.7%	100.0%
	39.1%	19.5%	7.9%	33.5%	100.0%

Source: STATEC, EFT 2005

**Tableau 9: Salariés résidents selon la profession exercée et la nationalité en 2005**

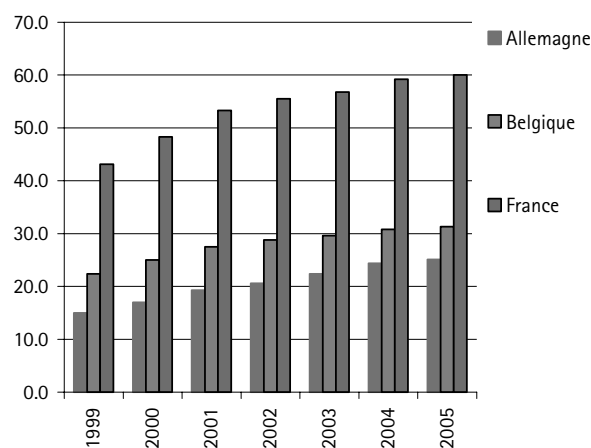
	Nationaux	Étrangers	Total
Directeurs, cadres supérieurs	23.8%	25.1%	24.4%
Professions intermédiaires, techniciens	21.0%	14.2%	17.9%
Employés administratifs	23.4%	10.7%	17.7%
Travailleurs manuels	31.8%	50.0%	40.0%
Toutes professions	100.0%	100.0%	100.0%

Source: STATEC, EFT 2005

### Emploi des frontaliers

Entre 2001 et 2005, le nombre total de salariés frontaliers est passé de 100 000 à 116 400 soit une augmentation de près de 16.4%. On a vu plus haut que par rapport aux années antérieures, leur progression s'est ralentie. Ceci a été vrai surtout pour les frontaliers venant de France (+12.6%) qui constituent de loin le groupe le plus important. Celle de leurs homologues habitant en Belgique a été à peine plus élevée (+ 13.8%), alors que ceux originaires d'Allemagne ont vu leurs effectifs s'accroître de 30%.

**Graphique 8: Salariés frontaliers selon le pays de résidence**



Source: STATEC, IGSS

Globalement, on peut dire qu'au cours des dernières années, de légers glissements se sont produits au niveau des pays de résidence des frontaliers. La part de l'Allemagne et de la France a augmenté tandis que celle de la Belgique a régressé. Leur répartition par secteur d'activité sera examinée au paragraphe suivant.

### 1.1.4 La main-d'œuvre par secteur d'activité, résidence et statut

Entre mars 2005 et mars 2006, l'emploi salarié intérieur, calculé sur base des affiliations à la sécurité sociale, a progressé de 4.0% (contre 3.1% en 2005 et 2.4% en 2004).

Le nombre de salariés travaillant dans le secteur de l'industrie connaît un recul nettement plus prononcé (-3.2%) que l'année passée (-0.3%) ce qui s'explique

tant par une baisse de l'emploi salarié résidant que frontalier. Dans tous les secteurs sous revue, l'emploi salarié résident et frontalier augmente.

Le nombre de salariés travaillant dans l'Intermédiation financière enregistre une hausse de près de 9%, après une hausse de 2.5% en 2005 et des baisses enregistrées en 2004 et 2003. Dans ce secteur, l'effectif résidant augmente de 3.1% et celui des frontaliers allemands, français et belges de respectivement 25.1%, 13.9% et 8.2%.

**Tableau 10: Emploi salarié par secteur et pays de résidence (mars 2006)**

Secteur d'activité	2006				Total
	Résidants	Frontaliers Allemagne	Frontaliers Belgique	Frontaliers France	
	Nombre de personnes				
Agriculture, viticulture et sylviculture, pêche et aquaculture	1 073	104	156	132	1 465
Industrie extractive et manufacturière	14 801	3 538	4 398	10 523	33 260
Energie et Eau	974	36	17	35	1 062
Construction	17 027	4 969	3 873	6 723	32 592
Commerce, restauration, et hébergement, réparations	27 919	3 769	5 971	13 212	50 871
Transports et communications	15 263	4 186	3 076	4 411	26 936
Intermédiation financière	19 167	5 191	5 695	7 088	37 141
Immobilier, location, services aux entreprises	18 596	2 792	6 722	15 320	43 430
Administration publique	34 840	322	236	270	35 668
Education, santé et action sociale, serv. collect. sociaux et personnels	21 060	2 543	2 171	4 509	30 283
Services domestiques, activités extra-territoriales et non déterminés	4 792	409	324	650	6 175
Total	175 512	27 859	32 639	62 873	298 883
	En % du total par nationalité et pays de résidence				
Agriculture, viticulture et sylviculture, pêche et aquaculture	0.6	0.4	0.5	0.2	0.5
Industrie	8.4	12.7	13.5	16.7	11.1
Energie et Eau	0.6	0.1	0.1	0.1	0.4
Construction	9.7	17.8	11.9	10.7	10.9
Commerce, restauration, et hébergement, réparations	15.9	13.5	18.3	21.0	17.0
Transports et communications	8.7	15.0	9.4	7.0	9.0
Intermédiation financière	10.9	18.6	17.4	11.3	12.4
Immobilier, location, services aux entreprises	10.6	10.0	20.6	24.4	14.5
Administration publique	19.9	1.2	0.7	0.4	11.9
Education, santé et action sociale, serv. collect. sociaux et personnels	12.0	9.1	6.7	7.2	10.1
Services domestiques, activités extra-territoriales et non déterminés	2.7	1.5	1.0	1.0	2.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
	En % du total par branches				
Agriculture, viticulture et sylviculture, pêche et aquaculture	73.2	7.1	10.6	9.0	100.0
Industrie	44.5	10.6	13.2	31.6	100.0
Energie et Eau	91.7	3.4	1.6	3.3	100.0
Construction	52.2	15.2	11.9	20.6	100.0
Commerce, restauration, et hébergement, réparations	54.9	7.4	11.7	26.0	100.0
Transports et communications	56.7	15.5	11.4	16.4	100.0
Intermédiation financière	51.6	14.0	15.3	19.1	100.0
Immobilier, location, services aux entreprises	42.8	6.4	15.5	35.3	100.0
Administration publique	97.7	0.9	0.7	0.8	100.0
Education, santé et action sociale, serv. collect. sociaux et personnels	69.5	8.4	7.2	14.9	100.0
Services domestiques, activités extra-territoriales et non déterminés	77.6	6.6	5.2	10.5	100.0
Total	58.7	9.3	10.9	21.0	100.0

Source: STATEC, IGSS

Le tableau suivant fait apparaître que fin mars 2006, 43.2% des salariés sont des ouvriers, 48.6% des employés privés et publics et 8.2% des fonctionnaires publics ou communaux (y compris les salariés CFL).

Alors que les fonctionnaires travaillent essentiellement dans l'administration publique et les transports et communications (CFL et P&T), près de 22% des employés travaillent dans l'intermédiation financière et près de 20% des ouvriers dans la construction.

**Tableau 11: Salariés selon le secteur d'activité et le statut professionnel (au 31 mars 2006)**

Secteur d'activité	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires	Ouvriers	Employés	Fonctionnaires
	nombre de personnes			en %		
Agriculture, viticulture et sylviculture, pêche et aquaculture	1 265	200		1.0	0.1	0.0
Industries extractives	243	72		0.2	0.0	0.0
Industries manufacturières	21 623	11 322		16.8	7.8	0.0
Energie et Eau	214	796	52	0.2	0.5	0.2
Construction	27 038	5 554		21.0	3.8	0.0
Commerce, réparations	15 512	23 008		12.0	15.8	0.0
Hôtels et restaurants	10 667	1 684		8.3	1.2	0.0
Transports et communications	13 249	8 903	4 784	10.3	6.1	19.4
Intermédiation financière	853	36 033	255	0.7	24.8	1.0
Immobilier, location, services aux entreprises	15 163	28 267		11.8	19.5	0.0
Administration publique	8 377	8 019	19 272	6.5	5.5	78.3
Education	141	1 599	25	0.1	1.1	0.1
Santé et action sociale	6 030	14 879	138	4.7	10.2	0.6
Services collectifs, sociaux et personnels	3 663	3 726	82	2.8	2.6	0.3
Services domestiques, activités extra-territoriales et non déterminés	4 954	1 213	8	3.8	0.8	0.0
Total	128 992	145 275	24 616	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC, IGSS

### 1.1.5 Évolution des taux d'emploi et d'activité

En 2005, selon les résultats des enquêtes sur les forces de travail, le taux d'emploi global des 15-64 ans s'établit à 63.6% contre 62.5% en 2004. Le tableau ci-dessous fait apparaître qu'indépendamment du sexe, le taux d'emploi des étrangers dépasse

largement celui des autochtones. En ne considérant que le taux d'emploi féminin (nationales et étrangères), on constate une forte progression de ce dernier, passant de 51.9% en 2004 à 53.7% en 2005. Celui des hommes passe de 72.8% en 2004 à 73.3% en 2005.

**Tableau 12: Taux d'emploi 15-64 ans**

Spécification	2000	2001	2002	2003 <sup>1</sup>	2004	2005
Population totale	62.7	63.1	63.9	62.2	62.5	63.6
Nationaux	61.6	59.2	60.9	59.1	60.1	60.9
Etrangers	64.4	68.8	68.3	66.7	65.8	67.2
Hommes	75.0	75.0	75.7	73.3	72.8	73.3
Femmes	50.1	50.9	51.8	51.0	51.9	53.7
Nationaux- hommes	75.0	71.3	73.1	70.3	70.5	70.5
Etrangers- hommes	75.1	80.4	79.6	77.5	76.1	77.2
Nationaux- femmes	46.7	47.1	48.3	47.6	49.4	51.1
Etrangers- femmes	54.6	56.6	57.1	55.8	55.3	57.2

<sup>1</sup> Rupture de série en 2003 due au passage à une enquête continue et à la prise en compte de la taille du ménage dans les variables de pondération

Source : STATEC, EFT

Chez les 15-24 ans, le taux d'emploi total atteint 24.9% en 2005 contre 23.3% l'année précédente. Il augmente pour toutes les catégories à l'exception des femmes autochtones où il diminue de 21.3% en 2004

à 19.7% en 2005. Ceci peut cependant être le seul fait de l'erreur d'échantillonnage, l'effectif en jeu ne dépassant pas 200 personnes dans l'échantillon.

**Tableau 13: Taux d'emploi 15-24 ans**

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 <sup>1</sup>	2004	2005
Population totale	34.3	32.9	31.6	31.9	32.2	32.8	27.1	23.3	24.9
Nationaux	29.9	27.9	27.3	25.9	27.6	29.1	24.5	22.8	23.1
Etrangers	40.1	39.2	36.7	39.9	38.7	39.1	31.2	24.1	27.7
Hommes	36.7	34.9	33.6	35.4	34.2	36.2	28.1	26.0	28.4
Femmes	31.8	30.9	29.4	28.3	30.2	29.4	26.2	20.5	21.3
Nationaux- hommes	32.0	30.9	30.1	29.0	29.5	32.4	25.1	24.2	26.4
Etrangers- hommes	43.1	40.0	37.9	44.2	40.6	43.1	32.9	28.9	31.4
Nationaux- femmes	27.7	24.8	24.3	22.5	25.7	25.5	23.9	21.3	19.7
Etrangers- femmes	37.1	38.3	35.4	35.6	36.8	35.4	29.6	19.1	23.9

<sup>1</sup> Rupture de série en 2003 due au passage à une enquête continue et à la prise en compte de la taille du ménage dans les variables de pondération

Source : STATEC, EFT

En 2005, les travailleurs âgés entre 55 et 64 ans affichent un taux d'emploi de 31.7% contre 30.4% l'année précédente, hausse essentiellement due à la progression des taux d'emplois féminins.

**Tableau 14: Taux d'emploi 55-64 ans**

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 <sup>1</sup>	2004	2005
Population totale	23.8	25.0	26.6	27.4	24.9	28.0	30.3	30.4	31.7
Nationaux	21.2	23.5	26.0	25.1	20.7	24.6	26.8	26.5	27.6
Etrangers	31.3	29.2	28.1	31.9	36.1	35.5	38.3	38.9	40.0
Hommes	35.6	35.1	35.4	38.1	35.4	37.6	39.7	38.3	38.3
Femmes	12.4	15.3	18.2	17.0	14.5	18.4	20.6	22.2	24.9
Nationaux- hommes	32.7	34.0	34.6	36.1	28.4	32.9	35.6	34.1	33.8
Etrangers- hommes	43.8	38.0	37.5	41.6	52.7	47.5	48.7	47.0	47.1
Nationaux- femmes	10.3	13.5	17.9	15.1	13.4	16.6	18.1	18.9	21.5
Etrangers- femmes	19.0	20.6	18.9	21.1	17.5	22.5	26.9	29.7	32.1

<sup>1</sup> Rupture de série en 2003 due au passage à une enquête continue et à la prise en compte de la taille du ménage dans les variables de pondération

Source : STATEC, EFT

**Tableau 15: Taux d'activité 15-64 ans**

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 <sup>1</sup>	2004	2005
Population totale	61.5	62.0	63.1	64.3	64.2	65.5	64.6	65.8	66.6
Nationaux	58.3	59.6	60.6	62.7	59.9	62.0	60.6	62.0	63.0
Etrangers	67.0	65.9	67.1	66.8	70.7	70.9	70.4	71.2	71.5
Hommes	75.7	76.0	75.7	76.5	76.2	77.2	75.6	75.6	76.0
Femmes	47.1	47.7	50.3	51.8	52.1	53.7	53.5	55.8	57.0
Nationaux- hommes	73.5	74.6	74.2	75.9	72.2	73.9	71.7	72.1	72.4
Etrangers- hommes	79.5	78.3	78.1	77.5	81.8	82.2	81.0	80.5	81.0
Nationaux- femmes	42.5	43.9	46.5	48.0	47.6	49.5	49.1	51.6	53.3
Etrangers- femmes	54.7	53.6	56.2	56.9	58.9	59.7	59.6	61.8	62.0

<sup>1</sup> Rupture de série en 2003 due au passage à une enquête continue et à la prise en compte de la taille du ménage dans les variables de pondération

Source : STATEC, EFT

**Tableau 16: Taux d'activité 15-24 ans**

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 <sup>1</sup>	2004	2005
Population totale	37.4	35.4	33.8	34.1	34.6	35.3	30.5	28.0	28.8
Nationaux	31.6	30.4	29.0	27.3	29.0	30.0	27.1	26.2	26.5
Etrangers	45.1	41.7	39.6	43.1	42.6	44.0	35.9	31.0	32.6
Hommes	39.6	37.2	35.8	37.5	37.3	38.4	31.2	29.6	32.1
Femmes	35.2	33.6	31.8	30.6	32.0	32.1	29.8	26.4	25.5
Nationaux- hommes	33.3	33.5	32.5	30.3	31.7	26.7	27.4	26.7	29.8
Etrangers- hommes	48.1	42.0	40.0	47.6	45.1	48.3	37.4	34.1	35.8
Nationaux- femmes	29.9	27.2	25.4	24.1	26.4	26.7	26.8	25.6	23.1
Etrangers- femmes	42.1	41.4	39.3	38.8	40.0	40.1	34.4	27.7	29.3

<sup>1</sup> Rupture de série en 2003 due au passage à une enquête continue et à la prise en compte de la taille du ménage dans les variables de pondération

Source : STATEC, EFT

**Tableau 17: Taux d'activité 55-64 ans**

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 <sup>1</sup>	2004	2005
Population totale	24.1	25.1	26.9	27.8	25.0	28.1	30.7	30.9	32.4
Nationaux	21.2	23.6	26.2	25.2	20.7	24.7	27.1	26.7	27.9
Etrangers	32.5	29.5	28.6	32.8	36.5	35.6	39.1	39.8	41.5
Hommes	35.9	35.1	35.6	38.8	35.6	37.8	40.1	38.8	39.4
Femmes	12.7	15.6	18.5	17.0	14.5	18.4	21.2	22.6	25.1
Nationaux- hommes	32.7	34.0	34.6	36.3	28.4	33.1	35.9	34.3	34.2
Etrangers- hommes	44.9	38.0	38.4	43.3	53.3	47.8	49.4	48.1	49.5
Nationaux- femmes	10.3	13.7	18.3	15.0	13.4	16.6	18.4	19.2	21.6
Etrangers- femmes	20.2	21.1	18.9	21.1	17.5	22.5	27.9	30.5	32.5

<sup>1</sup> Rupture de série en 2003 due au passage à une enquête continue et à la prise en compte de la taille du ménage dans les variables de pondération

Source : STATEC, EFT

### 1.1.6 Taux d'emploi à temps partiel

A l'image du taux d'emploi global, le taux d'emploi à temps partiel est obtenu par le nombre de personnes travaillant à temps partiel en pourcentage de l'ensemble des personnes de la même classe d'âge. En 2005, le taux d'emploi à temps partiel global des 15-64 ans était de 11.1%; il était de 20.5% chez les femmes et de 1.8% chez les hommes. Le tableau suivant détaille le taux d'emploi à temps partiel et temps plein des femmes par classes d'âge.

On constate sans surprise que le taux d'emploi global des femmes culmine entre 25 et 29 ans et qu'à partir de 35 ans le taux d'emploi à temps partiel augmente rapidement pour quasiment égaler le taux d'emploi à temps plein pour la classe d'âge des 35-39 ans.

**Tableau 18: Taux d'emploi féminin par classe d'âge en 2005**

	taux d'emploi à temps plein	taux d'emploi à temps partiel	taux d'emploi global
15-19	2.8%	0.9%	3.6%
20-24	35.6%	4.0%	39.6%
25-29	62.9%	14.4%	77.2%
30-34	52.4%	20.7%	73.1%
35-39	35.4%	34.5%	69.9%
40-44	36.1%	31.6%	67.7%
45-49	34.9%	31.8%	66.8%
50-54	29.2%	25.7%	54.9%
55-59	19.2%	17.1%	36.3%
60-64	5.8%	5.2%	11.0%
total	33.2%	20.5%	53.7%

Source : STATEC, EFT

### 1.1.7 Comparaison européenne

En 2005, le taux d'emploi global moyen des 15-64 ans dans l'UE15 atteint 65.2%, l'objectif intermédiaire de Lisbonne des 65% en 2005 a donc été atteint. La ventilation par pays fait cependant apparaître une image plus mitigée avec d'un côté le Danemark, les

Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni dépassant les 70% et de l'autre côté l'Italie, la Grèce, la Belgique, l'Espagne, la France et le Luxembourg qui se trouvent en dessous de la moyenne de l'UE15 et de l'UE25. L'Italie affiche, avec 57.6%, le taux d'emploi le plus faible dans l'UE15 et ne dépasse que légèrement la moyenne des 10 nouveaux Etats membres.

**Tableau 19: Taux d'emploi 15-64 ans (en%)**

Pays	Les deux sexes						Hommes						Femmes					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE25	62.4	62.8	62.8	62.9	63.3	63.8	71.2	71.3	71	70.8	70.9	71.3	53.6	54.3	54.7	55	55.7	56.3
NEM	57.4	56.6	55.8	55.9	56.0	56.9	63.7	62.6	61.8	61.7	62.0	63.3	51.3	50.7	50.0	50.2	50.2	50.7
<b>UE15</b>	<b>63.4</b>	<b>64.0</b>	<b>64.2</b>	<b>64.3</b>	<b>64.7</b>	<b>65.2</b>	<b>72.8</b>	<b>73.1</b>	<b>72.8</b>	<b>72.7</b>	<b>72.7</b>	<b>72.9</b>	<b>54.1</b>	<b>55.0</b>	<b>55.6</b>	<b>56.0</b>	<b>56.8</b>	<b>57.4</b>
Allemagne	65.6	65.8	65.4	65.0	65.0	65.4	72.9	72.8	71.8	70.9	70.8	71.2	58.1	58.7	58.9	58.9	59.2	59.6
Autriche	68.5	68.5	68.7	68.9	67.8	68.6	77.3	76.4	76.4	76.4	74.9	75.4	59.6	60.7	61.3	61.7	60.7	62.0
Belgique	60.5	59.9	59.9	59.6	60.3	61.1	69.5	68.8	68.3	67.3	67.9	68.3	51.5	51.0	51.4	51.8	52.6	53.8
Danemark	76.3	76.2	75.9	75.1	75.7	75.9	80.8	80.2	80.0	79.6	79.7	79.8	71.6	72.0	71.7	70.5	71.6	71.9
Espagne	56.3	57.8	58.5	59.8	61.1	63.3	71.1	72.4	72.6	73.2	73.8	75.2	41.3	43.1	44.4	46.3	48.3	51.2
Finlande	67.2	68.1	68.1	67.7	67.6	68.4	70.1	70.8	70.0	69.7	69.7	70.3	64.2	65.4	66.2	65.7	65.6	66.5
France	62.1	62.8	63.0	63.3	63.1	63.1	69.2	69.7	69.5	69.4	69.0	68.8	55.2	56.0	56.7	57.2	57.4	57.6
Grèce	56.5	56.3	57.5	58.7	59.4	60.1	71.5	71.4	72.2	73.4	73.7	74.2	41.7	41.5	42.9	44.3	45.2	46.1
Irlande	65.2	65.8	65.6	65.5	66.3	67.6	76.2	76.5	75.5	75.2	75.9	76.9	53.9	54.9	55.4	55.7	56.5	58.3
Italie	53.7	54.8	55.5	56.1	57.6	57.6	68.0	68.5	69.1	69.6	70.1	69.9	39.6	41.1	42.0	42.7	45.2	45.3
<b>Luxembourg</b>	<b>62.7</b>	<b>63.1</b>	<b>63.4</b>	<b>62.2</b>	<b>62.5</b>	<b>63.6</b>	<b>75.0</b>	<b>75.0</b>	<b>75.1</b>	<b>73.3</b>	<b>72.8</b>	<b>73.3</b>	<b>50.1</b>	<b>50.9</b>	<b>51.6</b>	<b>50.9</b>	<b>51.9</b>	<b>53.7</b>
Pays-bas	72.9	74.1	74.4	73.5	73.1	73.2	82.1	82.8	82.4	81.1	80.2	79.9	63.5	65.2	66.2	66.0	65.8	66.4
Portugal	68.4	69.0	68.8	68.1	67.8	67.5	76.5	77.0	75.9	75.0	74.2	73.4	60.5	61.3	61.4	61.4	61.7	61.7
Royaume-Uni	71.2	71.4	71.3	71.5	71.6	71.7	77.8	78.0	77.6	77.7	77.8	77.6	64.8	65.0	65.3	65.3	65.6	65.9
Suède	73.0	74.0	73.6	72.9	72.1	72.5	75.1	75.7	74.9	74.2	73.6	74.4	70.9	72.3	72.2	71.5	70.5	70.4

Source: NEWCRONOS

### 1.1.8 Taux d'emploi et objectifs de Lisbonne

Le taux d'emploi tout comme le taux de chômage sont de précieux indicateurs pour mesurer le plein emploi dans une économie.

Cependant, dans une petite économie très intégrée dans les échanges de biens et de services, les indicateurs statistiques purement nationaux comme le chômage ou l'emploi ne rendent pas compte de la disponibilité des ressources humaines et technologiques existantes.

Le taux d'emploi est un indicateur phare, un des deux objectifs chiffrés de la nouvelle stratégie de Lisbonne. Rappelons que d'ici 2010, les objectifs à atteindre au niveau européen en matière de taux d'emploi sont les suivants:

- 67% en 2005 et 70% en 2010 pour les personnes entre 15 et 64 ans

- 57% en 2005 et 60% en 2010 pour les femmes de ce même groupe d'âge
- 50% en 2010 pour les 55-64 ans.

Ils découlent en fait d'une comparaison des performances économiques entre les Etats-Unis et l'UE et du retard de niveau de vie européen par rapport au niveau de vie américain (30% de différence en termes de PIB par tête).

La différence essentielle entre les deux blocs économiques tient à l'intensité avec laquelle les ressources humaines sont utilisées. En effet, si l'UE, qui atteint une productivité similaire à celle des Etats-Unis, était capable d'augmenter son taux d'emploi significativement, elle pourrait rattraper les Etats-Unis en termes de croissance économique.

$$\text{croissance économique} = \text{productivité} \times \text{taux d'emploi} \times \text{structure démographique}$$

Sans approfondir la problématique très complexe de la compétition entre modèles sociaux des deux côtés de l'Atlantique et le rôle central accordé au travail, le taux d'emploi reste considéré comme un indicateur plus intéressant que le taux de chômage pour juger de l'utilisation des ressources humaines potentiellement mobilisables.

### 1.1.9 Limites du taux d'emploi: vers un taux d'emploi élargi

Tel que nous l'avons déjà soulevé en début de chapitre, le taux d'emploi, comme indicateur du plein emploi pose cependant quelques problèmes méthodologiques non triviaux dans un petit pays ouvert à la mondialisation dont le marché du travail accueille 40% de la main-d'œuvre venant des pays limitrophes. Ces problèmes avaient été identifiés par le CES dans son avis spécifique sur les GOPE (« Les lignes directrices pour la croissance et l'emploi 2005-2008 regroupant les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE), mai 2005 »).

Le Plan national de réforme luxembourgeois, intitulé « Plan pour l'innovation et le plein emploi », tient compte des particularités du marché du travail national et de la présence massive de frontaliers.

Dans cette note il est proposé d'élargir l'indicateur de taux d'emploi et ses composantes (jeunes, femmes, seniors) en le rapprochant du taux de frontaliers, sans toutefois les amalgamer. Une approche alternative aurait été d'ajouter l'emploi national à l'emploi frontalier pour calculer le taux d'emploi nouveau: il va de soi que ce taux d'emploi dépasserait 100% ! Mais il serait ininterprétable et donc inutile.

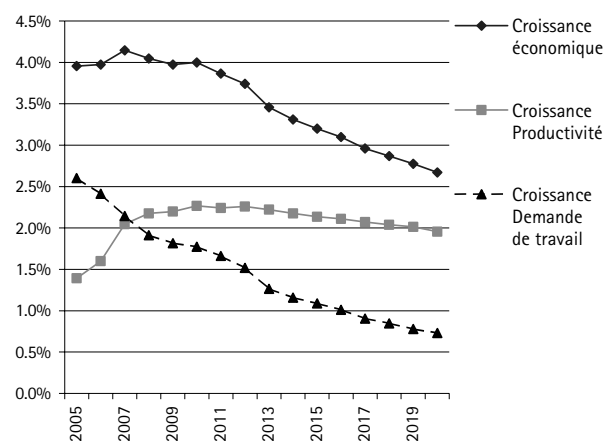
Le rapprochement du taux d'emploi et du taux de frontaliers appelle quelques précisions analytiques. En effet, la croissance de la production exige des ressources humaines additionnelles qui peuvent être des résidents (y compris des immigrés) ou des frontaliers. Le partage entre frontaliers et résidents est gouverné par une série de facteurs qui ne sont pas encore bien appréhendés quantitativement (complémentarité/substitution entre facteur de production, différence des salaires relatifs, différences de compétences/qualifications, différences de salaire de réserve, rôle du cadre institutionnel (cf. S. Allegrezza, A. Guarda-Rauchs, 1997 « Les travailleurs frontaliers et résidents sont-ils interchangeables ou complémentaires? »)).

De plus, le taux d'emploi est déterminé par la population en âge de travailleurs qui dépend de facteurs démographiques (natalité, fécondité, immigration).

L'approche proposée ici tend à faire ressortir le lien entre emploi résidant, frontalier et le taux d'emploi (et le taux de chômage). Du point de vue de la politique économique, cette manière d'aborder la mesure du plein emploi met l'accent sur l'arbitrage entre le taux d'emploi (national) et le taux de présence des frontaliers. Cette approche est plus réaliste et met en exergue les difficultés à réaliser l'objectif de plein emploi traditionnel.

Pour l'accroissement de la demande de travail, on s'est référé aux hypothèses de la Commission européenne en matière de taux de croissance économique et de taux d'accroissement de la productivité du travail pour l'accroissement de la demande de travail. On part ainsi d'un taux de croissance économique de 4% jusqu'en 2010 qui diminuant progressivement pour atteindre 2.7% en 2020. Pour ce qui est de la productivité du travail, la commission part d'un taux d'accroissement de 1.4% en 2005 passant à 1.6% en 2006 et à 2.0% en 2007 et variant entre 2.0 et 2.3% jusqu'en 2020.

Graphique 9: Projections 2005 – 2020



Source: STATEC, Commission européenne

Pour la période considérée, ces hypothèses diffèrent de celles des projections démo-économiques 2005-2055. La population en âge de travailler (15 à 64 ans), en revanche, provient du scénario central des projections démographiques (solde migratoire annuel égal à + 2 800).

### Simulations 2005 – 2020 en fixant le niveau absolu de frontaliers

Dans cette première simulation on fixe le niveau absolu de frontaliers. Souvent, dans le domaine de l'organisation des transports p.ex., c'est le nombre absolu de frontaliers qui importe. Le premier tableau fixe l'emploi frontalier à l'horizon 2020 à 150 000 personnes ce qui correspond au scénario bas de l'IVL (Integratives Verkehrs-und Landesentwicklungskonzept Luxemburg). La différence entre demande

totale et emploi frontalier donne l'emploi résident. Les taux d'emploi se limitant aux seuls 15 à 64 ans, il faut encore, si l'on veut être précis, retrancher les 65+ dans l'emploi résident. La part de ces derniers peut être estimée à 1%. En rapportant l'emploi des 15 à 64 ans à l'effectif de ce groupe d'âges, on obtient le taux afférent.

**Tableau 20: Plafonnement du nombre de frontaliers (scénario IVL bas): Taux d'emploi résident nécessaire pour satisfaire la demande de travail**

Année	Demande de travail		Emploi frontalier = fixé	Emploi résident résiduel	Emploi résident résiduel 15-64 ans	Taux d'emploi avec emploi résident résiduel	Part de l'emploi frontalier
	15-64	Hypothèses Commission					
2005	304 986	310 000	116 000	194 000	192 060	63.0%	37.4%
2006	308 215	318 067	118 267	199 801	197 803	64.2%	37.2%
2007	311 432	325 740	120 533	205 207	203 155	65.2%	37.0%
2008	314 515	332 726	122 800	209 926	207 827	66.1%	36.9%
2009	317 648	339 091	125 067	214 025	211 884	66.7%	36.9%
2010	321 070	345 249	127 333	217 915	215 736	67.2%	36.9%
2011	324 403	351 371	129 600	221 771	219 553	67.7%	36.9%
2012	327 348	357 208	131 867	225 342	223 088	68.2%	36.9%
2013	329 912	362 627	134 133	228 494	226 209	68.6%	37.0%
2014	332 117	367 217	136 400	230 817	228 509	68.8%	37.1%
2015	334 621	371 474	138 667	232 808	230 479	68.9%	37.3%
2016	337 170	375 519	140 933	234 585	232 239	68.9%	37.5%
2017	339 610	379 316	143 200	236 116	233 755	68.8%	37.8%
2018	341 464	382 755	145 467	237 288	234 916	68.8%	38.0%
2019	343 148	385 997	147 733	238 264	235 881	68.7%	38.3%
2020	344 785	389 004	150 000	239 004	236 614	68.6%	38.6%

Source: STATEC

Le tableau ci-dessous reprend la même simulation mais avec le scénario haut de l'IVL prévoyant 180 000 frontaliers à horizon 2020.

**Tableau 21: Plafonnement du nombre de frontaliers (scénario IVL haut): Taux d'emploi résident nécessaire pour satisfaire la demande de travail**

Année	Demande de travail		Emploi frontalier = fixé	Emploi résident résiduel	Emploi résident résiduel 15-64 ans	Taux d'emploi avec emploi résident résiduel	Part de l'emploi frontalier
	15-64	Hypothèses Commission					
2005	304 986	310 000	116 000	194 000	192 060	63.0%	37.4%
2006	308 215	318 067	120 267	197 801	195 823	63.5%	37.8%
2007	311 432	325 740	124 533	201 207	199 195	64.0%	38.2%
2008	314 515	332 726	128 800	203 926	201 887	64.2%	38.7%
2009	317 648	339 091	133 067	206 025	203 964	64.2%	39.2%
2010	321 070	345 249	137 333	207 915	205 836	64.1%	39.8%
2011	324 403	351 371	141 600	209 771	207 673	64.0%	40.3%
2012	327 348	357 208	145 867	211 342	209 228	63.9%	40.8%
2013	329 912	362 627	150 133	212 494	210 369	63.8%	41.4%
2014	332 117	367 217	154 400	212 817	210 689	63.4%	42.0%
2015	334 621	371 474	158 667	212 808	210 679	63.0%	42.7%
2016	337 170	375 519	162 933	212 585	210 459	62.4%	43.4%
2017	339 610	379 316	167 200	212 116	209 995	61.8%	44.1%
2018	341 464	382 755	171 467	211 288	209 176	61.3%	44.8%
2019	343 148	385 997	175 733	210 264	208 161	60.7%	45.5%
2020	344 785	389 004	180 000	209 004	206 914	60.0%	46.3%

Source: STATEC

**Simulations 2005-2020 en fixant la part de l'emploi frontalier dans la demande de travail**

Dans ce scénario, on fixe la part de l'emploi frontalier à un maximum de 50% en 2020. On obtient alors

l'emploi frontalier en appliquant cette part fixée à la demande de travail basée sur les hypothèses de la Commission et l'emploi résident par différence. L'emploi résident des 15-64 ans est alors obtenu en soustrayant 1% pour l'emploi résident des 65ans et plus.

**Tableau 22: Part relative des frontaliers fixée à 50%: Taux d'emploi résident nécessaire pour satisfaire la demande de travail**

Année	Demande de travail		Emploi frontalier = fixé	Emploi résident résiduel	Emploi résident résiduel 15-64 ans	Taux d'emploi avec emploi résident résiduel	Part de l'emploi frontalier
	15-64	Hypothèses Commission					
2005	304 986	310 000	116 000	194 000	192 060	63.0%	37.4%
2006	308 215	318 067	120 267	197 801	195 823	63.5%	37.8%
2007	311 432	325 740	124 533	201 207	199 195	64.0%	38.2%
2008	314 515	332 726	128 800	203 926	201 887	64.2%	38.7%
2009	317 648	339 091	133 067	206 025	203 964	64.2%	39.2%
2010	321 070	345 249	137 333	207 915	205 836	64.1%	39.8%
2011	324 403	351 371	141 600	209 771	207 673	64.0%	40.3%
2012	327 348	357 208	145 867	211 342	209 228	63.9%	40.8%
2013	329 912	362 627	150 133	212 494	210 369	63.8%	41.4%
2014	332 117	367 217	154 400	212 817	210 689	63.4%	42.0%
2015	334 621	371 474	158 667	212 808	210 679	63.0%	42.7%
2016	337 170	375 519	162 933	212 585	210 459	62.4%	43.4%
2017	339 610	379 316	167 200	212 116	209 995	61.8%	44.1%
2018	341 464	382 755	171 467	211 288	209 176	61.3%	44.8%
2019	343 148	385 997	175 733	210 264	208 161	60.7%	45.5%
2020	344 785	389 004	180 000	209 004	206 914	60.0%	46.3%

Source: STATEC

Le scénario suivant est basé sur la même logique mais en fixant la part de l'emploi frontalier à 40% à partir de 2010.

**Tableau 23: Part relative des frontaliers fixée à 40%: Taux d'emploi résident nécessaire pour satisfaire la demande de travail**

Année	Demande de travail		Part de l'emploi frontalier = fixée	Emploi frontalier avec part fixée	Emploi résident résiduel	Emploi résident résiduel 15-64 ans	Taux d'emploi avec emploi résident résiduel
	15-64	Hypothèses Commission					
2005	304 986	310 000	0.37	116 000	194 000	192 060	63.0%
2006	308 215	318 067	0.38	120 927	197 140	195 169	63.3%
2007	311 432	325 740	0.39	125 799	199 941	197 942	63.6%
2008	314 515	332 726	0.39	130 493	202 233	200 211	63.7%
2009	317 648	339 091	0.40	135 024	204 067	202 027	63.6%
2010	321 070	345 249	0.40	139 547	205 701	203 644	63.4%
2011	324 403	351 371	0.40	140 548	210 823	208 714	64.3%
2012	327 348	357 208	0.40	142 883	214 325	212 182	64.8%
2013	329 912	362 627	0.40	145 051	217 576	215 401	65.3%
2014	332 117	367 217	0.40	146 887	220 330	218 127	65.7%
2015	334 621	371 474	0.40	148 590	222 885	220 656	65.9%
2016	337 170	375 519	0.40	150 207	225 311	223 058	66.2%
2017	339 610	379 316	0.40	151 726	227 589	225 314	66.3%
2018	341 464	382 755	0.40	153 102	229 653	227 357	66.6%
2019	343 148	385 997	0.40	154 399	231 598	229 282	66.8%
2020	344 785	389 004	0.40	155 602	233 402	231 068	67.0%

Source: STATEC

### Simulations 2005-2020 en fixant le taux d'emploi « classique »

Pour ce dernier scénario, on suppose d'abord que l'objectif du taux d'emploi de 70% en 2010 de

Lisbonne soit atteint en 2015. L'emploi résident est alors obtenu sur base de ce taux d'emploi fixé et l'emploi frontalier est par conséquent obtenu par la différence entre la demande de travail de la commission et l'emploi résident.

**Tableau 24: Taux d'emploi résident fixé à 70% en 2015: Emploi frontalier nécessaire pour satisfaire la demande de travail**

Année	Demande de travail		Taux d'emploi des résidents = fixé	Emploi résident avec taux d'emploi fixé		Emploi frontalier résiduel	Part de l'emploi frontalier résiduel
	15-64	Hypothèses Commission		15-64 ans	15+ avec taux d'emploi fixé		
2005	304 986	310 000	0.630	192 141	194 082	115 918	37.4%
2006	308 215	318 067	0.637	196 333	198 316	119 751	37.6%
2007	311 432	325 740	0.644	200 562	202 588	123 152	37.8%
2008	314 515	332 726	0.651	204 749	206 817	125 908	37.8%
2009	317 648	339 091	0.658	209 012	211 124	127 968	37.7%
2010	321 070	345 249	0.665	213 512	215 668	129 581	37.5%
2011	324 403	351 371	0.672	217 999	220 201	131 170	37.3%
2012	327 348	357 208	0.679	222 269	224 514	132 694	37.1%
2013	329 912	362 627	0.686	226 320	228 606	134 022	37.0%
2014	332 117	367 217	0.693	230 157	232 482	134 735	36.7%
2015	334 621	371 474	0.700	234 235	236 601	134 874	36.3%
2016	337 170	375 519	0.707	238 379	240 787	134 732	35.9%
2017	339 610	379 316	0.714	242 482	244 931	134 385	35.4%
2018	341 464	382 755	0.721	246 196	248 682	134 073	35.0%
2019	343 148	385 997	0.728	249 812	252 335	133 662	34.6%
2020	344 785	389 004	0.735	253 417	255 977	133 027	34.2%

Source: STATEC

Le scénario précédent peut être répété en supposant que l'objectif de Lisbonne du taux d'emploi de 70% soit atteint en 2010 et qu'il atteindra 75% en 2020.

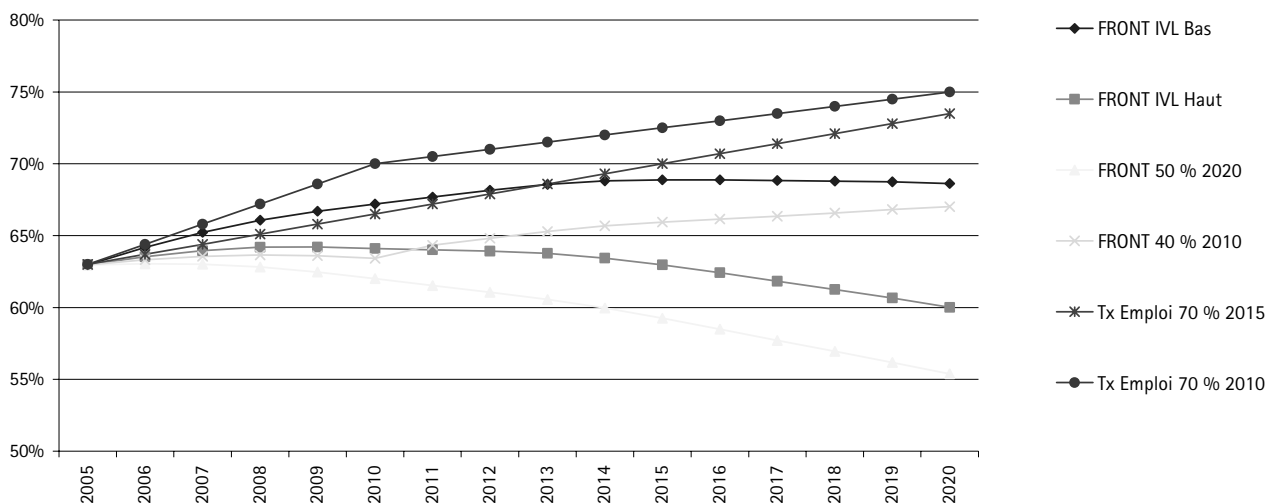
**Tableau 25: Taux d'emploi résident fixé à 70% en 2010 et à 75% en 2020: Emploi frontalier nécessaire pour satisfaire la demande de travail**

Année	Demande de travail		Taux d'emploi des résidents = fixé	Emploi résident avec taux d'emploi fixé		Emploi frontalier résiduel	Part de l'emploi frontalier résiduel
	15-64	Hypothèses Commission		15-64 ans	15+ avec taux d'emploi fixé		
2005	304 986	310 000	0.630	192 141	194 082	115 918	37.4%
2006	308 215	318 067	0.644	198 490	200 495	117 572	37.0%
2007	311 432	325 740	0.658	204 922	206 992	118 748	36.5%
2008	314 515	332 726	0.672	211 354	213 489	119 237	35.8%
2009	317 648	339 091	0.686	217 907	220 108	118 984	35.1%
2010	321 070	345 249	0.700	224 749	227 019	118 230	34.2%
2011	324 403	351 371	0.705	228 704	231 014	120 357	34.3%
2012	327 348	357 208	0.710	232 417	234 765	122 444	34.3%
2013	329 912	362 627	0.715	235 887	238 270	124 358	34.3%
2014	332 117	367 217	0.720	239 124	241 540	125 677	34.2%
2015	334 621	371 474	0.725	242 600	245 051	126 423	34.0%
2016	337 170	375 519	0.730	246 134	248 620	126 898	33.8%
2017	339 610	379 316	0.735	249 613	252 135	127 181	33.5%
2018	341 464	382 755	0.740	252 683	255 236	127 519	33.3%
2019	343 148	385 997	0.745	255 645	258 228	127 770	33.1%
2020	344 785	389 004	0.750	258 589	261 201	127 803	32.9%

Source: STATEC

Le graphique 10 ci-dessous illustre les 6 scénarios détaillés plus haut.

**Graphique 10: Taux d'emploi selon les différents scénarios**



Source: STATEC

### 1.1.10 L'emploi précaire et l'emploi atypique

Un grand nombre de salariés occupent des emplois atypiques dans la mesure où leur situation diffère du contrat de travail traditionnel caractérisé par un travail stable, à temps plein et à durée indéterminée garantissant une certaine protection sociale (convention collective, salaire social minimum...). Un emploi est considéré comme précaire lorsque la sécurité de l'emploi n'est plus garantie. On peut donc dire que l'emploi précaire est atypique mais l'inverse n'est pas forcément vrai, le travail atypique pouvant résulter d'un choix personnel (poursuite d'études, vie familiale...). On qualifierait ainsi d'atypique le travail à temps partiel, saisonnier, à domicile, de nuit et à horaires irréguliers (travail posté, heures supplémentaires) et d'emploi précaire les CDD, les intérimaires et les travailleurs pauvres. Dans la littérature on retrouve souvent deux autres cas d'emplois précaires à savoir les stagiaires et les

intellectuels précaires, catégories faiblement représentées au Luxembourg<sup>1</sup>.

#### 1.1.10.1 Le travail atypique

Tout d'abord, pour ce qui est de l'horaire atypique, cinq types sont retenus dans les EFT: le travail posté, le travail du soir et de la nuit, le travail du samedi ainsi que du dimanche. Pour chaque type, les personnes interrogées doivent indiquer s'il est la règle, si elles y sont soumises occasionnellement ou si elles ne sont pas du tout concernées.

Il apparaît que c'est le travail le samedi qui est le plus courant. Près de 40% des salariés travailleraient habituellement ou occasionnellement le samedi et près de 25% le dimanche. La part des salariés concernés par le travail posté ou le travail de nuit ne dépasse pas 12% et environ 25% d'entre eux travaillent régulièrement ou occasionnellement le soir.

<sup>1</sup> Dans l'enquête sur les forces de travail 2005, moins de 1 500 personnes, soit moins d'un% des salariés résidents ont déclaré travailler sous contrat couvrant une période de formation (stagiaires, apprentis...).

Sont qualifiés d'intellectuels précaires des chercheurs indépendants, post-doctorants travaillant en CDD dans un centre de recherche ou une université p.ex.

**Tableau 26: Horaires de travail atypiques (moyenne 2001-2005)**

	Travail posté	Travail le soir	Travail la nuit	Travail le samedi	Travail le dimanche
De façon régulière	10.0	10.5	4.2	17.6	9.1
Parfois	0.0	14.2	7.9	20.3	14.0
Jamais	90.0	75.2	87.9	62.1	76.9

Source : STATEC, EFT

Notons encore que, toujours selon l'EFT, le travail à domicile atteint près de 9% en 2005, 8% chez les hommes et 11% chez les femmes.

Tout en gardant à l'esprit que, d'une part, les résultats pour des effectifs aussi faibles peuvent être entachés d'une erreur d'échantillonnage non négligeable et que, d'autre part, le passage à une enquête continue en 2003 peut affecter les comparaisons avec les années précédentes, on constate à nouveau une baisse du nombre d'heures supplémentaires après la hausse substantielle en 2004.

A l'instar des années précédentes, ce sont surtout les cadres supérieurs et les salariés des professions intellectuelles et scientifiques qui effectuent des heures supplémentaires. Alors que leur part dans l'emploi total se situe entre 19% et 20%, elle atteint près de 46% dans la sous-population ayant déclaré avoir effectué des heures supplémentaires en 2005. De la même manière, une ventilation par secteur d'activité fait apparaître que les heures supplémentaires restent les plus fréquentes dans l'intermédiation financière, le commerce et l'Horeca.

**Tableau 27: Salariés ayant effectué des heures supplémentaires par profession et secteur d'activité**

	ont effectué des heures supplémentaires					Emploi salarié total	
	2001	2002	2003 <sup>1</sup>	2004	2005	Moyenne 2001-2005	en %
Cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques	2 843	2 547	1 045	5 057	3 979	3 094	39.8%
Professions intermédiaires, techniciens	1 473	1 034	714	2 013	1 442	1 335	17.2%
Employés administratifs	1 005	740	529	1 303	1 087	933	12.0%
Travailleurs des services, Travailleurs manuels	2 778	2 318	1 336	3 455	2 141	2 406	31.0%
Total	8 099	6 639	3 623	11 828	8 649	7 768	100.0%
Industrie	615	555	674	1 270	724	768	9.9%
Construction	913	976	169	981	441	696	9.0%
Commerce, Horeca	1 350	830	917	1 837	1 429	1 273	16.4%
Transports, Communications	859	910	463	1 172	579	796	10.3%
Intermédiation financière	1 578	980	275	2 375	2 052	1 452	18.7%
Immobilier, Services aux entreprises	494	923	78	1 132	979	721	9.3%
Administration publique, Education	1 304	526	290	1 031	841	798	10.3%
Autres services	988	939	757	2 030	1 604	1 263	16.3%
Total	8 099	6 639	3 623	11 828	8 649	7 768	100.0%

<sup>1</sup> Rupture de série en 2003 due au passage à une enquête continue et à la prise ne compte de la taille du ménage dans les variables de pondération

Source : STATEC, EFT

Le tableau suivant illustre le nombre d'emplois qui aurait pu être créé dans les différents secteurs d'activité pour assurer le nombre d'heures travaillées en heures supplémentaires durant la semaine de référence. La situation durant les semaines de

référence observée dans l'enquête sur les forces de travail 2005, donne à penser que 1 783 personnes auraient pu être embauchées à temps plein (40h/semaine).

**Tableau 28: Emplois potentiels correspondant aux heures supplémentaires**

	nombre d'heures supplémentaires	nombre de salariés	nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié	nombre d'emplois potentiels durant la semaine de référence <sup>1</sup>
Industrie	5 922	724	8	148
Construction	2 717	441	6	68
Commerce, Horeca	12 376	1 429	9	309
Transports, Communications	6 070	579	10	152
Intermédiation financière	17 878	2 052	9	447
Immobilier, Services aux entreprises	8 044	979	8	201
Administration publique, Education	6 049	841	7	151
Autres services	12 278	1 604	8	307
Total	71 334	8 649	8	1 783

<sup>1</sup> nombre total d'heures supplémentaires effectuées pendant la semaine de référence / 40h par semaine

Source: STATEC, EFT 2005

Finalement, toujours selon l'enquête sur les forces de travail et tel que mentionné dans le tableau synthétique en début de chapitre, près de 18% des salariés enquêtés en 2005 déclarent travailler à temps partiel dont moins de 8% seraient disposés à travailler un nombre d'heures plus élevé. La raison la plus souvent évoquée pour travailler à temps partiel (un tiers des déclarants) est la garde d'enfants ou d'adultes dépendants.

Pour observer l'évolution de l'emploi à temps partiel il convient cependant d'utiliser les données exhaustives de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) qui incluent les frontaliers et permettent ainsi une comparaison avec l'évolution de l'emploi salarié intérieur. Selon cette source, 13.6% des salariés, soit près de 40 000 personnes, travaillent à temps partiel en 2005. Cette différence s'explique aisément par une définition différente selon les deux sources. En effet, dans l'EFT, le salarié qui travaille moins de 40h par semaine (ou 38 heures pour les fonctionnaires internationaux) déclarera travailler à temps partiel alors que l'IGSS considère comme travailleur à temps partiel, toute personne qui travaille moins de 0.75 x 173 heures, soit 129.75 heures par mois.

Selon les données de l'IGSS, la durée de travail a baissé de 0.4% en 2005 après une hausse de 0.1% en 2004. D'après les données de l'EFT, la baisse aurait même été de 1.1% en 2005 contre +1.3% en 2004. Indépendamment de la source statistique utilisée, cette diminution est plus importante que celle observée sur le long terme (-0.2% en moyenne), la raison principale étant la hausse tendancielle du travail à temps partiel. La réduction de la durée de travail en 2005 a été compensée par l'évolution plus marquée de l'emploi salarié. Celui-ci progresse de 3.2%, d'après les données de l'IGSS, alors que les

heures de travail déclarées notent une hausse de 2.8%.

Selon les données de l'IGSS, l'évolution du travail à temps partiel (+6.1% en 2005) est supérieure à celle du travail à plein temps (+3.8%). Environ 70% des personnes travaillant à temps partiel résident au Luxembourg (60% pour l'ensemble des travailleurs). Tout comme pour l'emploi total, la progression des frontaliers travaillant à temps partiel (+11.1% en 2005) est supérieure à celle des résidents (+3.9% en 2005). En général, les résidents sont plus occupés dans un emploi à temps partiel que les frontaliers: presque 16% des résidents travaillent à temps partiel contre 11% environ pour les frontaliers.

Notons encore que selon les données de la caisse nationale des prestations familiales, 3 189 congés parentaux ont été indemnisés en moyenne par mois en 2005, dont 41% à mi-temps. Le congé parental à mi-temps représente ainsi plus de 3% du travail à temps partiel au Luxembourg et même 6% si l'on considère qu'une tâche à plein temps est occupée à moitié par la personne travaillant à mi-temps et à moitié par un remplaçant mi-temps. En 2005, 63% des parents optant pour le congé parental à mi-temps étaient des résidents.

### 1.1.10.2 Le travail précaire

Dans la présente partie, seuls les contrats à durée déterminée et le travail intérimaire seront détaillés. Les travailleurs pauvres seront analysés dans la partie 3 du présent document.

En 2005, 5.3% des salariés ont travaillé sous un contrat à durée déterminée contre 4.8% en 2004. Ce taux atteint 6.2% chez les étrangers et 4.6% chez les

nationaux. En considérant l'âge des salariés, on constate que près de 2/3 des salariés âgés entre 15-19 ans bénéficient d'un CDD dont la majorité couvre une période de formation (apprentis, stagiaires) ou une période probatoire.

**Tableau 29: Salariés bénéficiant d'un contrat à durée déterminée**

Année	Pourcentage des salariés bénéficiant d'un contrat à durée déterminée		
	Tous âges	15-19	20-24
Moyenne 2001-2005	4.4	49.7	15.5

Source : STATEC, EFT

Quant au travail intérimaire, bien que sa part dans l'emploi salarié total reste relativement modeste avec 2.1% contre 15% en Zone euro, il affiche cependant une croissance annuelle moyenne de quelque 9% sur les 10 dernières années contre près de 4% pour l'emploi salarié intérieur. Hors travail intérimaire, l'emploi salarié intérieur croît de 3.1% en 2005 (contre 3.2% en l'incluant).

En 2005, le nombre de travailleurs intérimaires atteint, en moyenne par mois, 6 145 personnes. Dans l'ensemble des services fournis principalement aux entreprises (NACE 74)<sup>1</sup> le travail intérimaire représente plus de 20%. Selon une étude récente d'Eurostat<sup>2</sup>, le Luxembourg est, par rapport au nombre de personnes occupées dans l'ensemble de l'économie marchande non financière<sup>3</sup>, l'Etat le plus spécialisé dans le domaine de la sélection et fourniture de personnel<sup>4</sup>.

Cette forte "spécialisation" du Luxembourg s'explique en grande partie par la problématique du détachement<sup>5</sup>. Ainsi, 14.2% des travailleurs intérimaires déclarés à la sécurité sociale (un peu

moins de 800 personnes) ont été détachés dans un pays étranger en 2004 et cette tendance est à la hausse (11.1% en 2003 et 7% en 2002). Concernant les entreprises utilisatrices, 26.4% d'entre-elles sont domiciliées en dehors du Luxembourg en 2004, contre 20.9% en 2003 et 16.8% en 2002. Le phénomène du détachement, fortement lié aux charges patronales luxembourgeoises plus faibles<sup>6</sup>, semble donc gagner en importance.

Pour ce qui est de l'évolution du nombre d'entreprises qui font appel à ce type d'emploi, cette dernière s'accélère à nouveau depuis 2004 (+ 15% en 2005 et +10% en 2004 contre +2.4% en moyenne par an entre 2000 et 2003 et +18.5% en moyenne sur la période allant de 1996 à 1999). Le nombre d'entreprises faisant appel au travail intérimaire passe ainsi de 560 en 1995 à près de 1 500 en 2005.

En 2005, l'évolution du nombre de travailleurs intérimaires ralentit au second semestre passant de plus de 20% au premier trimestre à moins de 10% aux troisième et quatrième trimestres. Cette décélération vient surtout de l'industrie, de l'Horeca et de l'intermédiation financière et assurances, qui avaient enregistré de fortes progressions du travail intérimaire en 2004. A l'inverse, le secteur de la construction qui avait noté une baisse en 2004, connaît à nouveau une progression du travail intérimaire en 2005 (+8.9% sur les onze premiers mois).

Au niveau sectoriel, les principaux utilisateurs du travail intérimaire sur les 11 premiers mois de 2005, restent la construction (26.7% de l'emploi intérimaire) et l'industrie (25.5%), suivies par le commerce (10.3%), l'immobilier, location et services aux entreprises (9.2%), l'Horeca (7.5%), les transports et communications (4.9%) et l'intermédiation financière et des assurances (4.6%).

<sup>1</sup> Cette sous-branche comprend les activités juridiques, comptables et de conseil de gestion (NACE 74.1), les activités d'architecture et d'ingénierie (NACE 74.2), les activités de contrôle et analyses techniques (NACE 74.3), la publicité (NACE 74.4), la sélection et fourniture de personnel (NACE 74.5), les enquêtes et sécurité (NACE 74.6), les activités de nettoyage (NACE 74.7) et les services divers fournis principalement aux entreprises (74.8).

<sup>2</sup> [http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY\\_OFFPUB/KS-NP-06-013/FR/KS-NP-06-013-FR.PDF](http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-NP-06-013/FR/KS-NP-06-013-FR.PDF).

<sup>3</sup> NACE C-K, sauf la section J (secteur financier).

<sup>4</sup> L'emploi dans cette sous-branche se compose au Luxembourg à 98% du personnel occupé par les agences d'intérimaires et fourniture de personnel temporaire et à 2% des employés de la sélection de personnel et placement.

<sup>5</sup> L'on entend par détachement le fait qu'un travailleur est envoyé par l'entreprise dont il relève normalement, sur le territoire d'un autre Etat membre afin d'y effectuer temporairement un travail pour le compte de celle-ci. (cf. Règlement (CEE) 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, <http://www.secu.lu/legis/EURO-INT/EU1408.71/TITDEUX.html>).

<sup>6</sup> Le "Rapport mobilité: Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz" ([http://www.wec-europa.org/download/rapport\\_mobilite\\_slr\\_2005.pdf](http://www.wec-europa.org/download/rapport_mobilite_slr_2005.pdf)) illustre bien cette problématique à la page 41.

**Tableau 30: Travail intérimaire (à la fin du mois)**

	Année							2005			
	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005 <sup>1</sup>	T1	T2	T3	T4
	Moyennes mensuelles										
Nombre d'intérimaires	2 483	4 473	4 758	4 720	5 055	5 489	6 145	5 851	6 424	6 497	5 807
Heures travaillées (milliers)	1 367	2 471	2 640	2 601	2 771	3 017	3 488	790	928	907	863
Nombre de contrats	3 065	11 202	12 203	12 749	14 480	16 605	18 677	16 709	18 887	19 475	...
Entreprises utilisatrices	560	1 131	1 144	1 172	1 214	1 356	1 540	1 340	1 559	1 682	...
	1995-1999							2000-2004			
	Variations annuelles en %										
Nombre d'intérimaires	11.7	4.5	6.4	-0.8	7.1	8.6	12.0	11.7	11.7	7.8	9.2
Heures travaillées	11.3	4.4	6.8	-1.5	6.6	8.9	15.6	18.7	18.7	10.9	12.9
Nombre de contrats	40.1	9.6	8.9	4.5	13.6	14.7	14.4	25.3	13.5	7.5	...
Entreprises utilisatrices	19.5	4.0	1.2	2.4	3.6	11.7	14.8	12.1	16.2	16.6	...

<sup>1</sup> Nombre de contrats, Entreprises utilisatrices: 11 mois

Source: IGSS, Ministère du Travail et de l'Emploi

**Tableau 31: Travail intérimaire par branche (au cours du mois)**

	Année							2005			
	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005 <sup>1</sup>	T1	T2	T3	T4
	Moyennes mensuelles										
Nombre d'intérimaires	2 483	4 473	4 758	4 720	5 055	5 489	6 145	5 851	6 424	6 497	5 807
Heures travaillées (milliers)	1 367	2 471	2 640	2 601	2 771	3 017	3 488	790	928	907	863
Nombre de contrats	3 065	11 202	12 203	12 749	14 480	16 605	18 677	16 709	18 887	19 475	...
Entreprises utilisatrices	560	1 131	1 144	1 172	1 214	1 356	1 540	1 340	1 559	1 682	...
	1995-1999							2000-2004			
	Variations annuelles en %										
Nombre d'intérimaires	11.7	4.5	6.4	-0.8	7.1	8.6	12.0	11.7	11.7	7.8	9.2
Heures travaillées	11.3	4.4	6.8	-1.5	6.6	8.9	15.6	18.7	18.7	10.9	12.9
Nombre de contrats	40.1	9.6	8.9	4.5	13.6	14.7	14.4	25.3	13.5	7.5	...
Entreprises utilisatrices	19.5	4.0	1.2	2.4	3.6	11.7	14.8	12.1	16.2	16.6	...

<sup>1</sup> Nombre de contrats, Entreprises utilisatrices: 11 mois

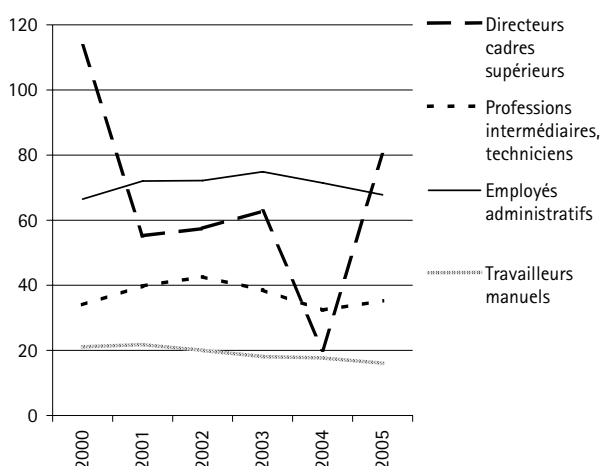
Source: IGSS, Ministère du Travail et de l'Emploi

Notons encore que les données figurant dans les tableaux 30 et 31 ne sont pas identiques; le premier est construit à partir des fichiers de l'IGSS et reprend les salariés intérimaires et le personnel administratif des agences d'intérimaires (NACE 74.502) inscrits à la fin du mois alors que le tableau 31 se base sur le rapport "Travail intérimaire" de l'IGSS et du Ministère du Travail, qui reprend les travailleurs intérimaires occupés par les entreprises au cours du mois. Etant donné les durées relativement courtes des missions, le nombre d'intérimaires est plus élevé dans le second tableau.

En considérant l'évolution du nombre moyen de jours par contrat intérimaire par catégorie professionnelle au mois de mars de chaque année, on ne constate que de faibles variations à l'exception des directeurs et cadres supérieurs où le nombre moyen de jours par contrat varie de 114 en 2000 à 20 en 2004 pour remonter à 80 jours en 2005. A l'intérieur de cette catégorie professionnelle, c'est aux spécialistes de l'informatique que revient le plus grand nombre de contrats, à l'exception de 2004 où 32 contrats de mission ont été conclus avec des mathématiciens/statisticiens. Pour ce qui est des premiers, c'est sans surprise en 2000 que le nombre

moyens de jours par contrat de mission était le plus élevé.

La ventilation par sexe fait apparaître que les contrats de mission dans les professions intermédiaires et administratives sont le plus souvent conclus avec des femmes alors que pour le travail manuel et les postes de directions ils reviennent largement aux hommes.

**Graphique 11: Nombre moyen de jours par contrat intérimaire (mars de chaque année)**

Source: Ministère du Travail et de l'Emploi

Dans le tableau suivant on peut lire que ce sont les salariés français, suivis des portugais qui travaillent le plus souvent sous cette forme de contrat, leur nombre ayant augmenté de près de 35% entre 2000 et 2005 pour les premiers alors que le nombre de portugais a quasiment doublé sur la même période.

**Tableau 32: Travail intérimaire par nationalité 2000 - 2005**

	Nombre de personnes					
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Belgique	462	505	510	552	640	702
Allemagne	73	66	74	110	142	224
France	4 274	4 527	4 530	4 955	5 386	5 748
Italie	179	181	156	188	202	216
Luxembourg	210	185	158	137	145	181
Portugal	674	788	838	957	1 074	1 288
Autres	225	251	256	244	295	353

Source: IGSS, Ministère du Travail et de l'Emploi

**Tableau 33: Niveau d'enseignement selon l'ancienneté sur le marché du travail**

Ancienneté sur le marché du travail	Enseignement secondaire		Enseignement supérieur		Total
	Enseignement primaire	Enseignement secondaire inférieur	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
0	0.0%	25.0%	33.4%	41.7%	100%
1	0.0%	35.2%	22.8%	42.1%	100%
2	0.0%	31.2%	27.0%	41.8%	100%
3	0.7%	28.3%	30.7%	40.3%	100%
4	0.0%	26.9%	28.6%	44.5%	100%
5	0.0%	26.5%	20.7%	52.8%	100%
6	3.1%	24.6%	23.6%	48.7%	100%
7	0.7%	24.1%	24.5%	50.7%	100%
8	1.6%	28.5%	17.8%	52.1%	100%
9	1.2%	29.0%	20.8%	49.1%	100%
10	4.0%	25.6%	29.8%	40.7%	100%

Source: STATEC, EFT 2005

<sup>1</sup> CITP: Certificat du cycle moyen de l'enseignement secondaire et secondaire technique; CCM: Certificat de capacité manuelle; CATP: Certificat d'aptitude technique et professionnelle;

<sup>2</sup> CAP: Certificat d'aptitude professionnelle.

### 1.1.11 Qualification et formation continue de la population salariée

Les chiffres présentés ci-après proviennent de l'enquête sur les forces de travail 2005. L'enseignement primaire regroupe tous ceux qui ont un niveau d'enseignement inférieur ou égal à la classe de 8<sup>e</sup> de l'enseignement technique respectivement 6<sup>e</sup> de l'enseignement classique. L'enseignement secondaire inférieur comprend le niveau d'enseignement supérieur à l'enseignement primaire et inférieur ou égal à la classe de 11<sup>e</sup> de l'enseignement technique respectivement 3<sup>e</sup> de l'enseignement classique ainsi que le CITP<sup>1</sup>, l'ancienne école moyenne, le CCM<sup>1</sup>, le CATP<sup>1</sup> et l'ancien CAP<sup>2</sup>. L'enseignement secondaire supérieur inclut le diplôme de technicien, le diplôme de fin d'études secondaires techniques et classiques ainsi que le brevet de maîtrise et les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> des professions de santé.

#### 1.1.11.1 Niveau d'instruction des personnes arrivées sur le marché du travail au cours des 10 dernières années

D'après le tableau donnant la ventilation par niveau d'instruction des jeunes sortis de l'école au cours de la dernière décennie, très nombreux seraient ceux détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Leur part serait toujours supérieure à 40% et atteindrait même les 50% dans plusieurs cohortes.

Un ventilation supplémentaire par pays de naissance montre que cette forte proportion d'universitaires s'observe surtout chez ceux qui sont nés à l'étranger. Ceci s'explique sans doute par un phénomène que nous allons mettre en évidence au chapitre contenant des développements sur le marché du travail et l'immigration, à savoir que dans l'immigration récente, le poids des hautement qualifiés tend à s'accroître.

**Tableau 34: Niveau d'enseignement selon l'ancienneté sur le marché du travail et le lieu de naissance**

Ancienneté sur le marché du travail	Enseignement primaire	Enseignement secondaire inférieur	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	Total
<b>Né aux Luxembourg</b>					
0	0.0%	34.0%	25.6%	40.4%	100%
1	0.0%	36.5%	24.5%	39.0%	100%
2	0.0%	30.9%	34.4%	34.7%	100%
3	0.9%	28.9%	33.2%	37.0%	100%
4	0.0%	30.1%	37.8%	32.1%	100%
5	0.0%	26.8%	31.3%	41.8%	100%
6	2.8%	31.8%	32.6%	32.7%	100%
7	0.0%	24.6%	31.5%	43.9%	100%
8	0.9%	31.1%	29.4%	38.6%	100%
9	1.9%	34.9%	26.9%	36.3%	100%
10	1.9%	30.6%	36.6%	30.9%	100%
<b>Né à l'étranger</b>					
0	0.0%	0.0%	55.0%	45.0%	100%
1	0.0%	30.3%	16.5%	53.2%	100%
2	0.0%	31.7%	8.5%	59.7%	100%
3	0.0%	26.8%	24.1%	49.0%	100%
4	0.0%	22.0%	14.8%	63.2%	100%
5	0.0%	26.1%	6.6%	67.4%	100%
6	3.3%	16.1%	12.8%	67.8%	100%
7	1.6%	23.4%	16.1%	58.9%	100%
8	2.1%	26.3%	7.7%	63.9%	100%
9	0.0%	19.5%	11.0%	69.5%	100%
10	6.9%	18.8%	20.5%	53.9%	100%

Ancienneté sur le marché du travail = 2005 - année d'obtention du dernier diplôme

Source: STATEC, EFT 2005

### 1.1.10.2 Formation continue de la population salariée

Dans la population salariée ont été retenus ceux ayant déclaré avoir suivi, au cours des quatre dernières semaines, une formation en relation avec leur emploi, et ceci en dehors du système scolaire normal.

Le premier tableau donne leur répartition selon la classe d'âges et le niveau d'instruction atteint. Entre 20 et 49 ans, quelque 7 à 8% de la population concernée ont participé à des cours de formation continue. Cette proportion augmente avec le niveau d'instruction, la différence entre le secondaire supérieur et le supérieur restant cependant insignifiant.

**Tableau 35: Part des salariés ayant suivi une formation continue au cours des quatre dernières semaines par classe d'âges et niveau d'instruction**

	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur	
15-19	11.3%	15.8%	0.0%	0.0%	14.0%
20-24	0.0%	5.6%	12.6%	10.1%	8.3%
25-29	1.4%	4.8%	8.0%	9.2%	7.0%
30-34	1.8%	3.8%	9.0%	11.7%	7.7%
35-39	1.1%	6.1%	11.0%	11.1%	7.8%
40-44	0.8%	6.6%	9.5%	11.8%	7.7%
45-49	0.7%	7.7%	10.9%	14.5%	8.5%
50-54	1.8%	5.9%	10.0%	6.0%	5.9%
55-59	0.0%	2.6%	5.3%	5.9%	3.8%
60-64	5.2%	9.7%	20.2%	8.3%	10.4%
65+	0.0%	0.0%	0.0%	8.8%	5.8%
Tous âges	1.2%	6.0%	9.8%	10.4%	7.4%

Source : STATEC, EFT 2005

Une ventilation par secteur d'activité permet de voir que quelques secteurs se détachent en matière de formation continue.

**Tableau 36: Part des salariés ayant suivi une formation continue au cours des quatre dernières semaines par secteur d'activité et niveau d'instruction**

	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur	Total
Agriculture	9.0%	0.0%	0.0%	0.0%	2.2%
Industries manufacturières	0.6%	4.3%	3.9%	9.4%	4.4%
Construction	0.5%	3.4%	3.5%	0.0%	1.7%
Commerce, réparations	1.6%	5.3%	11.9%	9.9%	6.6%
Hôtels, Restaurants	0.0%	1.5%	0.0%	6.3%	1.0%
Transports, communications	4.9%	9.9%	8.3%	16.7%	9.9%
Intermédiation financière	0.0%	12.0%	11.6%	10.8%	11.1%
Immobilier, services aux entreprises	0.0%	6.3%	6.0%	9.5%	6.8%
Administration centrale	1.8%	5.5%	8.9%	10.0%	7.1%
Éducation	0.0%	1.9%	4.2%	8.8%	7.6%
Santé, action sociale	4.2%	6.1%	14.6%	12.7%	10.4%
Services collectifs, sociaux et personnels	0.0%	8.8%	19.4%	12.3%	11.3%
Organismes extra-territoriaux	8.3%	6.6%	16.9%	12.7%	12.7%
Tous secteurs	1.3%	6.0%	9.9%	10.4%	7.6%

Source : STATEC, EFT 2005

Ce sont les 'Transports et communications', l'Intermédiation financière, le secteur de la Santé et de l'Action Sociale, les Services collectifs, sociaux et personnels ainsi que les Organismes extra-territoriaux, ces derniers venant même en tête. Dans tous ces secteurs, la proportion en question avoisine ou dépasse les 10%. A noter encore que dans les secteurs considérés, la part des diplômés du secondaire supérieur dépasse souvent celle des universitaires.

Seulement 4% des travailleurs manuels auraient été en formation continue, soit plus de moitié moins que les deux catégories de professions se situant en haut de l'échelle sociale.

**Tableau 37: Formation continue selon la profession**

Directeurs, cadres supérieurs	11.1%
Professions intermédiaires, techniciens	10.3%
Employés administratifs	7.2%
Travailleurs manuels	4.0%
Total	7.4%

Source : STATEC, EFT 2005

Une régression logistique binaire sur la probabilité d'avoir suivi ou non une formation continue montrerait que la variable âge ne donne pas de coefficients significatifs. Les chances des femmes seraient inférieures à celles des hommes. Ceci serait également vrai pour les étrangers par rapport aux nationaux. La régression logistique confirme que plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus les chances en question augmentent. A relever que les résultats de la régression font apparaître un écart nettement plus élevé entre cadres supérieurs et professions intermédiaires nettement supérieur à celui trouvé au tableau ci-dessus donnant de simples fréquences. Le même genre de remarques peut être fait concernant le secteur d'activité. Alors que d'après le tableau croisé présenté plus haut les différences entre les secteurs en pointe étaient relativement faibles, celles mises en lumière par les résultats de la régression sont nettement plus importantes.

**Tableau 38: Régression logistique donnant la probabilité de suivre une formation continue**

Rapport des chances donnant la probabilité de suivre une formation continue	Coefficient de régression	Rapport des chances
Age	-0.005	0.995
Age2	0.000	1.000
<b>Sexe</b>		
Féminin	-0.225 **	0.798
<b>Nationalité</b>		
Etrangers	-0.264 **	0.768
<b>Profession</b>		
Directeurs d'entreprise, Cadres supérieurs, Professions libérales et scientifiques	0.919 **	2.508
Professions intermédiaires, techniciens	0.730 **	2.074
Employés administratifs	0.376 **	1.457
<b>Secteur d'activité</b>		
Commerce, HORECA	0.400 **	1.492
Transports, Communications	1.044 **	2.841
Intermédiation financière	0.909 **	2.482
Immobilier, Services aux entreprises	0.476 **	1.610
Administration, Education	0.450 **	1.569
Santé, Autres Services	1.044 **	2.840
Organisations extra-territoriales	1.188 **	3.279
Nagelkerke R Square	0.059	

Source : STATEC, EFT 2005

**Catégorie de référence**

Sexe : Masculin

Nationalité : Autochtone

Profession : Travailleurs manuels

Secteur d'activité : Industrie, Construction

**Coefficients de régression**\*\* coefficients significatifs à  $p < 0.001$ \* coefficients significatifs à  $p < 0.05$ **1.1.12 Les travailleurs handicapés au sens de la loi luxembourgeoise**

Selon le rapport annuel 2005 de l'Administration de l'Emploi, la qualité de travailleur handicapé a été accordée à 506 personnes en 2005. Depuis l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 12 novembre 1991 jusqu'au 31 décembre 2005, 4 006 personnes se sont vues attribuer le statut de travailleur handicapé (capacité de travail réduite d'au moins 30%).

Leur nombre a considérablement augmenté depuis juin 2004, entrée en vigueur de la loi du 12 septembre 2003 portant, entre autres, création d'un revenu pour travailleur handicapés et d'un revenu pour personnes gravement handicapées. Cette loi rend obligatoire l'inscription auprès de l'ADEM de travailleurs handicapés ayant touché le RMG jusque là.

Au 1<sup>er</sup> août 2006, le nombre total de travailleurs handicapés actifs s'élève à 2 507 personnes, dont

46% travaillent dans le secteur privé, un quart dans les ateliers protégés et un quart auprès de l'Etat.

Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits à l'ADEM (y compris ceux affectés à une mesure pour l'emploi) et ayant le statut de travailleur handicapé s'élève à 777 à la même date.

**Tableau 39: Travailleurs handicapés par secteur d'activité au 1<sup>er</sup> août 2006**

secteur d'activité	nombre de personnes
Secteur privé	1 143
Administration publique	604
Communes	130
Ateliers protégés	606
Indépendants	24
<b>Total</b>	<b>2 507</b>

Source : ADEM

Soulignons encore que, bien que la loi fixe un pourcentage d'emplois réservés aux travailleurs handicapés et des sanctions en cas de refus de l'employeur d'embaucher ce nombre prescrit, ces sanctions ne sont pas appliquées dans la pratique vu la difficulté d'adéquation à l'aptitude requise dans l'entreprise. L'insertion de ces personnes sur le marché du travail est donc basée sur une politique volontariste soutenue par des plans d'actions ou projets pilotes.

**1.1.13 Résultats de l'enquête sur les forces de travail 2002 sur l'emploi des personnes handicapées****1.1.13.1 Concept et définitions**

La présente partie décrit les résultats du questionnaire spécial sur les personnes ayant un problème de santé ou un handicap de longue durée qui était joint à l'enquête communautaire sur les forces de travail 2002 (voir encadré page 2). Les questions portaient sur une semaine de référence au mois d'avril 2002 et les résultats des autres pays européens sont issus d'une publication « statistiques en bref<sup>1</sup> » d'Eurostat. Le questionnaire s'est adressé à toutes les personnes, de 16 à 64 ans inclus, vivant dans un ménage privé, ayant un handicap, qu'elles travaillent ou non, du fait que le questionnaire traite des tâches qu'elles peuvent ou pourraient accomplir.

<sup>1</sup> Statistiques en Bref, Population et conditions sociales, thème 3 – 26/2003.

Il est important de noter que le questionnaire ne s'est adressé qu'à des personnes ayant répondu à l'affirmative à la question de l'existence d'un problème de santé ou d'un handicap de longue durée c.-à-d. si au moment de l'enquête le problème existait déjà depuis au moins 6 mois ou s'il était supposé se poursuivre de manière à ce que sa durée totale dépasse les 6 mois. Les problèmes de santé peuvent être aussi bien physiques que sensoriels ou mentaux et comprennent les affections récurrentes (p.ex. mal de dos), périodiques (p.ex. épilepsie), les maladies incurables ou dont l'issue dépend du traitement.

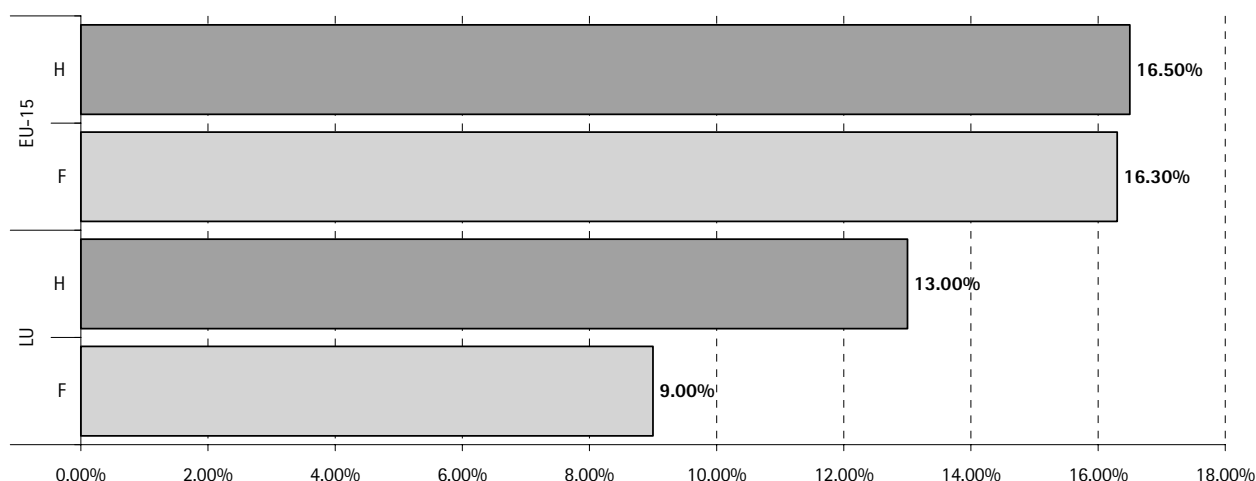
Il va sans dire que tant la traduction au niveau national aussi bien que la subjectivité inhérente à ce type de questions peuvent avoir un effet sur la comparabilité de ces données.

### 1.1.13.2 Principaux résultats

En 2002, 16.4% de la population en âge de travailler (16-64 ans) ont déclaré avoir un problème de santé ou de handicap de longue durée en moyenne dans l'UE15, passant de 6.6% en Italie à 32.2% en Finlande. Par rapport à ses pays voisins, le Luxembourg se situe, avec 11.7% proche de l'Allemagne (11.2%) et loin derrière la Belgique (18.4%) ou la France (24.6%).

Alors qu'en moyenne dans l'UE 15, l'écart entre les femmes et les hommes souffrant d'un problème de santé ou de handicap de longue durée n'est que très faible, il atteint 4 points de pourcentage au Luxembourg.

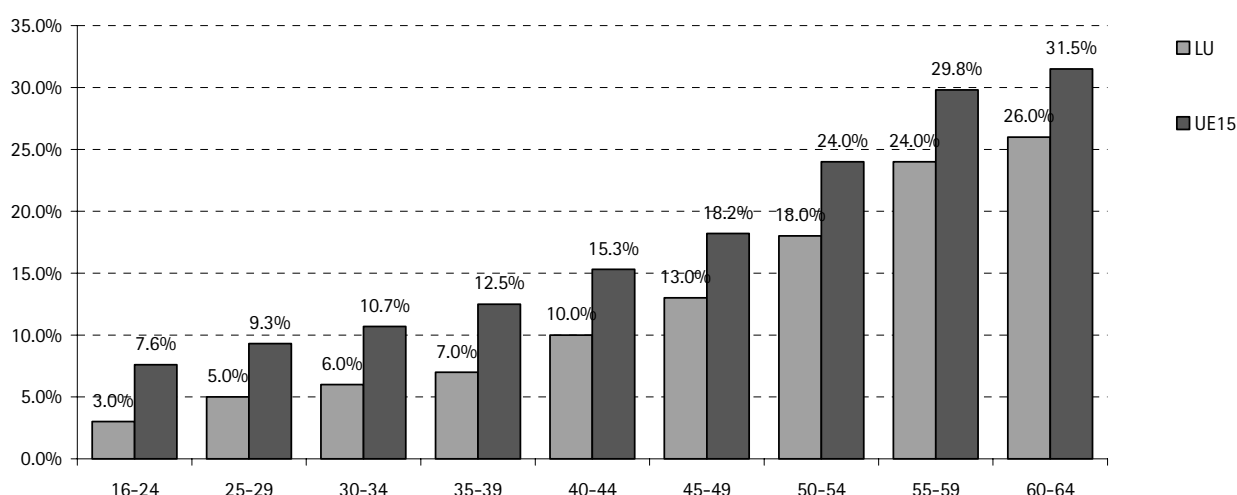
**Graphique 12: Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par sexe**



Source: STATEC, EFT2002, Statistiques en BREF, thème 3 - 26/2003

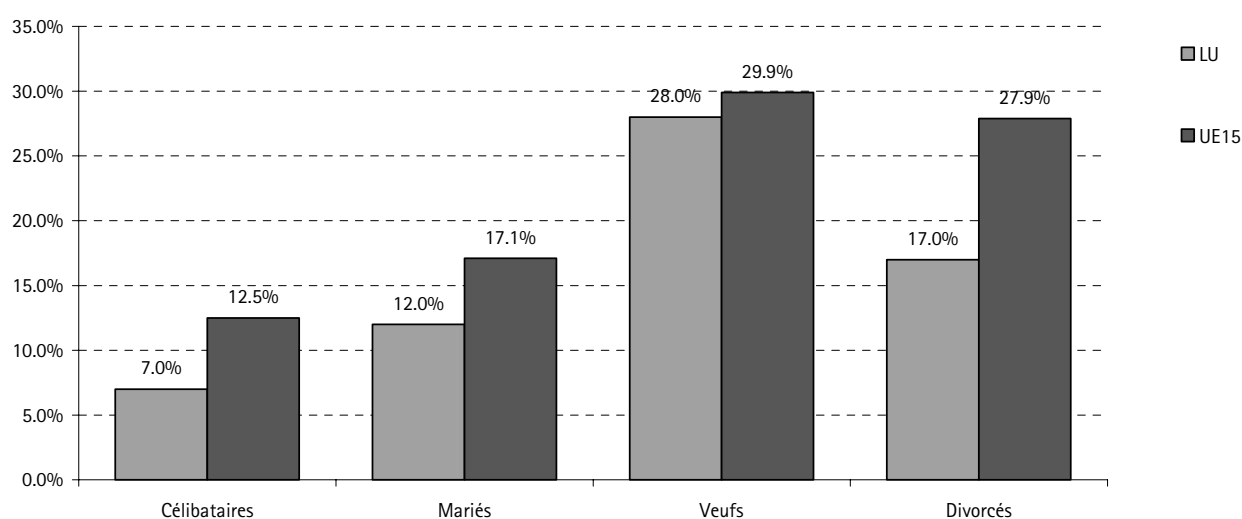
Ces taux augmentent sans surprise avec l'âge et les veufs et veuves atteignent donc logiquement le taux le plus élevé.

**Graphique 13: Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par classes d'âge**



Source: STATEC, EFT2002, Statistiques en BREF, thème 3 - 26/2003

**Graphique 14: Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par statut matrimonial**

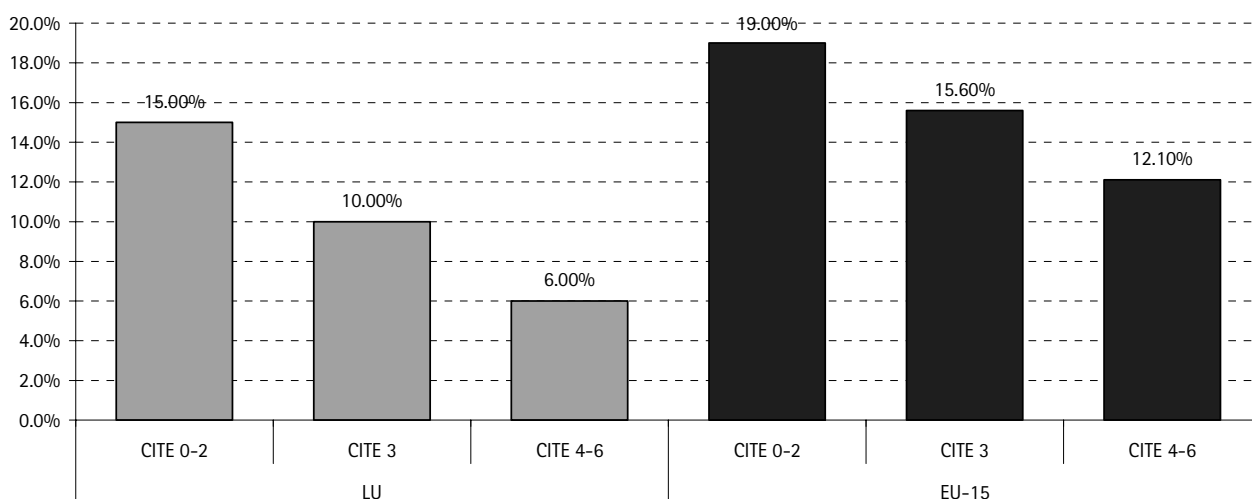


Source: STATEC, EFT2002, Statistiques en BREF, thème 3 - 26/2003

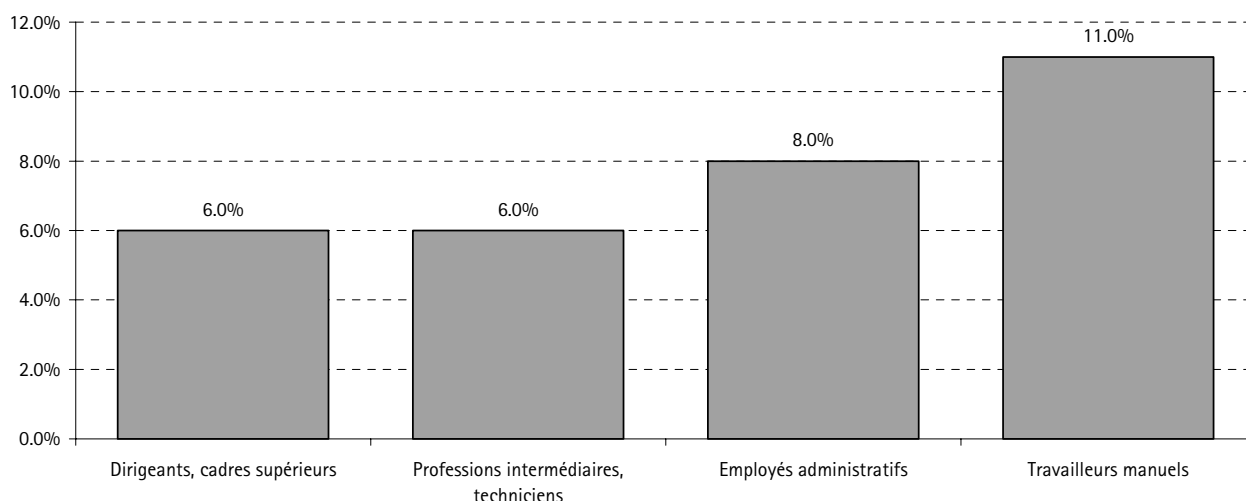
A l'instar des autres pays, le taux de problème de santé ou de handicap de longue durée est beaucoup plus important chez les personnes ayant achevé le niveau d'enseignement primaire ou secondaire

inférieur<sup>1</sup>. Le graphique 16 le confirme indirectement, ce taux atteignant 11% chez les travailleurs manuels contre seulement 6% chez les dirigeants et cadres supérieurs.

<sup>1</sup> CITE 0-2: enseignement primaire jusqu'aux classes de 5<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> achevées; CITE 3: Secondaire supérieur jusqu'au diplôme de fin d'études secondaires techniques / classiques y compris le diplôme de technicien, le CATP ou le CIP; CITE 4-6: BAC+3 et plus y compris les brevets de maîtrise et les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> des professions de santé.

**Graphique 15: Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par niveau d'éducation**

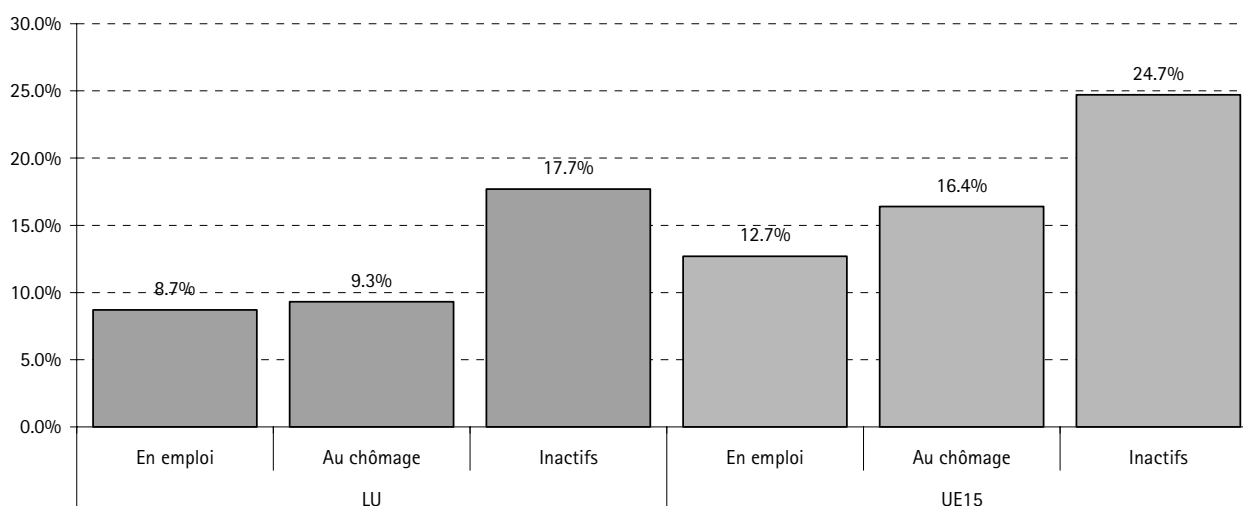
Source: STATEC, EFT2002, Statistiques en BREF, thème 3 - 26/2003

**Graphique 16: Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par profession au Luxembourg**

Source: STATEC, EFT2002, Statistiques en BREF, thème 3 - 26/2003

Finalement, on constate encore que le taux de problème de santé ou de handicap de longue durée des inactifs atteint le double de ceux ayant un emploi alors que l'écart entre ces derniers et les personnes en chômage est très faible au Luxembourg. En

considérant l'âge et l'activité, il apparaît que chez les personnes en emploi, 9% des 40-50 ans et 14% des 50-65 ans déclarent souffrir d'un problème de santé ou d'un handicap de longue durée. Chez les inactifs, ces taux atteignent respectivement 19% et 25%.

**Graphique 17: Taux de problème de santé ou de handicap de longue durée par activité**

Source: STATEC, EFT2002, Statistiques en BREF, thème 3 - 26/2003

## 1.2 Déséquilibres sur le marché du travail: 2000 – 2005

### 1.2.1 Définitions et rappels méthodologiques

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs par rapport à l'ensemble des forces de travail. Les forces de travail sont composées des personnes occupées et des chômeurs.

- chômage au sens de l'Administration de l'Emploi (ADEM)

L'ADEM considère comme chômeur, ou demandeur d'emploi, toute personne sans emploi, disponible pour le marché du travail, à la recherche d'un emploi approprié, non affectée à une mesure pour l'emploi, indemnisée ou non et ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

- chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT)

Les chômeurs sont les personnes âgées entre 15 et 74 ans qui étaient:

(a) sans travail pendant la semaine de référence

(b) disponibles pour travailler, c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;

(c) à la recherche active d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail à commencer plus tard, c'est-à-dire endéans une période maximale de trois mois.

Eurostat élabore les taux de chômage "harmonisés" pour les Etats membres, ainsi que pour les nouveaux pays adhérents et les pays candidats, sur base des définitions recommandées par le BIT.

"Harmonisé" signifie que les micro données nationales, concernant les particuliers et les ménages, sont traitées par Eurostat de la même manière pour toute l'UE afin de permettre une comparabilité entre les Etats membres.

Les informations relatives à ces trois conditions ne peuvent être recueillies que grâce à l'Enquête sur les forces de travail (EFT).

S'agissant d'un sondage, les chiffres du chômage afférents sont soumis à des variations aléatoires qui seront d'autant plus importantes que les effectifs pris en considération seront faibles. Dans l'échantillon de l'enquête, on trouve près de 400 chômeurs répondant aux critères du BIT.

Pour ce qui est des relations entre le "chômage BIT" et le "chômage inscrit", basé sur les personnes enregistrées par l'ADEM, un certain rapprochement peut être constaté depuis que la statistique officielle du chômage exclut les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une mesure de mise à l'emploi. Du moment qu'une telle mesure donne droit à une rémunération, les personnes concernées ne sont plus considérées comme chômeurs selon les critères du BIT. Il suffit, en effet, d'avoir eu une activité rémunérée, ne serait-ce que durant une heure, pour être comptabilisé dans la population ayant un emploi.

Le taux de chômage au sens du BIT peut donc différer de celui de l'ADEM dans la mesure où il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'ADEM pour être considéré comme chômeur. Ainsi, le nombre de chômeurs au sens du BIT peut être plus élevé si l'échantillon de l'EFT comporte des demandeurs d'emploi qui ne voient pas l'utilité d'une inscription auprès de l'ADEM parce

qu'ils n'ont pas droit à une indemnité de chômage par exemple.

La présente partie sera essentiellement consacrée au chômage au sens du BIT, pour les détails concernant le chômage au sens de l'ADEM, le lecteur peut consulter la note de conjoncture 01/2006 du STATEC ou encore les bulletins mensuels publiés par l'Administration de l'emploi.

### 1.2.2 Évolution du taux de chômage BIT par sexe, âge, nationalité et durée de recherche

En 2005, le taux de chômage annuel moyen au sens du BIT s'élève à 4.5%, contre 5.1% en 2004 (avec une marge d'erreur de 1.1 point de% environ). Cette baisse s'explique notamment par le recul du chômage des étrangers: en 2005, le taux de chômage des nationaux passe à 3.3% (3.1% en 2004), tandis que le taux de chômage des étrangers, particulièrement élevé en 2004 (7.6%), recule à 6.0%. En 2005, les étrangers représentent 60% de l'ensemble des chômeurs, contre 67% en 2004.

Une répartition par sexe fait apparaître que le taux de chômage est de 3.5% pour les hommes et de 5.8% pour les femmes. Le taux de chômage masculin atteint 2.6% du côté des luxembourgeois et 4.6% du côté des résidents étrangers. Les taux de chômage féminins sont plus élevés aussi bien pour les autochtones (4.2%) que pour les étrangères (7.7%).

En 2005, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) est en recul, mais reste considérable: 13.7%, contre 16.9% en 2004, l'erreur d'échantillonnage relativement importante ne permet cependant pas des conclusions trop tranchées.

Le tableau 40 fait apparaître que la durée de recherche augmente en 2005; la proportion des personnes à la recherche d'un emploi depuis moins de 6 mois diminue de 53% en 2004 à 46% en 2005.

**Tableau 40: Taux de chômage au sens du BIT, par sexe, âge, nationalité et durée de recherche**

Spécification	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003 1	2004	2005
	En % de la population active								
Ensemble de la population	3.1	3.0	2.4	2.4	2.0	2.6	3.7	5.1	4.5
Sexe									
Hommes	2.3	2.0	1.6	1.9	1.7	2.0	3.0	3.7	3.5
Femmes	4.1	4.4	3.5	3.3	2.5	3.4	4.7	7.1	5.8
Grand groupe d'âges									
15-24	8.4	7.1	6.4	6.5	7.0	6.9	11.0	16.9	13.7
25-39	2.9	3.2	2.5	2.7	1.7	2.7	3.5	5.4	4.1
40-54	1.7	1.9	1.3	1.4	1.3	1.7	2.9	3.4	3.8
55-59	1.2	0.6	0.6	1.8	0.4	0.5	1.7	1.7	2.0
Nationalité									
Nationaux	2.2	2.1	1.6	1.7	1.2	1.7	2.5	3.1	3.3
Etrangers	4.1	4.1	3.5	3.5	3.0	3.7	5.2	7.6	6.0
Sexe et nationalité									
Nationaux- hommes	1.7	1.7	1.2	1.2	1.3	1.1	1.9	2.3	2.6
Etrangers- hommes	3.1	3.0	2.2	2.6	1.1	2.6	4.3	5.5	4.6
Nationaux- femmes	3.2	2.7	2.6	3.1	2.2	3.1	3.2	4.2	4.2
Etrangers- femmes	4.1	6.2	4.7	4.1	4.1	4.4	6.5	10.5	7.7
Durée de la recherche	En % du total des chômeurs								
Moins de 6 mois	38	45	46	63	55	53	51	53	46
6 à 11 mois	24	24	22	15	16	19	23	23	26
12 mois et plus	38	31	32	22	29	28	26	24	28
Toutes durées	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Rupture de série en 2003 due au passage à une enquête continue et à la prise en compte de la taille du ménage dans les variables de pondération.

Source : STATEC, EFT

### 1.2.3 Le taux de chômage BIT par sexe, classe d'âge, nationalité et situation matrimoniale

Le tableau 41 montre que les femmes sont les plus touchées par le chômage, indépendamment de la classe d'âge à l'exception des plus de 55 ans où les femmes représentent moins de 40% de la population active. Dans la classe d'âge des 35-44 ans, leur taux de chômage est plus du double de celui des hommes. Ceci s'explique par le fait que près de 16% des femmes âgées entre 35 et 44 ans à la recherche d'un emploi en 2005 s'occupaient de leur ménage un an avant l'enquête (voir tableau 42 et 43).

**Tableau 41: Taux de chômage au sens du BIT par sexe et classe d'âge en 2005**

Groupes d'âge	Hommes	Femmes
	En % de la population active	
15-24	11.7	16.2
25-34	3.6	5.5
35-44	2.2	5.7
45-54	3.0	4.6
>55	2.8	0.8
Ensemble	3.5	5.8

Source : STATEC, EFT

Dans les deux tableaux suivants on peut lire que 40% des femmes à la recherche d'un emploi en 2005 étaient encore en emploi un an avant l'enquête contre 50% des hommes et que 19% d'entre-elles étaient déjà au chômage contre 33% des hommes. On y lit également qu'un quart des femmes en chômage étaient alors occupées par des responsabilités familiales. Près de la moitié des jeunes de moins de 25 ans poursuivaient des études un an avant l'enquête ce qui peut rassurer dans la mesure où leur durée de recherche est donc moins longue. Ceci est d'ailleurs confirmé par le croisement de l'âge et l'ancienneté de la recherche d'un emploi indiquant que plus de 80% des jeunes de moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi depuis moins d'un an. Reste que 27% d'entre eux ont déclaré avoir été en emploi un an avant l'enquête.

**Tableau 42: Activité un an avant l'enquête par classe d'âge en 2005**

Groupes d'âge	en emploi						total
	en emploi	au chômage	élève, étudiant	invalidité	responsabilité familiale	autres	
15-24	27%	18%	48%	1%	2%	4%	100%
25-34	54%	18%	5%	0%	22%	2%	100%
35-44	50%	29%	0%	0%	16%	4%	100%
45-54	47%	36%	0%	1%	16%	1%	100%
>55	33%	50%	0%	0%	14%	3%	100%
Ensemble	45%	26%	12%	1%	14%	3%	100%

Source : STATEC, EFT

**Tableau 43: Activité un an avant l'enquête selon le genre en 2005**

Groupes d'âge	en emploi						total
	en emploi	au chômage	élève, étudiant	invalidité	responsabilité familiale	autres	
Femmes	40%	19%	11%	0%	25%	3%	100%
Hommes	50%	33%	12%	1%	1%	2%	100%
Ensemble	45%	26%	12%	1%	14%	3%	100%

Source : STATEC, EFT

Les femmes résidentes étrangères affichent des taux d'emploi en moyenne plus élevés que les autochtones mais elles sont également plus touchées par le chômage. Ainsi, le taux de chômage des Portugaises, qui représentent près de 15% de la population féminine en âge de travailler et qui affichent un taux d'emploi plutôt élevé, atteint près de 8% en 2005. A noter que près de 40% des Portugaises à la recherche d'un emploi n'ont pas dépassé le niveau d'enseignement primaire.

Du côté des hommes, ce sont les résidents de nationalité italienne, française et portugaise qui affichent les taux de chômage les plus élevés. Alors que le niveau d'éducation des demandeurs d'emploi italiens et portugais est plutôt faible, plus des trois quarts des chômeurs français ont achevé le niveau d'enseignement secondaire supérieur ou supérieur.

**Tableau 44: Taux de chômage et taux d'emploi BIT selon le genre et la nationalité en 2005**

Nationalité	Taux de chômage		Taux d'emploi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Luxembourgeois	2.6%	4.2%	70.5%	51.1%
Belges	3.3%	5.7%	78.0%	61.1%
Français	5.1%	6.2%	81.4%	62.5%
Allemands	3.1%	11.7%	70.4%	49.9%
Italiens	5.6%	6.5%	71.5%	49.4%
Portugais	5.0%	7.9%	78.6%	60.9%
Autre UE15	2.5%	4.6%	76.9%	57.3%
Autre	7.7%	15.6%	74.2%	43.7%

Source : STATEC, EFT

Une ventilation par état matrimonial du taux d'emploi féminin fait apparaître que bien qu'il soit globalement plutôt faible au Grand-Duché (53.7%) en comparaison européenne, il égale quasiment celui des hommes dans la catégorie des divorcées ou séparées légalement où il atteint 74.6%.

En termes de taux de chômage, on constate que l'absence d'un conjoint est discriminatoire dans la mesure où les célibataires et divorcées affichent un taux de chômage de respectivement 7.3% et 6.4%. En

considérant leur âge respectif, la seconde catégorie devrait cependant avoir plus de mal à se repositionner sur le marché du travail que les célibataires puisque 2/3 des divorcées ou séparées ont plus de 40 ans alors qu'au niveau des célibataires les 2/3 ont moins de 30 ans.

En considérant la répartition des chômeurs par situation matrimoniale et sexe, il apparaît que plus de 60% des hommes au chômage sont des célibataires contre 40% de femmes.

**Tableau 45: Taux de chômage et taux d'emploi BIT selon le genre et état matrimonial en 2005**

	Taux de chômage		Taux d'emploi		répartition des chômeurs en %	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Célibataire	6.5%	7.3%	60.9%	51.8%	62.3%	39.7%
Marié(e)	1.6%	4.9%	82.0%	53.3%	27.6%	47.9%
Veuf(ve) <sup>1</sup>	4.7%	5.3%	59.1%	32.5%	0.7%	1.6%
Divorcé(e) ou légalement séparé(e)	5.4%	6.4%	76.8%	74.6%	9.4%	10.9%

<sup>1</sup> effectif très faible

Source : STATEC, EFT

#### 1.2.4 Le chômage par sexe et niveau d'enseignement

Le tableau 46 indique que, indépendamment du sexe, les diplômé(e)s du secondaire supérieur sont les plus épargné(e)s par le chômage et que le diplôme supérieur ne semble pas en préserver. On observe également que, même si l'élévation du diplôme

atténue la discrimination hommes / femmes, à niveau d'enseignement équivalent, les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes.

Pour le détail sur le regroupement des niveaux d'enseignement, le lecteur peut se référer au point 1.1.9 du présent rapport.

**Tableau 46: Chômage BIT selon le genre et le niveau d'enseignement en 2005**

Niveau d'enseignement achevé	Taux de chômage		répartition des chômeurs en %	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Primaire	4.3%	6.1%	17.9%	16.6%
Secondaire inférieur	4.0%	9.1%	39.3%	46.5%
Secondaire supérieur	2.9%	3.6%	18.1%	15.2%
Supérieur	3.0%	4.2%	24.8%	21.7%

Source : STATEC, EFT

Le tableau ci-dessous met en évidence que dans l'ensemble, les hommes sont plus longtemps à la recherche d'un emploi que les femmes. Alors que plus d'un tiers des hommes au chômage le sont depuis plus d'un an, cette proportion atteint 23% chez les femmes.

On peut également y lire que parmi les chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur ( $\geq$  BAC +3), 30% sont à la recherche depuis plus d'un an, 26% chez les femmes et 34% chez les hommes.

**Tableau 47: Chômage BIT par sexe, niveau d'enseignement et ancienneté de la recherche d'un emploi en 2005**

Niveau d'enseignement achevé	ancienneté de la recherche < 1an		ancienneté de la recherche 1an ou plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Primaire	57%	69%	43%	31%
Secondaire inférieur	66%	77%	34%	23%
Secondaire supérieur	67%	91%	33%	9%
Supérieur	66%	74%	34%	26%
Total	65%	77%	35%	23%

Source : STATEC, EFT

### 1.2.5 Les secteurs et professions les plus touchés

Les informations sur la situation professionnelle antérieure ne concernent évidemment que les chômeurs ayant déjà travaillé. Ceci vaut également pour le paragraphe suivant où l'on trouve une ventilation selon la raison de la fin de l'emploi.

Il ressort du tableau 48 que 2 secteurs sont particulièrement touchés par le chômage à savoir celui du commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques et celui de l'HORECA. On constate en effet que les personnes à la recherche d'un emploi issues de ces deux secteurs sont sur représentées par rapport aux personnes employées dans ces mêmes secteurs.

**Tableau 48: Ventilation des chômeurs BIT et des personnes ayant un emploi par (dernier) secteur d'activité en 2005**

Secteur d'activité	chômeurs BIT	personnes ayant un emploi
Industrie	9%	9%
Construction	10%	8%
Commerce	18%	11%
HORECA	9%	4%
Transports, Communications	2%	7%
Intermédiation financière	9%	11%
Immobilier, Services entreprises	15%	9%
Administration	8%	12%
Education	2%	7%
Santé, Action sociale	8%	10%
Autres	10%	11%
Ensemble	100%	100%

Source : STATEC, EFT

En considérant les professions, on constate que la part des directeurs et cadres supérieurs au chômage est nettement inférieure à leur poids relatif dans la population totale. Les travailleurs manuels quant à eux représentent plus de la moitié des chômeurs alors qu'ils constituent moins de 40% de l'ensemble des personnes exerçant une profession.

**Tableau 49: Ventilation des chômeurs BIT et des personnes ayant un emploi par (dernière) profession exercée en 2005**

Profession	chômeurs BIT	personnes ayant un emploi
Directeurs, cadres supérieurs	17%	28%
Professions intermédiaires, techniciens	11%	17%
Employés administratifs	20%	16%
Travailleurs manuels	52%	38%
Total	100%	100%

Source : STATEC, EFT

### 1.2.6 Les raisons pour la fin de l'emploi

Il ressort du tableau 50 que près d'un tiers des personnes à la recherche d'un emploi ont été victimes d'un licenciement et 20% se retrouvent dans cette situation suite à un contrat à durée déterminée.

**Tableau 50: Raison pour la fin de l'emploi en 2005**

Raison pour la fin de l'emploi	
Licenciement ou suppression de poste	32%
Fin d'un emploi à durée limitée	20%
Responsabilité personnelle ou familiale	9%
Maladie ou incapacité	6%
Autres raisons ou sans indication	33%

Source : STATEC, EFT

### 1.2.7 Type d'emploi recherché par sexe et situation familiale

Le tableau suivant met en évidence que près de 90% des hommes au chômage recherchent un emploi à temps plein et que seuls 23% d'entre eux sont prêts à défaut à accepter un emploi à temps partiel. Du côté des femmes, 62% sont à la recherche d'un emploi à temps complet et 33% disent vouloir travailler à temps partiel uniquement. Le souhait de travailler à temps plein des femmes diminue rapidement avec le nombre d'enfants. En effet, alors que seulement 20% d'entre-elles souhaitent travailler à temps partiel lorsqu'elles n'ont pas d'enfants, ce pourcentage augmente à 44% avec un enfant et à 50% avec deux enfants.

**Tableau 51: Type d'emploi recherché par sexe en 2005**

activité recherchée	Hommes	Femmes
activité d'indépendant *	4%	2%
seul un emploi à temps complet sera accepté	66%	44%
un emploi à temps complet est recherché mais un temps partiel sera accepté	23%	18%
emploi à temps partiel	6%	33%

\* effectif très faible

Source : STATEC, EFT

**Tableau 52: Type d'emploi recherché par les femmes en fonction du nombre d'enfants en 2005**

activité recherchée	nombre d'enfants				
	aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants *	4 enfants *
activité d'indépendant *	2%	2%	0%	0%	0%
seul un emploi à temps complet sera accepté	57%	35%	23%	15%	0%
un emploi à temps complet est recherché mais un temps partiel sera accepté	18%	17%	25%	8%	0%
emploi à temps partiel	20%	44%	50%	76%	100%

\* effectif très faible

Source : STATEC, EFT

### 1.2.8 Les démarches entreprises par les chômeurs

De l'enquête sur les forces de travail 2005 ressort que les méthodes de recherche d'un emploi les plus utilisées sont l'étude des annonces d'offres d'emploi dans les journaux, l'inscription à l'ADEM, les relations personnelles (amis, famille...) et la prise de contact directe avec les employeurs.

Il en ressort également que les hommes s'inscrivent plus souvent à l'ADEM que les femmes et que ces dernières ont davantage recours aux relations personnelles que les hommes; 80% des hommes à la recherche d'un emploi sont inscrits auprès de l'ADEM contre moins de 60% des femmes. Notons encore que le tiers des hommes et le quart des femmes au chômage sont inscrits auprès de l'ADEM sans bénéficier d'indemnités de chômage.

Finalement, seul 10% des personnes à la recherche d'un emploi ont déclaré avoir suivi une formation au cours des 4 semaines ayant précédé l'enquête.

### 1.2.9 Les chômeurs ayant retrouvé un emploi et le type de contrat

Toujours selon cette même enquête, un peu plus de 40% des chômeurs en 2004 occupent un emploi

précaire en 2005. En effet, seul 57.7% des personnes ayant été au chômage en 2004 et ayant retrouvé un emploi salarié en 2005 occupent un emploi à caractère permanent (CDI) contre près de 95% des salariés pris dans l'ensemble. Ventilés par sexe, 61.2% des hommes et 53.4% des femmes salarié(e)s ayant été au chômage un an avant l'enquête ont un contrat à durée indéterminée. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'âge ne semble pas avoir d'impact.

### 1.2.10 Taux de chômage BIT – Comparaison européenne

En considérant le tableau 53 ci-dessous, on constate que dans l'UE15, ce sont l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Danemark qui affichent les taux de chômage les plus bas, inférieurs à 5% alors qu'en Espagne, en Grèce, en France et en Allemagne il avoisine les 10%. Du côté des nouveaux Etats membres on note des écarts nettement plus importants variant de 5.3% pour Chypre à 17.7% pour la Pologne. Dans tous les 25 Etats membres, les taux de chômage des femmes dépasse, souvent de loin, celui des hommes à l'exception de l'Irlande et du Royaume-Uni où il est inférieur et de la Suède et de la Lettonie où ils sont quasi identiques.

**Tableau 53: Taux de chômage par sexe dans les pays membres de l'UE**

Total	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Hommes	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Femmes	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	7.2	7.4	8.2	9.0	9.5	9.5	Allemagne	6.0	6.3	7.1	8.2	8.7	8.9	Allemagne	8.7	8.9	9.4	10.1	10.5	10.3
Autriche	3.6	3.6	4.2	4.3	4.8	5.2	Autriche	3.1	3.1	4.0	4.0	4.4	4.8	Autriche	4.3	4.2	4.4	4.7	5.3	5.6
Belgique	6.9	6.6	7.5	8.2	8.4	8.4	Belgique	5.6	5.9	6.7	7.6	7.5	7.6	Belgique	8.5	7.5	8.6	8.9	9.5	9.6
Danemark	4.3	4.5	4.6	5.4	5.5	4.8	Danemark	3.9	4.1	4.3	4.8	5.1	4.4	Danemark	4.8	5.0	5.0	6.1	6.0	5.3
Espagne	11.1	10.3	11.1	11.1	10.6	9.2	Espagne	7.9	7.5	8.1	8.2	8.0	7.0	Espagne	16.0	14.8	15.7	15.3	14.3	12.2
Finlande	9.8	9.1	9.1	9.0	8.8	8.4	Finlande	9.1	8.6	9.1	9.2	8.7	8.2	Finlande	10.6	9.7	9.1	8.9	8.9	8.6
France	9.1	8.4	8.9	9.5	9.6	9.5	France	7.6	7.0	7.9	8.6	8.7	8.7	France	10.9	10.0	10.0	10.5	10.5	10.5
Grèce	11.3	10.8	10.3	9.7	10.5	9.8	Grèce	7.5	7.3	6.8	6.2	6.6	6.1	Grèce	17.2	16.2	15.6	15.0	16.2	15.3
Irlande	4.3	4.0	4.5	4.7	4.5	4.3	Irlande	4.3	4.1	4.7	5.0	4.9	4.6	Irlande	4.2	3.8	4.1	4.3	4.1	3.9
Italie	10.1	9.1	8.6	8.4	8.0	7.7	Italie	7.8	7.1	6.7	6.5	6.4	6.2	Italie	13.6	12.2	11.5	11.3	10.5	10.1
Luxembourg	2.3	2.1	2.8	3.7	5.1	4.5	Luxembourg	1.8	1.7	2.1	3.0	3.7	3.5	Luxembourg	3.1	2.7	3.8	4.7	7.1	5.8
Pays-Bas	2.8	2.2	2.8	3.7	4.6	4.7	Pays-Bas	2.2	1.8	2.5	3.5	4.3	4.5	Pays-Bas	3.6	2.8	3.1	3.9	4.8	5.1
Portugal	4.0	4.0	5.0	6.3	6.7	7.6	Portugal	3.2	3.2	4.1	5.4	5.9	6.7	Portugal	4.9	5.0	6.0	7.2	7.6	8.6
Royaume-Uni	5.4	5.0	5.1	4.9	4.7	4.7	Royaume-Uni	5.8	5.5	5.6	5.5	5.0	5.1	Royaume-Uni	4.8	4.4	4.5	4.3	4.2	4.3
Suède	5.6	4.9	4.9	5.6	6.3	6.3	Suède	5.9	5.2	5.3	6.0	6.5	6.4	Suède	5.3	4.5	4.6	5.2	6.1	6.3
Estonie	12.8	12.4	10.3	10.0	9.7	7.9	Estonie	13.8	12.6	10.8	10.2	10.4	8.8	Estonie	11.8	12.2	9.7	9.9	8.9	7.1
Hongrie	6.4	5.7	5.8	5.9	6.1	7.2	Hongrie	7.0	6.3	6.2	6.1	6.1	7.0	Hongrie	5.6	5.0	5.4	5.6	6.1	7.4
Lettonie	13.7	12.9	12.2	10.5	10.4	9.0	Lettonie	14.4	14.2	13.3	10.6	10.6	9.1	Lettonie	12.9	11.5	11.0	10.4	10.2	9.0
Lituanie	16.4	16.5	13.5	12.4	11.4	8.2	Lituanie	18.6	18.6	14.2	12.7	11.0	7.9	Lituanie	14.1	14.3	12.8	12.2	11.8	8.5
Chypre	4.8	3.9	3.6	4.1	4.7	5.3	Chypre	3.1	2.7	2.9	3.6	3.6	4.1	Chypre	7.1	5.5	4.4	4.7	6.0	6.7
Malte	6.7	7.6	7.5	7.6	7.3	7.3	Malte	6.4	6.9	6.6	6.9	6.6	6.5	Malte	7.4	9.3	9.2	9.1	8.8	9.0
Pologne	16.1	18.2	19.9	19.6	19.0	17.7	Pologne	14.4	16.9	19.1	19.0	18.2	16.5	Pologne	18.1	19.8	20.9	20.4	19.9	19.2
Rép. tchèque	8.7	8.0	7.3	7.8	8.3	7.9	Rép. tchèque	7.3	6.7	5.9	6.2	7.1	6.5	Rép. tchèque	10.3	9.7	9.0	9.9	9.9	9.7
Slovaquie	18.8	19.3	18.7	17.6	18.2	16.4	Slovaquie	18.9	19.8	18.6	17.4	17.4	15.7	Slovaquie	18.6	18.7	18.7	17.7	19.2	17.3
Slovénie	6.7	6.2	6.3	6.7	6.3	6.3	Slovénie	6.5	5.6	5.9	6.3	5.8	5.9	Slovénie	7.1	6.8	6.8	7.1	6.8	6.8
UE25	8.6	8.4	8.8	9.0	9.1	8.7	UE25	7.4	7.3	7.8	8.1	8.1	7.9	UE25	10.2	9.8	10.0	10.2	10.3	9.8
UE15	7.7	7.3	7.6	8.0	8.1	7.9	UE15	6.4	6.1	6.6	7.0	7.2	7.0	UE15	9.3	8.7	9.0	9.3	9.3	8.9
NEM	13.6	14.5	14.8	14.3	14.2	13.4	NEM	12.6	13.7	14.2	13.7	13.5	12.6	NEM	14.8	15.5	15.5	15.1	15.0	14.4

Provisoire: 2005 SE.

Source: Eurostat, séries harmonisées

### 1.2.11 L'indemnisation de chômage en Europe<sup>1</sup>

La présente partie est reprise du site Internet de l'assurance chômage en France [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr), sur lequel son unité juridique UN|juridis met à la disposition du public de l'information réglementaire relative aux dispositifs d'indemnisation du chômage et de préretraite. On y trouve des comparaisons européennes très intéressantes telles « La notion d'Emploi convenable en Europe »<sup>2</sup>, « Le suivi et contrôle des demandeurs d'emploi en Europe » ou encore « Indemnisation du chômage en Europe ». Le tableau 55 ci-dessous ainsi que les commentaires du tableau proviennent de l'étude comparative « Indemnisation du chômage en Europe ».

<sup>1</sup> Source: [#">http://info.assedic.fr/unijuridis/index.php?module=bdd&tidmenu=2566&tidarticle=2772&tchemin=2468|2562|2566">#](http://info.assedic.fr/unijuridis/index.php?module=bdd&tidmenu=2566&tidarticle=2772&tchemin=2468|2562|2566)

<sup>2</sup> Voir aussi l'article « Un chômeur peut-il refuser un emploi? » paru dans la Tribune du 25.08.2005.

Tableau 54: Tableau comparatif des régimes d'assurance chômage de 10 Etats membres de l'Union européenne (situation au 1<sup>er</sup> juin 2006)

	Condition d'affiliation minimale	Durée d'indemnisation	Montant d'indemnisation	Plafond de salaire de référence (brut/mois) <sup>1</sup>	Montant minimal de l'allocation mensuelle <sup>1</sup>	Montant maximal de l'allocation mensuelle <sup>1</sup>
Allemagne	12 mois au cours 2 dernières années	entre 6 et 18 mois	60 ou 67 % du salaire net de référence selon les charges de famille	anciens Länder : 5 250 € nouveaux Länder : 4 400 €	-	anciens Länder 2 140,20 € nouveaux Länder 1 867,80 €
Belgique	12 mois au cours des 18 derniers mois	illimitée, sauf pour certains chômeurs de longue durée	de 40 % à 60 % du salaire brut de référence, selon les charges de famille et durée du chômage	1 743,89 €	563,68 €, 751,66 € ou 94,92 € selon la situation familiale de l'intéressé	993,20 € ou 1 046,24 € selon la situation familiale de l'intéressé
Danemark	52 semaines au cours des 3 dernières années + 12 mois d'appartenance à une caisse d'assurance	uniforme, limitée à 4 ans (sauf cas de maintien de 55 à 60 ans) ou à 30 mois si l'intéressé a 60 ans ou plus	90 % du salaire de référence, mais maximum 1 936,89 € (14 451,66 DKK)	aucun, mais allocation plafonnée	sous certaines conditions, pour certains demandeurs d'emploi 1 588,43 € (11 851,66 DKK) <sup>3</sup>	1 936,89 € (14 451,66 DKK)
Espagne	12 mois au cours des 6 dernières années	entre 4 et 24 mois	70 puis 60 % du sal. de réf., mais mini. 80 % de l'IPREM5 + 1/6ème maxi. 225 % de l'IPREM + 1/6ème selon les charges de famille	aucun, mais allocation plafonnée	447,16 € si aucun enf. à charge 598,07 € si 1 ou plusieurs enfants à charge	978,16 € si aucun enfant à charge 1 117,90 € si 1 seul enfant à charge 1 257,64 € si 2 enfants ou + à charge
France	6 mois au cours des 22 derniers mois	entre 7 et 36 mois (sauf cas de maintien jusqu'à l'âge de la retraite)	de 57,4 % à 75 % selon montant du salaire brut de référence	10 356 EUR	760,72 €, ou 75 % du sal. de réf. si ce montant est inférieur	5 268,47 € (net)
Grand-Bretagne	cotisations payées sur 25 fois le "seuil de salaire assurable" <sup>6</sup> au cours des 2 dernières années fiscales ET cotisations payées ou créditées sur 50 fois le «seuil de salaire assurable» sur chacune des 2 dernières fiscales	uniforme, limitée à 182 jours	forfaitaire, en fonction de l'âge de l'intéressé	aucune référence à l'ancien salaire	-	de 218,57 € à 362,91 € (de 149,93 £ à 248,95 £)
Irlande	52 semaines de cotisations payées depuis le début de l'activité salariée ET - soit 39 semaines de cotisations payées ou créditées sur l'année fiscale de référence - soit 26 semaines de cotisations payées sur l'année fiscale de référence et 26 autres sur l'année fiscale précédente	390 jours si 260 semaines de cotisations (sauf si âge < 18 ans, ou âge > 65 ans sous certaines conditions), 312 jours si moins de 260 semaines de cotisations	forfaitaire, mais allocation minorée si salaire de référence < 150 € par semaine	aucun, mais si sal. de réf. < 150 € par semaine, le montant de l'allocation est réduit	-	718,46 € + suppléments familiaux,
Italie	2 ans d'affiliation et 52 semaines de cotisations au cours des 2 dernières années	7 ou 10 mois <sup>8</sup> selon l'âge de l'intéressé	50 % du salaire brut de référence (pdt les 6 premiers mois, 40 % les 3 mois suivants, 30 % le dernier mois) mais maximum 836,77 €, ou 998,50 € si sal. de réf. > 1 797,31 €	aucun, mais allocation plafonnée	-	830,77 €, ou 998,50 € si salaire de référence > 1 797,31 €
Luxembourg	6 mois au cours des 12 derniers mois	uniforme, limitée à 365 jours par périodes de 2 ans (sauf cas de maintien, dans la limite de 12 mois)	80 % du salaire brut de réf., portés à 85 % si enfant(s) à charge, limité à 250 % du SSM	aucun, mais allocation plafonnée	-	3 758,55 €
Portugal	18 mois au cours des 24 derniers mois	entre 12 et 30 mois, selon l'âge de l'intéressé (sauf cas de maintien, pour les 45 ans ou plus, jusqu'à 38 mois)	65 % du salaire brut de référence, limité à 300 % du SMN	aucun, mais allocation plafonnée	385,90 € (SMN) ou 100 % du sal. de réf. si celui-ci est < SMN	1 157,70 € (soit 3 fois le SMN mensuel de 385,90 €)

(1) Pour le Danemark, la Grande-Bretagne et la Suisse, les montants applicables sont convertis en euros selon les taux de conversion fixés par la Commission administrative des Communautés européennes pour la sécurité sociale des travailleurs migrants (CASSTM) pour le 2ème trimestre 2006. (2) Sauf pour l'Irlande et la Grande-Bretagne, où seul un taux horaire est prévu. SMI = salario minimo interprofesional (Espagne), SMIC = salaire minimum de croissance (France) ; SSM = salaire social minimum (Luxembourg) ; SMN = salário mínimo nacional (Portugal) (3) 2 735 DKK x 52 (semaines) / 12 (mois). En réalité, le montant mensuel minimal de l'allocation est égal à 1 466,24 € (10 940 DKK) ou à 1 832,80 € (13 675 DKK) selon qu'elle est versée pour 4 ou 5 semaines ; en effet, l'allocation versée pour un mois « m » correspond au nombre de semaines comprises entre l'avant-dernier lundi du mois « m-1 » et l'avant-dernier dimanche du mois « m ». (4) 3 335 DKK x 52 (semaines) / 12 (mois). En réalité, le montant mensuel maximal de l'allocation est égal à 1 787,90 € (13 340 DKK) ou à 2 234,88 € (16 675 DKK) selon qu'elle est versée pour 4 ou 5 semaines ; en effet, l'allocation vers

au nombre de semaines comprises entre l'avant-dernier lundi du mois « m-1 » et l'avant-dernier dimanche du mois « m ». (5) Le montant de l'IPREM (Indicador público de renta de efectos múltiples), entré en vigueur au 1er janvier 2004, est égal à 479,10 € par mois, depuis le 1er janvier 2006. (6) "Seuil de salaire assurable" = 84 £ (122,45 €) par semaine. 25 x 84 £ = 2 100 £, soit environ 3 061,30 € ; 50 x 84 £ = 4 200 £, soit environ 6 122,60 €.

(7) Taux de cotisations à la charge des salariés : 0 % sur les salaires < 300 € ; sur les salaires > 300 € et < 440 € : 4 % sur la part comprise entre 127 € et 440 € ; et sur les salaires supérieurs à 440 € : 2 % sur la part comprise entre 0 et 127 € et 6 % au-delà.

(8) Les durées indiquées ici sont appliquées, à titre provisoire, jusqu'au 31 décembre 2006, en lieu et place des durées habituellement limitées à 6 et 9 mois.

Source: <http://info.assedic.fr/unijuridis/travail/documents/tabcomp0606.pdf>

*Durée d'activité requise pour avoir droit à l'allocation de chômage*

La durée d'activité minimale requise pour avoir droit à l'indemnité de chômage est la plus avantageuse au Luxembourg et en France dans la mesure où il suffit d'avoir travaillé 6 mois (au cours des 12 derniers mois au Luxembourg et des 22 derniers mois en France) pour avoir droit à une indemnité de chômage. Dans tous les autres pays étudiés la durée d'affiliation minimale est au moins de 12 mois. Soulignons toutefois qu'au Luxembourg il faut avoir travaillé minimum 16 heures par semaine pour avoir droit à une indemnité de chômage.

*Durée d'indemnisation*

A l'exception de la Belgique où la durée d'indemnisation est en règle générale illimitée, les autres systèmes étudiés prévoient des durées d'indemnisation variables selon la durée d'affiliation antérieure et parfois aussi selon l'âge de l'allocataire.

Là encore le Luxembourg se positionne très bien à savoir que pour 6 mois d'affiliation, le régime français accorde 7 mois d'indemnisation, tandis que le régime luxembourgeois donne droit à 12 mois d'allocations et que pour 12 mois d'affiliation, le Luxembourg et la France se placent en 3ème position, avec 365 jours d'indemnisation derrière la Suisse avec 400 jours et le Danemark avec 4 ans d'indemnisation. Notons qu'au Luxembourg, la durée d'indemnité de 12 mois peut être prolongée sous certaines conditions<sup>1</sup>.

*Montant de l'allocation de chômage*

A l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, où les allocations sont forfaitaires, le montant d'indemnité de chômage est toujours basé sur l'ancien salaire et le montant de l'indemnisation n'est jamais illimité.

La Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France et le Portugal sont les seuls pays dans lesquels il existe un montant minimal d'allocation chômage.

Pour le montant maximal de l'allocation de chômage, le Luxembourg occupe la 3<sup>e</sup> position avec 3 758,55 EUR. Ces plafonds diminuent cependant au bout de 6 mois d'indemnités de chômage à 2 fois le salaire social minimum et à 1.5 fois le salaire social minimum au delà de 12 mois d'indemnités.

Pour terminer, reprenons encore, toujours de la même source, deux exemples d'indemnités de chômage en fonction de la situation familiale de l'allocataire.

Pour un allocataire âgé de 30 ans, célibataire et sans enfants, avec un salaire de référence de 1 500 €, le montant d'indemnisation s'élève à:

- 1 350 EUR au Danemark
- 1 200 EUR au Luxembourg et en Suisse
- 975 EUR au Portugal
- 978.16 EUR pendant 6 mois, puis 900 EUR en Espagne
- 900 EUR pendant 12 mois, puis 750 EUR en Belgique
- 872.77 EUR en France
- 625.20 EUR en Allemagne
- 750 EUR pendant 6 mois, puis 600 EUR en Italie
- 718.46 EUR en Irlande et 362.91 EUR en Grande-Bretagne

Pour un allocataire âgé de 30 ans, marié avec 2 enfants à charge, avec un salaire de référence de 1 500 €, le montant d'indemnisation s'élève à:

- 1 350 EUR au Danemark
- 1 340.73 EUR en Irlande (ou 718.46 EUR – 791.26 EUR selon le montant des revenus du conjoint)
- 1 275 EUR au Luxembourg
- 1 200 EUR en Suisse
- entre 1 247.66 EUR et 1 041.41 EUR en Grande-Bretagne
- 1 050 EUR pendant 6 mois, puis 900 EUR en Espagne
- 975 EUR au Portugal
- 900 EUR en Belgique
- 872.77 EUR en France
- 783 EUR en Allemagne
- 750 EUR pendant 6 mois, puis 600 EUR en Italie

<sup>1</sup> <http://www.adem.public.lu/demandeur/indemnite/index.html>

### 1.3 La trappe à chômage

Dans la littérature traitant du chômage ou de manière plus générale du retour à l'emploi, on retrouve souvent les indicateurs de trappe à chômage, trappe à inactivité et trappe à pauvreté. Cette notion de trappe, qui vient d'ailleurs de l'anglais « to trap », c.-à-d. « piéger », est très bien définie dans le rapport « Minima sociaux: mieux concilier équité et reprise d'activité » du Sénat<sup>1</sup> français que nous proposons de reprendre ci-dessous:

#### Trappes à chômage, trappes à inactivité et trappes à pauvreté

La notion de trappe fait référence à la théorie de l'offre de travail, pour laquelle l'individu doit arbitrer de façon rationnelle entre travail et loisir. Dans ce contexte, tout revenu que l'individu peut se procurer sans travail biaise son choix en faveur des loisirs. Si ce revenu est trop important par rapport au salaire auquel il pourrait prétendre, il se trouve pris dans une « trappe », c'est à dire un piège, qui le condamne à l'inactivité.

On distingue généralement la notion de trappe à inactivité qui évoque la désincitation financière à entrer sur le marché du travail pour les inactifs, celle de trappe à chômage qui renvoie plus précisément à la question de l'incitation financière pour les chômeurs à accepter un emploi compte tenu de l'existence d'une indemnisation et celle, plus large, de trappe à pauvreté qui fait référence à la situation des personnes, exerçant ou non un emploi, pour lesquelles l'augmentation du revenu d'activité se heurte à des effets de seuil qui les maintiennent sous le seuil de pauvreté.

A la base de ce concept se trouve donc la comparaison entre deux situations A et B sur le marché du travail: chômage- emploi; inactivité- emploi; temps partiel- temps plein (ou temps de travail plus long). L'indicateur pris en compte pour voir si une personne a intérêt de passer d'un état à un autre est le taux marginal d'imposition effectif qui est calculé selon la formule suivante:  $(\text{Accroissement brut du revenu} - \text{Accroissement net du revenu}) / (\text{Accroissement brut du revenu})$ , ces accroissements se rapportant aux

différences entre la situation A et la situation B. En passant d'un état à un autre, une personne peut toucher des revenus bruts plus élevés mais, d'un autre côté, le montant des impôts et des cotisations sociales retenus va sans doute augmenter. Il est également possible qu'elle perde le bénéfice d'un certain nombre d'allocations (logement, assistance sociale, etc.)

Ainsi pour la trappe de chômage, on considère la différence entre les revenus net et brut tirés d'un emploi et ceux touchés en tant que chômeur. Le complément de la 'marginal effective tax rate' indique ce que le fait de travailler apporterait aux personnes au chômage.

Le taux marginal d'imposition effectif est établi pour différents niveaux de rémunération, la rémunération de référence correspondant aux deux tiers (67%) du salaire de l'ouvrier moyen (Average Production Worker), ainsi que pour différentes compositions de ménage (ménage d'isolé, couple où une seule personne travaille, couple où les deux travaillent).

Si ce taux devient très élevé, c.-à-d. si le différentiel en termes de revenu net est très faible ou nul, voire négatif, les gens ne seraient plus incités à occuper un emploi ou à travailler plus longtemps.

D'aucuns sont d'avis que 'la pertinence des (deux premières) trappes repose sur deux conditions: l'existence d'un volume important de chômeurs volontaires et une forte sensibilité de l'offre de travail aux incitations monétaires.'<sup>2</sup>

Le principal reproche adressé aux trappes relatives au passage du chômage ou de l'inactivité à l'exercice d'une profession est justement qu'elles accorderaient trop d'importance à ces incitations monétaires et qu'ils ne prendraient pas en compte le statut sociétal des personnes concernées. Un chômeur ou un RMGiste peut être poussé à travailler, non pour des raisons monétaires, mais pour gagner en considération vis-à-vis de ses proches. Concernant la trappe de chômage, un autre argument peut être avancé: la plupart des législations prévoient que le fait de refuser un emploi offert ne restera pas sans conséquence sur le niveau des indemnités touchées. En réalité, la liberté de choisir entre rester au chômage indemnisé et accepter un emploi n'est que toute relative.

<sup>1</sup> <http://www.senat.fr/rap/r04-334/r04-334.html>

<sup>2</sup> Voir Hélène Zajdela 'Faut-il avoir peur des trappes à chômage?' Revue du MAUSS No 18/2001.

Ces taux marginaux de prélèvement ont été calculés conjointement par l'OCDE et la Commission UE, les derniers chiffres disponibles se référant à 2004. On préfère cependant présenter les données relatives à 2003 qui comportent plus de ventilations selon le type de ménage. On peut, d'ailleurs constater que pour des types de ménages comparables très peu de différences apparaissent entre les deux années.

On se limitera à la trappe de chômage, où c'est le niveau de l'allocation au 12<sup>ème</sup> mois de chômage qui est pris en considération. Au Luxembourg, les couples où une seule personne travaille, qu'il y ait des enfants ou non, verraient leurs revenus nets baisser en cas de passage du chômage à l'emploi.

**Tableau 55: Indicateur de trappe à chômage – Niveau de l'indemnité de chômage au 12<sup>e</sup> mois de chômage (situation en 2003)**

Pays	Pas d'enfants			Deux enfants			Taux moyen
	Personne seule	Couple où un seul travaille	Couple où les deux travaillent	Personne seule	Couple où un seul travaille	Couple où les deux travaillent	
Autriche	75.1%	87.1%	24.9%	84.2%	99.1%	57.6%	71.4%
Belgique	90.3%	81.4%	88.2%	84.1%	77.3%	88.2%	84.9%
République tchèque	58.9%	78.3%	28.1%	78.9%	94.8%	29.6%	61.4%
Danemark	94.7%	93.0%	90.4%	98.5%	86.4%	92.9%	92.6%
Finlande	81.4%	88.9%	70.9%	86.8%	93.5%	76.9%	83.1%
France	82.5%	84.0%	84.2%	90.2%	89.9%	82.1%	85.5%
Allemagne	88.8%	89.0%	87.7%	93.3%	85.0%	99.8%	90.6%
Grèce	76.7%	78.7%	55.5%	86.2%	86.2%	57.5%	73.5%
Hongrie	43.2%	43.2%	18.4%	37.5%	37.5%	12.8%	32.1%
Irlande	72.2%	88.9%	51.1%	57.5%	87.1%	60.4%	69.5%
Italie	18.6%	12.0%	30.0%	-3.6%	-7.9%	39.2%	14.7%
Luxembourg	86.0%	103.8%	82.4%	94.2%	103.6%	87.1%	92.8%
Pays-bas	85.8%	91.6%	77.4%	85.8%	89.1%	76.4%	84.4%
Pologne	80.5%	81.7%	62.9%	72.4%	86.6%	73.7%	76.3%
Portugal	86.6%	84.6%	89.7%	95.7%	82.2%	84.8%	87.3%
République slovaque	72.3%	109.9%	18.7%	93.6%	125.2%	32.2%	75.3%
Espagne	69.8%	65.1%	70.2%	69.0%	69.0%	70.0%	68.9%
Suède	86.4%	97.3%	85.6%	90.3%	99.6%	85.6%	90.8%
Royaume-Uni	70.4%	78.4%	25.2%	62.5%	72.2%	51.4%	60.0%
Etats-Unis	29.0%	29.5%	24.3%	40.3%	45.2%	15.8%	30.7%
Japon	57.7%	73.6%	19.7%	81.3%	86.1%	33.2%	58.6%

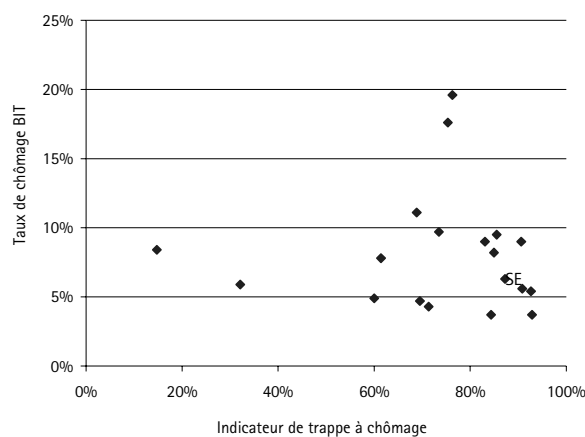
Source: Joint Commission-OECD project using OECD tax-benefit models

Lecture du tableau: Les pourcentages du tableau représentent la proportion du surplus de salaire gagné après le passage du chômage à l'emploi qui est absorbé par l'augmentation de l'impôt sur le revenu et la réduction d'éventuelles prestations (allocations de logement...). Une valeur de 100% indique que le retour à l'emploi n'apporte aucune augmentation du revenu net. Une valeur de 110% indique que le passage du chômage à l'emploi réduit le revenu net de 10%. Une valeur de 90% signifie que 90% de l'accroissement du revenu brut est confisqué et que le surplus de salaire net ne représente plus que 10% de l'accroissement du revenu brut.

Si l'on considère le taux moyen calculé sur l'ensemble des types de ménage, on remarque que le Luxembourg se situe dans le peloton de tête avec des pays comme le Danemark, l'Allemagne et la Suède qui ont tous des taux supérieurs à 90%.

Le graphique ci-après ne laisse cependant pas apparaître de corrélation positive entre taux de prélèvement et taux de chômage.

**Graphique 18: Corrélation taux de chômage – indicateur de trappe à chômage**



Source: STATEC, OCDE

## 1.4 Postes vacants et taux de chômage

### Définitions

Par vacance d'emploi on entend un poste nouvellement créé, inoccupé ou devenant vacant dans un proche avenir, pour lequel l'employeur a entrepris récemment des démarches actives, afin de trouver un collaborateur externe à l'entreprise, pour lequel il est disposé à entreprendre des démarches supplémentaires, et que l'employeur a l'intention d'occuper immédiatement ou dans un proche avenir.

Le taux des postes vacants (TPV) représente la proportion des postes vacants (PV) dans l'ensemble des postes occupés (PO) et vacants. Le taux de vacance correspond au nombre de postes vacants, divisé par le nombre total de postes (occupés et vacants) et représente le pourcentage des emplois vacants dans l'ensemble des emplois.

$$TPV = \frac{PV}{PV + PO} * 100$$

Pour le Luxembourg, les postes occupés représentent le nombre de salariés fournis par l'IGSS et les données sur les postes vacants ventilées par branche d'activité économique sont fournies par l'ADEM. Des travaux méthodologiques au niveau communautaire ne sont pas encore achevés car les séries sur les postes vacants ne sont établies que depuis peu par Eurostat, sur demande, entres autres, de la Banque Centrale Européenne. L'objectif des statistiques sur les vacances d'emplois est de suivre les tendances de la demande de main-d'œuvre.

Actuellement, les statistiques produites sont ventilées par sections (A-O) de la NACE Rév1.1, mais avec l'entrée en vigueur du règlement, des ventilations supplémentaires (région, groupe de professions, taille en terme de nombre de salariés de l'unité déclarante), ainsi que des critères de qualité des statistiques entrent en jeu.

L'obligation des patrons de signaler à l'ADEM les postes vacants, ainsi que celle d'affilier leurs salariés au Centre commun d'affiliation de la sécurité sociale permettent aux statisticiens d'avoir recours aux fichiers agrégés administratifs et d'épargner ainsi aux entreprises l'instauration d'une nouvelle enquête.

Les annonces de places vacantes doivent être déclarées à l'ADEM au moins 3 jours ouvrables avant la parution dans la presse (art. 9 de la loi modifiée du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'ADEM et loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'emploi).

La déclaration de places vacantes transmise par l'employeur à l'ADEM comprend, pour l'engagement d'un salarié du secteur privé, entre autres, les renseignements suivants: matricule de l'employeur, nom et adresse, description du poste à pourvoir, nombre de postes, date de l'engagement prévu, lieu de travail, catégorie de contrat de travail (CDI, CDD, saisonnier), durée et régime de travail, rémunération, aptitude, qualification et profil du collaborateur recherché. Les seuls renseignements transmis par l'ADEM au STATEC se réfèrent au nombre de postes figurant dans les fichiers à la date du relevé statistique.

### 1.4.1 Évolution des postes vacants

Le tableau ci-dessous fait apparaître qu'au Luxembourg, l'Intermédiation financière et de l'Immobilier, location et services aux entreprises ainsi que le secteur « santé et action sociale » se montrent assez dynamiques en matière de demande de main-d'œuvre.

Au cours du dernier trimestre 2005, 25% du total des offres d'emploi déclarées auprès de l'ADEM provenaient du secteur « Immobilier, location et services aux entreprises » suivi par celui de l'Intermédiation financière (11.8%), le « Commerce, réparation automobile et d'articles domestiques » (10.5%) et la « Santé et action sociale »(9.5%).

**Tableau 56: Taux des postes vacants en%**

	2004T1	2004T2	2004T3	2004T4	2005T1	2005T2	2005T3	2005T4
UE25	1.7	1.8	1.6	1.6	1.8	2.0	2.0	1.9
UE15	1.8	1.8	1.7	1.6	1.9	2.2	2.2	2.1
Zone euro	1.7	1.7	1.4	1.4	1.8	2.1	2.2	2.1
Luxembourg:								
Ensemble de l'économie	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4
Industries manufacturières	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Construction	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.4	0.2	0.2
Commerce	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Horeca	0.5	1.1	0.7	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4
Transports et communication	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Intermédiation financière	0.2	0.3	0.5	0.3	0.5	0.5	0.5	0.6
Immobilier, location, services aux entreprises	0.6	0.8	0.9	0.9	0.8	1.2	1.0	1.1
Administration publique	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1
Santé et action sociale	0.6	0.7	0.6	0.5	0.8	1.0	0.9	0.8

Estimations à partir de données non harmonisées des Etats membres suivants: AT, CZ, EE, EL, FI, FR, HU, IT, LV, LU, NL, PL, PT, SK, SI, ES, SE, UK

<sup>1</sup> Suivant la formule:  $TPV = PV / (PO + PV)$ , où PV= postes vacants et PO = postes occupés

Source: STATEC-ADEM-IGSS, Eurostat-estimations

### 1.4.2 La courbe de Beveridge

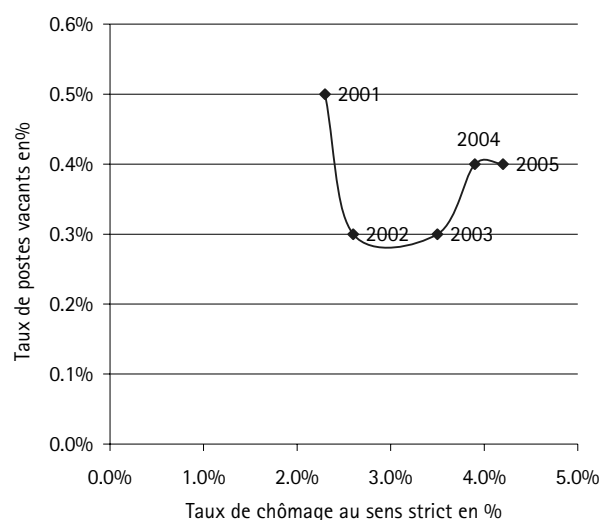
La courbe de Beveridge (également appelée courbe UV, U pour unempirement et V pour vacancy) porte le nom de l'économiste et sociologue anglais William Beveridge qui l'a étudiée en premier au cours des années 40. Elle met en relation le taux de chômage sur l'axe horizontal et le taux des postes vacants sur l'axe vertical permettant ainsi d'étudier le marché du travail et la difficulté à apparier offres et demandes d'emploi.

Ainsi, la lecture du graphique ci-dessous permet de distinguer un choc conjoncturel entre 2001 et 2003 suivi d'un choc structurel.

En effet, en période de ralentissement conjoncturel, le nombre d'offres d'emploi diminuent et le taux de chômage augmente. Entre 2003 et 2005, la courbe se déplace vers la droite et vers le haut (le nombre de postes vacants augmente malgré la hausse du taux de chômage) ce qui signifie qu'il y a inadéquation de l'offre et la demande de travail. Une telle situation relève le niveau de chômage structurel et implique des tensions inflationnistes.

Notons encore que pour le Luxembourg la pertinence de la courbe de Beveridge est limitée dans la mesure où le taux de chômage ne prend en compte que les seuls résidents alors que le taux des postes vacants tient compte également compte de l'emploi salarié non résident représentant 41% de l'emploi salarié total.

**Graphique 19: Courbe de Beveridge pour le Luxembourg de 2001 à 2005**



Source: STATEC, NEWCRONOS, ADEM

En comparant l'évolution depuis les années 80 de la courbe de Beveridge de la zone Euro à celle des Etats-Unis on constate que la première glisse plutôt vers la droite et la seconde vers la gauche traduisant concrètement une aggravation du chômage en Europe et un taux de chômage relativement faible aux Etats-Unis.

En pratique, plusieurs théories peuvent être utilisées pour expliquer ces évolutions telles la désemployabilité des chômeurs de longue durée et la théorie des insiders/outsiders<sup>1</sup> ou encore l'inadéquation structurelle des qualifications des chômeurs.

Pour tenter d'analyser l'inadéquation en termes de qualification des chômeurs, nous avons calculé un taux d'inadéquation mensuel par secteur professionnel<sup>2</sup> rapportant les demandes d'emploi non satisfaites aux offres d'emploi non satisfaites que nous avons confronté au nombre de chômeurs ayant un niveau de formation inférieur ou moyen<sup>3</sup> dans ces mêmes secteurs professionnels pour les années 2004 et 2005.

En 2004, on observe des corrélations positives et significatives pour les secteurs « professions libérales, techniciens et assimilés », « directeurs et cadres administratifs supérieurs », « vendeurs », « travailleurs des transports », « artisans, ouvriers » et « hôtellerie et restauration ».

En 2005, ces corrélations sont moins fréquentes et n'existent plus que pour les artisans, ouvriers et pour l'Horeca.

## 1.5 Les jeunes sur le marché du travail

Il est généralement admis que la situation des jeunes générations entrant sur le marché du travail n'est guère enviable. Leur situation se caractériserait par des taux de chômage plus élevés, une proportion importante d'emplois non permanents et par des phénomènes dits de déclassement se reflétant dans des divergences entre niveau de qualification acquis et qualification réelle du poste occupé.

La variable clef à prendre en compte ne serait pas directement l'âge mais l'ancienneté sur le marché du travail mesurée à partir de la date de sortie du système scolaire<sup>4</sup>. Les EFT contenant une information sur l'année d'obtention du dernier diplôme, cette

ancienneté sur le marché du travail peut être calculée. Sont pris en considération les 15 à 34 ans.

### Taux de chômage

Ce taux de chômage est particulièrement important chez ceux qui viennent de quitter le système scolaire (29.9%). Il l'est encore chez ceux présents sur le marché du travail depuis un an (12.8%). Plus cette ancienneté devient importante, plus le taux en question a tendance à baisser.

**Tableau 57: Taux de chômage des jeunes de 15-34 ans selon l'ancienneté**

Ancienneté sur le marché du travail	en emploi	au chômage	Taux de chômage
0	1414	604	29.9%
1	3672	540	12.8%
2	3352	303	8.3%
3	4058	277	6.4%
4	4445	273	5.8%
5	4925	244	4.7%
6	4270	175	3.9%
7	4993	223	4.3%
8	4140	68	1.6%
9	3940	268	6.4%
10	3934	106	2.6%
Total	43143	3081	6.7%

Ancienneté sur le marché du travail = 2005-année d'obtention du dernier diplôme

Source: STATEC, EFT 2005

### 1.5.2 Permanence de l'emploi

Pour apprécier la pertinence des chiffres donnant la proportion d'emplois non permanents selon l'ancienneté sur le marché du travail, il ne faut pas perdre de vue que les CDD et assimilés concernent également les stagiaires du secteur public dont la précarité de l'emploi n'est que toute relative.

Globalement on constate que la 'précarité' semble effectivement beaucoup plus accentuée lors des premières années suivant la sortie du système scolaire. Il apparaît également que les universitaires et assimilés seraient moins touchés.

<sup>1</sup> Il s'agit d'un modèle théorique néo-keynésien des années '80 visant à analyser certaines rigidités à l'embauche sur le marché du travail.

<sup>2</sup> Regroupements des demandes d'emploi par secteur professionnel tel que défini par l'ADEM.

<sup>3</sup> Niveaux de formation tels que définis par l'ADEM à savoir: niveau inférieur correspondant à la scolarité obligatoire et niveau moyen à la 4<sup>e</sup> - 1<sup>ère</sup> (10<sup>e</sup> - 13<sup>e</sup>) de l'enseignement secondaire (technique).

<sup>4</sup> Voir IRES 'Les mutations de l'emploi en France'.

**Tableau 58: Type de contrat selon l'ancienneté sur le marché du travail et le niveau d'instruction des 15-34 ans en 2005**

Niveau d'instruction	Ancienneté sur le marché		CDD ou assimilé	CDI ou assimilé	Total
	du travail				
Primaire	3		100.0%	0.0%	100.0%
	6		100.0%	0.0%	100.0%
	7		100.0%	0.0%	100.0%
	8		73.5%	26.5%	100.0%
	9		30.8%	69.2%	100.0%
	10		0.0%	100.0%	100.0%
Secondaire inférieur	0		48.9%	51.1%	100.0%
	1		42.2%	57.8%	100.0%
	2		29.2%	70.8%	100.0%
	3		30.3%	69.7%	100.0%
	4		13.7%	86.3%	100.0%
	5		9.8%	90.2%	100.0%
	6		23.0%	77.0%	100.0%
	7		2.8%	97.2%	100.0%
	8		6.1%	93.9%	100.0%
	9		6.7%	93.3%	100.0%
	10		9.3%	90.7%	100.0%
Secondaire supérieur	0		63.2%	36.8%	100.0%
	1		41.8%	58.2%	100.0%
	2		28.8%	71.2%	100.0%
	3		5.1%	94.9%	100.0%
	4		12.3%	87.7%	100.0%
	5		18.0%	82.0%	100.0%
	6		2.6%	97.4%	100.0%
	7		9.7%	90.3%	100.0%
	8		5.0%	95.0%	100.0%
	9		4.0%	96.0%	100.0%
	10		2.3%	97.7%	100.0%
Supérieur	0		47.5%	52.5%	100.0%
	1		28.8%	71.2%	100.0%
	2		25.0%	75.0%	100.0%
	3		14.7%	85.3%	100.0%
	4		12.1%	87.9%	100.0%
	5		2.7%	97.3%	100.0%
	6		2.9%	97.1%	100.0%
	7		4.8%	95.2%	100.0%
	8		3.6%	96.4%	100.0%
	9		2.6%	97.4%	100.0%
	10		2.0%	98.0%	100.0%

Ancienneté sur le marché du travail = 2005-année d'obtention du dernier diplôme

Source: STATEC, EFT 2005

### 1.5.3 Déclassements?

Le déclassement se jugerait d'après le niveau de qualification du poste de travail occupé. Seraient à considérer comme non qualifiés les professions classées comme telles dans la Classification internationale type des professions (CITP).

Aucun universitaire ne serait concerné. Le fait que l'on n'observe pas une réduction de la part des emplois en question au fur et à mesure que l'ancienneté augmente chez ceux n'ayant pas dépassé le secondaire, mais que c'est le contraire que l'on constate, mérite une analyse plus profonde.

**Tableau 59: Niveau de qualification du poste de travail selon l'ancienneté et le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Ancienneté sur le marché du travail		Autre	Total
		Poste non qualifié		
Primaire	3	0.0%	100.0%	100.0%
	6	0.0%	100.0%	100.0%
	7	100.0%	0.0%	100.0%
	8	47.1%	52.9%	100.0%
	9	100.0%	0.0%	100.0%
	10	16.7%	83.3%	100.0%
Secondaire inférieur	0	7.9%	92.1%	100.0%
	1	7.7%	92.3%	100.0%
	2	1.6%	98.4%	100.0%
	3	9.2%	90.8%	100.0%
	4	2.6%	97.4%	100.0%
	5	8.4%	91.6%	100.0%
	6	9.8%	90.2%	100.0%
	7	22.4%	77.6%	100.0%
	8	15.8%	84.2%	100.0%
	9	10.4%	89.6%	100.0%
	10	15.0%	85.0%	100.0%
Secondaire supérieur	0	0.0%	100.0%	100.0%
	1	4.7%	95.3%	100.0%
	2	0.0%	100.0%	100.0%
	3	0.0%	100.0%	100.0%
	4	0.0%	100.0%	100.0%
	5	4.1%	95.9%	100.0%
	6	1.9%	98.1%	100.0%
	7	6.0%	94.0%	100.0%
	8	13.9%	86.1%	100.0%
	9	2.6%	97.4%	100.0%
	10	7.2%	92.8%	100.0%
Supérieur	0	0.0%	100.0%	100.0%
	1	0.0%	100.0%	100.0%
	2	0.0%	100.0%	100.0%
	3	0.0%	100.0%	100.0%
	4	0.0%	100.0%	100.0%
	5	0.0%	100.0%	100.0%
	6	0.0%	100.0%	100.0%
	7	0.0%	100.0%	100.0%
	8	0.0%	100.0%	100.0%
	9	0.0%	100.0%	100.0%
	10	0.0%	100.0%	100.0%

Ancienneté sur le marché du travail = 2005-année d'obtention du dernier diplôme

Source : STATEC, EFT 2005

#### 1.5.4 Niveau d'instruction des personnes arrivées sur le marché du travail au cours des 10 dernières années

D'après le tableau donnant la ventilation par niveau d'instruction des jeunes sortis de l'école au cours de la dernière décennie, très nombreux seraient ceux détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Leur part serait toujours supérieure à 40% et atteindrait même les 50% dans plusieurs cohortes.

Une ventilation supplémentaire par pays de naissance montre que cette forte proportion d'universitaires s'observe surtout chez ceux qui sont nés à l'étranger. Ceci s'explique sans doute par un phénomène que nous allons mettre en évidence au chapitre contenant des développements sur le marché du travail et l'immigration, à savoir que dans l'immigration récente, le poids des hautement qualifiés tend à s'accroître.

**Tableau 60: Niveau d'études selon l'ancienneté et le pays de naissance**

Ancienneté sur le marché du travail	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur	Total
0	0.0%	37.4%	41.7%	46.0%	100.0%
1	0.0%	44.6%	23.3%	41.6%	100.0%
2	0.0%	34.9%	26.1%	41.5%	100.0%
3	0.7%	31.4%	29.2%	41.5%	100.0%
4	0.0%	29.6%	29.8%	41.4%	100.0%
5	0.0%	27.9%	20.3%	51.1%	100.0%
6	3.4%	25.5%	21.9%	47.1%	100.0%
7	0.7%	25.9%	24.0%	46.6%	100.0%
8	1.6%	28.5%	18.6%	47.0%	100.0%
9	1.1%	32.2%	20.5%	37.5%	100.0%
10	4.3%	25.5%	27.9%	30.7%	100.0%
<b>Né au Luxembourg</b>					
0	0.0%	49.4%	33.1%	49.7%	100.0%
1	0.0%	45.1%	24.6%	38.0%	100.0%
2	0.0%	34.0%	31.3%	33.8%	100.0%
3	1.0%	32.8%	30.4%	36.5%	100.0%
4	0.0%	32.8%	39.6%	31.7%	100.0%
5	0.0%	28.8%	30.8%	39.5%	100.0%
6	3.4%	32.0%	30.5%	32.8%	100.0%
7	0.0%	27.2%	31.7%	39.2%	100.0%
8	0.9%	32.4%	30.4%	42.8%	100.0%
9	1.9%	40.3%	25.7%	29.2%	100.0%
10	2.5%	29.8%	32.8%	21.7%	100.0%
<b>Né à l'étranger</b>					
0	0.0%	4.0%	65.8%	35.6%	100.0%
1	0.0%	42.6%	18.8%	54.8%	100.0%
2	0.0%	37.1%	13.0%	61.0%	100.0%
3	0.0%	27.9%	25.8%	54.5%	100.0%
4	0.0%	24.6%	15.1%	56.1%	100.0%
5	0.0%	26.6%	6.3%	66.7%	100.0%
6	3.3%	17.9%	11.5%	64.1%	100.0%
7	1.6%	24.2%	14.8%	55.5%	100.0%
8	2.1%	25.1%	8.2%	50.7%	100.0%
9	0.0%	19.1%	12.2%	50.7%	100.0%
10	6.8%	19.6%	21.4%	42.9%	100.0%

Ancienneté sur le marché du travail = 2005-année d'obtention du dernier diplôme

Source : STATEC, EFT 2005

## 1.6 Les travailleurs des nouveaux Etats membres<sup>1</sup>

### 1.6.1 Circulation des travailleurs des nouveaux Etats membres<sup>2</sup>: situation juridique

Dans les pays membres de l'Espace économique européen (EEE), la libre circulation des travailleurs est un droit fondamental qui permet aux ressortissants de n'importe lequel de ces pays de travailler dans un autre pays de l'EEE dans les mêmes conditions que les citoyens de cet Etat-ci.

Lors de l'adhésion des 10 nouveaux Etats membres le 1<sup>er</sup> mai 2004, les pays de l'UE ont pu bénéficier d'une période transitoire maximale de 7 ans durant laquelle la liberté de circulation des travailleurs venant des nouveaux Etats membres, se rendant dans ceux-ci ou entre ceux-ci pourrait être restreinte.

Ces dispositions transitoires ne s'appliquent cependant ni à Chypre, ni à Malte dont les citoyens disposent donc d'une entière liberté de circulation au sein de l'Espace économique européen.

Les Etats membres ayant appliqué des restrictions avaient jusqu'au 30 avril 2006 pour indiquer à la Commission s'ils entendent maintenir ces dernières.

<sup>1</sup> 10 nouveaux Etats membres par nombre d'habitats décroissant : Pologne, République Tchèque, Hongrie, République Slovaque, Lituanie, Lettonie, Slovénie, Estonie, Chypre et Malte.

<sup>2</sup> Source: Site de la commission européenne.

Si un État membre choisit de ne notifier aucune proposition de restriction avant cette date, le droit communautaire s'appliquera dans cet État (en d'autres termes, cet État n'appliquera plus aucune restriction).

Au 1<sup>er</sup> mai 2004, seulement 3 pays avaient autorisé la libre circulation des travailleurs à savoir le Royaume-Uni, l'Irlande et la Suède. Courant 2006, 5 autres pays les ont rejoint à savoir la Finlande, le Portugal, l'Espagne, la Grèce et tout récemment l'Italie.

A l'issu de la première phase du régime transitoire le 30 avril 2006, le gouvernement luxembourgeois, vu la situation difficile du marché national de l'emploi, a décidé de maintenir en vigueur les mesures nationales appliquées depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004.

Il a également décidé que pour certains secteurs le permis de travail sera accordé avec bienveillance absolue aux ressortissants des États membres concernés, en fonction d'une procédure minimale et simplifiée, sans cependant abolir l'exigence de permis de travail. Les secteurs visés par cette ouverture sectorielle sont l'agriculture, la viticulture et l'HORECA.

Pour les autres secteurs, selon la situation du marché du travail la procédure d'octroi de permis de travail sera assouplie et les délais réduits.

Le gouvernement luxembourgeois s'est proposé d'ailleurs de procéder à une première évaluation de la situation et de la pratique au plus tard en mai 2007,

en vue d'examiner d'éventuelles adaptations au régime.

## 1.6.2 Statistiques

Le tableau 61 confirme que le nombre de salariés issus des 10 nouveaux États membres reste très limité au Luxembourg; ils ne représentent que 0.5% de l'emploi salarié total et leur nombre n'a pas beaucoup évolué entre 2004 et 2005. On les retrouve principalement dans deux secteurs d'activité: au 31 mars 2005, 50% d'entre eux travaillent dans les transports et communications et 10% dans l'hôtellerie et la restauration. Parmi les 1573 salariés affiliés aux 31 mars 2005 on comptait 567 femmes.

Notons encore les autres pays de l'UE15 n'ont pas connu d'afflux massif de travailleurs des pays de l'Est non plus, indépendamment de la juridiction appliquée. Selon le quotidien Le Figaro<sup>1</sup> les flux migratoires n'ont pas été affectés par principe de la libre circulation des travailleurs appliqué depuis 2004 par le Royaume-Uni, la Suède ou l'Irlande dans la mesure où leur pourcentage de la population active respectif reste peu élevé atteignant respectivement 0.4%, 0.1% et 2.0% et que les clauses de sauvegarde appliquées dans 7 pays encore entraîneraient entre autres une progression du travail au noir. D'après cet article, les salariés hongrois ou slovaques se déplacent vers l'Autriche voisine et les Polonais, les Lettons, les Litvaniens et les Estoniens seraient plus attirés par le Royaume-Uni ou l'Irlande pour des raisons linguistiques.

**Tableau 61: Nombre de salariés issus des nouveaux États membres (situation en mars)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chypre	1					3
Estonie	5	5	5	10	45	22
Hongrie	38	55	113	136	220	214
Lettonie	1		1	10	37	16
Lituanie		3	3	14	54	18
Malte	9	8	8	13	19	20
Pologne	270	305	357	407	487	498
Slovaquie	52	79	131	210	308	386
Slovénie	25	25	26	35	71	35
République tchèque	54	100	140	184	295	361

Source: IGSS

<sup>1</sup> « Les travailleurs de l'Est n'ont pas envahi l'Europe », Le Figaro du 31.01.2006.

## 1.7 Travailleurs salariés de 50 ans et plus

De nombreux rapports de la Commission UE ou de l'OCDE mettent l'accent sur la nécessité de maintenir les travailleurs plus âgés plus longtemps dans la vie professionnelle. L'augmentation des taux d'emploi des 55 à 64 ans constitue, d'ailleurs, l'un des objectifs mis en avant dans le cadre de la Stratégie dite de Lisbonne. Ci-après, on trouvera une brève description de la catégorie des travailleurs visés, la limite d'âge ayant été avancée à 50 ans, vu que c'est à partir de cet âge que les taux d'emploi commencent à baisser de manière significative.

### 1.7.1 Qui sont-ils?

Les tableaux présentés comparent les 50 à 64 ans aux 15 à 49 ans. Les pourcentages étant pratiquement toujours en ligne, la sur- ou sous représentation des salariés considérés pour une modalité donnée se juge sur base du pourcentage toutes modalités confondues.

### 1.7.2 Sexe, nationalité, niveau d'éducation

Si la part des 50 à 64 ans est plus importante chez les hommes que chez les femmes, l'écart n'est pas très grand. On aurait pu s'attendre que suite à un effet cohorte, la part des femmes exerçant encore une profession après 50 ans soit plus faible, les cohortes en question ayant eu une moindre propension à entrer dans la vie active, resp. à y rester après le mariage ou la venue d'enfants. Mais dans le groupe des 15 à 49 ans, un autre effet cohorte peut jouer: les plus jeunes ont tendance à être scolarisées plus longtemps. D'où la question si l'on ne devrait pas limiter le groupe témoin aux 25 à 49 ans. Finalement. On a gardé les anciennes délimitations.

**Tableau 62: Salariés par grand groupe d'âges, sexe et nationalité**

	50-64	15-49	Tous âges
Hommes	19.5%	80.5%	100.0%
Femmes	16.1%	83.9%	100.0%
Total	18.1%	91.9%	100.0%
Nationaux	19.8%	80.2%	100.0%
Etrangers	16.1%	83.9%	100.0%
Total	18.1%	81.9%	100.0%
Hommes Nationaux	21.3%	78.7%	100.0%
Hommes Etrangers	17.3%	82.7%	100.0%
Hommes Total	19.5%	80.5%	100.0%
Femmes Nationaux	17.7%	82.3%	100.0%
Femmes Etrangers	14.3%	85.7%	100.0%
Femmes Total	16.1%	83.9%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

Peu de différences apparaissent entre nationaux et étrangers. A noter que ces différences par nationalité se retrouvent aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Globalement, la part des 50 à 64 se situe entre 15 et 20% dans les différentes catégories prises en compte.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, le fait que chez ceux n'ayant pas dépassé le primaire, les 50 à 64 ans représentent une part plus importante que pour l'ensemble de la population, devrait être mis sur le compte de l'effet cohorte mentionné plus haut.

En raison des départs à la retraite plus précoces des peu qualifiées qui atteignent plus jeunes le nombre d'années de cotisations nécessaire ou qui bénéficient plus souvent de la pension-invalidité, on aurait pu penser que leur poids relatif dans le groupe d'âges considéré soit moins important.

**Tableau 63: Salariés par niveau d'éducation et nationalité**

	50-64	15-49	Tous âges
Primaire	24.5%	75.5%	100.0%
Secondaire inférieur	15.5%	84.5%	100.0%
Secondaire supérieur	16.4%	83.6%	100.0%
Supérieur	18.8%	81.2%	100.0%
Total	18.1%	91.9%	100.0%
Nationaux			
Primaire	35.4%	64.6%	100.0%
Secondaire inférieur	18.7%	81.3%	100.0%
Secondaire supérieur	17.4%	82.6%	100.0%
Supérieur	20.3%	79.7%	100.0%
Total	19.8%	80.2%	100.0%
Etrangers			
Primaire	21.5%	78.5%	100.0%
Secondaire inférieur	8.9%	91.1%	100.0%
Secondaire supérieur	14.0%	86.0%	100.0%
Supérieur	15.8%	84.2%	100.0%
Total	16.0%	84.0%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

Ce même effet cohorte pourrait également expliquer que la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur ne soit pas plus élevée. La ventilation par nationalité n'apporte pas vraiment un nouvel éclairage. Seule la part très faible, chez les étrangers, des 50 à 64 ans munis d'un diplôme du secondaire inférieur est à relever.

### 1.7.3 Secteur d'activité et profession

Par rapport à la moyenne nationale, le pourcentage de 50 à 64 ans est particulièrement élevé dans des secteurs comme l'Education ou les 'Organismes extra-territoriaux'. La main-d'œuvre serait nettement plus jeune dans l'HORECA ainsi que dans le secteur 'Immobilier, services aux entreprises'. Ce dernier qui connaît une croissance extrêmement dynamique recruterait donc de nombreux jeunes.

**Tableau 64: Salariés par grand groupe d'âges et secteur d'activité**

Secteur d'activité	50-64	15-49	Total
<b>Les deux sexes</b>			
Agriculture	11.2%	88.8%	100.0%
Industries manufacturières	22.2%	77.8%	100.0%
Construction	15.5%	84.5%	100.0%
Commerce, réparations	16.4%	83.6%	100.0%
Hôtels, Restaurants	11.0%	89.0%	100.0%
Transports, communications	17.3%	82.7%	100.0%
Intermédiation financière	10.9%	89.1%	100.0%
Immobilier, services aux entreprises	12.0%	88.0%	100.0%
Administration centrale	18.0%	82.0%	100.0%
Éducation	27.7%	72.3%	100.0%
Santé, action sociale	16.2%	83.8%	100.0%
Services collectifs, sociaux et personnels	16.9%	83.1%	100.0%
Personnel domestique	18.2%	81.8%	100.0%
Organismes extra-territoriaux	38.3%	61.7%	100.0%
Tous secteurs	18.1%	81.9%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

Si l'on considère maintenant séparément les hommes et les femmes, il ne faut pas perdre de vue que certains secteurs comme les industries manufacturières ou la construction sont peu féminisés. Que chez les femmes, la part des 50 à 64 ans dans ce dernier secteur soit relativement importante n'aurait donc pas de signification particulière. Un effet cohorte peut expliquer que dans le secteur de l'Education, les 50 à 64 ans de sexe féminin soient relativement moins nombreux que leurs homologues masculins.

**Tableau 65: Salariés par grand groupe d'âges, secteur d'activité et sexe**

Secteur d'activité	50-64	15-49	Total
<b>Hommes</b>			
Agriculture	8.8%	91.2%	100.0%
Industries manufacturières	24.1%	75.9%	100.0%
Construction	14.8%	85.2%	100.0%
Commerce, réparations	17.7%	82.3%	100.0%
Hôtels, Restaurants	11.8%	88.2%	100.0%
Transports, communications	18.7%	81.3%	100.0%
Intermédiation financière	13.8%	86.2%	100.0%
Immobilier, services aux entreprises	14.6%	85.4%	100.0%
Administration centrale	17.2%	82.8%	100.0%
Éducation	33.3%	66.7%	100.0%
Santé, action sociale	15.2%	84.8%	100.0%
Services collectifs, sociaux et personnels	20.3%	79.7%	100.0%
Personnel domestique	0.0%	100.0%	100.0%
Organismes extra-territoriaux	43.3%	56.7%	100.0%
Tous secteurs	19.5%	80.5%	100.0%
<b>Femmes</b>			
Agriculture	20.0%	80.0%	100.0%
Industries manufacturières	16.6%	86.4%	100.0%
Construction	22.8%	77.2%	100.0%
Commerce, réparations	15.0%	85.0%	100.0%
Hôtels, Restaurants	10.1%	89.9%	100.0%
Transports, communications	12.4%	87.6%	100.0%
Intermédiation financière	6.7%	93.3%	100.0%
Immobilier, services aux entreprises	9.6%	90.4%	100.0%
Administration centrale	19.2%	80.8%	100.0%
Éducation	24.4%	75.6%	100.0%
Santé, action sociale	16.6%	86.4%	100.0%
Services collectifs, sociaux et personnels	13.6%	86.4%	100.0%
Personnel domestique	18.4%	81.6%	100.0%
Organismes extra-territoriaux	30.9%	69.1%	100.0%
Tous secteurs	16.1%	83.9%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

La ventilation par nationalité semble montrer que dans un secteur comme celui englobant l'immobilier et divers services aux entreprises, ce sont surtout de jeunes étrangers qui ont été recrutés. Il en aurait de même pour les 'Transports et Communications'.

**Tableau 66: Salariés par grand groupe d'âges, secteur d'activité et nationalité**

Secteur d'activité	50-64	15-49	Total
<b>Nationaux</b>			
Agriculture	13.7%	86.3%	100.0%
Industries manufacturières	25.5%	74.5%	100.0%
Construction	20.6%	79.4%	100.0%
Commerce, réparations	20.8%	79.2%	100.0%
Hôtels, Restaurants	15.8%	84.2%	100.0%
Transports, communications	19.0%	81.0%	100.0%
Intermédiation financière	15.1%	84.9%	100.0%
Immobilier, services aux entreprises	14.0%	86.0%	100.0%
Administration centrale	17.9%	82.1%	100.0%
Éducation	26.5%	73.5%	100.0%
Santé, action sociale	16.2%	83.8%	100.0%
Services collectifs, sociaux et personnels	16.8%	83.2%	100.0%
Personnel domestique	40.6%	59.4%	100.0%
Organismes extra-territoriaux	34.0%	66.0%	100.0%
Tous secteurs	19.8%	80.2%	100.0%
<b>Etrangers</b>			
Agriculture	10.2%	89.8%	100.0%
Industries manufacturières	17.8%	82.2%	100.0%
Construction	14.2%	85.8%	100.0%
Commerce, réparations	11.3%	88.7%	100.0%
Hôtels, Restaurants	10.2%	89.8%	100.0%
Transports, communications	13.7%	86.3%	100.0%
Intermédiation financière	7.1%	92.9%	100.0%
Immobilier, services aux entreprises	11.0%	89.0%	100.0%
Administration centrale	18.0%	82.0%	100.0%
Éducation	34.4%	65.6%	100.0%
Santé, action sociale	16.3%	83.7%	100.0%
Services collectifs, sociaux et personnels	17.1%	82.9%	100.0%
Personnel domestique	16.3%	83.7%	100.0%
Organismes extra-territoriaux	39.0%	61.0%	100.0%
Tous secteurs	16.0%	84.0%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

Les chiffres relatifs aux grands groupes de professions pourraient refléter deux phénomènes différents. La part relativement importante des 50 à 64 ans chez ceux occupant le haut de l'échelle sociale montrerait qu'ils quittent la vie professionnelle relativement tard. Le contraire serait vrai pour les travailleurs manuels.

Les professions dites intermédiaires et les professions classées sous 'techniciens' seraient des professions encore relativement jeunes, d'où un pourcentage de 50 à 64 ans inférieur à la moyenne. Ce qui précède vaudrait essentiellement pour les salariés masculins. Chez les femmes, un effet cohorte pourrait être à l'origine des parts légèrement plus faibles observées chez les deux premiers groupes. L'accès des femmes à ce genre de professions serait plus récent.

Le même raisonnement pourrait être repris si l'on passe à la répartition par nationalité. Les salariés étrangers étant plus jeunes, les effets de différences dans l'âge à la sortie de la vie active joueraient beaucoup moins. Les écarts entre professions seraient moins prononcés.

**Tableau 67: Salariés par grand groupe d'âges, profession, sexe et nationalité**

Profession, sexe et nationalité	50-64	15-49	Total
<b>Ensemble de la population</b>			
Directeurs, cadres supérieurs	21.8%	78.2%	100.0%
Professions intermédiaires, techniciens	16.9%	83.1%	100.0%
Employés administratifs	17.5%	82.5%	100.0%
Travailleurs manuels	16.6%	83.4%	100.0%
Toutes professions	18.1%	81.9%	100.0%
<b>Hommes</b>			
Directeurs, cadres supérieurs	25.2%	74.8%	100.0%
Professions intermédiaires, techniciens	19.2%	80.8%	100.0%
Employés administratifs	20.5%	79.5%	100.0%
Travailleurs manuels	16.1%	83.9%	100.0%
Toutes professions	19.5%	80.5%	100.0%
<b>Femmes</b>			
Directeurs, cadres supérieurs	16.4%	83.6%	100.0%
Professions intermédiaires, techniciens	14.8%	85.2%	100.0%
Employés administratifs	15.1%	84.9%	100.0%
Travailleurs manuels	17.6%	82.4%	100.0%
Toutes professions	16.1%	83.9%	100.0%
<b>Nationaux</b>			
Directeurs, cadres supérieurs	23.0%	77.0%	100.0%
Professions intermédiaires, techniciens	18.5%	81.5%	100.0%
Employés administratifs	18.6%	81.4%	100.0%
Travailleurs manuels	19.2%	80.8%	100.0%
Toutes professions	19.8%	80.2%	100.0%
<b>Etrangers</b>			
Directeurs, cadres supérieurs	20.5%	79.5%	100.0%
Professions intermédiaires, techniciens	13.9%	86.1%	100.0%
Employés administratifs	14.9%	85.1%	100.0%
Travailleurs manuels	14.7%	85.3%	100.0%
Toutes professions	16.1%	83.9%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

#### 1.7.4 Organisation du travail

Une première caractéristique, liée, en partie, au rang occupé dans la hiérarchie, a trait aux fonctions d'encadrement ou de supervision. Alors que les 50 à 64 ans représentent quelque 17% de l'emploi salarié total, près de 22% d'entre eux ont de telles responsabilités. Mais il est important de noter que cette différence se situe presque exclusivement du côté masculin.

**Tableau 68: Salariés par grand groupe d'âges, responsabilité et sexe**

	50-64	15-49	Total
<b>LES DEUX SEXES</b>			
RESPONSABILITE D'ENCADREMENT OU DE SUPERVISION			
NON	16.3%	83.7%	100.0%
OUI	23.4%	76.6%	100.0%
	18.1%	81.9%	100.0%
<b>HOMMES</b>			
RESPONSABILITE D'ENCADREMENT OU DE SUPERVISION			
NON	16.7%	83.3%	100.0%
OUI	25.2%	74.8%	100.0%
	19.6%	80.4%	100.0%
<b>FEMMES</b>			
RESPONSABILITE D'ENCADREMENT OU DE SUPERVISION			
NON	15.8%	84.2%	100.0%
OUI	17.7%	82.3%	100.0%
	16.1%	83.9%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

La distinction temps plein/temps partiel, présentée ici fait abstraction du fait que le temps partiel est surtout répandu chez les femmes. Que peu d'hommes travaillent à temps partiel ressort de quasi-identité des pourcentages dans la population travaillant à plein temps et dans la population totale. S'il y a quand-même des hommes qui travaillent à temps partiel, ils sont extrêmement bien représentés chez les 50 à 64 ans. Environ 30% de ces derniers ont déclaré ne pas travailler à plein temps. Cette différence entre les deux grands groupes d'âges est beaucoup moins tranchée chez les femmes.

**Tableau 69: Salariés par grand groupe d'âges, temps de travail et sexe**

	50-64	15-49	Total
<b>LES DEUX SEXES</b>			
plein temps	17.6%	82.4%	100.0%
temps partiel	20.4%	79.6%	100.0%
Total	18.1%	81.9%	100.0%
<b>HOMMES</b>			
plein temps	19.4%	80.6%	100.0%
temps partiel	26.2%	73.8%	100.0%
Total	19.5%	80.5%	100.0%
<b>FEMMES</b>			
plein temps	13.7%	86.3%	100.0%
temps partiel	20.0%	80.0%	100.0%
Total	16.1%	83.9%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

Les chiffres qui précèdent se reflètent également dans la durée de travail hebdomadaire habituelle. Cette durée est moins élevée pour les femmes en raison de la plus grande fréquence du temps partiel.

On remarque de nouveau que chez les 50 à 64 ans cette durée est inférieure à celle observée aux autres âges.

**Tableau 70: Salariés par grand groupe d'âges, durée hebdomadaire de travail et sexe**

	50-64	15-49
<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL HABITUELLE</b>		
HOMMES	38.6	39.3
FEMMES	29.5	32.6

Source : STATEC, EFT 2005

En admettant que le travail posté, le travail le soir, le travail le samedi, le travail le dimanche ou le travail la nuit sont le signe de conditions de travail plus difficiles, le tableau suivant montre que la part des 50 à 64 ans déclarant ne jamais travailler sous une des conditions énumérées ci-dessus, n'est que légèrement plus élevée que celle observée dans la population salariée totale.

**Tableau 71: Salariés par grand groupe d'âges, horaire de travail et sexe**

	50-64	15-49	Total
<b>TRAVAIL POSTE</b>			
<b>HOMMES</b>			
Habituellement	15.8%	84.2%	100.0%
Jamais	20.0%	80.0%	100.0%
Total	19.5%	80.5%	100.0%
<b>FEMMES</b>			
Habituellement	10.6%	89.4%	100.0%
Jamais	16.5%	83.5%	100.0%
Total	16.1%	83.9%	100.0%
<b>TRAVAIL LE SOIR</b>			
<b>HOMMES</b>			
Habituellement	15.3%	84.7%	100.0%
Parfois	18.8%	81.2%	100.0%
Jamais	20.5%	79.5%	100.0%
Total	19.5%	80.5%	100.0%
<b>FEMMES</b>			
Habituellement	11.7%	88.3%	100.0%
Parfois	13.8%	86.2%	100.0%
Jamais	16.8%	83.2%	100.0%
Total	16.1%	83.9%	100.0%
<b>TRAVAIL LE SAMEDI</b>			
<b>HOMMES</b>			
Habituellement	15.6%	84.4%	100.0%
Parfois	18.5%	81.5%	100.0%
Jamais	20.6%	79.4%	100.0%
Total	19.5%	80.5%	100.0%
<b>FEMMES</b>			
Habituellement	13.3%	86.7%	100.0%
Parfois	15.9%	84.1%	100.0%
Jamais	16.9%	93.1%	100.0%
Total	16.1%	83.9%	100.0%
<b>TRAVAIL LE DIMANCHE</b>			
<b>HOMMES</b>			
Habituellement	15.0%	85.0%	100.0%
Parfois	17.2%	82.8%	100.0%
Jamais	20.4%	79.6%	100.0%
Total	19.5%	80.5%	100.0%
<b>FEMMES</b>			
Habituellement	12.5%	87.5%	100.0%
Parfois	17.2%	82.8%	100.0%
Jamais	16.5%	83.5%	100.0%
Total	16.1%	83.9%	100.0%
<b>TRAVAIL LA NUIT</b>			
<b>HOMMES</b>			
Habituellement	15.6%	84.4%	100.0%
Parfois	13.8%	86.2%	100.0%
Jamais	20.2%	79.8%	100.0%
Total	19.5%	80.5%	100.0%
<b>FEMMES</b>			
Habituellement	8.9%	91.1%	100.0%
Parfois	9.3%	90.7%	100.0%
Jamais	16.5%	83.5%	100.0%
Total	16.1%	83.9%	100.0%

Source : STATEC, EFT 2005

## 1.7.5 Sorties de la vie professionnelle

Les EFT contiennent un certain nombre de questions s'adressant aux personnes ayant quitté la vie professionnelle au cours des huit dernières années. Elles portent sur l'année (et le mois) de la sortie, la raison de la fin d'emploi ainsi que sur les caractéristiques du dernier emploi occupé (statut professionnel, profession, secteur d'activité). On ne considère que les anciens salariés ayant travaillé au moins jusqu'à 50 ans. Pour la période de sortie, on retient les années 2000 -2005.

### 1.7.5.1 Âge à la sortie

L'âge à la sortie peut être ventilé selon la profession ou le secteur d'activité du dernier emploi.

**Tableau 72: Sorties de la vie professionnelle par âge et selon la dernière profession exercée (répartition en%)**

Age à la sortie	Dernière profession exercée				Total
	cadres supérieurs	intermédiaire s, techniciens	Employés administratifs	Travailleurs manuels	
50	0.4	0.7	1.4	4.8	2.6
51	3.8	2.0	2.9	2.5	2.8
52	1.5	0.7	2.1	4.4	2.8
53	0.0	0.9	2.9	5.9	3.3
54	1.8	8.3	6.3	5.4	5.1
55	3.2	4.9	4.9	8.9	6.3
56	2.3	3.8	2.4	8.0	5.0
57	10.7	14.5	11.4	23.4	19.2
58	7.0	7.8	9.4	10.3	9.0
59	5.9	9.2	5.8	6.9	6.7
60	21.6	19.8	18.9	6.2	14.1
61	14.5	11.8	6.5	5.1	8.4
62	5.7	3.0	1.9	2.2	3.1
63	4.2	3.2	4.2	1.3	2.8
64	3.7	3.4	1.9	1.7	2.4
65	13.9	5.9	6.3	2.8	6.4
Tous âges	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC, EFT 2005

Comme il fallait s'y attendre, les âges les plus fréquents sont 57 (préretraite), 60 et 65 ans (âge légal )

En considérant la dernière profession exercée, il apparaît que plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus la sortie tend à devenir tardive .Ainsi, la part de ceux partant à 65 ans est près de cinq fois plus importante chez les directeurs et cadres supérieurs que chez les travailleurs manuels. Cet écart s'explique principalement par l'entrée plus précoce dans la vie professionnelle de ces derniers qui leur permet d'accumuler plus rapidement les 40 ans de cotisation nécessaires pour bénéficier de la préretraite.

**Tableau 73: Age moyen à la sortie de la vie professionnelle selon la dernière profession exercée**

Dernière profession exercée	Age moyen
Directeurs, cadres supérieurs	59.9
Professions intermédiaires, techniciens	58.8
Employés administratifs	58.2
Travailleurs manuels	56.8

Source : STATEC, EFT 2005

Ce qui précède est confirmé par l'âge moyen à la sortie de la vie professionnelle, celui des travailleurs manuels étant le plus bas. Cet âge moyen peut également être calculé par secteur de la dernière activité. Ce serait dans l'Éducation qu'il serait le plus élevé.

**Tableau 74: Âge moyen à la sortie de la vie professionnelle selon le dernier secteur d'activité (Hommes)**

Secteur d'activité	Age moyen
Agriculture	59.5
Industries manufacturières	57.6
Construction	56.7
Commerce, réparations	56.9
Hôtels, Restaurants	57.4
Transports, communications	58.3
Intermédiation financière	58.0
Immobilier, services aux entreprises	57.3
Administration centrale	58.6
Éducation	60.8
Santé, action sociale	58.2
Services collectifs, sociaux et personnels	57.5
Personnel domestique	56.8
Organismes extra-territoriaux	59.4

Source : STATEC, EFT 2005

### 1.7.5.2 Raison de la fin de l'emploi

Un peu plus de la moitié des personnes prises en considération ont quitté la vie professionnelle par la

voie de la retraite normale. Après viennent la préretraite (environ un quart) et la pension-invalidité (12%). A noter que quelque 4% d'entre eux ont indiqué comme raison un licenciement. On remarquera que la préretraite concerne également les directeurs et cadres supérieurs, la part relative correspondante n'étant que légèrement inférieure à celle observée pour les employés administratifs et les travailleurs manuels. Ce seraient les professions intermédiaires et les techniciens qui en bénéficieraient le moins. Reste que les deux tiers des anciens directeurs et cadres supérieurs ont pris une retraite normale alors que cela n'a été le cas que pour 40% des travailleurs manuels. Ces derniers sont, en revanche, partis beaucoup plus souvent pour cause de maladie ou d'incapacité, de nettes différences apparaissant à cet égard avec les deux catégories situées en haut de l'échelle sociale. L'explication de ces écarts serait à chercher du côté des conditions de travail.

Au-delà de la simple description à l'aide de tableaux croisés, l'analyse des raisons de la sortie de la vie professionnelle peut encore se faire au moyen d'une régression logistique multinomiale.

Trois causes de sortie sont considérées: l'invalidité, la préretraite ainsi que la retraite normale, cette dernière servant de catégorie de référence dans la régression.

Comme variables explicatives sont retenues: l'âge à la sortie, le sexe et la dernière profession exercée. Pour le sexe, la catégorie de référence sont les hommes. Pour la dernière profession, les travailleurs manuels, les trois autres catégories étant les directeurs et cadres supérieurs, les professions intermédiaires et les employés administratifs.

Ont été sélectionnées les années de sortie allant de 2000 à 2005 et en ce qui concerne les âges de sortie, on s'est limité au groupe 50-65 ans.

**Tableau 75: Sorties de la vie professionnelle par dernière profession exercée et selon la raison de la fin de l'emploi (répartition en%)**

Dernière profession exercée	Raison de la fin de l'emploi							Total
	Licenciement	Fin CDD	Responsabilités personnelle ou familiale	Maladie. Incapacité	Préretraite	Retraite normale	Autre	
Directeurs, cadres supérieurs	3.5	0.0	2.0	2.2	22.8	67.1	2.4	100.0
Professions intermédiaires, technicien	1.4	0.0	6.2	5.8	17.8	65.5	3.3	100.0
Employés administratifs	3.3	1.5	4.1	11.8	28.0	50.7	0.5	100.0
Travailleurs manuels	5.5	0.6	7.1	19.0	25.6	40.8	1.4	100.0
Total	4.1	0.6	5.2	12.0	24.5	51.9	1.7	100.0

Source : STATEC, EFT 2005

**Tableau 76: Régression logistique multinomiale donnant la probabilité de quitter la vie professionnelle pour une cause déterminée**

Raison de la sortie et variables explicatives	Coefficient de régression	Rapport des chances
<b>Invalité, maladie</b>		
Age à la sortie	-0.718**	0.488
<b>Sexe</b>		
Féminin	1.550**	4.714
<b>Dernière profession exercée</b>		
Dirigeants d'entreprise, cadres supérieurs	-1.341**	0.261
Professions intermédiaires, techniciens	-0.949**	0.387
Employés administratifs	-0.378**	0.685
<b>Constante</b>	<b>39.691**</b>	
<b>Préretraite</b>		
Age à la sortie	-0.439**	0.645
<b>Sexe</b>		
Féminin	0.189**	1.208
<b>Dernière profession exercée</b>		
Dirigeants d'entreprise, cadres supérieurs	0.274**	1.315
Professions intermédiaires, techniciens	-0.436**	0.646
Employés administratifs	0.238**	1.268
<b>Constante</b>	<b>24.860**</b>	
<b>Nagelkerke R Square</b>	<b>0.446</b>	

**Catégorie de référence**

Raison de la sortie : Retraite normale

Sexe : Masculin

Profession de la personne de référence du ménage : Travailleur manuel

**Coefficients de régression**

\*\* coefficients significatifs à  $p < 0.001$

\* coefficients significatifs à  $p < 0.05$

Source : STATEC, EFT 2005

Il n'est pas surprenant que, comparés à la retraite normale, les rapports des probabilités des deux possibilités de sortie prises en compte diminuent avec l'âge de cessation d'activité, ceci étant particulièrement vrai pour l'invalité.

En ce qui concerne l'invalité ou la maladie, les chances des hommes seraient 4.7 fois plus élevées que pour les femmes, ce facteur multiplicatif ne s'élevant qu'à 1.2 dans le cas de la préretraite.

La régression confirme que les chances de cesser d'exercer une profession pour cause d'invalité diminuent au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale. Pour la préretraite, les choses seraient un peu différentes. En tenant compte de l'ensemble des variables de contrôle retenues, les chances d'utiliser ce moyen de sortie seraient plus élevées pour les directeurs et cadres supérieurs que

pour les travailleurs manuels. L'explication pourrait être double: D'un côté, les travailleurs manuels quittent beaucoup plus souvent la vie professionnelle pour invalité et, d'un autre côté, les départs précoces de salariés bien rémunérés seraient tout à l'avantage des entreprises (surtout dans le secteur bancaire).

## 2. Salaires et fonction de gains

Dans la présente partie nous proposons de comparer les salaires médian et moyen horaires par secteur d'activité issus des fichiers administratifs de l'IGSS pour détecter d'éventuelles inégalités et d'estimer une fonction de gains à partir des données de l'enquête sur les forces de travail 2005. Une analyse plus détaillée du salaire social minimum fera l'objet d'une prochaine publication du STATEC.

### 2.1 Salaire médian et moyen par secteur d'activité en 2005

Rappelons que le salaire médian correspond au salaire qui sépare la population classée par ordre croissant du salaire en deux parties égales, une moitié gagnant plus que le salaire médian et l'autre moins et que le salaire médian est souvent inférieur au salaire moyen parce qu'il est moins influencé par les valeurs extrêmes que ce dernier. Plus l'écart entre le salaire moyen et le salaire médian est important, plus la dispersion des salaires est importante.

Le tableau 77 ci-dessous fait ainsi apparaître une inégalité de la répartition des salaires<sup>1</sup> relativement importante dans la plupart des secteurs à l'exception de la construction et de l'HORECA. L'écart est le plus important dans le secteur « immobilier, location et services aux entreprises » (ce qui n'est pas très parlant dans la mesure où il regroupe des activités très différentes) et dans l'intermédiation financière. A noter que dans l'intermédiation financière, l'écart absolu entre le salaire horaire moyen et médian se réduit de près de 2 EUR hors primes et gratifications.

**Tableau 77: Salaire horaire moyen et médian par secteur en 2005**

Secteur d'activité	Salaire moyen horaire	Salaire médian horaire
Industrie	19.22	15.01
Construction	14.75	13.74
Commerce	15.70	13.02
HORECA	11.91	11.53
Transports, Communications	19.74	15.78
Intermédiation financière	32.35	25.05
Immobilier, location et services entreprises	24.17	16.81

Source : STATEC, IGSS

### 2.2 Fonction de gains

Depuis 2001<sup>2</sup>, l'Enquête sur les Forces de Travail<sup>3</sup> luxembourgeoise comporte une question sur la rémunération mensuelle nette des salariés. Si en elles-mêmes, les informations recueillies à ce sujet sont plutôt sommaires, leur mise en relation avec les nombreuses caractéristiques recueillies sur les salariés permettent des analyses fort instructives. Parmi ces caractéristiques, il faut citer l'âge, le sexe, la nationalité, le niveau d'instruction atteint, le secteur d'activité ou la profession.

Selon les notes explicatives fournies par EUROSTAT, la rémunération à relever concerne uniquement l'emploi principal. Les enquêtés doivent indiquer la paie touchée pour le mois qui précède la semaine de référence. Par paie mensuelle ('take-home pay') on entend la rémunération brute dont sont déduites toutes les retenues (impôts, cotisations sociales), les montants de ces retenues pouvant être provisoires avant un décompte final. Cela veut dire qu'au cas où les deux partenaires sont salariés, l'un des deux est imposé à un taux forfaitaire de sorte que paie reçue (et saisie dans l'enquête) ne correspond pas à la rémunération nette réelle. Les heures supplémentaires ou les pourboires ne sont inclus que s'ils revêtent un caractère régulier. Il n'est pas tenu compte de versements exceptionnels (p.ex. primes de fin d'année) ou de revenus qui seraient en fait des revenus de capitaux.

<sup>1</sup> Les salaires s'entendent ici: salaires brut (cotisations salariales incluses) + primes et gratifications.

<sup>2</sup> Les premières années, la qualité des informations collectés était franchement mauvaise et ce n'est qu'à partir de 2005 qu'une amélioration a été enregistrée.

<sup>3</sup> Pour une description de cette enquête communautaire, voir point 1.1.1 Méthodologie, définitions et constats du présent rapport.

Malheureusement, un grand nombre des personnes interrogées refusent de répondre à la question sur la rémunération. En 2005, le taux de non réponse s'est élevé à 52%. Une analyse montre que la non réponse est nettement plus élevée chez les personnes qui n'ont pas été interrogées directement mais par l'intermédiaire d'un autre membre du ménage ('proxy interview') ne connaissant pas toujours le montant de la rémunération en question. En prenant le primaire comme niveau d'éducation de référence, on constate qu'une scolarisation plus importante tend à augmenter les chances de la non réponse. Mais il est à noter que les universitaires ont accepté plus souvent de fournir l'information demandée que ceux ayant atteint le secondaire inférieur ou supérieur. Cette tendance est également observée si l'on compare les directeurs ou cadres supérieurs, aux techniciens, employés administratifs et travailleurs manuels.

A signaler encore que dans l'espoir de faire augmenter le taux de réponse, ce n'est plus le montant exact de la rémunération qui est demandée mais la classe dans laquelle, elle se situe. Jusqu'à 10 000 EUR par mois, l'intervalle s'élève à 800 EUR. Après, il se monte à 1 000 EUR. Pour les différents calculs et analyses, c'est le milieu de classe qui a été retenu.

Vu le caractère provisoire (voir plus haut) du montant de la rémunération nette versée chaque mois au compte des femmes dont le conjoint travaille, les statistiques descriptives et la régression présentées ne porteront que sur les salariés masculins. Par ailleurs, seules les personnes travaillant à plein-temps ont été prises en compte.

Pour l'ensemble de la population ainsi définie, le montant moyen s'est élevé à 3 032 EUR. Avec une médiane de 2 650, on se trouve en présence d'une distribution où la majorité des salariés ont une rémunération inférieure à la moyenne. Le coefficient de variation<sup>1</sup> de 50.9% est encore relativement faible, ce qui dénoterait une distribution des salaires pas trop inégalitaire. Une population statistique ne deviendrait fortement hétérogène qu'à partir d'un coefficient de variation de 50% ou de 100%, selon les auteurs.

Une ventilation par profession ou niveau d'études montre que la hiérarchie supposée est effectivement

respectée en ce qui concerne les rémunérations touchées. Reste que l'écart entre les deux groupes extrêmes n'est que d'environ 1 à 2. Il n'est pas étonnant que le coefficient de variation soit plus faible à l'intérieur des différents sous-groupes moins hétérogènes que dans la population totale. A noter cependant que la dispersion des rémunérations est plus importante chez les cadres supérieurs et ceux ayant un diplôme universitaire, profession et niveau d'éducation étant évidemment fortement corrélées.

**Tableau 78: Rémunération mensuelle nette par profession et niveau d'instruction**

Profession et niveau d'éducation	Rémunération mensuelle nette	
	Moyenne	Coefficient de variation (en %)
Ensemble des salariés	3 032	50.9
Directeurs, cadres supérieurs	4 588	42.3
Professions intermédiaires, techniciens	3 457	33.1
Employés administratifs	2 902	32.2
Travailleurs manuels	2 244	36.3
Supérieur	4 332	45.1
Secondaire supérieur	3 156	36.6
Secondaire inférieur	2 506	35.9
Primaire	1 983	26.3

Source : STATEC, EFT 2005

Ci-après seront présentés les résultats de l'estimation d'une 'Fonction gains'<sup>2</sup> toujours pour les salariés masculins, où la variable expliquée est le logarithme de la rémunération et les variables explicatives l'âge, la nationalité, la profession exercée et le secteur d'activité. En prenant le logarithme de la rémunération, on obtient un modèle dit 'multiplicatif' permettant de conclure qu'une personne ayant une modalité donnée, p.ex. la nationalité belge, gagne x% de plus (ou de moins) qu'une autre ayant la modalité de référence (ici la nationalité luxembourgeoise).

Le coefficient relatif à l'âge montre que la rémunération tend à augmenter avec l'âge et la non négativité du terme au carré suggère qu'il n'y aurait pas de rendements décroissants c.-à-d. que l'effet positif de l'âge n'irait pas en s'estompant.

<sup>1</sup> Le coefficient de variation est le rapport entre l'écart type mesurant la dispersion et la moyenne d'une distribution.

<sup>2</sup> Une fonction de gains est une équation permettant d'expliquer le niveau d'une variable par un ensemble de facteurs. On régresse ici le logarithme du salaire sur l'âge, la nationalité, le statut professionnel et le secteur d'activité.

Concernant la nationalité, on remarque que seuls les ressortissants de l'Allemagne ou de l'un des pays de l'EU15 non pris en compte explicitement (pour les derniers, le coefficient estimé est cependant peu significatif) gagneraient, pour un même âge, une même profession et un même secteur d'activité plus que les nationaux.

D'après les estimations, l'écart entre les employés administratifs et les travailleurs manuels servant de catégorie de référence serait assez faible (de l'ordre de 10%<sup>1</sup>). Les directeurs et cadres supérieurs, par contre, auraient des gains nets, toutes choses égales par ailleurs, dépassant de plus de 60% ceux des travailleurs manuels.

Pour la comparaison entre secteurs, ce sont l'industrie et la construction qui ont servi de référence. Seraient défavorisés les salariés de l'agriculture, du Commerce et de l'HORECA. Arriveraient en tête les personnes occupées dans l'une des institutions internationales implantées au Luxembourg. Les salariés de l'intermédiation financière seraient devancés par les 'Transports et communications' et l'administration au sens large. Il se pourrait bien que ces résultats quelque peu surprenants soient le fruit de distorsions engendrées par une non réponse sélective.

**Tableau 79: Fonction de gains pour salariés masculins travaillant à temps plein**

	Coefficients non standardisés	
	Coefficient	Erreur standard
Age	0.047	0.001
Age2	0.000	0.000
Nationalité		
Belge	-0.036	0.006
Française	-0.086	0.005
Allemande	0.033	0.010
Italienne	-0.107	0.007
Portugaise	-0.188	0.004
EU15	0.008	0.007
Autre	-0.246	0.008
Profession		
Directeur, cadre supérieur	0.489	0.004
Professions intermédiaires, techniciens	0.271	0.004
Employés administratifs	0.099	0.004
Secteur d'activité		
Agriculture	-0.176	0.015
Commerce HORECA	-0.042	0.004
Transports, Communications	0.243	0.005
Intermédiation financière	0.201	0.005
Immobilier, Services aux entreprises	0.006	0.006
Administration, Education	0.213	0.004
Santé, action sociale	0.121	0.006
Organismes extra-territoriaux	0.381	0.007
Constante	6.509	0.020
R2 ajusté	0.656	
Catégorie de référence		
Nationalité : Luxembourgeoise		
Profession : travailleur manuel		
Secteur d'activité : Industrie, Construction		
Source : STATEC, EFT 2005		

<sup>1</sup> L'effet g d'une variable 'dummy' est calculé selon la formule:  $g = e^c - 1$ , où c est le coefficient estimé de la variable 'dummy'.

## 3. La pauvreté au Luxembourg

### 3.1 Répartition générale des revenus et risque de pauvreté

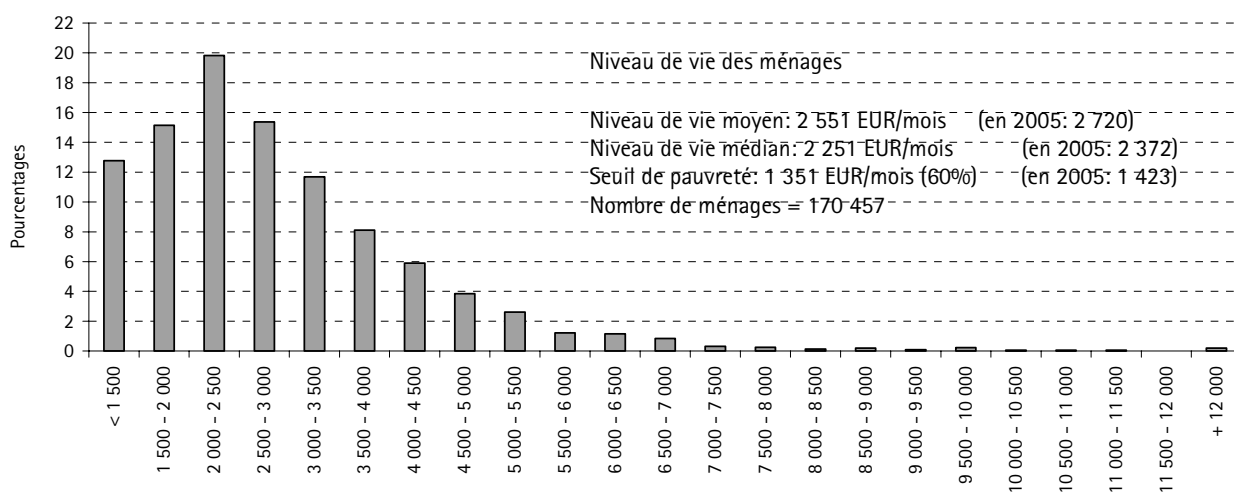
#### 3.1.1 Niveau de vie et répartition générale des revenus

Le concept de niveau de vie est souvent utilisé pour comparer le revenu disponible des ménages de composition familiale différente (le revenu disponible étant obtenu à partir du revenu brut duquel on retranche les prélèvements obligatoires<sup>1</sup>). On construit pour cela un revenu qui sera qualifié « d'équivalent » puisqu'il va désormais pouvoir tenir compte de la taille du ménage, c'est-à-dire du nombre de personnes qui le composent (également appelées « unités de consommation »<sup>2</sup>). Il s'agit donc d'appliquer une échelle d'équivalence sur les revenus disponibles des ménages<sup>3</sup>.

On exprime alors le niveau de vie comme étant le résultat de l'application de cette échelle d'équivalence sur le revenu disponible. Pour l'année 2004, le niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages est de 2 551 € mensuels. Le graphique 20 donne la répartition des ménages par classes de niveau de vie.

Le graphique 20 montre une répartition du niveau de vie mensuel des ménages en forme de cloche<sup>4</sup>. Cette allure révèle une concentration du nombre de ménages sur les premières classes de niveau de vie. Le niveau de vie moyen est de 2 551 € mensuels et le niveau de vie médian est de 2 251 € mensuels. En conséquence, la moitié des ménages résidents au Grand-Duché a un niveau de vie inférieur à 2 251 € par mois et l'autre moitié un niveau supérieur à 2 251 € par mois. Le seuil de pauvreté augmente entre 2004 et 2005 ce qui fait apparaître un taux plus élevé de ménages à risque de pauvreté 13% après 12.4%.

**Graphique 20: Répartition des ménages par classes de niveau de vie mensuel au Luxembourg en 2004 (en%)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

<sup>1</sup> Voir annexe 1 pour plus de détails.

<sup>2</sup> Le premier adulte composant le ménage représente une unité de consommation et chaque adulte suivant âgés de 14 ans et plus en représente 0,5. Les enfants de moins de 14 ans représentent 0,3 unité de consommation. Ainsi, par exemple, pour un ménage composé de 2 adultes et 1 enfant, le revenu disponible du ménage sera divisé par 1,8 (1+0,5+0,3).

<sup>3</sup> On ne sélectionnera que les ménages dont le revenu disponible est positif. Cela permet de ne pas tenir compte de la situation des indépendants dont les revenus négatifs déclarés proviennent de transferts fiscaux dont l'origine et la cause ne peuvent être obtenues dans la base de données. L'utilité de cette démarche est motivée par une plus grande qualité attendue des indicateurs utilisés.

<sup>4</sup> Ce que les statisticiens pourront développer en relevant la nature dissymétrique (leptokurtique et oblique à gauche) de la courbe.

Cette description de tendance centrale du niveau de vie ne permet pas d'évaluer le poids des ménages les plus nantis par rapport aux ménages les moins nantis. On complète alors cette représentation par la mobilisation d'un ratio qui permet de chiffrer ce poids.

#### A) le rapport interquintile S80/S20

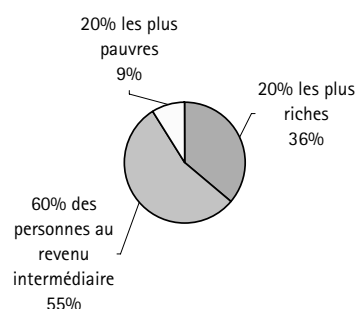
Le rapport interquintile S80/S20 est un indicateur d'inégalité dans la répartition des revenus équivalent (niveau de vie). Il est classé dans la famille des indicateurs monétaires de mesure de la pauvreté. Il mesure le rapport du revenu équivalent touché par les 20% de la population au revenu le plus important (quintile supérieur; Q5), au total des revenus équivalents touchés par les 20% de la population au revenu le plus faible (quintile inférieur; Q1). En d'autres termes, il permet de situer la place du groupe de tête par rapport à celle du groupe de queue dans la répartition des revenus équivalents. En ce sens, cet indicateur ne se montre sensible qu'aux modifications des revenus intervenant dans l'une ou l'autre de ces positions extrêmes (partie plafond et plancher).

La méthode consiste simplement à classer les individus en fonction de leur revenu équivalent puis à les répartir en 5 groupes de tailles égales, appelés quintiles, pour y effectuer les calculs de ratio.

Les résultats de l'enquête EU-SILC montrent que sur 2004 les 20% de la population au revenu équivalent le plus élevé ont un revenu égal à 3.9 fois celui des 20% au revenu équivalent le plus faible. Autrement dit, les 20% des résidents les plus riches gagnent presque 4 fois plus que les 20% les plus pauvres [3.8 fois en 2005]. Un chiffre par ailleurs identique à celui de la Belgique pour la même période. Au niveau des 25 pays de l'union européenne l'estimation d'Eurostat donne un ratio S80/S20 égal à 4.8 pour 2004.

Ce chiffre peut encore être décomposé pour montrer que les 20% des résidents luxembourgeois les plus pauvres ne perçoivent que 9% du revenu total équivalent contre 36% pour les 20% les plus riches. Cela signifie que 60% des individus dont le revenu équivalent n'est pas situé parmi celui des plus pauvres ni celui des plus riches se partagent 55% du revenu total.

#### Graphique 21 : Répartition du revenu total et ratio S80/S20 au Luxembourg en 2004



Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; Champ = population ; N = 177 000

#### Quels éléments expliquent le niveau du ratio S80/S20?

Les tableaux suivants se concentrent sur les facteurs de genre et de profession pour distinguer leurs effets probables sur le niveau du ratio. Y a-t-il un effet Homme-Femme ou un effet profession? A quel niveau se situe le revenu des femmes les plus riches par rapport à celles les moins riches? Les professions manuelles réservent-elles un ratio plus petit ou plus grand que les professions de direction? On doit ici modifier légèrement la variable de revenu. En effet, nous voulons conserver les revenus provenant d'une activité productive pour cerner l'existence d'une inégalité uniquement due au marché du travail. On considère alors le revenu brut des personnes, c'est-à-dire celui versé par l'employeur qui comprend non seulement le salaire mais aussi les primes, gratifications, allocations de repas, etc.

Une précision est apportée à la question de genre en distinguant le mode de travail: temps plein. Le tableau 80 montre que quelque soit le type d'activité (travail à temps plein, partiel), les 20% des individus qui ont un revenu brut élevé gagnent 3 fois plus que les 20% de ceux qui ont un revenu brut faible. Les 20% les plus riches se partagent 37.8% de tous les revenus versés contre 9.4% pour les 20% les plus pauvres. Un chiffre similaire à celui portant sur le revenu total équivalent.

**Tableau 80: Répartition du ratio S80/S20 par genre et type d'activité au Luxembourg en 2004**

S80/S20	Temps plein et temps partiel	dont : travaillant à temps plein
Total	3.1	3.0
Hommes	2.8	2.8
Femmes	3.3	3.0

Source: STATEC, EU-SILC; Champ = population; N= 177 000

L'inégalité de répartition est plus forte pour les femmes que pour les hommes tout type d'activité confondus. Les 20% de femmes qui travaillent à temps plein et partiel et ont un revenu élevé, gagnent 3.3 fois plus que les 20% qui ont un revenu plus faible. En ne s'intéressant qu'au travail à temps complet ce ratio diminue à 3.0. Il reste cependant toujours légèrement supérieur à celui des hommes.

Le tableau 81 montre la distribution du ratio S80/S20 sur les types de professions des individus travaillant à temps plein et partiel. Le groupe de professions où l'inégalité est la plus élevée est le groupe n°3, celui des employés administratifs. Viennent ensuite les groupes n°4 (travailleurs manuels), 1 (Directeurs,...) et 2 (Professions intermédiaires). La dimension du genre n'exerce pas d'effets dans le groupe des personnes de profession directoriales travaillant à temps plein et partiel. La dimension du genre est en revanche plus marquée dans le cas des employés administratifs et des travailleurs manuels.

**Tableau 81: Répartition du ratio S80/S20 par professions et genre au Luxembourg en 2004 (temps complet et partiel)**

S80/S20	Directeurs, Cadres supérieurs -1	Professions intermédiaires, Techniciens (2)	Employés administratifs -3	Travailleurs manuels -4
Total	2.4	2.5	3.1	2.7
Hommes	2.3	2.3	2.4	2.1
Femmes	2.5	2.7	3.1	2.7

Source: STATEC, EU-SILC; Champ = population; N= 177

Ce ratio est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cela peut avoir de multiples causes en particulier celle du temps partiel qui est ici pris en compte.

**Tableau 82: Répartition du ratio S80/S20 par professions et genre au Luxembourg en 2004 (temps complet)**

S80/S20	Directeurs, Cadres supérieurs -1	Professions intermédiaires, Techniciens (2)	Employés administratifs -3	Travailleurs manuels -4
Total	2.5	2.2	2.7	2.3
Hommes	2.2	2.2	2.3	2.1
Femmes	2.3	2.3	2.9	2.6

Source: STATEC, EU-SILC; Champ = population; N= 172 500

Le temps partiel ne modifie qu'à la marge les valeurs des ratios S80/S20 pour les professions directoriales et intermédiaires (groupes 1 et 2). Les disparités Hommes-Femmes ne sont pas non plus affectées. En revanche, les valeurs des ratios des groupes de professions Employés Administratifs et Travailleurs manuels (groupes 3 et 4) sont diminuées, ce qui montre clairement le rôle que joue le temps partiel dans certaines professions plutôt que dans d'autres. Même si l'on constate une diminution de ces ratios, la distribution du ratio par genre n'est pas modifiée, montrant ainsi la persistance d'un effet de structure du genre sur le revenu brut.

La répartition du ratio S80/S20 parmi les types d'inactivité (tableau 83) montre l'ampleur de l'écart de richesse entre les catégories de personnes retraitées et au chômage.

**Tableau 83: Répartition du ratio S80/S20 par Types d'inactivités au Luxembourg en 2004**

S80/S20	Retraité ou préretraité	Chômeur
Total	2.0	2.5
Hommes	1.9	2.1
Femmes	2.4	2.9

Source: STATEC, EU-SILC; Champ = population; N= 36 000 retraités et N = 3 352 chômeurs

L'analyse pour les groupes de chômeurs et de retraités porte bien sûr non plus sur les revenus bruts d'activités mais principalement sur les allocations de chômage et les pensions de retraites. On reprend alors le revenu disponible équivalent du ménage qui permet de saisir les flux de revenus qui ne proviennent pas uniquement de l'activité productive. On s'intéresse donc au niveau de vie des individus retraités et au chômage.

Le groupe des chômeurs est celui où l'écart entre le peloton de tête et celui de queue est le plus grand. Les 20% d'individus ayant un revenu équivalent élevé ont un niveau de vie 2.5 fois plus grand que les 20%

d'individus du même groupe ayant le niveau de vie le plus bas. Le niveau de vie mensuel moyen (resp. médian) des chômeurs étant de 1 580 EUR (resp. 1 600 EUR) en 2004.

Le groupe des retraités montre une situation où 20% des individus ayant un niveau de vie élevé ont un niveau de vie 2 fois plus grand que les 20% d'individus du même groupe ayant le niveau de vie le plus bas. Le niveau de vie mensuel moyen (resp. médian) des retraités étant de 2 580 EUR (resp. 2 480 EUR) en 2004.

Les inégalités de répartition du revenu peuvent également être observées par classes d'âges. Le tableau 84 présente les ratios S80/S20 calculés sur le revenu brut total de l'individu travaillant à temps plein ou partiel. Ces ratios sont répartis sur quatre classes d'âges représentant les principales étapes du cycle de vie professionnels. La classe d'âges des 16-29 ans correspond à l'étape d'entrée ou d'installation de l'individu sur le marché du travail. La classe d'âges des 30-59 ans correspond traditionnellement à la phase de maturité professionnelle où l'on peut espérer un niveau de revenu accru par les retours d'investissement en capital humain. Enfin, la classe d'âges des 60 ans et plus correspond à la phase de sortie du marché du travail.

Ainsi, les 20% des individus de la classe d'âges des 16 – 59 ans qui ont un revenu élevé gagnent 3.1 fois plus que ceux de la même classe qui ont un revenu faible. Ce ratio est quasi constant sur tous les groupes d'âges.

L'inégalité de la répartition des revenus du travail chez les femmes de 16 à 29 ans est la plus forte de toutes les classes d'âges d'activité. On trouve dans cette classe d'âges, un revenu brut total de 1 922 euros mensuels. Les 20% des femmes de 16 à 29 ans ayant un revenu brut élevé gagnent 4.1 fois plus que celles qui ont un revenu bas. Cette amplitude s'estompe lorsque l'on regarde la classe d'âges des 16 à 59 ans.

**Tableau 84: Répartition du ratio S80/S20 par classes d'âges au Luxembourg en 2004 (Temps plein et partiel: revenu brut total)**

S80/S20	16 – 59	16 – 29	30 – 59	60 ans et
	ans	ans	ans	plus
Total	3.1	3.1	3.0	3.0
Hommes	2.8	2.4	2.6	2.3
Femmes	3.7	4.1	3.5	5.4

Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; Champ = population ; Effectifs totaux par classes d'âges sont respectivement de 182 048, 31 062, 148 871, 47 009

Le niveau de vie joue un rôle d'atténuateur des écarts de revenus entre hommes et femmes situés aux extrémités de la distribution des revenus équivalents. Dans le tableau 84 la ligne « Total » montre finalement que quelque soit l'âge les 20% les plus riches gagnaient en moyenne 3 fois plus que les 20% les plus pauvres. Dans le tableau 85, la prise en compte du niveau de vie (donc de la composition du ménage) montre cette fois que quelque soit l'âge les 20% les plus riches gagnaient en moyenne 2 fois plus que les 20% les plus pauvres.

Avec la prise en compte du niveau de vie et non plus seulement du revenu brut, on observe un changement de niveau entre hommes et femmes. Les écarts de taux entre les genres ne sont donc plus aussi significatifs. Les politiques économiques et sociales d'égalité des chances ou de rémunération ont vraisemblablement pu exercer des effets d'atténuation des différences.

Avec un niveau de vie mensuel moyen de 2 200 euros pour la classe d'âges des 16 à 29 ans, les 20% des femmes au niveau de vie le plus élevé ont un niveau de vie de 1.7 fois supérieur à celui des 20% de femmes qui ont le niveau de vie le plus bas.

**Tableau 85: Répartition du ratio S80/S20 par classes d'âges au Luxembourg en 2004 (Temps plein et partiel: niveau de vie)**

S80/S20	16 – 59			60 ans et
	ans	16 – 29 ans	30 – 59 ans	plus
Total	2.1	1.9	2.1	2.1
Hommes	2.2	1.8	2.2	2.0
Femmes	2.0	1.7	2.0	2.4

Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; Champ = population ; Effectifs totaux par classes d'âges sont respectivement de 120 497, 8 825, 111 195, 36 513.

## B) Le coefficient de Gini

Contrairement au ratio S80/S20, le coefficient de Gini permet de tenir compte du poids des revenus équivalents situés entre les 20% de revenus équivalents les plus bas et les 20% les plus hauts. Cet indicateur permet donc de prendre en compte tous les revenus équivalents et non plus ceux uniquement situés aux extrémités de la distribution. Le coefficient de Gini est un nombre sans dimension. On le compare habituellement à ses valeurs extrêmes théoriques qui sont 0 (absence d'inégalité) et 1 (inégalité pure, correspondant à une situation de totalitarisme où un individu posséderait tous les revenus). En pratique, les valeurs nulle et unitaire ne peuvent être atteintes. On a recours alors à une convention qui associe à certaines classes de valeurs de l'indicateur un jugement de valeur modéré. Par exemple, en présence d'une valeur positive mais faible de l'indicateur de Gini (valeurs comprises entre 0 et 10%) on est en droit de retenir une relative absence d'inégalité. Le même raisonnement s'applique pour le cas opposé.

Bien que cet indicateur soit probablement l'indicateur le plus utilisé dans les mesures empiriques des inégalités de revenus, très peu d'études soulignent qu'il ne s'agit toutefois que d'un indicateur construit sur un échantillon. De ce fait, on occulte alors qu'il possède une variance et qu'il devrait être accompagné d'un écart type. La raison de cette absence quasi systématique d'écart type dans les présentations des coefficients de Gini provient de la très grande complexité des formules mathématiques ainsi que de la mise en œuvre de nombreux calculs informatiques pour en assurer la présentation.

Il n'existe donc pas encore de consensus sur la méthode à appliquer pour calculer les écarts types qui vont permettre de déterminer les intervalles de confiance<sup>1</sup>.

C'est pourquoi, il est souvent risqué dans la pratique de comparer certaines variations des indices de Gini. C'est ainsi malheureusement le cas pour le Luxembourg entre les années 2003 et 2005. En effet, il serait séduisant dans une optique de justice sociale de conclure qu'avec une valeur de Gini en 2005 de

26% (25.6% en 2004 comparée à celle de 27.3% en 2003), l'inégalité de distribution des revenus ait diminué sur les trois années. Mais on ne peut conclure qu'il en soit ainsi du point de vue statistique. On peut seulement supposer avec ces chiffres que l'on est dans la bonne voie et que l'on se dirige vers une réduction de l'inégalité de répartition des revenus si, à l'aide des prochaines vagues d'enquêtes EU-SILC, cette tendance venait à se maintenir. Il est donc pour l'instant prématuré de conclure à une baisse des inégalités de revenus. Mais la tendance est encourageante.

On peut toutefois tirer avantages des désavantages de cet indicateur. L'indice de Gini est un indicateur qui s'applique à tous les individus classés de manière générale par ordre croissant de leur revenu. Donc, en prenant en compte n'importe quelle valeur de tendance centrale comme par exemple le revenu disponible équivalent, il est alors possible en appliquant à cette valeur le coefficient de Gini d'introduire un effet d'inégalité sur la variable mesurée. Ce principe a été démontré par A. Sen (1973)<sup>2</sup>.

Ce principe permet finalement d'exprimer en probabilité la situation en matière de revenus de deux individus pris au hasard dans la population. L'application numérique au cas du Luxembourg en 2004 donne alors un écart moyen de revenu disponible équivalent mensuel pour deux individus pris au hasard dans la population de 649.20 € (il s'élève à 648.70 € en 2003)<sup>3</sup>.

L'utilité de cette réflexion est de déplacer le caractère strictement monétaire du résultat obtenu sur un domaine d'étude axé sur la justice sociale. On passe alors de commentaires sur l'inégalité à des commentaires sur l'identification d'iniquités. L'iniquité est définie comme un ensemble d'inégalités qui sont considérées comme injustes et évitables. Cette valeur de 650 € peut-elle être considérée comme juste? Ce débat qui relève de l'économie politique dépasse le cadre du présent rapport.

L'office des statistiques des Communautés Européennes (Eurostat) donne dans le tableau 86 les coefficients de Gini suivants:

<sup>1</sup> Des auteurs comme Dixon (1987) et Mills et Zandvakili (1997) ont montré qu'il est toutefois possible d'obtenir un estimateur sans biais de la vraie valeur du coefficient de Gini au niveau de la population en le multipliant par  $n/n-1$ . Ces calculs n'apportent pas de véritables changements de valeurs des indices (changements à la 5<sup>e</sup> décimale) [Dixon PM, Weiner J, Mitchell-Olds T, Woodley R. Bootstrapping the Gini coefficient of inequality. *Ecology*, 1987; vol. 68, pp.1548-1551.] et [Mills JA, Zandvakili A. Statistical inference via bootstrapping for measures of inequality. *Journal of Applied Econometrics*, 1997; vol. 12, pp.133-150.]

<sup>2</sup> Sen A. *On Economic Inequality*. Oxford: Clarendon Press 1973. [Prix Nobel d'Economie en 1998].

<sup>3</sup> pour 2004:  $(30\ 431,29\ € \times 25,6\%)/12 = 649,2\ €$  (pour 2003:  $(28\ 306,97\ € \times 27,5\%)/12 = 648,7\ €$ ).

**Tableau 86: Les coefficients de Gini nationaux en 2003 et 2004 (en%)**

Gini	UE-25	UE-15	NEM-10	BE	DE	FR	LU	UK	DK	NO	EL
2003	29	30	29	28	28	27	28	34	25	26	35
2004	30	30	30	26	28	28	26	-	24	25	33

Source : Eurostat, Newcronos. ; Remarque : Eurostat présente des coefficients arrondis.

En général, la publication des indicateurs de Gini ne tient pas compte des intervalles de confiance. C'est pourquoi, on ne peut véritablement comparer les chiffres donnés entre les années pour chacun des pays ou groupes de pays. Par exemple, pour le Luxembourg on ne peut affirmer l'existence d'une baisse de l'inégalité de répartition des revenus entre 2003 et 2004, les indices étant quasi identiques.

On peut simplement observer le début d'une éventuelle tendance à la baisse ou à la hausse de l'inégalité de distribution des revenus par pays (à la baisse pour le Luxembourg). En revanche, il est quelque fois possible de comparer pour une année donnée les coefficients de certains pays entre eux. On peut ainsi retenir que le Danemark (25) a une inégalité de répartition des revenus probablement plus faible que la moyenne des pays de l'UE15 (30) (de même pour le Danemark vis-à-vis de la Grèce (35)). Il n'est en revanche pas possible de comparer par exemple le Danemark (25) au Luxembourg (28) ou à la Norvège (26), les chiffres n'étant pas suffisamment différents.

Le tableau 87 donne les coefficients de Gini illustrant l'importance de l'inégalité de la répartition des revenus équivalents<sup>1</sup> pour les hommes et les femmes. Il propose aussi une valeur du coefficient de Gini corrigée du temps de travail.

Le temps partiel ne modifie pas l'inégalité de répartition des revenus équivalents masculins. En revanche, le travail à temps partiel montre une tendance à l'accroissement de l'inégalité de répartition des revenus des femmes.

**Tableau 87: Coefficients de Gini et Genre au Luxembourg en 2004**

Gini et Genre	Coefficient (en %)	Revenu moyen annuel	Effectifs
Hommes	26.01	34 645	111 873
<i>dont travail à temps plein</i>	26.59	36 645	77 295
Femmes	24.47	32 644	59 460
<i>dont travail à temps plein</i>	23.17	34 163	27 721

Source : STATEC, Enquête EU-SILC

**Tableau 88: Coefficients de Gini et Types de professions au Luxembourg en 2004**

Gini et Type de profession	Coefficient (en %)	Revenu équivalent moyen annuel	Effectifs
Directeurs, cadres supérieurs et dirigeants	22.29	46 793	36 464
<i>dont travail à temps plein</i>	21.23	48 209	27 101
Hommes	22.11	47 377	26 197
<i>dont travail à temps plein</i>	21.55	49 039	20 775
Femmes	22.42	45 301	10 267
<i>dont travail à temps plein</i>	19.42	45 482	6 326
Profession intermédiaire, techniciens	21.05	37 946	33 665
<i>dont travail à temps plein</i>	20.57	39 220	23 827
Hommes	22.48	39 386	20 720
<i>dont travail à temps plein</i>	22.34	40 925	15 556
Femmes	18.03	35 641	12 944
<i>dont travail à temps plein</i>	15.87	36 013	8 270
Employés administratifs	23.89	33 852	19 841
<i>dont travail à temps plein</i>	23.50	34 261	12 908
Hommes	23.12	34 536	10 566
<i>dont travail à temps plein</i>	23.77	35 615	8 473
Femmes	24.65	33 074	9 275
<i>dont travail à temps plein</i>	22.20	31 673	4 435
Travailleurs manuels	21.68	26 566	81 362
<i>dont travail à temps plein</i>	22.54	26 462	41 179
Hommes	21.49	26 727	54 388
<i>dont travail à temps plein</i>	22.20	26 737	32 489
Femmes	21.97	26 241	26 973
<i>dont travail à temps plein</i>	23.46	25 433	8 690

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

<sup>1</sup> Les revenus négatifs ont été exclus pour des raisons techniques. Des revenus négatifs peuvent en effet être déclarés par des personnes exerçant une activité indépendante. Leur maintien dans le calcul des coefficients de Gini conduirait à des valeurs du coefficient supérieures à 1.

Sur les quatre groupes de professions, l'inégalité de répartition des revenus équivalents la plus élevée se trouve dans le groupe des Employés administratifs. Sur les trois premiers types de professions le travail à temps partiel s'avère être une source d'inégalité dans la répartition du revenu équivalent des femmes. En revanche, la prise en compte du temps plein et partiel ne fait pratiquement pas varier l'inégalité de répartition des revenus équivalents des hommes. Il n'y a que dans la dernière catégorie que la tendance s'inverse. On note plus d'inégalité dans le passage du temps partiel au temps plein.

En ce qui concerne la catégorie des Directeurs et cadres supérieurs on ne note pas de différence significative entre l'inégalité de répartition des revenus équivalents des hommes et des femmes. La seule catégorie où le coefficient de Gini pour les femmes est plus élevé que celui des hommes est celle des Employés administratifs.

Les inégalités de répartition des revenus ne sont pas seulement une question de type de profession mais aussi une question d'âges. La classe d'âges pour laquelle l'inégalité de répartition des revenus équivalents est la plus forte correspond à celle des 30 – 59 ans.

**Tableau 89: Coefficients de Gini et classes d'âges au Luxembourg en 2004**

Gini et Classe d'âges	Coefficient (en %)	Revenu équivalent moyen annuel	Effectifs
16 – 29 ans	22.29	25 952	9 301
30 – 59 ans	25.99	35 024	110 830
60 ans et plus	24.03	33 080	51 201
65 ans et plus	22.21	31 607	39 051
75 ans et plus	21.12	31 354	16 503

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Les retraités de 65 ans et plus ont une inégalité de répartition des revenus moins forte que celles des classes d'âges précédentes. A partir de 60 ans les inégalités diminuent.

Le tableau 90 opère la distribution des coefficients de Gini sur les classes d'âges précédentes en tenant également compte du statut de pauvreté des individus (une personne située sous ou au-dessus du seuil de pauvreté).

**Tableau 90: Coefficients de Gini, classes d'âges et statut de pauvreté au Luxembourg en 2004**

Gini, Classes d'âges et statut de pauvreté	Coefficient (en %)	Revenu équivalent moyen annuel	Effectifs
16 – 29 ans	16.41	30 000	6 851
Non pauvre	12.61	14 632	2 449
Pauvre			
30 – 59 ans	21.64	38 353	95 734
Non pauvre	13.48	13 914	15 096
Pauvre			
60 ans et plus	21.59	35 086	46 050
Non pauvre	11.09	15 143	5 151
Pauvre			
65 ans et plus	19.63	33 573	34 849
Non pauvre	10.39	15 301	4 201
Pauvre			

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

L'inégalité de répartition des revenus équivalents est plus importante dans la population des 30 à 59 ans comparée à celle de la population des 16 à 29 ans. Il s'agit d'un résultat classique qui montre que la classe d'âges des 30 à 59 ans qui correspond aux périodes où l'individu peut déjà bénéficier de retours sur investissement en capital humain, explique pour cette raison l'inégalité de répartition plus élevée que chez les 16 à 29 ans.

### 3.1.2. Risque<sup>1</sup> de pauvreté

L'inégalité de répartition des revenus mis en lumière à la section précédente doit traditionnellement s'accompagner d'une réflexion sur la question qui lui est sous-jacente à savoir la pauvreté. L'étude de ce concept de pauvreté est difficile car elle place l'analyste devant un concept à mesurer qui se révèle très vite d'aspect protéiforme chevauchant des domaines économiques, sociaux ou éthiques malaisés à quantifier. Il faut donc poser un cadre d'analyse et s'imposer quelques contraintes.

<sup>1</sup> On utilise l'expression de « risque » de pauvreté, pour désigner les personnes dont le revenu équivalent est inférieur au seuil de pauvreté. Bien évidemment ces personnes ne sont pas forcément pauvres au sens strict du terme. Il s'agit simplement de qualifier la position qu'elles occupent dans la distribution des revenus équivalent par rapport au seuil défini par convention.

### 3.1.2.1. Définitions

Définir la pauvreté revient à franchir les trois étapes suivantes:

- a) trouver un indicateur de mesure du bien être individuel, en l'occurrence il s'agira du revenu. Par ricochet, c'est s'interroger sur les composantes du revenu à prendre en compte, les ajustements à appliquer selon la taille des ménages et enfin le seuil à retenir?
- b) choisir un type de pauvreté: pauvreté d'existence, pauvreté monétaire ou pauvreté subjective et dans le cas de la pauvreté monétaire, le choix du type de revenu à prendre en compte, du seuil de pauvreté, de la période de référence du revenu et de la définition des unités de consommation.
- c) choisir un niveau d'analyse: il n'y a que deux choix possibles: individus ou ménages. Le choix du niveau s'effectue suivant a) et/ou b), c'est-à-dire selon l'objectif de l'étude. Par exemple, la pauvreté envisagée par rapport une question relative à l'état de santé demandera naturellement un niveau de détails qui est celui de l'individu. Il n'y aura alors pas beaucoup de sens, sauf à perdre en précision, à envisager cette question au niveau du ménage. En revanche, une analyse monétaire de la pauvreté au sens le plus large se situe à un niveau plus agrégé du ménage.

#### Définition de la pauvreté

Du côté de la littérature, il n'existe pas de définition unique de la pauvreté. On s'accorde toutefois à appréhender la pauvreté comme « *une situation de privation relativement aux normes de bien-être qui prévalent dans une société donnée* ».

Du côté de la pratique, on peut définir le statut de pauvre de trois manières. On pourrait le définir en termes de consommation, de revenu ou de satisfaction. Il est toutefois plus fréquent de lire des analyses sur la pauvreté en termes de revenu. On définit alors le statut de pauvre par deux approches: la pauvreté *absolue* et la pauvreté *relative*. La pauvreté

absolue porte sur le minimum nécessaire à la survie de l'être humain (avoir moins de 1€ par jour, par exemple). Cette approche ne se rencontre pas dans les pays industrialisés (à l'exception des Etats-Unis) où la procédure habituelle consiste à qualifier de pauvre toutes personnes ou ménages dont le revenu est inférieur à un certain seuil (pauvreté relative). Le seuil officiel de pauvreté est défini par les instituts statistiques nationaux comme la moitié du revenu médian<sup>1</sup> et par les institutions européennes comme 60% du revenu médian. Le revenu médian, est le revenu qui partage la population classée par ordre croissant du revenu, en deux parties égales (50% gagnent moins et 50% gagnent plus). Parmi ceux qui gagnent moins que le seuil, certains gagnent encore moins que la moitié de ce seuil et sont donc qualifiés de "pauvres".

\* Cela ne prive bien évidemment pas les instituts de publier des seuils de pauvreté allant de 40%, 50%, 60% et même 70%. L'utilisation de ces seuils dépend de la nature de l'étude.

La pauvreté s'analyse de façon standard par une description de son niveau et de sa durée, c'est-à-dire par l'intermédiaire du taux de risque de pauvreté et du taux de persistance de la pauvreté. Au début de la décennie, le nombre des citoyens de l'Union Européenne qui étaient confrontés au risque de pauvreté et de pauvreté persistante était très élevé: respectivement 15% et 9% comme le souligne la Commission Européenne<sup>1</sup>. Le calcul de ce taux nécessite au moins 3 années consécutives. Le Luxembourg ayant débuté l'enquête en 2003 avec 6 autres états membres, il dispose avec 2004 de deux années d'enquête. Il est donc bien évident que pour 2004, deuxième année d'enquête pour le Luxembourg mais officiellement première année du nouveau panel pour les 25 Etats membres, le taux de persistance de la pauvreté ne peut être calculé.

A défaut, relevons pour 2004 les taux de risque de pauvreté de 11% pour le Luxembourg (11% en 2003), de 16% pour l'Allemagne (15% en 2003), de 15% pour la Belgique (15% en 2003), et de 21% pour l'Irlande (21% en 2003).

<sup>1</sup> L'Agenda Social 2005-2010: Une Europe sociale dans l'économie mondiale, Emploi et Affaires Sociales, Commission Européenne, 2005. Les chiffres sont donnés pour 2001.

### 3.1.2.2. Les indicateurs de Laeken: origine et définition

La mesure de la pauvreté s'effectue en fonction d'un certain nombre d'impératifs techniques. Comme le montre l'encadré suivant (Indicateurs de Laeken), la production des indicateurs de pauvreté est principalement guidée par le contenu des réglementations communautaires en matière de lutte contre la pauvreté. Cette production d'indicateurs de pauvreté dépend également de la nature de la population cible choisie ainsi que du choix de certains étalons de référence plutôt que d'autres.

Cette section justifie dans les textes l'obligation d'une production d'indicateurs monétaires de mesure de la pauvreté, les présente en les accompagnant de leurs définitions.

Le Traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que la construction d'une Union européenne favorable à l'inclusion est nécessaire comme un élément essentiel de l'objectif stratégique de l'Union pour la décennie à venir, visant une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Par décision du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, reconfirmée à Nice en décembre de la même

année, la méthode ouverte de coordination a été choisie dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE. La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés pour l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été fixé au Conseil de Laeken (décembre 2001). Il a été révisé par les membres du sous-groupe indicateurs du Comité de Protection Sociale pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'inclusion sociale.

Le tableau suivant présente les 21 indicateurs révisés de Laeken, les indicateurs grisés représentant les indicateurs monétaires.

Le calcul de la plupart de ces indicateurs monétaires est réalisé sur base de ce que l'on continue d'appeler communément le « *panel communautaire des ménages* » (PCM) et qui a été transformé depuis 2004 en l'enquête EU-SILC (Enquête Européenne sur les Revenus et les Conditions de Vie). Cette enquête succède à celle du précédent panel communautaire l'ECHP couvrant les années 1994 à 2001. L'enquête EU-SILC est basée sur une enquête standardisée et sa structure longitudinale permet de suivre et d'interroger les mêmes ménages et individus durant plusieurs années consécutives. Au Luxembourg, l'enquête EU-SILC est réalisée par le CEPS sous l'égide du STATEC. Les résultats comparatifs sont publiés par EUROSTAT et sont à la base des « rapports conjoints sur l'inclusion ».

Indicateurs de Laeken	
Indicateurs Primaires	
1	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent) + ventilation par type de ménage, statut d'occupation du logement, l'activité la plus fréquente, l'intensité au travail du ménage
2	Seuils de risque de pauvreté (valeurs illustratives)
3	Ratio interquintile S80/S20
4	Taux de risque de pauvreté persistante
5	Ecart médian relatif du taux de pauvreté
6	Cohésion régionale
7	Taux de chômage de long terme
8	Personnes vivant dans des ménages sans emploi
9	Jeunes ayant quitté prématurément l'école et ne suivant ni étude ni formation
10	Part des jeunes ayant un niveau de lecture inférieur ou égal au premier niveau de l'étude PISA
11	Espérance de vie
12	Ecart de taux d'emploi des immigrants
Indicateurs secondaires	
13	Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté
14	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à un point du temps)
15	Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux)
16	Coefficient de Gini
17	Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national)
18	Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi
19	Part du taux de chômage de long terme (total de la population sans emploi de long terme rapporté au total de la population sans emploi)
20	Taux de chômage de très long terme
21	Personnes à faible niveau d'éducation

Définitions (source: Eurostat, Statistiques en bref 16-2004, Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE)

- Revenu total disponible et Revenu disponible équivalent

Le revenu total disponible du ménage correspond au total des revenus monétaires nets perçus par le ménage et ses membres – y compris l'ensemble des revenus du travail (salaires, traitements et revenus d'activités indépendantes), les revenus privés (revenus du capital et de la propriété) et l'ensemble des transferts sociaux en numéraire perçus, y compris les pensions de vieillesse nettes d'impôts et les allocations sociales versées.

Afin de traduire les différences de taille et de composition des ménages, les chiffres des revenus sont des montants par «équivalent adulte». En d'autres termes, l'ensemble des revenus du ménage est divisé par sa taille équivalente calculée au moyen de l'échelle d'équivalence «OCDE modifiée». Cette échelle donne un poids de 1.0 au premier adulte, de 0.5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et de 0.3 à chaque enfant de moins de 14 ans. Le chiffre ainsi obtenu est attribué à chaque membre du ménage, adulte ou enfant. La taille équivalente d'un ménage comprenant deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans est donc:  $1.0+0.5 + (2*0.3) = 2.1$ . On parle également de niveau de vie pour désigner le revenu disponible équivalent.

- Taux de risque de pauvreté après transferts

Part des ménages dont le revenu disponible équivalent est inférieur à 60% du revenu équivalent médian national. Ce seuil national est obtenu par sommation et pondération de l'ensemble des revenus disponibles contenus dans la base. Il s'agit donc plus exactement d'une estimation d'un indicateur national dont la méthodologie se différencie de celle d'autres indicateurs collectés notamment par la comptabilité nationale.

- Ratio interquintiles de revenus S80/S20

Rapport entre le revenu (disponible équivalent, mais d'autres types de revenus sont également possibles) des 20% de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et le revenu des 20% ayant le revenu le plus faible (quintile inférieur).

- Taux de risque persistant de pauvreté (60% de la médiane)

Part des ménages ayant un revenu équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté (60%) pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes.

- Écart médian relatif de risque de pauvreté

Différence entre le revenu équivalent médian des personnes se situant au-dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimée en pourcentage du seuil de risque de pauvreté.

- Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté

Part des ménages dont le revenu équivalent est inférieur à 40%, 50% et 70% du revenu national médian.

- Taux de risque de pauvreté fixé à un moment dans le temps

Pour une année t (dans la présente publication: 2001), le «taux de risque de pauvreté fixé à un moment dans le temps» correspond à la part de la population dont le revenu au cours de l'année t se situe au-dessous d'un seuil de risque de pauvreté calculé selon la méthode standard pour t-3 (ici: 1998) et ensuite augmenté de l'inflation enregistrée sur les trois années.

- Taux de risque de pauvreté avant transferts

Ce taux est représenté de la manière suivante:

1. Revenu primaire, soit le revenu à l'exclusion de tous les transferts sociaux,
2. Revenu primaire plus pensions de vieillesse et de survie,
3. Revenu total, y compris tous les transferts sociaux.

- Coefficient de Gini

Rapport entre la proportion cumulée de la population de référence (ménages) ordonnée selon le niveau de revenu et la proportion cumulée du revenu total lui revenant.

Il s'agit du coefficient d'inégalité le plus répandu variant de 0 (répartition égalitaire) à 1 (répartition inégalitaire) (voir l'application sur le coefficient de Gini pour plus de détails).

- Taux de risque persistant de pauvreté (50% de la médiane)

Part des personnes ayant un revenu équivalent inférieur au seuil de risque de pauvreté (50%) pendant l'année en cours et pendant au moins deux des trois années précédentes.

### 3.1.2.3. Les indicateurs de Laeken au Luxembourg en 2004

Ces définitions peuvent donc aider à la compréhension de la description pour 2004 de l'état de risque de pauvreté qui va être mis en évidence par la numération des indicateurs de Laeken suivants:

a) Le taux de risque de pauvreté s'élève en 2004 à 12.4% et à 13% en 2005.

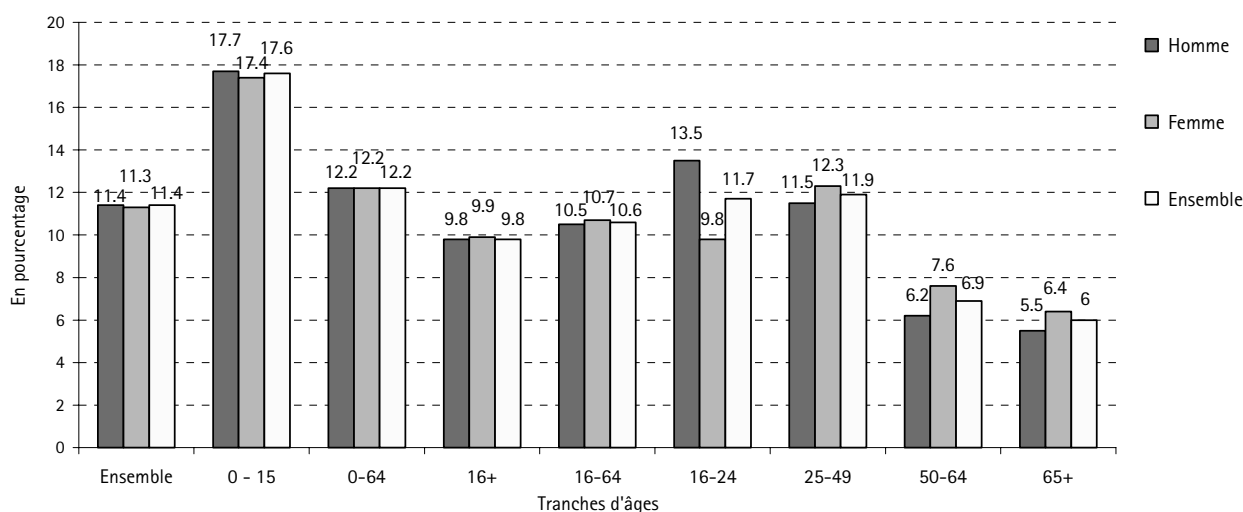
Le pourcentage de ménages dont le revenu disponible équivalent<sup>1</sup> est inférieur au seuil de pauvreté<sup>2</sup> est de 13% au Grand-Duché de Luxembourg en 2005. Il était de 12.4% en 2004 et 11.5% en 2003. On ne peut

encore conclure à l'augmentation de ce taux en 2005 par rapport à 2004 et 2003 mais force est de constater qu'il n'a pas diminué entre ces deux années<sup>3</sup>.

b) Le taux de risque de pauvreté par genre et classes d'âges.

Le taux agrégé de risque de pauvreté n'a donc pas varié de 2003 à 2004, mais on peut toutefois déceler une possible tendance à la hausse de ce taux en 2004 lorsque l'on observe ce taux par genre. En effet, pour le genre masculin, le taux de risque de pauvreté en 2004 s'élève à 11.4% alors qu'il se situait à 10.5%<sup>4</sup> en 2003. Encore une fois, il s'agit d'une tendance et ce ne sera qu'avec la collecte des prochaines années d'enquête que l'on pourra ou non confirmer son orientation.

**Graphique 22: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux par genre et classes d'âges au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

<sup>1</sup> C'est-à-dire le revenu tenant compte des revenus de transferts et de la taille du ménage (voir encadré dans 3.2.2. pour plus de détails).

<sup>2</sup> C'est-à-dire le revenu correspondant à 60% du revenu médian national équivalent disponible. Un revenu médian est un revenu qui sépare les individus classés par ordre croissant de leurs revenus en deux parties de tailles égales. On peut alors dire que 50% des individus reçoivent moins que ce revenu médian et 50% plus.

<sup>3</sup> Tout comme dans le cas des coefficients de Gini, les taux de pauvreté sont accompagnés d'intervalles de confiance (IC). Quelle que soit la méthode choisie pour le calcul des IC ces chiffres sont ici considérés comme statistiquement égaux.

<sup>4</sup> Chiffre portant sur l'année 2003 donné dans le rapport Travail et Cohésion Sociale, cahiers économiques n°99, graphique 15 page 56.

Le premier résultat qui ressort du graphique 22 est en examinant la catégorie « ensemble », l'existence d'un taux de risque de pauvreté quasi-identique entre hommes et femmes tous âges confondus. Il n'y a donc pas *a priori* de prédisposition du genre au risque de pauvreté.

Le second résultat qui ressort du graphique 22 porte sur la situation des jeunes de 16 à 24 ans. C'est à l'intérieur de cette classe d'âges que l'on trouve les différences les plus importantes entre hommes et femmes. En 2004, 13.5% des hommes de la classe d'âges des 16-24 ans sont exposés au risque de pauvreté (9.8% chez les femmes). Ce résultat semble toutefois meilleur d'un point de vue tendanciel que celui de l'année 2003 où ce taux atteignait les 14.2% (resp. 11.4% pour les femmes et 12.8% au total).

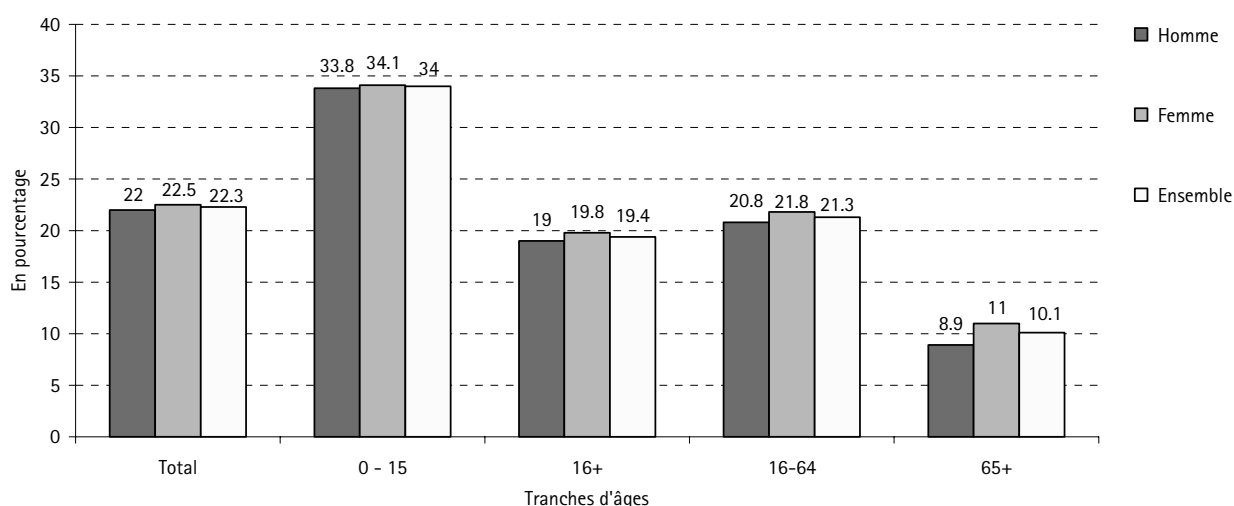
Le troisième résultat qui ressort du graphique 22 concerne la catégorie des plus de 65 ans. Cette catégorie affiche le taux de risque de pauvreté le plus bas, ce qui contribue en 2004 à faire baisser le taux moyen de risque de pauvreté. 6% des 65 ans et plus sont exposés au risque de pauvreté.

Ces taux de risque de pauvreté sont construits sur un revenu équivalent dont la définition inclue les transferts sociaux. On peut maintenant procéder à un calcul similaire pour évaluer l'effet d'une mise à l'écart des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté. On constate dans le graphique 23 que l'absence de transferts sociaux augmente le taux de risque de pauvreté.

Le taux de pauvreté de la catégorie « ensemble » est alors multiplié par 2. Par rapport à la situation d'absence totale de transferts, on peut avancer que « la fonction première des pensions de vieillesse (et de survie) n'est pas de redistribuer les revenus entre les individus mais plutôt de les répartir tout au long de leur cycle de vie. Par conséquent, si les pensions sont considérées non pas comme des transferts sociaux mais comme un revenu primaire, le taux de risque de pauvreté, lorsque l'on exclut tous les autres transferts sociaux » (A. Guio, Statistiques en bref, 10/2005).

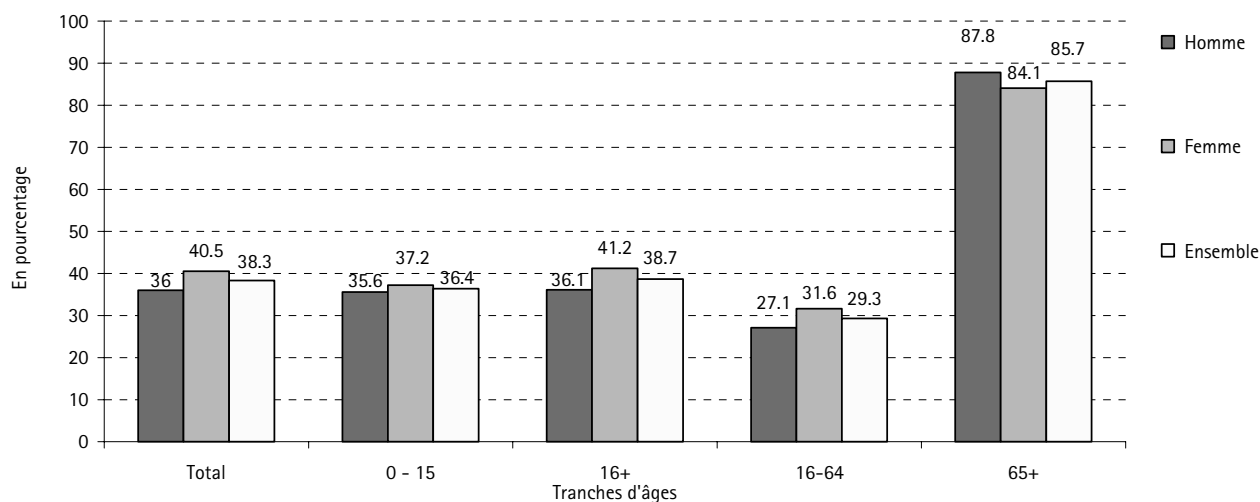
Toutefois, la prise en compte des pensions réduit l'ampleur de cet accroissement du risque de pauvreté. Si l'on met à présent de côté les pensions ainsi que les autres transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté est encore accru (graphique 24).

**Graphique 23: Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (pensions incluses) par genre au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

**Graphique 24: Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux par genre au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**

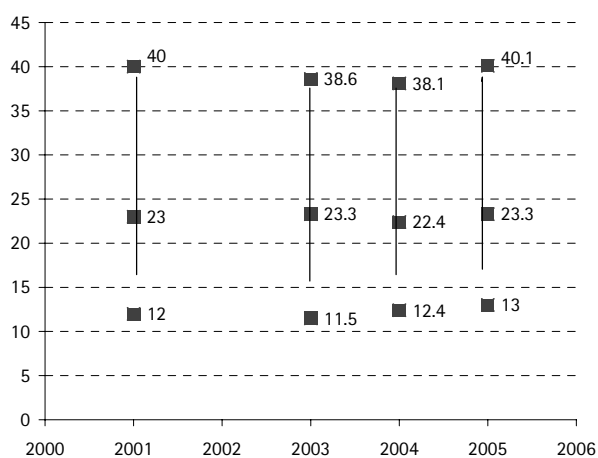


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Le taux de pauvreté de la catégorie « ensemble » est maintenant multiplié par 3 par rapport au niveau observé avec les transferts sociaux. L'absence d'une pauvreté totale (100%) pour les 65 ans et plus hors tous transferts pourrait s'expliquer par l'existence d'une épargne financière ou non financière.

Le rôle des transferts sociaux reste crucial entre 2003 et 2005 mais le niveau du taux de risque de pauvreté en 2005 marque une tendance à la hausse par rapport à 2003.

**Graphique 25: Taux de risque de pauvreté au Luxembourg en 2001, 2003, 2004 et 2005 avant tout transfert social (haut), après versement des pensions (milieu) et après l'ensemble des transferts sociaux (bas) (en%)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

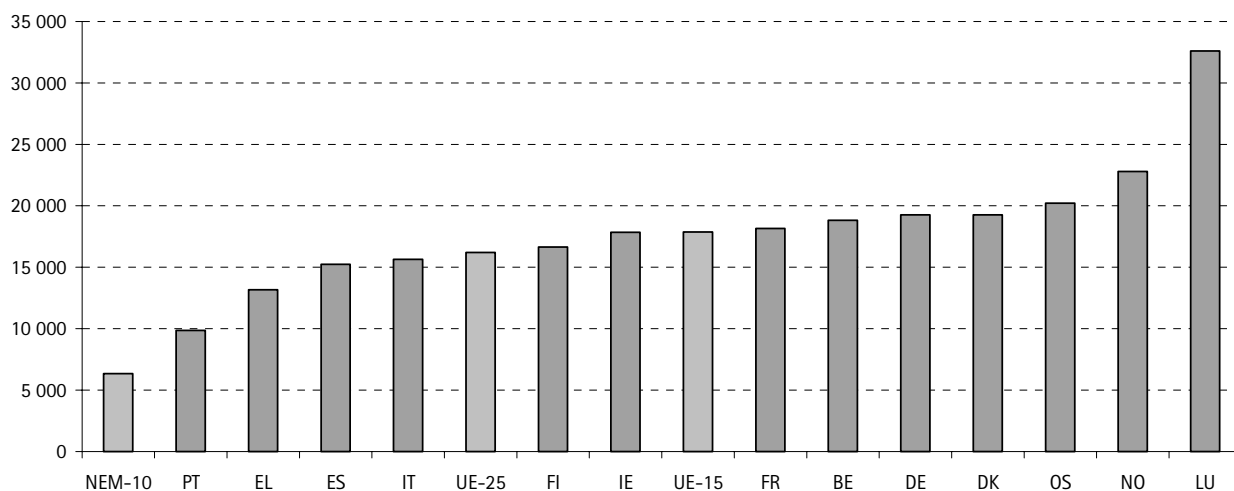
Les pensions versées en 2004 semblent toutefois vouloir jouer un rôle un peu plus important sur la réduction du taux de risque de pauvreté que l'année précédente. Mais encore une fois il s'agit plutôt d'observer la bonne direction prise par cet indicateur en 2004, mais dont la valeur reste cependant statistiquement égale à celle de 2003.

On remarquera pour conclure ce point que le fait saillant mis en lumière dans la version précédente du rapport perdue en 2004. En effet, le rôle des transferts sociaux contribue toujours à diviser par trois le taux de risque de pauvreté.

#### c) Les seuils de risque de pauvreté

En 2005 le seuil de risque de pauvreté – pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans – de 35 880 euros (2 990 EUR/mois). En 2004 le graphique 26 fait ressortir pour le Luxembourg un seuil de risque de pauvreté – pour un ménage composé de 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans – de 32 596 standards de pouvoir d'achat (SPA), soit 34 075 euros (2 840 EUR/mois) [il était de 30 190 SPA en 2003, soit 29 113 euros (2 426 EUR/mois)].

**Graphique 26: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour un ménage comprenant deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans (en SPA) au Luxembourg en 2004.**



Source: EUROSTAT NEWCRONOS

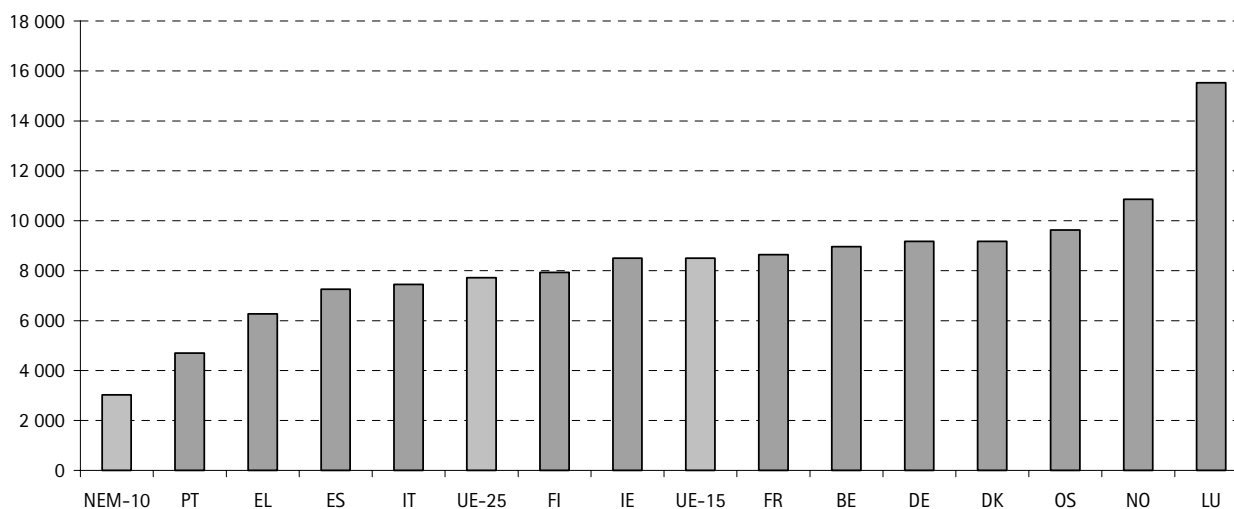
Le seuil de pauvreté de l'UE-25 est de 16 204 SPA (soit 16 490 EUR) et celui des nouveaux états membres NEM-10 de 6 344 SPA (soit 3 629 EUR) en 2004.

Avec le graphique 27 on note que le classement des pays pour les seuils de pauvreté de ménages composés d'une seule personne, est inchangé. Sur les deux graphiques on remarque que le seuil de pauvreté au Luxembourg est le double de celui des 25 Etats de l'Union Européenne. Cela place évidemment le Luxembourg dans une situation particulière par

rapport aux autres Etats membres dans la mesure où les personnes à risque de pauvreté résidant au Grand-Duché ne le seraient plus dans les autres pays. Les comparaisons entre pays doivent être faites avec prudence et souvent avec le recours d'autres indicateurs.

Cette présentation des seuils fait partie des indicateurs de Laeken obligatoires (indicateur n°2 voir encadré). Par souci didactique, le tableau 91 donne en euros courants les valeurs des seuils de pauvreté au Luxembourg.

**Graphique 27: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian) pour un ménage composé d'un seul adulte (en SPA) au Luxembourg en 2004.**



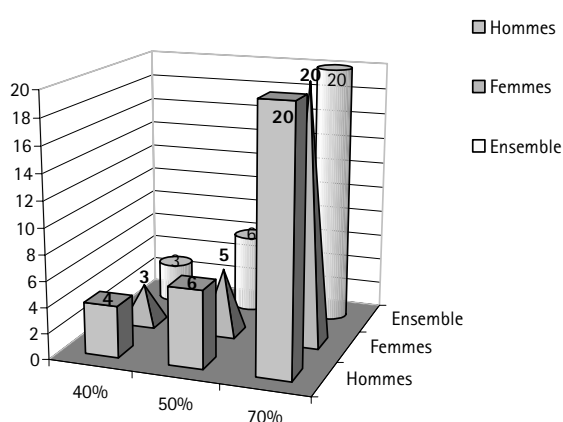
Source: EUROSTAT NEWCRONOS

L'objet de l'indicateur suivant est de mesurer les différences de taux de risque de pauvreté qui apparaissent lorsque l'on choisit différents seuils de pauvreté.

d) Dispersion autour des seuils de risque de pauvreté

Cet indicateur donne le pourcentage de personnes de 16 ans et plus réparties selon le genre dont le revenu équivalent disponible est inférieur au seuil de 40%, 50% et 70% du revenu national équivalent médian. Le choix de ce seuil est purement conventionnel.

**Graphique 28: Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté au Luxembourg en 2004**



Source: STATEC, Eurostat NEWCRONOS

Au Luxembourg, le pourcentage d'hommes à risque de pauvreté sur le total de la population masculine ayant un revenu équivalent inférieur à 40% du revenu médian national s'élève en 2004 à 4%. Ce chiffre est en tendance plus important que celui observé en 2003 (2.2%)<sup>1</sup>. Autrement dit, en considérant un seuil de pauvreté de 40% du revenu médian national, ce qui revient à prendre un taux de pauvreté volontairement bas, on constate en 2004 un nombre plus élevé d'hommes à risque de pauvreté qu'en 2003.

A l'opposé, en considérant un seuil de pauvreté de 70% du revenu médian national, ce qui revient à prendre un seuil de pauvreté volontairement élevé, on constate également en 2004 un nombre légèrement plus élevé d'hommes exposés au risque de pauvreté qu'en 2003.

La situation des femmes s'est en tendance très légèrement améliorée entre les deux années pour ce qui

est du seuil national de pauvreté 50% (6% en 2003 et 5% en 2004).

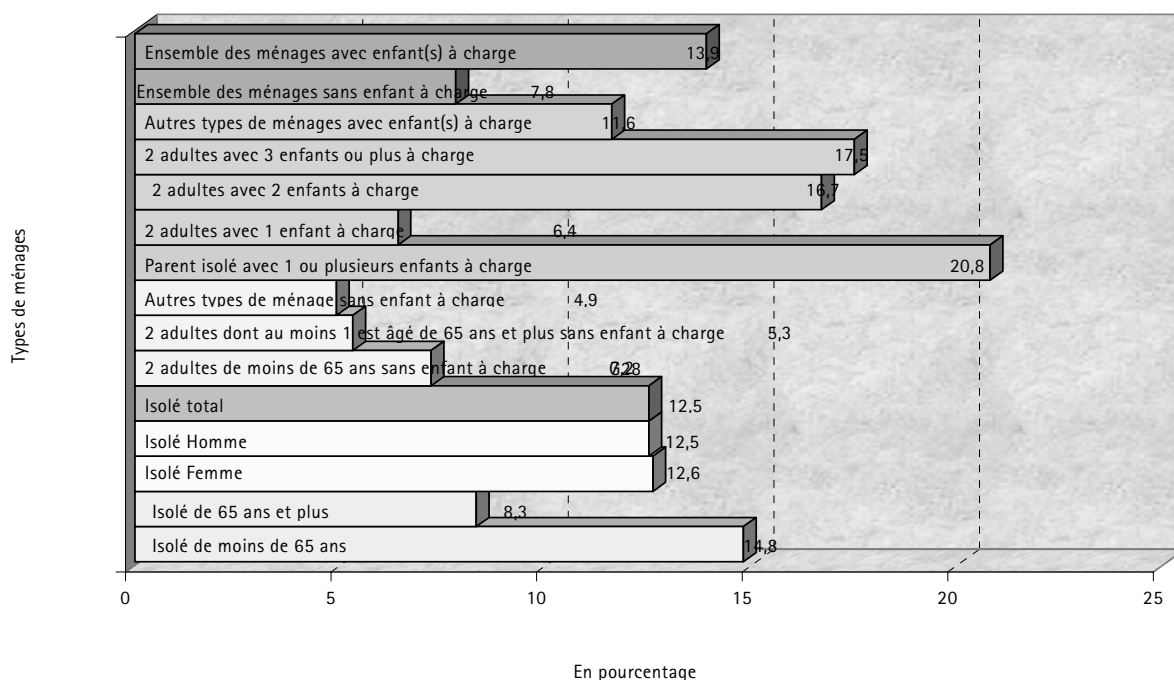
En résumé la variation des seuils de pauvreté exprimés en pourcentage du revenu médian national, révèle des résultats en tendance plus mauvais pour les hommes que pour les femmes entre 2003 et 2004. On dénombre donc plus d'hommes exposés au risque de pauvreté que de femmes sur ces trois niveaux de seuils entre les années 2003 et 2004. Pour 2005, les chiffres montrent que le taux de risque de pauvreté calculé au seuil de 40% du niveau de vie médian s'élève à 2.6%, à 6.9% au seuil de 50% et 19.6% au seuil de 70%.

e) Les taux de risque de pauvreté selon la typologie des ménages

On opère ici une classification des ménages selon leurs compositions familiales afin d'identifier les facteurs susceptibles de montrer une pauvreté plus élevée. Cet indicateur donne le pourcentage de personnes appartenant à chaque catégorie de composition familiale (rapporté à la population totale de chaque catégorie) qui ont un revenu disponible équivalent inférieur au seuil de pauvreté.

<sup>1</sup> STATEC, Rapport Travail et Cohésion Sociale, Cahiers Economiques n° 99, graphique 6, page 49.

**Graphique 29: Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

La classification des ménages selon leur typologie (graphique 29) montre que le taux de pauvreté le plus élevé (20.8%) concerne les parents isolés avec un ou plusieurs enfants à charge, autrement dit les familles monoparentales.

Ce constat d'ordre empirique, est jugé représentatif de l'état des économies non seulement luxembourgeoise mais aussi européennes et cela depuis plusieurs années. Viennent ensuite l'ensemble des ménages avec enfants à charges (13.9%) et les personnes isolées (12.5%).

Le taux de risque de pauvreté selon le type de ménage au Luxembourg en 2004, présente des tendances similaires à celles de 2003 et 2001 avec la présence des mêmes faits stylisés notamment des taux de pauvreté élevés pour les familles monoparentales, l'importance du nombre d'enfants à charge et de l'isolement<sup>1</sup>.

f) La gravité de la pauvreté

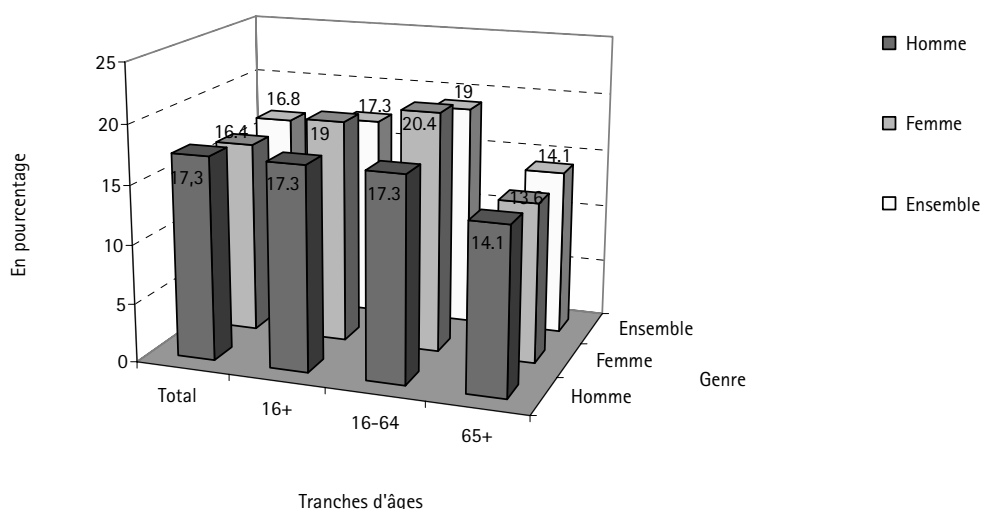
Bien évidemment toute situation de pauvreté est grave dans une économie visant le bien être de tous.

La gravité de la pauvreté doit ici s'entendre au sens statistique du terme. On parle aussi de façon équivalente de profondeur de pauvreté. On ne considère alors que la partie de la population située sous le seuil de pauvreté dont on observe la position en terme de revenu par rapport au seuil de pauvreté. On peut ainsi répondre à la question de savoir s'ils sont proches ou éloignés en terme de revenu équivalent du seuil de pauvreté?

On effectue la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu disponible équivalent médian des personnes situées sous le seuil de pauvreté. Le tout est exprimé en pourcentage de ce seuil. Bien évidemment, cette profondeur de pauvreté devrait être la plus petite possible. Cela voudrait alors dire que 50% des pauvres qui ont toutefois un revenu équivalent supérieur au revenu équivalent médian de tous les pauvres, sont assez proches du seuil de pauvreté. Ils sont donc susceptibles par des variations de revenus ou l'obtention de revenus de transferts de basculer de l'autre côté du seuil de pauvreté et se trouver alors prémuni du risque de pauvreté.

<sup>1</sup> STATEC, Rapport Travail et Cohésion Sociale, Cahiers Economiques n° 99, graphiques 8 et 9, page 51-52.

**Graphique 30: Ecart médian relatif du taux de risque de pauvreté au Luxembourg en 2004  
(seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

L'interprétation pratique de cet indicateur est la suivante: si la profondeur de pauvreté est petite, les outils économiques et sociaux de redistribution sont susceptibles de « faire passer » un grand nombre des 50% de personnes exposées au risque de pauvreté de l'autre côté de la barrière de risque de pauvreté. A l'inverse, si la profondeur de pauvreté est grande, le revenu équivalent médian des personnes à risque de pauvreté est trop éloigné du seuil de pauvreté.

En 2004, la profondeur de pauvreté s'élève à 16,8% du seuil de pauvreté. Il y a donc 50% des personnes pauvres ayant un revenu équivalent supérieur au revenu équivalent médian de toute la population pauvre, qui se situent au plus à une distance de 16,8% du seuil de pauvreté. Cette distance est sensiblement la même qu'en 2003 (après 17% en 2001, 19,4% en 2003 [première version] et 16,6% en 2003 [seconde version])<sup>1</sup>.

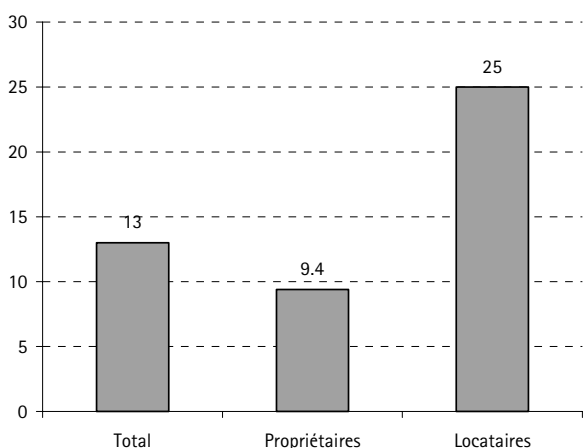
#### g) La pauvreté et le patrimoine

Le patrimoine fait partie de la richesse des ménages qui contient notamment le patrimoine immobilier. L'enquête EU-SILC dispose d'une question qui ne permet toutefois d'approcher que d'une manière indirecte l'effet du patrimoine sur la pauvreté. Il s'agit du statut d'occupation du logement [*La première personne responsable du logement est-elle propriétaire (par construction, acquisition ou héritage), locataire (au prix du marché ou non), ou occupant logé à titre gratuit?*].

L'idée est alors de rapprocher les réponses données à cette question au niveau de vie des ménages en situant ce dernier par rapport au seuil de pauvreté. L'indicateur utilisé devient le « taux de pauvreté selon le statut d'occupation du logement ». Il exprime le pourcentage de personnes dans chaque statut d'occupation du logement (sur la population totale de la même catégorie) dont le revenu disponible équivalent est inférieur au seuil de pauvreté (graphique 31).

<sup>1</sup> STATEC, Rapport Travail et Cohésion Sociale, Cahiers Economiques n° 99, graphiques 10 et 11, page 53.

**Graphique 31: Taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement au Luxembourg en 2005 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Il ressort du graphique 31 que le taux de risque de pauvreté des ménages propriétaires de leur logement montre en 2005 une tendance à la hausse par rapport à 2004 (9.4% contre 7.8% et 8.1% en 2003). A l'opposé, pour les locataires, la situation est en tendance toujours moins bonne en 2005 (25%) que celle de 2004 (22.8%) et de 2003 (18.3%)<sup>1</sup>.

En 2004 (resp. 2003), ces taux de pauvreté sont au niveau de l'UE-25 de 16% au total (resp.14%), de 24% au titre de locataire (resp.23%) et de 13% au titre de

propriétaire (resp.11%). Au niveau de l'Europe des 25, le titre d'occupation du logement montre également une protection relative du statut de propriétaire contre le risque de pauvreté. On observe toutefois à ce niveau d'analyse une tendance à la hausse du risque de pauvreté pour les deux modes d'occupation du logement entre les années 2003 et 2004.

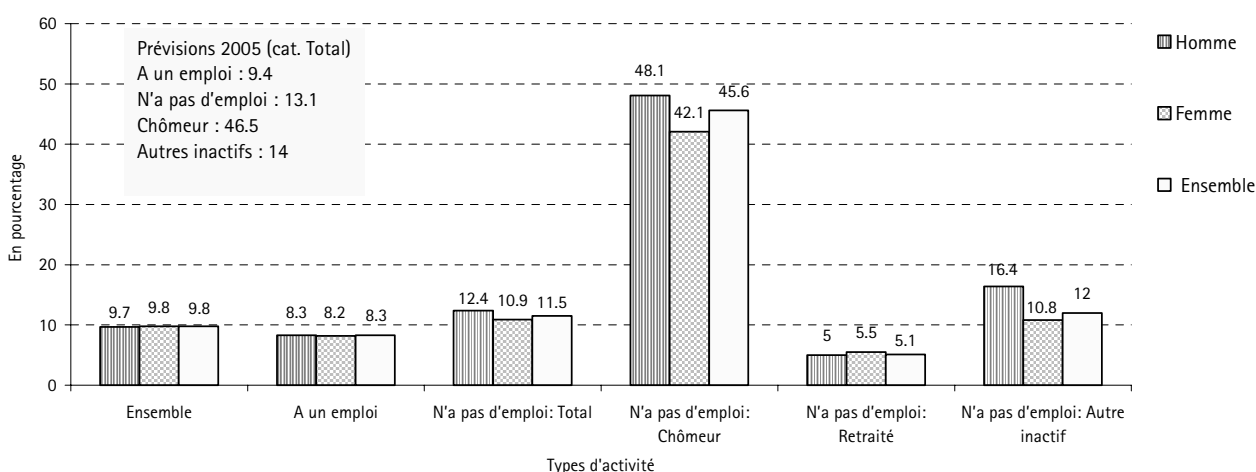
Par conséquent, le risque de pauvreté monétaire des résidents luxembourgeois semble manifester pour la catégorie des personnes propriétaires de leurs logements, une tendance contra-cyclique à l'évolution européenne.

#### h) La pauvreté et l'activité la plus fréquente

Avoir un emploi en 2004 constitue toujours un rempart efficace contre le risque de pauvreté 8.3% (contre un taux de pauvreté des personnes sans travail de 11.5%). Un rempart qui s'affaïsse? En effet, observé par rapport à 2003 (6.7%), ce chiffre s'oriente en tendance dans une mauvaise direction ! Avec les premiers chiffres de 2005 on observe une tendance à la hausse de son niveau puisqu'il s'établit à 9.4%.

Par ailleurs, de toutes les catégories de « sans emploi », ce sont les chômeurs qui conservent le taux de risque de pauvreté le plus élevé (graphique 32). Les catégories « Autre inactif » (étudiants, handicapés...) et « Retraité » enregistrent des évolutions socialement espérées du taux de risque de pauvreté. En tendance les chiffres de 2004 pour ces deux catégories se révèlent donc « meilleurs » que ceux de 2003 où les taux de pauvreté s'élevaient respectivement à 15.8% et 7.9%<sup>2</sup>.

**Graphique 32: Taux de risque de pauvreté selon l'activité la plus fréquente et le genre au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

<sup>1</sup> STATEC, Rapport Travail et Cohésion Sociale, Cahiers Economiques n° 99, graphiques 12 et 13, page 54-55.

<sup>2</sup> STATEC, Rapport Travail et Cohésion Sociale, Cahiers Economiques n° 99, graphique 18, page 58.

Si la catégorie ensemble montre en 2004 un taux de risque de pauvreté de 9.8% orienté à la baisse par rapport à 2003 (10.3%), ce résultat reste plutôt fragile.

Le graphique 32 permet de constater l'émergence progressive d'un clivage entre population active occupée pour qui le taux de risque de pauvreté est moins bien orienté en 2004 (8.3%) par rapport à 2003 (6.7%) et la population active non occupée pour qui ce taux semble mieux orienté (11.5% en 2004 contre 14.4% en 2003).

L'activité au travail d'un membre d'un ménage est un indicateur traditionnellement complété par celui de l'intensité au travail. En effet, l'activité au travail permet certes de mettre en valeur le rôle du travail dans la protection contre le risque de pauvreté mais il faut aussi le compléter par la dimension de composition du ménage car une privation d'emploi pour une personne dans un ménage de 2 personnes occupées n'a pas les mêmes conséquences sur le taux de risque de pauvreté qu'une privation d'emploi pour une personne dans un ménage de 5 personnes occupées. On peut aussi comparer, à nombre identique de personnes composant le ménage, la durée de non emploi. Un individu au chômage pendant un ou deux mois à l'intérieur d'un ménage où l'autre personne travaille n'a pas non plus les mêmes conséquences sur

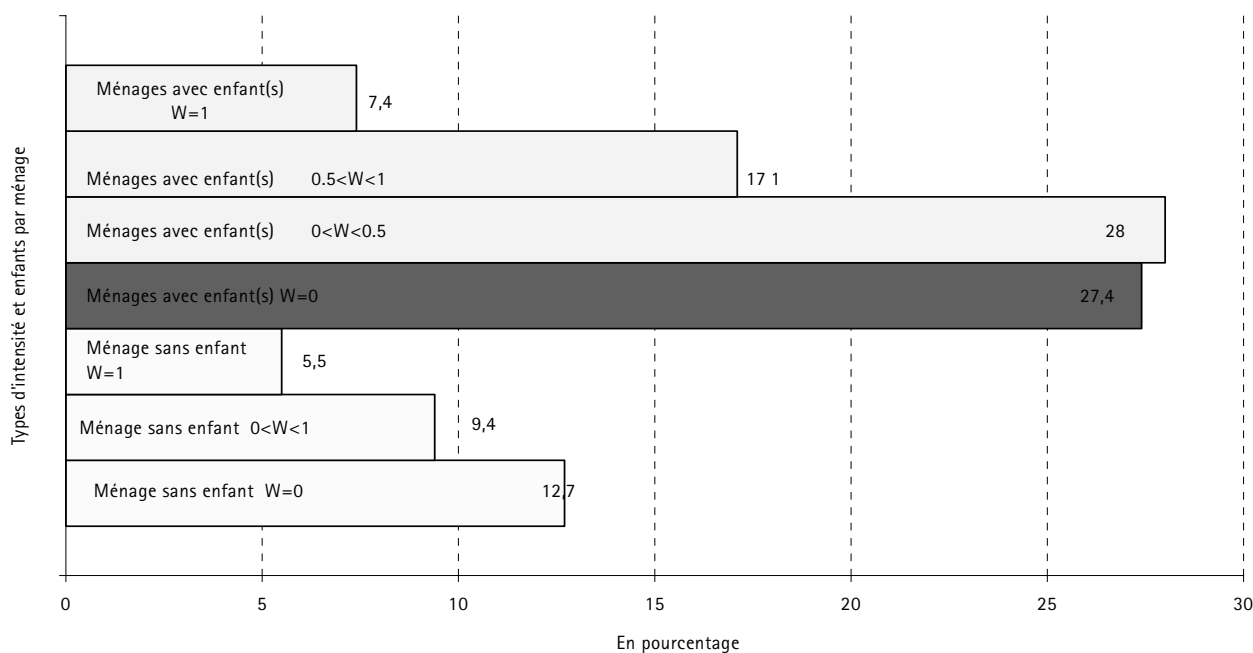
le taux de risque de pauvreté qu'une privation d'emploi sur l'année de cet individu.

#### i) La pauvreté et l'intensité au travail

Il est bien évident que plus un ménage dispose de sources de revenus (c'est-à-dire du nombre de personnes du ménage exerçant une activité) et moins celui-ci est soumis au risque de pauvreté. Un ménage qui comprend 2 adultes et 1 enfant à charge dont les deux adultes travaillent doit donc être exposé à un risque de pauvreté plus faible qu'un ménage de 2 adultes et 1 enfant à charge dont un seul adulte travaille. Pour mesurer ce raisonnement on utilise l'indicateur de l'intensité au travail. Il mesure le ratio du nombre de mois travaillés par les personnes en âge de travailler dans le ménage sur le nombre de mois travaillables par ces mêmes personnes. Ainsi par exemple, un ménage de 2 personnes dont une seule travaille donnera donc un ratio de:  $1 \times 12 / 2 \times 12 = 0.5$ .

On observe donc à l'aide du graphique 33 que le taux de pauvreté des ménages avec enfants dans lesquels toutes les personnes en âge de travailler exercent une activité professionnelle rémunérée est de 7.4% (6.5% en 2003)<sup>1</sup>.

**Graphique 33: Taux de risque de pauvreté selon l'intensité au travail du ménage au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source : STATEC, Enquête EU-SILC

<sup>1</sup> STATEC, Rapport Travail et Cohésion Sociale, Cahiers Economiques n° 99, graphique 20, page 59.

Dès qu'une ou plusieurs de ces personnes sont privées de manière temporaire ou sur toute l'année d'une activité rémunérée mais telle que l'intensité au travail du ménage soit supérieure à 0,5, le taux de risque de pauvreté grimpe à 17.1% (15% en 2003).

Avec une intensité au travail nulle ou très faible, la présence d'enfants accroît significativement le taux de risque de pauvreté (27.4%). Ce risque est divisé par deux dans le cas des ménages sans enfant (12.7%).

Il ressort donc en tendance ce qui semblerait être une fragilité accrue face au risque de pauvreté des ménages qui rencontrent pour un ou plusieurs de leurs membres des épisodes ponctuels de non activité.

j) Le travailleur à risque de pauvreté

Le travail protège de la pauvreté mais ne l'empêche pas comme le montre le taux non nul de risque de pauvreté des travailleurs en 2004, 8.3%. Ce fait stylisé a également été mis en lumière dans le précédent rapport ce qui place cet indicateur parmi les variables dont l'évolution est à surveiller. Celle-ci dépend d'un certain nombre de facteurs socio-économiques que cette section essaie de discriminer.

Un travailleur à risque de pauvreté est une personne active occupée qui malgré son emploi ne parvient pas à obtenir de revenu suffisant pour le préserver de la pauvreté. Les graphiques suivants se fondent sur les personnes travaillant à temps complet et à temps

partiel. Ils retiennent 3 seuils de pauvreté différents afin de montrer la sensibilité du taux de pauvreté aux facteurs socio-économiques.

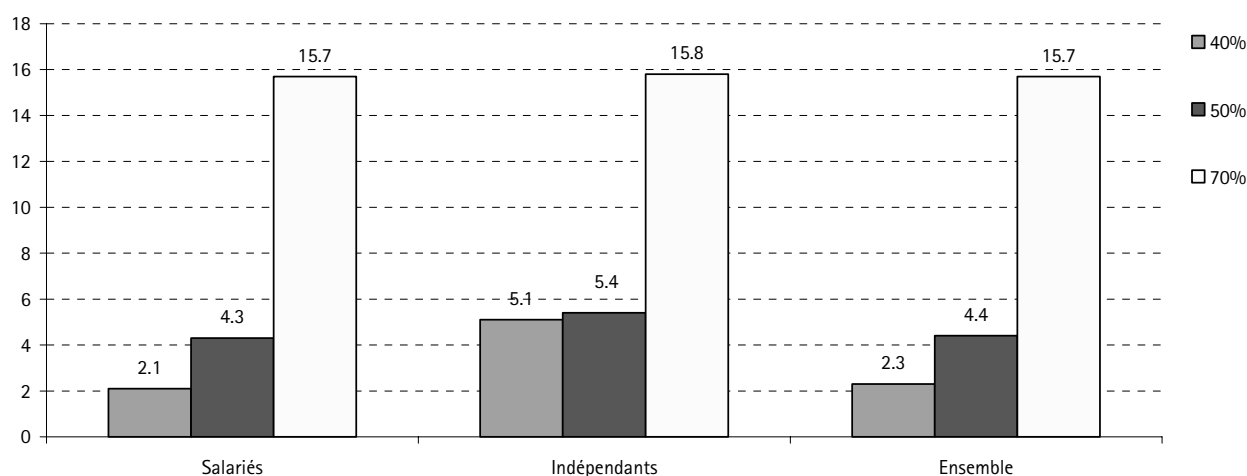
De manière générale, l'exposition au risque de pauvreté des personnes actives occupées de la catégorie « employé » semble moins importante que celle des personnes actives occupées de la catégorie « indépendants ». Un seuil de pauvreté élevé (70%) place ces catégories d'emploi en situation d'égalité face au risque de pauvreté (employé: 15.7%; indépendants 15.8%).

Pour la catégorie *employé* on constate qu'il y a 2.2% des personnes actives occupées qui deviennent pauvres lorsque l'on fait varier le seuil de risque de pauvreté de seulement 10 points de pourcentage en faisant passer le seuil de 40% à 50% du revenu national équivalent médian.

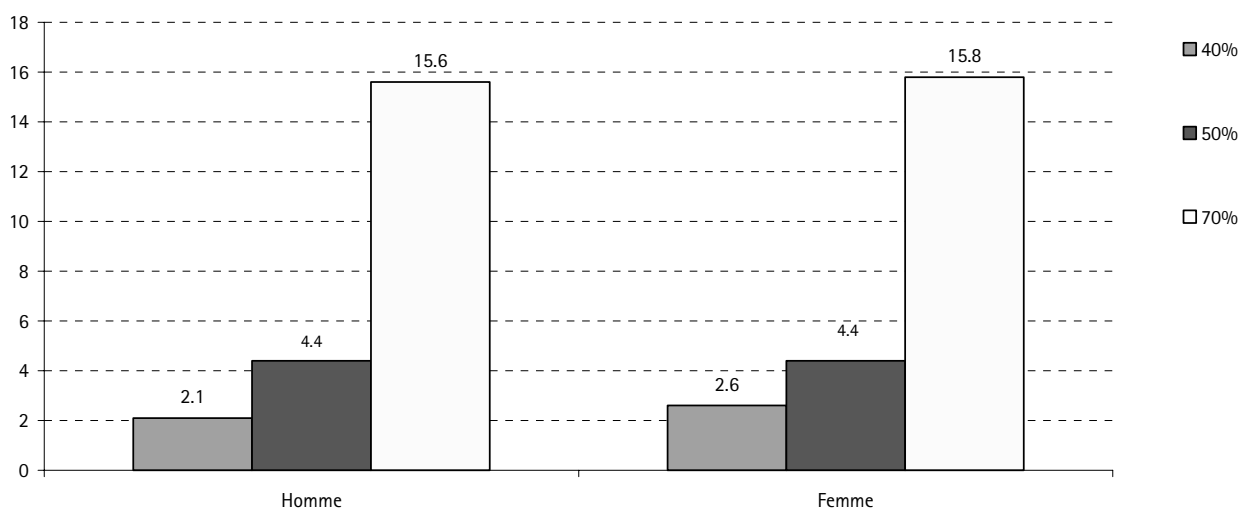
En ce qui concerne la catégorie *indépendants* cette différence n'est pas marquée. La variation du seuil n'augmente pas le taux de risque de pauvreté des travailleurs indépendants.

La question du genre ne permet pas de faire ressortir de résultats véritablement significatifs si ce n'est peut être l'exposition légèrement plus faible des travailleurs masculins au taux de risque de pauvreté correspondant au seuil de 40% du revenu équivalent médian national.

**Graphique 34: Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon le statut d'activité au Luxembourg en 2004**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

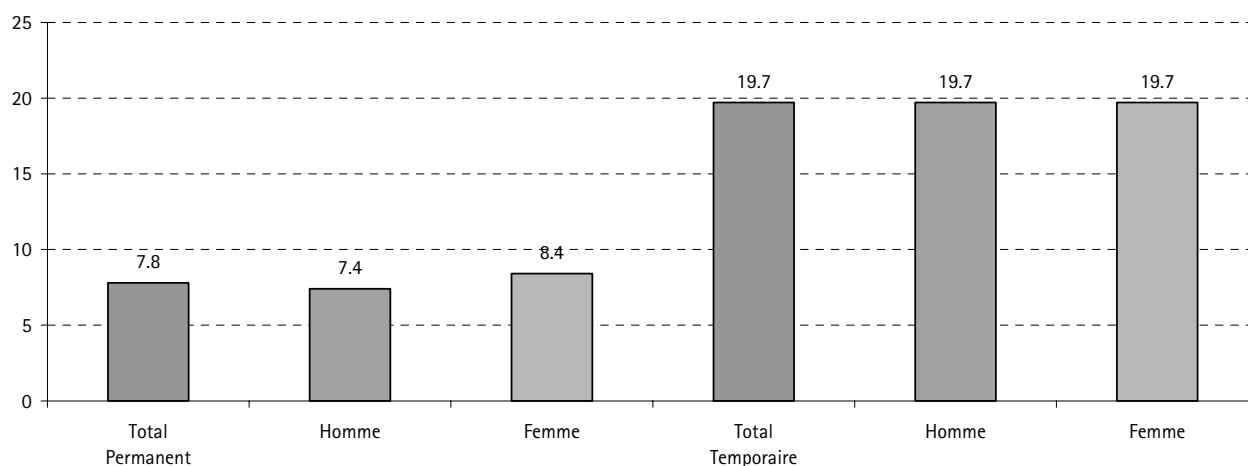
**Graphique 35: Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon genre au Luxembourg en 2004**

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Il n'y a donc pas de différence entre les genres face au taux de risque de pauvreté (graphique 35).

réduction du taux de pauvreté. Un emploi permanent réduit de moitié le taux de risque de pauvreté des travailleurs par rapport à un emploi temporaire.

En revanche, le graphique 36 permet de montrer le rôle positif que joue les conditions d'emploi dans la

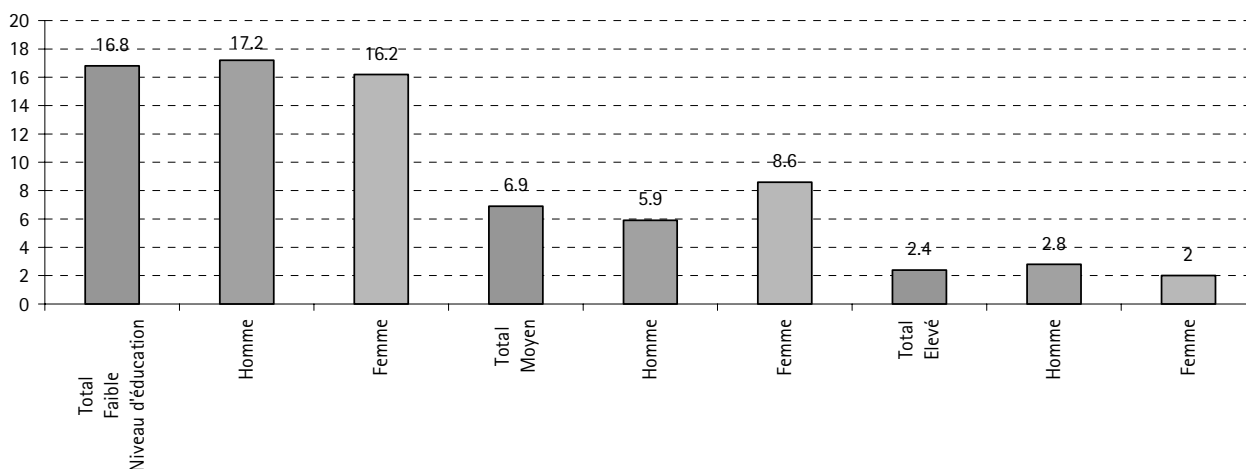
**Graphique 36: Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon genre au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Le niveau d'éducation (graphique 37) est un facteur important de réduction du taux de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté des travailleurs à faible niveau d'éducation (resp. moyen et élevé) s'élève à 16.8% (resp. 6.9% et 2.4%). Le passage d'un niveau

d'éducation faible à moyen réduit donc le taux de risque de pauvreté total de plus de la moitié (60%). Il n'y a en revanche pas beaucoup de différence de taux entre les genres comme le laissent prévoir les graphiques précédents.

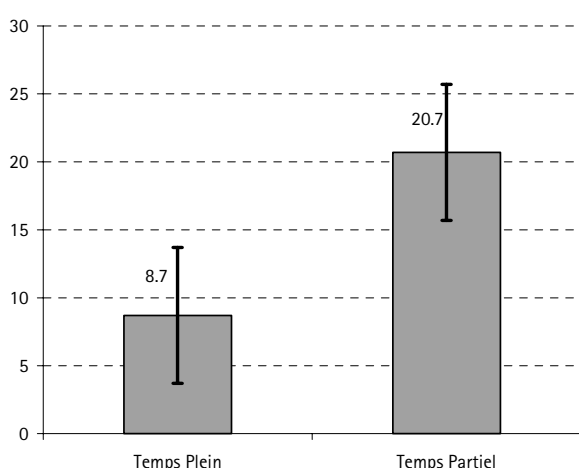
**Graphique 37: Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon le niveau d'éducation au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Travailler à plein temps (graphique 38) protège davantage du risque de pauvreté qu'un emploi à temps partiel. Ce constat repose sur un résultat statistique significatif ce qui permet de le retenir comme une caractéristique de fond de la situation des personnes actives occupées.

**Graphique 38: Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon le mode d'emploi au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**

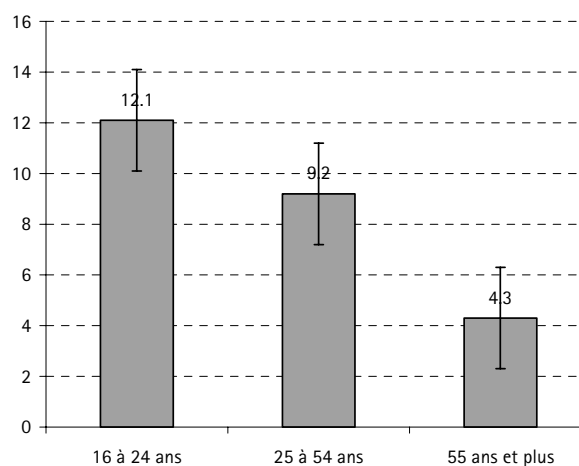


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

L'âge est un autre facteur explicatif du niveau du taux de pauvreté atteint par les travailleurs. Un jeune travailleur âgé de 16 à 24 ans a un taux de risque de pauvreté de près de 3 fois plus élevé que celui de ses

aînés de 55 ans et plus. Ce taux chute de 25% pour les individus âgés de 25 à 54 ans (graphique 39).

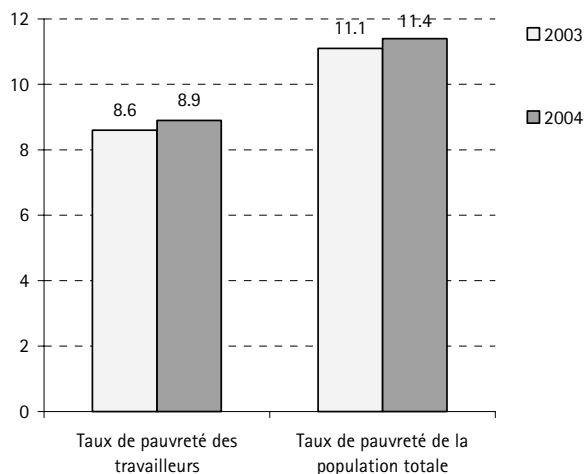
**Graphique 39: Taux de risque de pauvreté des travailleurs selon l'âge au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

La tendance de l'évolution du taux de pauvreté des travailleurs s'oriente plutôt à la hausse entre les années 2003 et 2004, même si ces deux résultats ne peuvent être dissociés du point de vue de la statistique. Mais l'écart entre ce taux et celui de la population totale se maintient entre les deux années (graphique 40).

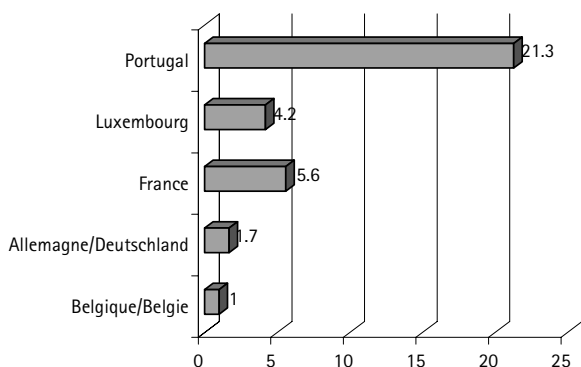
**Graphique 40: Taux de risque de pauvreté des travailleurs et de la population totale au Luxembourg en 2003 et 2004 (2<sup>e</sup> version des données 2004 et seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Existerait-il un effet nationalité sur le taux de pauvreté des travailleurs? Le graphique 41 montre une exposition au risque de pauvreté plus élevée pour les travailleurs portugais.

**Graphique 41: Taux de risque de pauvreté des travailleurs par nationalités au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



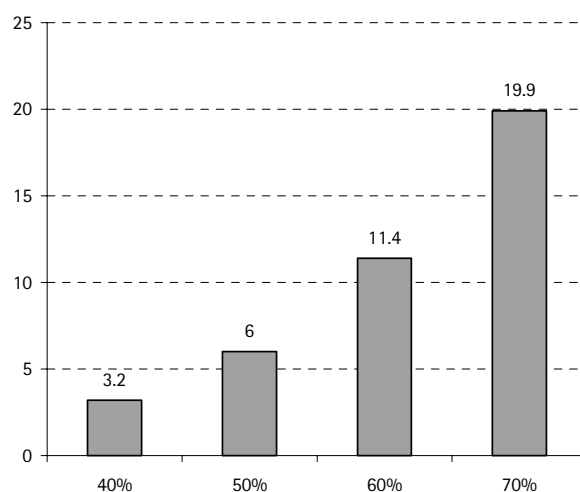
Source: STATEC, Enquête EU-SILC

#### k) Choix d'un seuil de pauvreté

Le seuil de 60% du revenu national médian retenu dans les comparaisons internationales est adopté par Cahier économiques n° 101

convention par l'ensemble des analystes. Le taux de risque de pauvreté est de 12.4% en 2004 au Luxembourg. Le graphique 42 a pour but de montrer comment varie ce taux de risque de pauvreté lorsque l'on choisit d'autres seuils comme par exemple 40%, 50% et 70%.

**Graphique 42: Taux de risque de pauvreté par seuils au Luxembourg en 2004 (2<sup>e</sup> version des données 2004 et seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Le taux de risque de pauvreté est approximativement multiplié par 2 au fur et à mesure que l'on franchit les seuils de pauvreté de 40%, 50% et 60%.

#### l) Une évaluation subjective de la pauvreté

L'enquête EU-SILC comporte deux questions pouvant expliquer une évaluation subjective de la pauvreté.

La première de ces questions s'interroge sur la capacité des ménages à pouvoir « joindre les deux bouts », la question étant graduée de *très difficilement* à *sans aucune difficulté*. On peut alors aisément admettre que si un ménage répond qu'il a des difficultés à joindre les deux bouts, il contribue à exprimer une certaine forme de pauvreté.

Un peu plus de 18% des ménages estiment qu'il leur est assez difficile à très difficile de joindre les deux bouts en 2004 au Grand-Duché de Luxembourg (le pourcentage de ménages qui éprouvent de très grosses difficultés pour joindre les deux bouts étant de 2%). Ce constat ne doit pas occulter qu'il reste donc 81.68% des ménages

qui n'éprouvent aucune difficulté à joindre les deux bouts.

Comparés à 2003, ces résultats sont en tendance meilleurs puisque le pourcentage de ménages qui estimaient en 2003 qu'il leur était assez difficile à très difficile de joindre les deux bouts était de 19% et le pourcentage de ménages qui estimaient n'avoir aucune difficulté à joindre les deux bouts étaient de 80.99%.

La deuxième question se rapproche de la première dans la mesure où il est demandé aux ménages d'estimer le montant du revenu mensuel minimum qui leur serait nécessaire pour joindre les deux bouts compte tenu des caractéristiques socio-économiques du ménage (revenu disponible courant et taille du ménage).

Intuitivement on peut donc penser qu'un ménage qui énonce un revenu mensuel pour joindre les deux bouts supérieur à son niveau courant de revenu disponible équivalent, exprime ainsi une forme de pauvreté monétaire. Cette pauvreté est subjective dans la mesure où elle reflète une information révélée par les personnes interrogées.

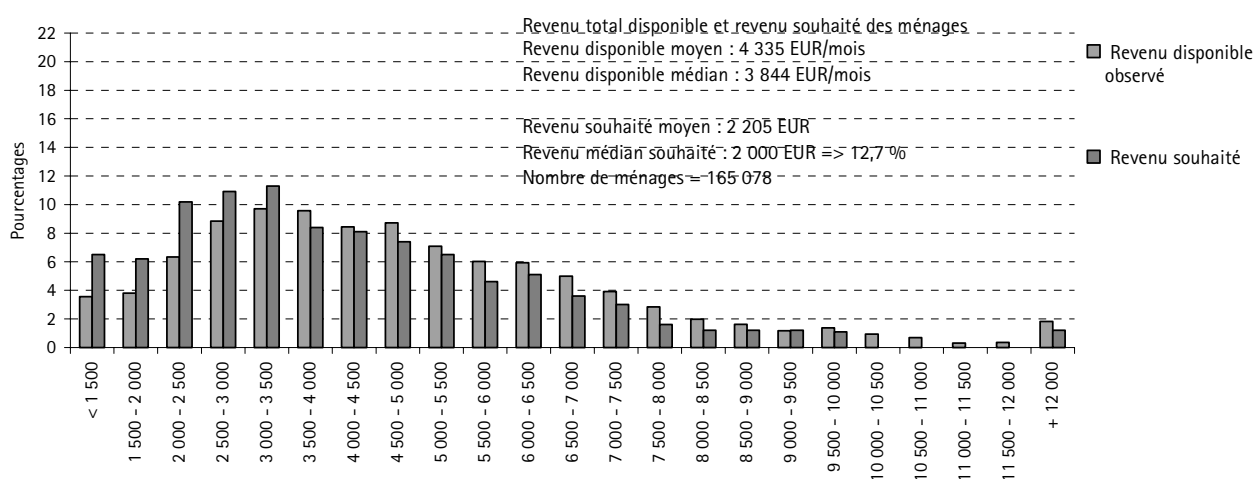
On construit alors un indicateur formé de la différence entre le revenu disponible équivalent dont dispose le

ménage et leur déclaration du montant de revenu nécessaire pour joindre les deux bouts. On analyse donc l'écart entre ces deux grandeurs qui ne laisse que deux solutions possibles: soit l'écart est positif ou nul soit il est négatif. Un résultat positif (ou nul) de cette différence indique que le ménage dispose d'un revenu disponible suffisant (ou tout juste suffisant) pour faire face à toutes ses dépenses. En revanche, un résultat négatif témoigne a priori d'un manque de revenu et montre ainsi l'existence d'une forme de pauvreté. Le graphique 43 présente l'évolution de cet écart.

En 2004, la somme des écarts entre niveau de vie et revenu minimum nécessaire pour joindre les deux bouts rapportée au nombre total de ménage (écart moyen) augmente de 28% par rapport à l'écart moyen constaté en 2003. Entre ces deux années le niveau de vie moyen a pourtant augmenté de 10%.

Les 17 402 ménages qui ont exprimé en 2004 un revenu minimum nécessaire pour pouvoir faire face à toutes leurs dépenses plus important que leur revenu disponible (valeurs négatives de l'écart) ont un écart moyen de 1 100€. En moyenne, ces personnes estiment donc qu'ils manquent 1 100 € à leur revenu disponible pour pouvoir faire face à toutes leurs dépenses. Même si l'on peut observer un nombre plus faible de personnes concernées par un manque de revenu en 2004 (17 402), cet écart est moins bon que celui de l'année 2003 (859 € pour 19 945 ménages).

**Graphique 43: Revenu total disponible et revenu souhaité des ménages au Luxembourg en 2004.**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

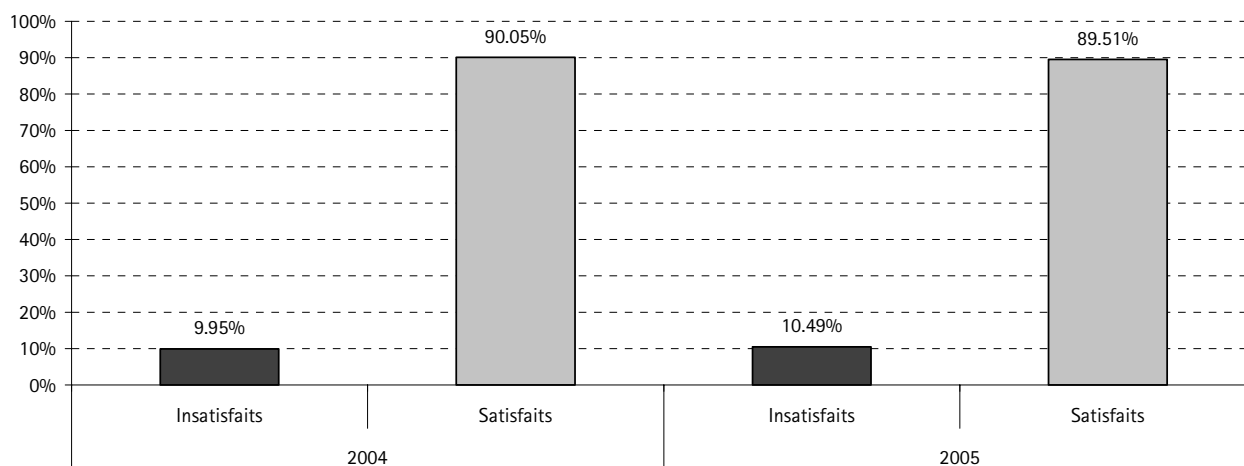
Il ressort donc du graphique 43, que le revenu souhaité est plus important que le revenu disponible observé pour les ménages dont le revenu total disponible s'élève jusqu'à la tranche de 3000-3500.

Le graphique 44 présente la répartition des ménages satisfaits ou non de leur revenu disponible. Cette satisfaction est construite sur une variable mesurant l'écart entre le revenu subjectif (revenu mensuel minimum que le ménage souhaite obtenir pour pouvoir joindre les deux bouts) et le revenu total

disponible. Un écart positif indique que le revenu minimum nécessaire pour pouvoir joindre les deux bouts est plus grand que celui disponible. Cet écart positif exprime donc une insatisfaction du ménage.

Réciproquement, un écart négatif sera l'expression d'une satisfaction des ménages quant à leur revenu total disponible.

**Graphique 44: Répartition des ménages satisfaits ou non de leur revenu disponible au Luxembourg en 2004 (N<sub>2004</sub> = 170 000 et N<sub>2005</sub> = 173 000).**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

On peut observer sur le graphique 44 qu'il y a 9.95% de ménages insatisfaits de leur revenu disponible en 2004 et que ce taux augmente légèrement en 2005 d'à peine plus d'un demi point de pourcentage à 10.49% (ce qui concerne 1 200 ménages, soit 0.5% du total des ménages).

### 3.2 Indice de la pauvreté humaine pour pays OCDE sélectionnés (IPH2) du PNUD

L'indice sous rubrique devant mesurer les déprivations est établi séparément pour les pays en voie de développement et pour un certain nombre de pays faisant partie de l'OCDE. La principale différence est que le deuxième inclut un indicateur censé mesurer l'exclusion sociale. Il prend en considération quatre dimensions au lieu de trois:

- Mortalité à des âges relativement jeunes mesurée par la proportion des personnes d'une génération n'atteignant pas 60 ans telle qu'elle résulte de la table de mortalité la plus récente
- Exclusion du monde de la connaissance mesurée par la part relative des 16 à 65 ans possédant des aptitudes insuffisantes en matière de littératie fonctionnelle calculée à partir des résultats de l'Adult Literacy and Life Skills Survey

- Niveau de vie insuffisant mesuré par le pourcentage de la population dont le revenu disponible est inférieur à la moitié du revenu médian correspondant fourni par des enquêtes sur les revenus, genre ECHP ou EU-SILC
- Exclusion sociale mesurée par le taux de chômage de longue durée (12 mois ou plus) obtenu grâce aux enquêtes sur l'emploi (EFT).

Il est important de relever qu'en ce qui concerne le deuxième indicateur se rapportant à la littératie, beaucoup de pays, comme le Luxembourg, n'avaient pas participé à l'enquête afférente. Pour ces pays, c'est la moyenne arithmétique simple des valeurs obtenues pour les pays participants (16.4%) qui a été imputée aux autres.

L'indicateur de pauvreté IPH2 peut être calculé directement à partir des indicateurs relatifs aux quatre dimensions retenues qui sont des pourcentages variant de 0 à 100. La formule pour le calcul est la suivante, les P représentant les quatre dimensions de la déprivation:

$$IPH2 = \sqrt[\alpha]{\frac{P_1^\alpha + P_2^\alpha + P_3^\alpha + P_4^\alpha}{4}}$$

La valeur attribuée à  $\alpha$  a un impact important sur celle de l'IPH2. Lorsque  $\alpha$  s'accroît, un poids plus important est donné à la dimension entraînant la plus forte déprivation. Dans le rapport,  $\alpha$  est égal à 3 attribuant ainsi un poids plus important mais non exorbitant à cette dimension.

Avec un IPH2 de 11.1, le Luxembourg se classe en huitième position, celui de la Suède figurant en tête s'élevant à 7.0. Le Luxembourg est devancé par l'Allemagne (10.3) et les Pays-Bas (8.2), mais laisse derrière lui la France (11.4) et la Belgique (12.4). S'il est connu depuis longtemps que le niveau de la mortalité du Luxembourg reste supérieur à ceux enregistrés dans beaucoup d'autres pays européens, c'est sans doute l'indicateur relatif à la littératie qui explique qu'il ne se retrouve qu'en milieu de peloton.

Concernant la mortalité, on constate que 9.7% des effectifs initiaux d'une génération vont mourir avant l'âge de 60 ans, si les conditions de mortalité observées au début des années 2000 devaient persister. Cette proportion n'est que de 7.2% en Suède. Pour une génération de quelque 5 000 individus, comme c'est le cas actuellement au Luxembourg, cette différence se chiffrerait à 125. A remarquer que pour cette dimension de la pauvreté, les Etats-Unis seraient bon dernier.

Le fait que le Luxembourg n'ait pas participé à l'enquête sur la littératie des adultes implique, selon la méthodologie choisie par le PNUD, que la valeur de l'indicateur soit, comme on l'a vu plus haut, celle de la moyenne de tous les pays ayant réalisé cette enquête chez eux. Reste à savoir si les résultats d'une telle enquête auraient permis un classement plus flatteur pour le Luxembourg. Ainsi l'indicateur de la Belgique se situe-t-il au-dessus de cette moyenne (18.4). Si l'on regarde, maintenant, le résultat de l'Italie dans ce domaine (47%), on ne peut s'empêcher de penser qu'un certain doute plane sur la comparabilité des résultats produits sur base de cette enquête.

Seule la Finlande aurait une plus faible proportion de personnes se situant en dessous du seuil de pauvreté fixé à 50% du revenu médian que le Luxembourg. Ces chiffres, un peu contradictoires avec ceux présentés ailleurs dans ce rapport, ont certainement permis au Luxembourg de se classer encore en rang honorable.

Dans une moindre mesure, ceci vaut aussi pour le taux de chômage de longue durée, qui, au Luxembourg, reste relativement faible (1.0%), tout en étant plus élevé que dans quatre des pays considérés.

**Tableau 91: Indice de la pauvreté humaine et monétaire**

Pays (classement par rang)	Proportion dans une génération n'atteignant pas 60 ans (2000-2005)	Pourcentage des 16 à 65 ans possédant des aptitudes insuffisantes en matière de littératie fonctionnelle		Pourcentage de la population dont le revenu disponible est inférieur à la moitié du revenu médian (1999-2000) Taux de chômage à long terme en % (2003)	
1 Suède	7.2	7.5	6.5	0.9	
2 Norvège	8.4	7.9	6.4	0.3	
3 Pays-Bas	8.7	10.5	7.3	1.2	
4 Finlande	9.7	10.4	5.4	2.2	
5 Danemark	10.4	9.6	9.2	1.1	
6 Allemagne	8.8	14.4	8.3	4.6	
7 Suisse	7.8	15.9	9.3	1.1	
8 Luxembourg	9.7	..	6.0	1.0	
9 Canada	8.1	14.6	12.8	0.8	
10 France	9.8	..	8.0	4.2	
11 Espagne	8.7	..	10.1	4.5	
12 Japon	7.1	..	11.8	1.8	
13 Belgique	9.4	18.4	8.0	3.7	
14 Australie	7.7	17.0	14.3	1.4	
15 Royaume-Uni	8.7	21.8	12.5	1.2	
16 Irlande	8.7	22.6	12.3	1.6	
17 Etats-Unis	11.8	20.0	17.0	0.7	
18 Italie	7.8	47.0	12.7	5.1	

Source : PNUD Human Development Report 2005

### 3.3 Le surendettement au Luxembourg<sup>1</sup>

La loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement nécessite pour sa mise en application l'intervention de différents organes. Il s'agit du Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) et de la Commission de médiation en matière de surendettement (CM). Le Fonds d'assainissement en matière de surendettement (Fonds) a également été créé par la loi en question.

La Justice de Paix intervient dans la phase du règlement judiciaire.

On peut lire dans ce rapport que depuis l'entrée en vigueur de cette loi, 2 159 demandes ont été adressées au SICS qui ont donné lieu à l'ouverture de 1 306 dossiers dont 282 en 2005. La différence s'explique par le fait que bon nombre de celles-ci ne constituent que des prises de renseignements ou de conseils, ou bien que ce sont des demandes relatives à des personnes qui ne se sont pas présentées au rendez-vous qui leur avait été donné. La commission de médiation en matière de surendettement quant à elle a traité 63 dossiers entre 2002 et 2005.

Nous n'allons reprendre ci-dessous que le profil des clients qui se sont adressés au SICS, le lecteur qui voudra plus de détails sur le profil des clients du CM les trouvera dans le rapport en question.

Les tableaux 92 et 93 ci-dessous mettent en évidence que la majorité des dossiers ouverts auprès du Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS) concernent les personnes mariées (34.4%) âgées entre 26 et 45 ans (67.2%), tranche d'âge contractant le plus souvent des prêts hypothécaires.

**Tableau 92: Statut matrimonial des clients pour lesquels un dossier a été ouvert auprès du SICS**

	2001	2002	2003	2004	2005	Total	Total en %
Mariés	80	106	100	77	87	450	34.4%
Célibataires	77	61	94	67	87	386	29.6%
Divorcés	59	51	65	34	70	279	21.4%
Séparés	35	31	37	22	31	156	11.9%
Veufs	11	9	3	5	7	35	2.7%
Total	262	258	299	205	282	1 306	100%

Source: Rapport quinquennal pour la Chambre des députés sur la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement

**Tableau 93: Âge des clients pour lesquels un dossier a été ouvert auprès du SICS**

Année	2001	2002	2003	2004	2005	Total	Total en %
< 26 ans	20	22	31	20	20	113	8.6%
26 à 35 ans	101	86	96	77	97	457	35.0%
36 à 45 ans	80	86	94	64	96	420	32.2%
> 45 ans	61	64	78	44	69	316	24.2%
Total	262	258	299	205	282	1 306	100%

Source: Rapport quinquennal pour la Chambre des députés sur la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement

<sup>1</sup> Ce chapitre est issu du rapport quinquennal sur la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement, qui a été soumis à la Chambre des Députés.

Pour ce qui est de leur nationalité, on constate sans surprise que le statut le plus représenté est celui des ouvriers avec 35.5%. Les employés représentent quelque 18% suivis des bénéficiaires du RMG avec 15.2% du total des dossiers ouverts. On verra plus loin que les ouvriers et les RMGistes dépassent de loin les employés en matière de demande de logement social.

Au total sur les 5 dernières années, 54,2% des dossiers ouverts auprès du SICS, l'ont été pour des clients de

nationalité luxembourgeoise, 40% à des résidents ressortissants de l'UE et 5.8% à des non UE.

Dans le tableau 95 on peut lire que plus de 40% des dossiers ouverts auprès du Service d'information et de conseil en matière de surendettement le sont pour des clients n'ayant pas d'enfants à charge et que ce pourcentage diminue avec le nombre d'enfants à charge.

**Tableau 94: Statut professionnel des clients pour lesquels un dossier a été ouvert auprès du SICS**

Année	2001	2002	2003	2004	2005	Total	Total en %
Indépendant	6	9	12	8	9	44	3,4%
Employé	41	65	51	34	44	235	18,0%
Fonctionnaire	6	7	7	9	7	36	2,7%
Ouvrier	117	90	102	60	95	464	35,5%
Chômeur	11	22	29	19	35	116	8,9%
Bénéficiaire RMG	39	22	48	39	50	198	15,2%
Pensionné/Rentier	20	22	16	15	18	91	7,0%
Sans	22	21	34	21	24	122	9,3%
Total	262	258	299	205	282	1 306	100%

Source: Rapport quinquennal pour la Chambre des députés sur la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement

**Tableau 95: Nombre d'enfants à charge des clients pour lesquels un dossier a été ouvert auprès du SICS**

	2001	2002	2003	2004	2005	Total	Total en %
0 enfant	112	96	133	78	118	537	41.1%
1 enfant	62	55	66	39	65	287	22.0%
2 enfants	57	64	52	50	63	286	21.9%
3 enfants	20	32	36	14	24	126	9.6%
> 3 enfants	11	11	12	24	12	70	5.4%
Total	262	258	299	205	282	1 306	100%

Source: Rapport quinquennal pour la Chambre des députés sur la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement

### 3.4. Dynamique de pauvreté et de déprivation

Le Luxembourg dispose au moment de la rédaction de ce rapport de 2 vagues de données correspondant aux années 2003 et 2004 de l'enquête EU-SILC. Ces deux années ne sont certainement pas suffisantes pour tirer de grandes conclusions de fond sur la pauvreté mais a contrario du précédent rapport ces années proviennent désormais d'une même enquête. La qualité de la comparabilité des données s'en trouve naturellement augmentée. Nous évitons ainsi l'exercice difficile de rapprochement de résultats obtenus sur des méthodologies statistiques différentes.

#### 3.4.1 Méthodologie

L'analyse dynamique de la pauvreté<sup>1</sup> sera analysée au travers des changements d'états de pauvreté constatés dans le passage de l'enquête 2003 à 2004.

Comme le montre le tableau suivant il existe 4 transitions possibles.

**Tableau 96: Modèle de matrice de transition au Luxembourg**

		Pauvreté monétaire en 2004		
		Pauvre	Non Pauvre	Total
Pauvreté monétaire en 2003	Pauvre	Pauvreté persistante	Sortie de pauvreté	Taux de pauvreté en 2003
	Non Pauvre	Entrée en pauvreté	Non pauvreté persistante	Taux de non pauvreté en 2003
	Total	Taux de pauvreté en 2004	Taux de non pauvreté en 2004	Taille de l'échantillon

Source: STATEC

<sup>1</sup> La même méthodologie vaut aussi pour l'analyse de la déprivation (le substantif de pauvreté peut donc être remplacé par celui de déprivé (ou déprivation)).

Un individu peut effectivement connaître une transition,

1/ d'un état de pauvreté en 2003 vers un état de pauvreté en 2004: c'est la pauvreté persistante, ou

2/ d'un état de pauvreté en 2003 vers un état de non-pauvreté en 2004: sortie de pauvreté, ou

3/ d'un état de non-pauvreté en 2003 vers un état de pauvreté en 2004: entrée en pauvreté, ou enfin

4/ d'un état de non-pauvreté en 2003 vers un état de non-pauvreté en 2004: c'est la non-pauvreté persistante.

Ces quatre transitions dépendent du nombre d'années dont on dispose. Avec les années suivantes, il faudra alors distinguer 2<sup>n</sup> changements ( $n$  étant le nombre d'années). Les états de pauvreté transitoire ne pourront être mis en évidence qu'à partir de l'ajout d'une troisième année d'enquête. Le niveau de l'analyse est celui de l'individu rapporté au ménage.

### 3.4.2 Matrice des transitions de statuts de pauvreté

Le tableau 97 présente les données chiffrées des taux de pauvreté correspondant aux quatre trajectoires décrites plus haut. Ce tableau est construit à partir de l'échantillon cylindré des individus présents en 2003 et 2004.

**Tableau 97: Matrice de transition au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**

		Pauvreté monétaire en 2004		Total
		Pauvre	Non Pauvre	
Pauvreté monétaire en 2003	Pauvre	6.2%	5.0%	11.2%
	Non Pauvre	4.7%	84.1%	88.8%
	Total	10.9%	89.1%	100%

Source: STATEC, Enquête EU-SILC; N=2 865

Plusieurs résultats ressortent de la lecture de ce tableau:

On peut notamment observer qu'il existe 6,2% de ménages pauvres en 2003 et qui le reste en 2004. Ce chiffre correspond à la situation de pauvreté récurrente constatée en 2004 au Luxembourg.

On remarquera aussi qu'il existe 4,7% de ménages qui sont entrés dans un épisode de pauvreté. Ne disposant que de deux vagues d'enquête il est encore trop tôt pour affirmer qu'il s'agit ou non d'un épisode transitoire.

On pourra également observer le cas polaire du constat précédant, à savoir qu'il existe 5% de ménages qui sortent d'une année de pauvreté. Dans ce cas aussi, il est encore trop tôt pour affirmer qu'il s'agit d'une sortie définitive ou non. Le pourcentage de ménages sortant de la pauvreté en 2004 est tout de même supérieur à celui des ménages entrant dans une situation de pauvreté.

Par ailleurs, 84,1% des ménages présents en 2003 et 2004 ne connaissent aucun épisode de pauvreté. Ce chiffre reflète donc la situation de non pauvreté récurrente telle que constatée en 2004 au Luxembourg.

Enfin, la colonne et la ligne *Total* indiquent les fréquences marginales c'est-à-dire la distribution de chaque variable unidimensionnelle sans tenir compte de l'influence de l'autre. Pour la ligne *Pauvre*, la colonne *Total* indique 11,2%. Ce chiffre correspond donc au taux de pauvreté pour 2003 des ménages présents en 2003 et en 2004. De même, pour la colonne *Pauvre*, la ligne *Total* indique 10,9%. Ce chiffre correspond donc au taux de pauvreté pour 2004 des ménages présents en 2004 et en 2003. Puisque ces chiffres sont obtenus sur le panel cylindré des individus, il est naturel que ces valeurs ne puissent correspondre exactement aux taux de pauvreté de toute la population pour les années correspondantes, 11,1% en 2003 et 11,4% en 2004.

**Matrices des transitions de pauvreté au Luxembourg**pour différents seuils de pauvreté  
(40%, 50%, 60% et 70%)**Seuil de pauvreté: 40%**

		Pauvreté monétaire en 2004		
		Pauvre	Non Pauvre	Total
Pauvreté monétaire en 2003	Pauvre	1,1%	2,1%	3,2%
	Non Pauvre	2,1%	94,8%	96,9%
	Total	3,2%	96,9%	100%

Pauvreté persistante: 1,1%  
 Non pauvreté persistante: 94,8%  
 Entrées en pauvreté: 2,1%  
 Sorties de pauvreté: 2,1%  
 Taux de pauvreté cylindré en 2004: 3,2%  
 Taux de pauvreté cylindré en 2003: 3,2%

**Seuil de pauvreté: 50%**

		Pauvreté monétaire en 2004		
		Pauvre	Non Pauvre	Total
Pauvreté monétaire en 2003	Pauvre	2,7%	3,8%	6,5%
	Non Pauvre	3,5%	90,1%	93,6%
	Total	6,2%	93,9%	100%

Pauvreté persistante: 2,7%  
 Non pauvreté persistante: 90,1%  
 Entrées en pauvreté: 3,5%  
 Sorties de pauvreté: 3,8%  
 Taux de pauvreté cylindré en 2004: 6,2%  
 Taux de pauvreté cylindré en 2003: 6,5%

**Seuil de pauvreté: 60%**

		Pauvreté monétaire en 2004		
		Pauvre	Non Pauvre	Total
Pauvreté monétaire en 2003	Pauvre	6,2%	5,0%	11,2%
	Non Pauvre	4,7%	84,1%	88,8%
	Total	10,9%	89,1%	100%

Pauvreté persistante: 6,2%  
 Non pauvreté persistante: 84,1%  
 Entrées en pauvreté: 4,7%  
 Sorties de pauvreté: 5,0%  
 Taux de pauvreté cylindré en 2004: 10,9%  
 Taux de pauvreté cylindré en 2003: 11,2%

**Seuil de pauvreté: 70%**

		Pauvreté monétaire en 2004		
		Pauvre	Non Pauvre	Total
Pauvreté monétaire en 2003	Pauvre	11,6%	5,8%	17,4%
	Non Pauvre	6,1%	76,4%	82,5%
	Total	17,7%	82,2%	100%

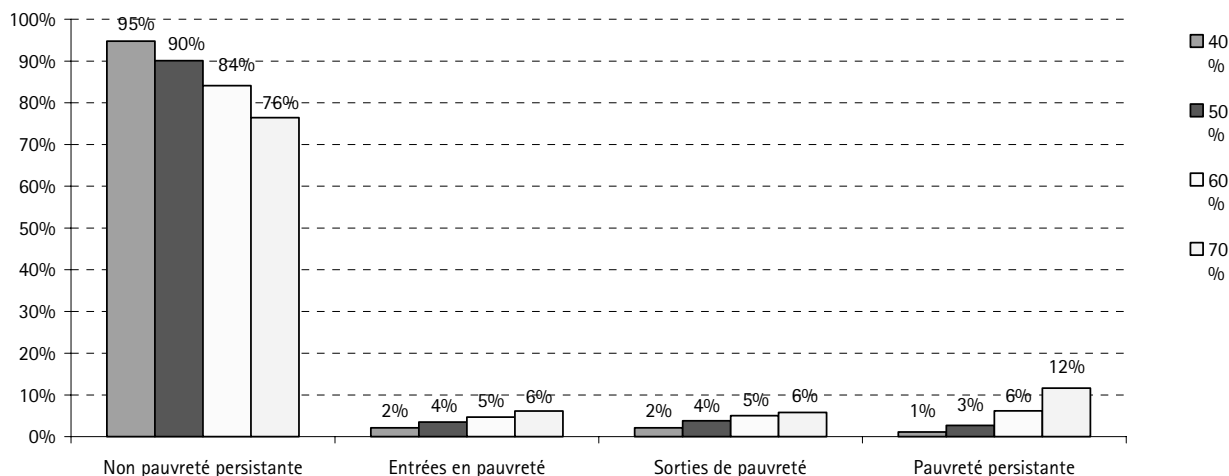
Pauvreté persistante: 11,6%  
 Non pauvreté persistante: 76,4%  
 Entrées en pauvreté: 6,1%  
 Sorties de pauvreté: 5,8%  
 Taux de pauvreté cylindré en 2004: 17,7%  
 Taux de pauvreté cylindré en 2003: 17,4%

Champ: Echantillon cylindré 2003-2004; N = 2865  
 Source: STATEC, Enquête EU-SILC.

Représentés par le graphique 45, ces derniers chiffres montrent bien la croissance des taux de pauvreté avec le seuil retenu. En choisissant un seuil de pauvreté de 70% on tente de capter le plus grand nombre de personnes à fort risque de pauvreté. Cela se remarque

par les entrées en pauvreté plus nombreuses que les sorties et par un taux de pauvreté persistante presque deux fois plus élevé que celui donné par le seuil de pauvreté de 60%.

**Graphique 45: Profils de pauvreté au Luxembourg en 2004 par rapport à 2003**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

### 3.4.3 Matrice des transitions de statuts de déprivation

La notion de déprivation<sup>1</sup> vient renforcer les mesures strictement monétaires de pauvreté. On construit sur l'échantillon cylindré les mêmes types de tableaux et graphiques que dans le cas de la pauvreté en prenant cette fois les variables de déprivation longitudinales.

**Tableau 98: Variables de déprivation longitudinales retenues**

Critère	Question
Logement	Ne peut se permettre de conserver une chaleur adéquate dans le logement ?
	Le logement dispose-t-il d'une baignoire ou d'une douche ?
	Le logement dispose-t-il de WC (intérieur, avec eau courante et à usage unique du ménage) ?
	Le logement subit-il des fuites de toiture, de moisissures dans les murs... ?
Equipement	Le ménage possède-t-il une TV couleur ?
	Le ménage possède-t-il un lave vaisselle ?
	Le ménage possède-t-il un téléphone (y compris un mobile) ?
	Le ménage possède-t-il un PC ?
Privation	Le ménage possède-t-il une voiture ?
	Le ménage peut-il se permettre une semaine de vacances annuelles loin de son domicile ?
Arriérés	Le ménage peut-il se permettre un repas de viande/poisson/poulet une fois tous les deux jours ?
	Le ménage est-il capable de payer son loyer, emprunts, factures courantes, etc. ?
Arriérés	Les dettes du ménage sont-elles un fardeau financier très

Source: STATEC, Enquête EU-SILC

<sup>1</sup> Il s'agit d'un néologisme barbare formé par un procédé morphologique de dérivation de l'anglais « deprivation » dont le sens signifie un manque de quelque chose dans un sens très général, donc une pauvreté non nécessairement monétaire (carences dans l'accès aux biens d'équipement, aux soins, etc.). Ce néologisme maladroît sera toutefois conservé par souci de commodité.

L'indicateur de déprivation est obtenu par la méthode de Whelan *et al* (2003) qui identifie 4 dimensions à la déprivation:

1. La dimension de déprivation basique (vacances, repas, arriérés, chaleur du logement)
2. La dimension de déprivation secondaire (voiture, machine à laver, téléphone, télévision)
3. La dimension de déprivation portant sur les installations du logement (bain, douche)
4. La dimension de déprivation portant sur la détérioration du logement (fuites dans la toiture, humidité des murs, etc.).

Il existe une cinquième dimension qui correspond à celle de l'environnement du logement (bruit, pollution, violence, vandalisme) qui n'a pu être ici reprise compte tenu de son caractère non longitudinal.

Les premiers chiffres donnent une évaluation des deux premières dimensions de la déprivation. Les seconds y incorporent les deux dernières.

Le tableau 99 présente les données chiffrées des taux de déprivation correspondant aux quatre trajectoires décrites plus haut et pour les deux premières dimensions. Ce tableau est également construit sur l'échantillon cylindré des ménages présents en 2003 et 2004.

**Tableau 99: Matrice de transition au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**

		Déprivation en 2004		Total
		Non déprivé	Déprivé	
Déprivation en 2003	Non déprivé	81.4%	5.9%	87.3%
	Déprivé	7.7%	5.0%	12.7%
	Total	89.1%	10.9%	100.0%

Source: STATEC, Enquête EU-SILC; N=2 865

Plusieurs résultats ressortent de la lecture de ce tableau:

On peut notamment observer qu'il existe 5,0% de ménages déprivés en 2003 et qui le reste en 2004 (déprivation récurrente).

On remarquera aussi qu'il existe 5,9% de ménages qui sont entrés dans un épisode de déprivation. Tout comme dans le cas de la pauvreté, on ne dispose que de deux vagues d'enquête ce qui nous prive d'affirmer qu'il s'agit ou non d'un épisode transitoire.

On observera aussi qu'il existe 7,7% de ménages qui sortent d'une année de déprivation. Il est intéressant de noter que ce pourcentage est *a priori* supérieur à celui de ceux entrant dans une situation de déprivation.

Par ailleurs, 81,4% des individus présents en 2003 et 2004 ne connaissent aucun épisode de déprivation (non-déprivation récurrente).

Enfin, la colonne et la ligne *Total* indiquent les fréquences marginales, c'est-à-dire la distribution de chaque variable unidimensionnelle sans tenir compte de l'influence de l'autre. Pour la ligne *Déprivé*, la colonne *Total* indique 12,7% qui est le taux de déprivation en 2003 des individus présents les deux années. De même, pour la colonne *Déprivé*, la ligne *Total* indique 10,9% qui est le taux de déprivation en 2004 des individus présents les deux années.

Le taux de déprivation calculé sur l'échantillon cylindré est en 2004 orienté à la baisse par rapport à son niveau de l'année 2003. Toutefois, pour des raisons statistiques, on ne peut encore affirmer que le taux de déprivation de 2004 est inférieur à celui de 2003. On ne peut donner à ce stade que des résultats « en tendance » en attendant que l'exploitation des prochaines vagues de l'enquête (années 2005 et suivantes) confirme ou infirme ces résultats.

**Matrices des transitions de déprivation au Luxembourg**

pour différents seuils de pauvreté  
(40%, 50%, 60% et 70%)

N = 2865

**Seuil de pauvreté: 40%**

		Déprivation en 2004		Total
		Non déprivé	Déprivé	
Déprivation en 2003	Non déprivé	95%	2%	97%
	Déprivé	1%	2%	3%
	Total	96%	4%	100%

Déprivation persistante: 2%  
Non déprivation persistante: 95%  
Entrées en déprivation: 2%  
Sorties de déprivation: 1%  
Taux de déprivation cylindré en 2004: 4%  
Taux de déprivation cylindré en 2003: 3%

**Seuil de pauvreté: 50%**

		Déprivation en 2004		Total
		Non déprivé	Déprivé	
Déprivation en 2003	Non déprivé	88%	6%	94%
	Déprivé	2%	4%	6%
	Total	90%	10%	100%

Déprivation persistante: 4%  
Non déprivation persistante: 88%  
Entrées en déprivation: 6%  
Sorties de déprivation: 2%  
Taux de déprivation cylindré en 2004: 11%  
Taux de déprivation cylindré en 2003: 6%

**Seuil de pauvreté: 60%**

		Déprivation en 2004		Total
		Non déprivé	Déprivé	
Déprivation en 2003	Non déprivé	81%	6%	87%
	Déprivé	8%	5%	13%
	Total	89%	11%	100%

Déprivation persistante: 5%  
Non déprivation persistante: 81%  
Entrées en déprivation: 9%  
Sorties de déprivation: 8%  
Taux de déprivation cylindré en 2004: 11%  
Taux de déprivation cylindré en 2003: 13%

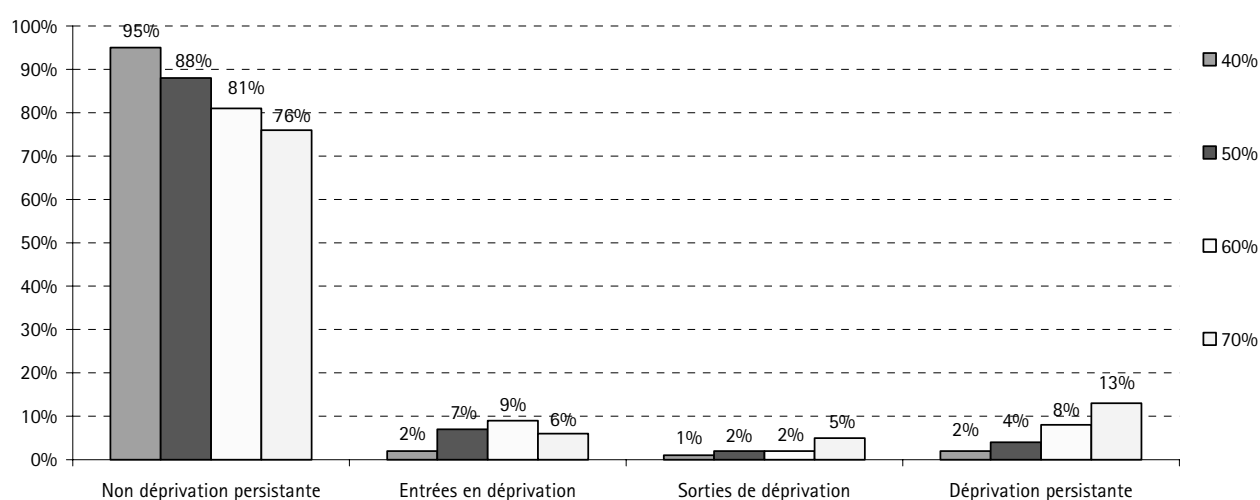
**Seuil de pauvreté: 70%**

		Déprivation en 2004		Total
		Non déprivé	Déprivé	
Déprivation en 2003	Non déprivé	76%	6%	82%
	Déprivé	5%	13%	18%
	Total	81%	19%	100%

Déprivation persistante: 13%  
Non déprivation persistante: 76%  
Entrées en déprivation: 6%  
Sorties de déprivation: 5%  
Taux de déprivation cylindré en 2004: 19%  
Taux de déprivation cylindré en 2003: 18%

Champ: Echantillon cylindré 2003-2004

Source: STATEC, Enquête EU-SILC.

**Graphique 46: Profils de déprivation au Luxembourg en 2004 par rapport à 2003**


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Le tableau 100 croise les situations de risque de pauvreté et de déprivation pour essayer de déceler s'il existe par exemple un pourcentage important de ménages en situation de pauvreté persistante mais qui ne seraient pas en situation de déprivation.

**Tableau 100: Croisement entre statuts longitudinaux de pauvreté et de déprivation au Luxembourg en 2004 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**

		Statut de déprivation longitudinal à 60% du revenu médian équivalent				Total
		Non déprivation persistante à 60% du revenu médian équivalent	Déprivation persistante à 60% du revenu médian équivalent	Sortie de déprivation à 60% du revenu médian équivalent	Entrée en déprivation à 60% du revenu médian équivalent	
Statut de pauvreté longitudinal à 60% du revenu médian équivalent	Non pauvreté persistante à 60% du revenu médian équivalent	73.0%	1.5%	4.9%	4.7%	84.1%
	Pauvreté persistante à 60% du revenu médian équivalent	2.2%	2.1%	1.4%	0.5%	6.2%
	Sortie de pauvreté à 60% du revenu médian équivalent	3.2%	0.8%	0.7%	0.2%	5.0%
	Entrée en pauvreté à 60% du revenu médian équivalent	3.0%	0.6%	0.7%	0.4%	4.7%
Total		81.4%	5.0%	7.7%	5.9%	100.0%

Source: STATEC, Enquête EU-SILC; N=2 865. Les pourcentages en italiques ne sont pas significatifs

Sur les 84% de ménages étant en situation de non pauvreté persistante, 73% ne sont également pas dans une situation de déprivation persistante. En revanche, 4.7% sont entrés en déprivation. Les résultats les plus significatifs semblent être reliés aux statuts durables de pauvreté et de déprivation.

Il peut donc s'avérer intéressant d'examiner à présent l'existence d'un phénomène de mémoire inhérent aux statuts de pauvreté ou de déprivation. Autrement dit, existe-t-il une inertie pour les statuts de pauvreté et de déprivation entre les années 2003 et 2004? Cela revient à examiner si le fait d'être en situation de risque de pauvreté en 2004 peut s'expliquer par le fait d'avoir été ou non dans la même situation en 2003.

On observe une corrélation importante et statistiquement très significative de l'exposition au risque de pauvreté entre les deux années 2003 et 2004. Elle s'élève à +50.6%. Il y a donc un lien statistique assez important entre le statut de pauvreté en 2003 et celui de 2004. Si l'on envisage alors une relation linéaire pour expliquer le statut de pauvreté de 2004 par rapport aux statuts de déprivation pour les deux années, on observe avec le tableau 101 qu'il existe un poids important du passé. Le tableau donne les coefficients standardisés des variables explicatives.

**Tableau 101: Régression linéaire du statut de pauvreté en 2004 au Luxembourg (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**

Variables explicatives	Pauvreté en 2003	Déprivation en 2003	Déprivation en 2004
Pauvreté en 2004	47.90%	7%	3.80%
Coefficient de corrélation 51.4%			
Coefficient de détermination 26.4%			

Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; N = 2865

La variance des autres facteurs étant supposée constante le fait d'avoir été exposé au risque de pauvreté en 2003 explique pour près de 48% le fait d'y être toujours exposé en 2004. La déprivation joue également un effet plus important en 2003 et moins en 2004 mais dans des proportions moindres que celle de la pauvreté. La déprivation semble s'accuser la première année et ses effets diminuer par la suite. Ce que confirme le tableau 102 qui explique cette fois le statut de déprivation en 2004 par les facteurs ci-dessus.

**Tableau 102: Régression linéaire du statut de déprivation en 2004 au Luxembourg (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**

Variables explicatives	Pauvreté en 2003	Pauvreté en 2004	Déprivation en 2003
Déprivation en 2004	7.40%	4%	43.10%
Effets marginaux	1%	0.01%	43.40%
Coefficient de corrélation 47%			
Coefficient de détermination 22.1%			

Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; N = 2865.

Le tableau 102 précise les effets marginaux exercés par chacune des variables sur le statut de déprivation de 2004. On remarque que les effets marginaux de la pauvreté sur la déprivation entre les deux années sont négligeables. Seul demeure important celui de la déprivation de 2003.

### 3.4.4 Transferts sociaux envers les ménages à fort risque de pauvreté

attention particulière des analystes. Il s'agit de la question « Exclusion Sociale non répertoriée ailleurs » qui concerne l'étude des individus à fort risque de pauvreté.

En effet, cette variable renseigne de transferts périodiques reçus par les ménages faisant parties de groupes particuliers comme les réfugiés, les immigrés, les indigents, les drogués-alcooliques ou les victimes de violences criminelles. Elle vise à alléger le fardeau financier de ces ménages en leur évitant certains risques (en particulier la pauvreté) ou en leur permettant la réalisation de certains besoins (comme l'accès aux soins par exemple).

Ces transferts périodiques à destination de ces individus à faibles ressources financières qui appartiennent à ces groupes de population, sont donc basés sur le principe de la solidarité sociale nationale.

Le tableau ci-dessous compare la situation des ménages de l'échantillon concernés par ces transferts sociaux en 2003 avec celle de ces mêmes ménages présents dans l'enquête en 2004.

**Tableau 103: Transferts sociaux envers les ménages à fort risque de pauvreté – Matrice de transition au Luxembourg en 2004**

Exclusion sociale non répertoriée ailleurs : transferts reçus en 2004			
Exclusion sociale non répertoriée ailleurs : transferts reçus en 2003	N'en bénéficie pas		Total
	N'en bénéficie pas	En bénéficie	
	N'en bénéficie pas	93,42%	1,56%
En bénéficie	1,87%	3,15%	5,02%
<b>Total</b>	<b>95,29%</b>	<b>4,71%</b>	<b>100%</b>

Source; STATEC, Enquête EU-SILC; N = 2 889

En 2003, 5% des ménages bénéficiaient de ces transferts. En 2004, 4,7% continue d'en bénéficier. Un peu plus de 50 ménages présents dans les deux vagues de l'enquête (sur un total de 2 889) ne reçoit plus en 2004 les transferts reçus en 2003. A l'inverse, 45 ménages présents dans les deux vagues de l'enquête reçoivent en 2004 des transferts non reçus en 2003. Il semble donc que ces transferts versés soient moins importants en volume en 2004 qu'en 2003. Par ailleurs, plus de 90 ménages continuent de percevoir ces transferts dont le montant brut s'élève en 2003 (resp. en 2004) à près de 1 465 000 EUR (resp. 1 443 000 EUR). On observe donc un taux de croissance des transferts versés orienté à la baisse (-1,5%) mais sur des transferts qui restent en niveaux assez proches.

Il n'y a donc pas forcément de conclusions à tirer ici de ce tableau quand aux changements de situation des ménages entre les deux périodes. On peut juste retenir le poids des ménages pour lesquels la situation n'évolue pas (*i.e.* les *non concernés* 93,4% et les *dépendants* 3,1%).

## 4. Enseignement et entrée dans la vie active

### 4.1 Scolarisation: différences et inégalités

Pour le degré de scolarisation, deux groupes d'âges seront considérés, les 15 à 19 ans et les 20 à 24 ans. L'analyse des facteurs socio-démographiques déterminant la poursuite ou non d'études supérieures portera sur les jeunes âgés entre 20 et 29 ans. Les quelques tableaux présentés ci-dessous apportent un premier éclairage sur les différences liées au statut socio-démographique.

#### Taux de scolarisation, âge, sexe, nationalité et pays de naissance.

Premier constat: entre 15 et 19 ans, neuf jeunes sur dix fréquentent un établissement d'enseignement. D'où les taux d'emploi extrêmement bas observés dans ce groupe d'âges. Autre fait: les taux de scolarisation deviennent nettement plus faibles chez les 20 à 24 ans. Dans la population étrangère, ils sont même très largement divisés par deux. Concernant la différenciation par sexe, il apparaît que les écarts en faveur des femmes enregistrés chez les nationaux ne se retrouvent pas chez les étrangers qui, entre 20 et 24 ans, ont des taux nettement moins élevés que les premiers. Dans la population de nationalité luxembourgeoise, la moitié des 20 à 24 ans sont encore scolarisés.

**Tableau 104: Taux de scolarisation, âge, sexe, nationalité et pays de naissance**

Sexe et nationalité	15 à 19 ans	20 à 24 ans
Nationaux Hommes	88.2	48.7
Etrangers Hommes	90.0	37.2
Nationaux Femmes	94.2	55.0
Etrangers Femmes	90.8	37.9

Source : STATEC, EFT 2005

Des ventilations supplémentaires des taux de scolarisation selon le pays de naissance et les principales nationalités présentes au Grand-Duché, montrent que les résidents italiens et surtout portugais occupent une place à part. Les plus nombreux à être classés comme travailleurs manuels, ils affichent également, entre 20 et 24 ans, des taux de scolarisation inférieurs à la moyenne. Ce sont eux qui tirent vers le bas le taux global des étrangers, car

il faut bien constater que dans le groupe d'âges en question, le taux des nationaux est nettement inférieur à ceux des ressortissants d'un des trois pays limitrophes ou d'un autre pays de l'EU15.

Il existe des différences manifestes entre les jeunes nés au Luxembourg et les autres. Si, de façon générale, ceux nés à l'étrangers affichent des taux moins élevés, c'est vraisemblablement parce qu'ils comptent dans leur sein, une part importante d'individus venus avec le seul but de travailler.

**Tableau 105: Taux de scolarisation par groupe d'âges et nationalité**

Nationalité	15 à 19 ans		20 à 24 ans	
	Né au Luxembourg	Né à l'étranger	Né au Luxembourg	Né à l'étranger
Nationaux	91.5	84.9	51.6	55.4
Belges	99.8	99.8	84.4	38.0
Français	89.3	96.9	64.8	23.6
Allemands	99.8	85.6	76.7	81.3
Italiens	93.6	99.8	40.3	76.9
Portugais	88.2	84.1	35.5	21.5
Autre EU15	88.3	97.1	94.9	81.4
Autre	99.8	83.2	2.3	24.9

Source : STATEC, EFT 2005

#### Taux de scolarisation et profession de la personne de référence dans le ménage

Déjà chez les 15 à 19 ans, des différences peuvent être mises en lumière. Les taux de jeunes issus d'un ménage ayant un cadre supérieur ou quelqu'un exerçant une profession scientifique ou libérale comme personne de référence, sont supérieurs d'environ 10 points à ceux de leurs homologues vivant dans un ménage dont la personne de référence est travailleur manuel. Ces différences deviennent encore plus tranchées entre 20 et 24 ans. Il est frappant de constater que le classement selon les taux de scolarisation reflète exactement la hiérarchie sociale construite à partir de la profession exercée. Cette fois, l'écart entre les deux statuts socio-économiques extrêmes se monte à plus 40 points.

**Tableau 106: Taux de scolarisation selon le groupe d'âges et la profession de la personne de référence du ménage**

Profession	15 à 19 ans	20 à 24 ans
Dirigeants d'entreprise, cadres supérieurs, professions scientifiques et libérales	97.9	68.9
Professions intermédiaires, techniciens	91.9	59.6
Employés administratifs	89.6	37.4
Travailleurs manuels	88.3	24.1

Source : STATEC, EFT 2005

**Poursuite d'études supérieures, sexe, nationalité, pays de naissance et profession de la personne de référence du ménage**

Dans la population de nationalité luxembourgeoise, un quart des jeunes âgés entre 20 et 29 ans poursuivent des études supérieures, proportion significativement plus élevée que chez les étrangers où des écarts non négligeables existent selon que l'on soit au Grand-Duché ou non. De nouveau, on peut penser que parmi ces derniers, beaucoup sont venus pour exercer une activité économique et non pour étudier.

La prise en compte de la profession de la personne de référence du ménage confirme qu'elle permet une stratification sociale de la société. Alors que pour les deux premiers groupes de professions, la proportion étudiée atteint quelque 25%, elle devient inférieure à 10% lorsque la personne de référence est travailleur manuel. A noter que le très faible écart entre les deux

premiers groupes renvoie vraisemblablement à la distinction introduite par Pierre BOURDIEU entre capital économique et capital culturel. Ce serait surtout le capital culturel important dont dispose la personne de référence qui aurait des effets positifs sur la probabilité de poursuivre des études supérieures. Or dans le groupe censé être au sommet de la hiérarchie sociale, on trouve de nombreux travailleurs indépendants dotés, certes, d'un capital économique parfois considérable, mais dont la dotation en capital culturel peut s'avérer relativement faible.

Une régression logistique introduisant, à côté des variables prises en compte plus haut, l'âge (et le carré de l'âge) comme variable de contrôle confirme les enseignements du tableau croisé. Les chances de poursuivre des études supérieures augmentent, toutes choses égales par ailleurs, avec l'âge, cet effet positif allant cependant en diminuant. Elles sont plus élevées lorsqu'on est de sexe masculin et né au Grand-Duché. Par rapport aux jeunes de nationalité luxembourgeoise, ces chances ne deviennent plus importantes que pour leurs homologues allemands ou ressortissants d'un certain nombre de pays de l'EU15. Concernant l'effet de la profession exercée par la personne de référence, on retrouve les résultats obtenus en considérant les taux d'emploi. Dans la régression logistique les chances des jeunes issus d'un ménage dont la personne de référence exerce une profession intermédiaire ou la profession de technicien sont les plus élevées (poids du capital culturel).

**Tableau 107: Part des personnes âgées entre 20 et 29 ans poursuivant des études supérieures selon le sexe, la nationalité et selon la profession de la personne de référence du ménage**

	Ensemble	Né au		Ensemble
		Luxembourg	Né à l'étranger	
<b>Nationalité et sexe</b>				
Nationaux Hommes	26.1	25.5	42.3	47.5
Etrangers Hommes	12.3	18.6	9.6	10.8
Nationaux Femmes	25.5	25.7	21.5	20.2
Etrangers Femmes	15.2	30.2	11.2	14.9
<b>Profession de la personne de référence du ménage</b>				
Dirigeants d'entreprise, cadres supérieurs, professions scientifiques et libérales	25.3	27.9	20.7	20.0
Professions intermédiaires, techniciens	24.0	33.4	7.2	4.7
Employés administratifs	13.6	15.1	8.2	6.9
Travailleurs manuels	9.1	14.5	3.7	3.7

Source : STATEC, EFT 2005

**Tableau 108: Régression logistique donnant la probabilité de poursuivre des études supérieures**

Personnes âgées entre 20 et 29 ans		
Rapport des chances donnant la probabilité de poursuivre des études supérieures	Coefficient de régression	Rapport des chances
<b>Age</b>	3.82 **	45.620
<b>Age2</b>	-0.089 **	0.915
<b>Sexe</b>		
Masculin	0.025	1.026
<b>Pays de naissance</b>		
Luxembourg	0.336 **	1.399
<b>Nationalité</b>		
Belge	-0.427 **	0.652
Française	-0.914 **	0.401
Allemande	0.392 **	1.480
Italienne	-1.155 **	0.315
Portugaise	-0.644 **	0.525
Autre UE15	0.839 **	2.314
Autre	-2.194 **	0.111
<b>Profession de la personne de référence du ménage</b>		
supérieurs	1.381 **	3.979
Professions intermédiaires, techniciens	1.388 **	4.008
Employés administratifs	0.169 *	1.118
Nagelkerke R Square	0.373	

**Catégorie de référence**

Sexe : Féminin

Pays de naissance : Etranger

Nationalité : Autochtone

Profession de la personne de référence du ménage : Travailleur manuel

**Coefficients de régression**\*\* coefficients significatifs à  $p < 0.001$ \* coefficients significatifs à  $p < 0.05$ 

Source : STATEC, EFT 2005

## 4.2 Les jeunes quittant prématurément l'école

L'"Étude sur les élèves quittant prématurément nos écoles" publiée en octobre 2005 par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle donne un aperçu sur les jeunes ayant quitté durant l'année scolaire 2003/2004, sans certification finale, le système scolaire luxembourgeois. Sur les 1 984 élèves recensés, une enquête, avec décembre 2004 comme mois de référence, a permis d'obtenir des indications sur 1 462 d'entre eux.

Une première information a trait à leur situation durant le mois de référence. Plus d'un tiers (36.6%) ont repris des études, une faible majorité ayant opté

pour l'étranger. Près d'un quart ont occupé un emploi et pas loin de 40% étaient soit dans un mesure d'insertion ou en situation de chômage, resp. d'inactivité.

**Tableau 109: Situation des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire luxembourgeois**

Situation actuelle	Chiffres absolus	En % du Total
Scolarisation au Luxembourg	262	17.9%
Scolarisation à l'étranger	273	18.7%
Participation à la vie professionnelle	352	24.1%
En mesure d'insertion (ADEM)	253	17.3%
A la recherche d'un emploi ou inactif	322	22.0%
<b>Total</b>	<b>1462</b>	<b>100.0%</b>

Source: Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

En ventilant les jeunes en question selon différentes caractéristiques (âge, sexe, etc.) en les rapportant à l'ensemble de la population scolaire correspondante, on peut établir des sortes de taux de sortie selon ces caractéristiques.

Avec 4.3%, le taux des garçons est supérieur à celui des filles (3.1%). Que ce même taux augmente avec l'âge n'est pas surprenant, le découragement s'accroissant également avec l'âge. Ceci est d'ailleurs confirmé par la faible proportion des 19 ans encore scolarisés (un tiers), ce pourcentage s'élevant encore à 78% chez les 16 à 18 ans.

La ventilation selon les principales nationalités montre que les nationaux (2.9%), les Allemands (2.5%) et les Belges (3.4%) sont relativement peu touchés. Avec des taux compris entre 5% et 6%, les Portugais, les ressortissants de l'ancienne Yougoslavie, les Italiens et les Français le sont nettement plus, le taux le plus élevé (13.6%) étant cependant enregistré dans la population cap-verdienne. A noter que parmi ces derniers, plus de la moitié bénéficient d'une mesure d'insertion ou ont un emploi, ce qui est supérieur à la moyenne générale qui est de quelque 42%.

**Tableau 110: Taux de sortie prématurée par sexe, âge et nationalité**

Sexe										
	Filles	Garçons								
	3.1%	4.3%								
Âge										
	Moins de 16 ans	16 à 18 ans	19 ans et plus							
	2.4%	3.9%	8.4%							
Nationalité										
	Nationaux	Portugais	Yougoslaves et Ex-Yougoslaves	Italiens	Français	Belges	Allemands	Cap-Verdiens	Autres	
	2.9%	5.9%	5.2%	5.5%	5.0%	3.4%	2.5%	13.6%	3.8%	

Source: Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Très instructive est également la répartition des taux de sortie selon le type d'enseignement. Les "déchets" seraient minimales dans l'enseignement secondaire (0.7%) et ils atteindraient un maximum dans la filière CCM-CITP (16.2%). De faibles niveaux seraient encore observés dans le Régime technique (2.1%) et dans celui du Technicien (4.3%). Seraient chômeurs sans bénéficier d'une mesure d'insertion ou tout simplement inactifs, environ 20% des jeunes issus du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique ou des filières du régime technique resp. du technicien. Ce pourcentage atteint 25% chez ceux ayant préparé un CATP.

**Tableau 111: Taux de sortie prématurée selon le type d'enseignement**

Enseignement secondaire	0.7%
Enseignement secondaire technique cycle inférieur (sans 9PR)	1.4%
9ième Préparatoire	14.6%
Enseignement secondaire technique Régime préparatoire	11.0%
Enseignement secondaire technique Régime technique	2.1%
Enseignement secondaire technique Technicien	4.3%
Enseignement secondaire technique CATP	10.1%
Enseignement secondaire technique CCM-CITP	16.2%

Source: Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

La question sur les raisons de l'arrêt des études ne comprenait que trois modalités explicites: échec scolaire, problèmes dans certaines branches et ambiance scolaire, la quatrième réponse possible ayant été 'autre raison'. Cette dernière a cependant dû être précisée.

Il est intéressant de noter que pour les jeunes poursuivant leurs études à l'étranger, les problèmes rencontrés dans certaines branches ou l'ambiance scolaire ont été invoqués beaucoup plus souvent que chez ceux se retrouvant dans une autre situation. Malheureusement nous ne disposons pas d'une ventilation par nationalité qui aurait pu confirmer que ce sont surtout les jeunes étrangers maîtrisant mal le Luxembourgeois et l'Allemand qui ont choisi de poursuivre leurs études à l'étranger.

**Tableau 112: Raison de la sortie prématurée du système scolaire**

Raison	Poursuite des études à l'étranger	Exercice d'une activité professionnelle	Bénéfice d'une mesure d'insertion	Chômeur ou inactif
Echec scolaire	27.0%	31.3%		21.5%
Problèmes avec certaines branches	23.6%	15.7%		12.1%
Ambiance scolaire	12.7%	5.5%		6.8%
Autre raison	54.4%	53.9%		70.9%

Source: Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

### 4.3 Rendement de l'éducation

Diverses analyses présentées dans ce rapport sont basées sur les fonctions de gains<sup>1</sup>. Les estimations ci-après ont trait au rendement des études effectuées. C'est le montant net mensuel de la rémunération tel qu'il est relevé dans les enquêtes sur les forces de travail qui constitue la variable à expliquer. Dans une première approche, cette rémunération serait fonction de l'expérience professionnelle accumulée, d'une part, et de la durée resp. du niveau des études, d'autre part. Ces deux variables explicatives sont construites de manière indirecte à partir d'informations contenues dans ces mêmes enquêtes. Ainsi, la durée des études est calculée en comparant l'année d'achèvement des études à l'année où la personne a atteint l'âge de 6 ans, début de la scolarité. Mais comme en raison de possibles redoublements, cette durée peut fournir une évaluation biaisée du niveau d'éducation, d'autres estimations intégreront directement ce dernier à côté de l'âge censé représenter l'ancienneté qui, on le sait, a un impact non négligeable sur les rémunérations.

L'expérience professionnelle, quant à elle, est estimée en comparant l'année d'achèvement des études à l'année d'enquête.

Afin d'éviter les éventuelles distorsions engendrées, chez les femmes, par les interruptions de carrière, l'analyse ne portera que sur les salariés masculins.

En prenant le logarithme de la rémunération mensuelle nette, on obtient un modèle multiplicatif. Ce choix se justifie par des considérations tant économétriques que pratiques. Un tel modèle est plus explicatif et fournit de meilleurs ajustements. Dans la pratique, les écarts de rémunérations se mesurent plus en pourcentage qu'en chiffres absolus: en analysant, par exemple, les effets de la durée des études, on dira

que x années d'études font progresser la rémunération de y%, plutôt que x années d'études ajoutent z EUR à la rémunération.

L'introduction de termes quadratiques pour la durée des études, l'expérience professionnelle ou l'âge permet de tenir compte des rendements marginaux qui varient avec le volume des investissements éducatifs ou de l'expérience professionnelle accumulée. On suppose, et les ajustements le confirment, que ces rendements marginaux sont décroissants.

**Tableau 113: Coefficients estimés de la fonction de gains générale (salariés masculins)**

	Variable au	
	Variable	carré
Durée des études	0.136 **	-0.002 **
Expérience professionnelle	0.05 **	-0.001 **
R2 ajusté	0.468	

Coefficients de régression

\*\* coefficients significatifs à  $p < 0.001$

\* coefficients significatifs à  $p < 0.05$

Source : STATEC - EFT2005

Les coefficients estimés permettent de calculer le taux de rendement marginal pour un nombre d'années d'études donné en utilisant l'équation suivante:

$$r = a + 2b \cdot n$$

Où  $r$  = taux de rendement marginal (trm)

$a$  = Coefficient de la variable 'nombre d'années d'études'

$b$  = Coefficient de la variable 'nombre d'années d'études' au carré

$n$  = nombre d'années d'études

<sup>1</sup> Une fonction de gains est une équation permettant d'expliquer le niveau d'une variable par un ensemble de facteurs. On régresse ici le logarithme du salaire sur l'expérience professionnelle et la durée ou le niveau d'études.

Cette équation permet également de déterminer le nombre d'années à partir duquel le taux de rendement marginal devient nul.

**Tableau 114: Taux de rendement marginal des études (salariés masculins)**

Taux de rendement marginal après n années d'études (en %)	
10 années	9.6
15 années	7.6
20 années	5.6
25 années	3.6
Nombre d'années où le trm s'annule	34

Source : STATEC, EFT 2005

Après 20 années d'études (école primaire comprise), une année supplémentaire engendrerait encore une hausse 5.6% de la rémunération. Théoriquement, le taux de rendement marginal ne s'annulerait qu'après 34 années d'études.

Une autre façon de mettre en lumière l'impact du niveau d'instruction atteint sur la rémunération est d'introduire ce dernier comme variable qualitative dans la fonction de gains. Cette variable prend la valeur 1, si le salarié a la caractéristique donnée, comme être détenteur d'un diplôme universitaire et 0, s'il ne l'a pas. De telles variables sont connues comme variables 'dummy'. La catégorie de référence seront les salariés n'ayant pas dépassé le primaire. Les coefficients modifiés<sup>1</sup> permettent de voir que toutes choses égales par ailleurs (ici à âge égal), un diplômé universitaire gagne x% de plus que quelqu'un qui n'est pas allé au-delà du primaire.

Dans l'estimation sous revue, à âge égal, un universitaire ou assimilé gagnerait 119% de plus que son collègue avec le niveau d'enseignement le plus bas. Même s'il s'agit de rémunération nette, cet écart pourrait, à première vue, paraître relativement faible. Il ne faut pas perdre de vue que l'importante 'item non response' pour la variable 'rémunération nette' touche vraisemblablement beaucoup plus les personnes ayant des rémunérations élevées. Autre cause de biais: les indications sur le niveau d'instruction sont 'self-declared' d'où un risque de surévaluation.

**Tableau 115: Coefficients estimés de la fonction de gains (salariés masculins)**

AGE	0.076 **
AGE2	-0.001 **
<b>Niveau d'instruction</b>	
Secondaire inférieur	0.298 **
Secondaire supérieur	0.507 **
Supérieur	0.784 **
<b>R2 ajusté</b>	0.531

**Catégorie de référence**

Niveau d'instruction : Primaire

**Coefficients de régression**

\*\* coefficients significatifs à  $p < 0.001$

\* coefficients significatifs à  $p < 0.05$

Source : STATEC, EFT 2005

<sup>1</sup> L'effet g d'une variable 'dummy' est calculé selon la formule:  $g = e^c - 1$ , où c est le coefficient estimé de la variable 'dummy'.

## 5. Vers un indicateur générique de santé<sup>1</sup> :

La santé est un indicateur important de cohésion sociale. De nombreuses études ont déjà montré l'existence d'un lien statistique entre la santé d'un individu, sa situation sur le marché du travail et son revenu. La santé des personnes est donc une condition nécessaire pour la participation au marché du travail et de cohésion sociale. L'enquête EU-SILC permet d'explorer quelque peu cette dimension souvent négligée. Nous allons retenir trois types de questionnements concernant l'état de santé général perçu, la maladie chronique et, enfin, les handicaps ou restrictions d'activité. En ce qui concerne les questions générales de santé: Quel est votre état de santé général?, Souffrez-vous de maladie chronique ou de longue durée? et enfin Etes-vous limité dans votre activité par des problèmes de santé? Un indicateur générique de santé sera construit, reflétant les trois dimensions de santé évoquées. L'analyse examine le rapport à la pauvreté et au marché de l'emploi.

### La santé perçue


La première question de santé de l'enquête EU-SILC concerne l'état de santé général tel qu'il est perçu par les personnes interrogées. Il ne s'agit donc pas d'un diagnostic médical établi par un médecin mais de l'avis subjectif du répondant. « Quel est votre état de santé général? ».

1. Très bon
2. Bon
3. Moyen
4. Mauvais
5. Très mauvais

De par sa nature, il s'agit donc d'une variable subjective. On admet que le répondant puisse être influencé par les impressions ou les opinions des autres personnes. La référence est bien l'état de santé en général en sachant que celui-ci ne correspond pas à l'état de santé courant au moment de l'enquête. De ce fait, on escompte que cette évaluation puisse

inclure plusieurs dimensions différentes de la santé (physique, sociale, émotionnelle) sans limite de temps mais en omettant toutefois toute référence à l'âge.

**Tableau 116: Auto-évaluation de l'état de santé (en%) au Luxembourg en 2004**


	Très bon	33.7
		39.8
		17.0
		7.6
	Très mauvais	2.0
	Total	100

Source: STATEC, Enquête EU-SILC (N= 298 560)

Les deux modalités *Très bon* et *Bon* états de santé sont majoritaires dans la population. 73.5% des personnes habitant le Grand-Duché se déclarent en bonne ou très bonne santé. Serait-ce une question de genre?


Les tableaux 117 et 118 donnent la répartition de cette auto-évaluation selon le genre des personnes interrogées.

**Tableau 117: Auto-évaluation masculine de l'état de santé (en%) au Luxembourg en 2004**

	Très bon	31.9
		41.1
		17.9
		7.3
	Très mauvais	1.8
	Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 149 684)

**Tableau 118: Auto-évaluation féminine de l'état de santé (en%) au Luxembourg en 2004**

	Très bon	30.8
		40.9
		18.2
		8.2
	Très mauvais	1.9
	Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 148 885)

<sup>1</sup> Cette section s'appuie sur une étude réalisée par l'Observatoire Européen des Espérances de santé intitulée « Différentes estimations des espérances de santé dans les pays de l'Union européenne en 2002 ». Juillet 2005, Technical report n°3.

Si les écarts en pourcentages entre hommes et femmes sont très faibles, les premiers se déclarent toutefois relativement plus nombreux en bonne à très bonne santé que les femmes. La proportion de ces dernières se déclarant en mauvaise santé (12 208 femmes) est un peu plus importante que celle des hommes (10 926).

## La maladie chronique

La seconde question de santé de l'enquête EU-SILC concerne les problèmes de santé chroniques. Elle est formulée ainsi: « Souffrez-vous d'un problème de santé chronique ou de longue durée? ».

1. oui
2. non

L'enquête EU-SILC considère que l'état de santé chronique d'un individu doit correspondre à une situation permanente qui peut requérir une longue période d'observation ou de soins. Cette situation permanente se définit de manière très large comme pouvant être des problèmes que l'interviewé traite par l'automédication, ou des problèmes non diagnostiqués par un médecin, ou des problèmes saisonniers ou intermittents ou encore des problèmes qui n'apparaissent pas sérieux ou important pour l'interviewé.

**Tableau 119: Auto-évaluation de maladie chronique (en%) au Luxembourg en 2004**

Oui	24.1
Non	75.9
Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 299 213)

Les 3/4 des personnes interrogées n'ont pas de problèmes de santé de longue durée ou chronique. Il est évident qu'il existe un lien entre la santé générale et la présence de maladie chronique. On évalue cette corrélation significative à - 0.47.

Les tableaux 120 et 121 donnent la répartition de cette auto-évaluation selon le genre des personnes interrogées.

**Tableau 120: Auto-évaluation masculine de maladie chronique (en%) au Luxembourg en 2004**

Oui	23.9
Non	76.1
Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 149 946)

**Tableau 121: Auto-évaluation féminine de maladie chronique (en%) au Luxembourg en 2004**

Oui	24.3
Non	75.7
Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 148 898)

## Les restrictions d'activité

La troisième question de santé de l'enquête EU-SILC concerne les restrictions d'activité ou les handicaps. Elle est libellée comme suit: « Etes-vous limité dans vos activités par des problèmes de santé? ». On demande aux ménages enquêtés de répondre selon trois modalités:

1. oui fortement limité
2. oui limité
3. non aucune limitation

**Tableau 122: Auto-évaluation des restrictions d'activités (en%) au Luxembourg en 2004**

oui fortement limité	9.0
oui limité	17.0
non aucune limitation	74.0
Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 299 213)

La corrélation entre l'état de santé général et les restrictions d'activités est également très forte (non présentée ici). On l'évalue à + 0.5. La corrélation entre l'état de santé général et la limitation d'activité est donc assez forte.

Les tableaux 123 et 124 donnent la répartition de cette auto-évaluation selon le genre des personnes interrogées.

**Tableau 123: Auto-évaluation masculine des restrictions d'activités (en%) au Luxembourg en 2004**

oui fortement limité	9.5
oui limité	15.4
non aucune limitation	75.1
Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 149 318)

**Tableau 124: Auto-évaluation féminine des restrictions d'activités (en%) au Luxembourg en 2004**

oui fortement limité	8.6
oui limité	18.6
non aucune limitation	72.8
Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 147 948)

## La construction d'un indicateur générique de santé

Cet indicateur combine les trois dimensions présentées ci-avant<sup>1</sup>: l'état de santé général, la présence d'une maladie chronique et la présence d'un handicap. Ces dimensions corrélerent en effet très fortement. L'indicateur de santé est dit générique dans la mesure où il combine dimensions objective et subjective de santé. En effet, comment peut-on classer une personne en fauteuil roulant qui se considère en très bonne santé? L'indicateur de santé générique va tenir compte de cette complémentarité en combinant ces trois approches.

Il comprend trois niveaux:

1. La « Bonne santé » pour ceux qui ont répondu être en « bonne » ou « très bonne » santé perçue ET ne souffrant pas de maladie chronique NI de restriction d'activité;
2. La « mauvaise santé » pour les individus ayant répondu « mauvaise OU très mauvaise santé » OU avoir une restriction sévère d'activité;

<sup>1</sup> La combinaison de ces dimensions ne tient pas compte d'une part des éventuelles non réponses ponctuelles à l'une ou l'autre de ces dimensions. D'autre part cette combinaison à l'avantage de relativiser les bons états de santé générale déclarés si la personne a répondu souffrir de maladie chronique et/ou de certaines limitations. De ce fait, la proportion dominante des trois quart qui est présente dans les trois dimensions ne peut être aussi élevée avec le nouvel indicateur.

<sup>2</sup> Chi-deux = 25 025 significatif à 1 pour mille. L'existence d'un lien statistique entre santé générique et âge est donc établie.

3. La santé « moyenne », reflétant des problèmes de santé mineurs et sans restrictions sévères. Ce niveau comprend toutes les autres combinaisons de réponses non reprises dans les deux premiers niveaux (voir annexe pour plus de détails).

**Tableau 125: Indicateur générique de santé (en%) au Luxembourg en 2004**

Bonne santé	64.5
Santé moyenne	26.3
Mauvaise santé	9.0
Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N = 298 570)

**Tableau 126: Indicateur générique Homme-Femme de santé (en%) au Luxembourg en 2004**

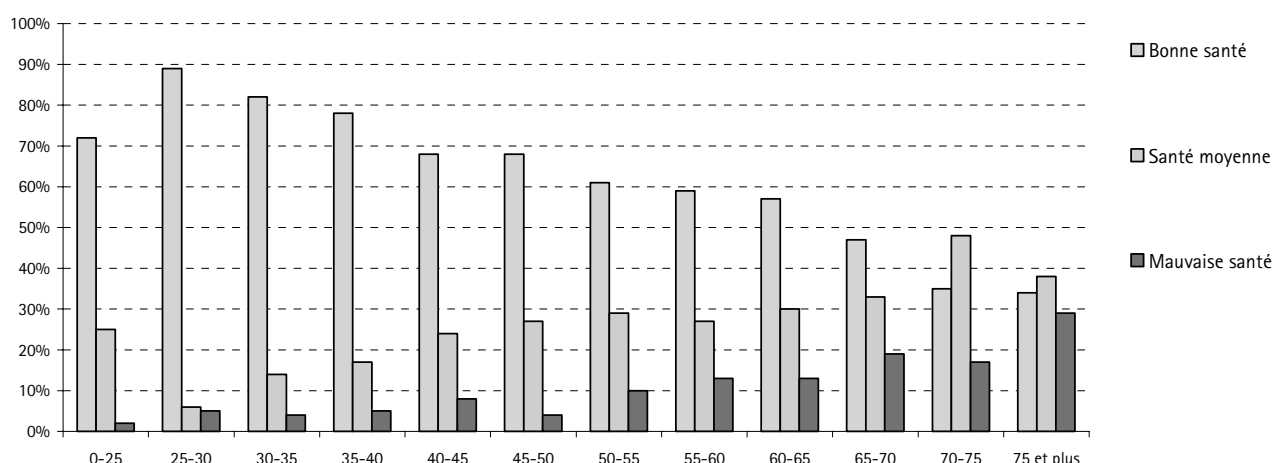
Hommes	Bonne santé	65.1
	Santé moyenne	25.5
	Mauvaise santé	9.4
	Total	100
Femmes	Bonne santé	64.1
	Santé moyenne	27.3
	Mauvaise santé	8.6
	Total	100

Source : STATEC, Enquête EU-SILC (N hommes = 149 864 ; N femmes = 148 865)

Un autre critère, celui de l'âge, permet de comprendre le classement des niveaux de santé générique. Les variables sont statistiquement liées<sup>2</sup> on en détermine donc une corrélation significative et assez forte entre le niveau de santé générique et les classes d'âges (32%). Cela signifie que plus l'âge augmente et plus l'état de santé générique se dégrade. Le graphique 47 donne la répartition par classes d'âges de l'état de santé générique.

La bonne santé générique commence à décroître dès l'âge de 30 ans et ce jusqu'à la classe des 75 ans et plus. On observe une augmentation significative des états de santé génériques moyen et mauvais dès l'âge de la retraite.

**Graphique 47: Répartition de l'Indicateur générique de santé par classes d'âges au Luxembourg en 2004 (en%)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Muni de ce nouvel indicateur, nous allons à présent voir si sa répartition sur les types de professions permet de faire ressortir des faits saillants.

Un premier résultat est celui d'une bonne santé majoritairement observée quelque soit les types de professions. Toutefois, la catégorie des professions

manuelles montre un pourcentage plus élevé de santé mauvaise et moyenne que les autres professions.

Existe-t-il un lien entre ces résultats et le statut de pauvreté? Le tableau 128 donne la répartition selon le statut pauvre/non pauvre de l'état de santé générique sur les types de professions.

**Tableau 127: Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types de professions (en%) au Luxembourg en 2004 (N = 170 456)**

	Cadres supérieurs, Dirigeants d'entreprises, professions intellectuelles	Professions intermédiaires, techniciens	Employés administratifs	Travailleurs manuels	Total
Bonne santé	69%	74%	66%	56%	65%
Santé moyenne	24%	21%	27%	30%	26%
Mauvaise santé	7%	5%	7%	14%	9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; Chi-deux = 6 582 significatif à 1 pour mille

**Tableau 128: Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types de professions selon le statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (en%)**

		Cadres supérieurs, Dirigeants d'entreprises, professions intellectuelles	Professions intermédiaires, techniciens	Employés administratifs	Travailleurs manuels	Total
Non pauvres	Bonne santé	69%	74%	65%	55%	65%
	Santé moyenne	24%	21%	28%	32%	27%
	Mauvaise santé	7%	5%	7%	13%	8%
		100%	100%	100%	100%	100%
Pauvres	Bonne santé	65%	66%	73%	58%	64%
	Santé moyenne	19%	30%	21%	22%	22%
	Mauvaise santé	16%	4%	7%	19%	14%
		100%	100%	100%	100%	100%

Source : STATEC, Enquête EU-SILC

La proportion de travailleurs manuels à risque de pauvreté en mauvaise santé est plus importante que celles des autres types de professions à risque de pauvreté. De même, la proportion des travailleurs manuels également en mauvaise santé mais non exposés au risque de pauvreté est plus importante que dans les autres types de professions. La prise en compte du statut de pauvreté ne permet pas de faire ressortir de véritables tendances dans le classement de l'indicateur générique de santé.

Comment se comporte l'indicateur de l'état de santé générique sur les nationalités? Le tableau 129 en donne la répartition. On peut ainsi y lire que parmi les personnes de nationalité luxembourgeoise demeurant au Grand-Duché, 63% peuvent être considéré en bonne santé. En ce qui concerne les résidents belge, 69% d'entre-eux, peuvent être considéré en bonne santé. Un pourcentage un peu plus élevé de bonne santé (77%) peut être observé pour les résidents français.

**Tableau 129: Répartition de l'Indicateur générique de santé sur nationalités au Luxembourg en 2004 (en%)**

	BE	DE	FR	IT	LU	PT
Bonne santé	69%	67%	77%	56%	<b>63%</b>	66%
Santé moyenne	25%	21%	18%	35%	<b>27%</b>	25%
Mauvaise santé	6%	11%	5%	8%	<b>10%</b>	9%

Source : STATEC, Enquête EU-SILC

On pourrait remarquer en terme de bonne santé un pourcentage plus élevé pour les résidents de nationalité « nordiques » comparé à celui des autres résidents. En ce qui concerne les résidents de nationalité luxembourgeoise, ces derniers montrent un pourcentage plus élevé de mauvaise santé que les autres nationalités. Le classement luxembourgeois se rapproche de celui portugais. Plus précisément le pourcentage plus élevé de bonne santé générique des portugais par rapport aux luxembourgeois peut s'expliquer par la structure d'âges de la population. La population portugaise est en effet plus jeune que la population luxembourgeoise.

**Tableau 130: Répartition de l'Indicateur générique de santé sur nationalités selon le statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (en%)**

Indicateur de santé générique		BE	DE	FR	IT	LU	PT
Non pauvres	Bonne santé	68%	70%	77%	57%	64%	67%
	Santé moyenne	27%	22%	18%	35%	27%	25%
	Mauvaise santé	5%	7%	5%	8%	9%	8%
	Total	100%	100%	100%	100%	100%	
Pauvres	Bonne santé	84%	40%	83%	52%	52%	65%
	Santé moyenne	3%	14%	15%	35%	25%	23%
	Mauvaise santé	13%	46%	2%	14%	22%	12%
	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : STATEC, Enquête EU-SILC

La prise en compte du statut de pauvreté dans l'indicateur de santé générique permet de faire apparaître des résultats intéressants selon les nationalités. En effet, on peut observer que les résidents allemands à risque de pauvreté se considèrent en proportion en plus mauvaise santé que les autres nationalités. Si l'on excepte les résidents de nationalité allemande, l'ensemble des autres nationalités à risque de pauvreté se trouvent davantage en bonne santé. Le classement de bonne à mauvaise santé est toujours décroissant pour cet ensemble de nationalités repris dans le tableau 130.

Un autre facteur peut expliquer l'indicateur de santé générique: il s'agit du statut d'activité. Si la majorité des individus quelque soit le type d'activité est en bonne santé, le tableau 131 nous permet de remarquer que le pourcentage de bonne santé le plus élevé concerne la catégorie des individus exerçant une occupation salariée (la catégorie *Travailleurs* avec 73%).

**Tableau 131: Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types d'activités au Luxembourg en 2004 (en%)**

		Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Retraités	Handicapés	Total
Indicateur de santé générique	Bonne santé	73%	66%	58%	47%	19%	65%
	Santé moyenne	22%	26%	29%	35%	42%	26%
	Mauvaise santé	4%	7%	12%	18%	39%	9%
Total (en %)		100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : STATEC, Enquête EU-SILC

A nouveau pour ce type de croisement, la prise en compte du statut de pauvreté révèle des informations. Le classement de l'indicateur de santé générique en ce qui concerne la catégorie des « Travailleurs » reste inchangé avec le statut de pauvreté. Les travailleurs à risque de pauvreté sont plus nombreux à rester en bonne et moyenne santé.

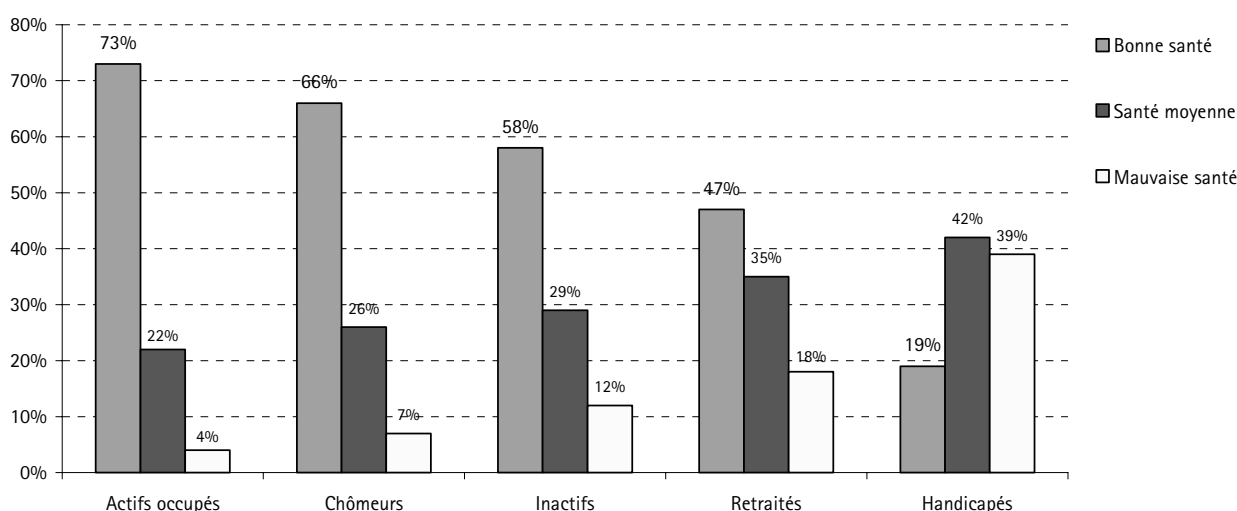
Les retraités à risque de pauvreté montrent également un pourcentage élevé de mauvaise santé générique.

Le graphique 48 ci-dessous donne une image du tableau 132. La bonne santé prédomine pour tous les types d'activités mais surtout pour la catégorie des Travailleurs (i.e. les actifs occupés).

**Tableau 132: Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types d'activités selon le statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (en%)**

		Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Retraités	Handicapés	Total
Non pauvres	Bonne santé	73%	65%	59%	48%	21%	65%
	Santé moyenne	23%	27%	30%	36%	40%	27%
	Mauvaise santé	4%	9%	11%	16%	39%	8%
	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Pauvres	Bonne santé	76%	69%	55%	37%	15%	64%
	Santé moyenne	18%	25%	24%	23%	49%	22%
	Mauvaise santé	6%	6%	21%	40%	36%	14%
	Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : STATEC, Enquête EU-SILC

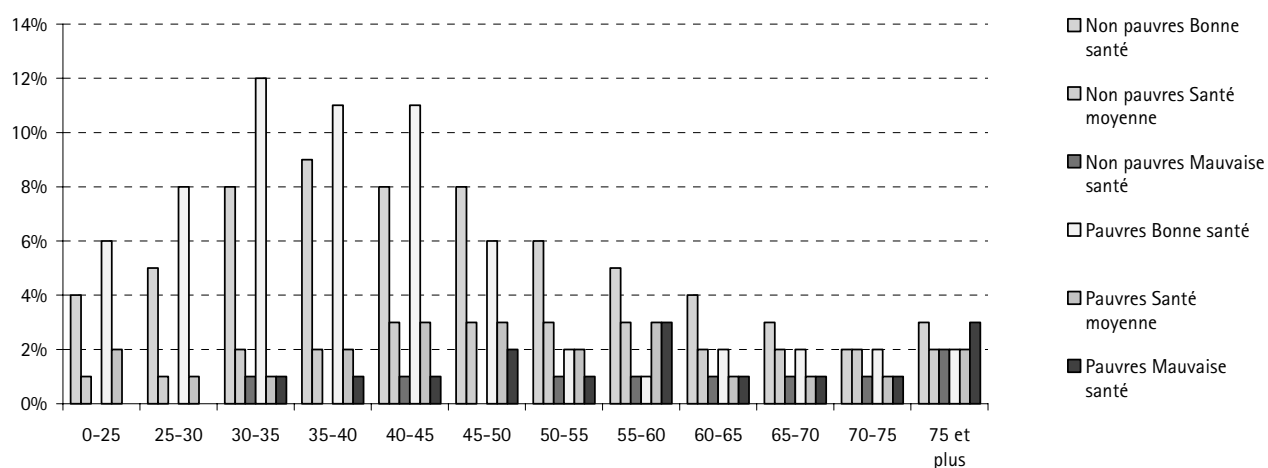
**Graphique 48: Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les types d'activités au Luxembourg en 2004 (en%)**


Source : STATEC, Enquête EU-SILC

Le graphique 49 suivant, montre que les premières proportions de mauvaises santé générique commencent à apparaître à partir de 30 ans. Elles restent les mêmes entre pauvres et non pauvres jusqu'à 45 ans. A partir de cet âge la proportion de mauvaise santé des personnes à risque de pauvreté s'élève légèrement en moyenne. Les personnes qui

risquent de tomber dans la pauvreté sont aussi celles qui ont une santé plus fragile, sans que l'on puisse affirmer le sens de la causalité. La pauvreté fait apparaître des proportions de mauvaise santé sensiblement plus élevées à partir de 45 ans qu'à partir de 30 ans sur la population à risque de pauvreté.

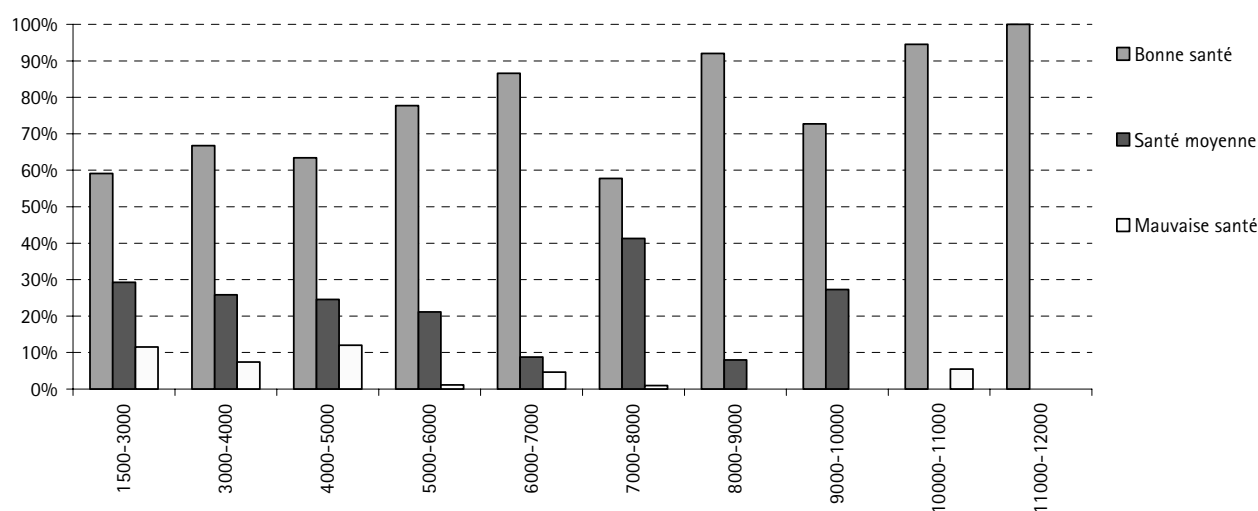
**Graphique 49: Répartition de l'Indicateur générique de santé par classes d'âges et statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (en%)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Il existe par ailleurs une corrélation entre le niveau de vie<sup>1</sup> mensuel et l'état de santé générique. Celle-ci est statistiquement significative mais est assez faible (-10.5%). Cette corrélation signifie qu'avec une baisse du niveau de vie les personnes enquêtées souffrent davantage de problèmes de santé.

**Graphique 50: Répartition de l'Indicateur générique de santé par classes de niveau de vie au Luxembourg en 2004 (en%)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

<sup>1</sup> Il est ici rappelé que le niveau de vie se détermine à partir du revenu disponible équivalent des ménages, c'est-à-dire du revenu disponible compte tenu de la taille du ménage.

Le graphique 50 montre bien avec la décroissance du niveau de vie la diminution en pourcentage du nombre de personnes en bonne santé générique.

Le niveau de vie est par ailleurs également lié à l'âge. Une corrélation négative, significative à 10% mais très faible (1%) a pu être calculée. Cela montre quand même qu'à mesure que l'âge augmente le niveau de vie diminue.

La prise en compte de ces différentes corrélations permet de montrer qu'à mesure que l'âge augmente le niveau de vie diminue et la dégradation de l'état de santé générique s'accélère. Le tableau 133 montre bien ce résultat en donnant la répartition par classes de niveaux de vie et d'âges de l'état de santé générique. On peut y lire en particulier pour les personnes retraitées que le mauvais état de santé générique est lié à un niveau de vie relativement faible. L'âge est un indicateur explicatif important à l'intérieur de classes de revenus pour expliquer le niveau de santé générique.

En général, on constate que la grande majorité des personnes enquêtées se sentent en bonne voire en très bonne santé, ce qui est un des éléments premiers du bien être (3/4 des personnes n'ont pas de maladie chronique ni de restrictions d'activités).

La construction d'un indicateur de santé générique permet de combiner les trois dimensions subjectives et objectives de la santé<sup>1</sup>.

On remarque un double effet profession et statut d'activité (ou occupation) sur le niveau de santé générique. Les types de professions manuelles subissent davantage des problèmes de santé. Ce résultat s'observe également pour les personnes qui risquent de tomber dans la pauvreté.

Il existe un effet niveau de vie, la santé ressentie se dégrade pour les personnes qui ont un niveau de vie plus faible.

**Tableau 133: Répartition de l'Indicateur générique de santé sur les classes de niveaux de vie et d'âges au Luxembourg en 2004 (en%)**

Indicateur de santé générique	Classes d'âges	Niveau de vie											
		0-24	25-29	30-345	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75 et plus
Bonne santé	1500-3000	88%	76%	60%	58%	72%	62%	49%	45%	58%	66%	72%	73%
	3000-4000	12%	15%	32%	34%	20%	25%	39%	33%	26%	20%	27%	20%
	4000-5000	0%	9%	8%	8%	8%	12%	12%	22%	16%	14%	1%	7%
	<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Santé moyenne	1500-3000	100%	73%	35%	66%	72%	69%	64%	55%	65%	66%	87%	68%
	3000-4000	0%	27%	51%	22%	23%	17%	30%	33%	20%	25%	10%	25%
	4000-5000	0%	0%	14%	12%	6%	14%	6%	12%	15%	10%	4%	8%
	<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
Mauvaise santé	1500-3000	96%	93%	98%	30%	59%	88%	90%	71%	59%	62%	78%	71%
	3000-4000	4%	7%	2%	0%	25%	8%	9%	26%	18%	25%	12%	21%
	4000-5000	0%	0%	0%	70%	16%	5%	1%	3%	23%	13%	10%	8%
	<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; Lecture : 96% des moins de 25 ans qui sont en mauvaise santé générique ont un niveau de vie inférieur à 3 000 EUR.

<sup>1</sup> Cf. l'exemple de la personne en fauteuil roulant.

**Tableau 134: Répartition de l'Indicateur générique de santé et statut de pauvreté u Luxembourg en 2004 (en%)**

	Non pauvre	Pauvre
Bonne santé	63%	0.612532779
Santé moyenne	27%	0.223890044
Mauvaise santé	10%	0.163577177
Total	100%	1

Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; Chi-deux = 966 ; très significatif ; corrélation 0,04 significative.

Le tableau 134 montre qu'il existe un lien statistique entre le statut de pauvreté et l'état de santé générique. Le fait d'être à risque de pauvreté entraîne une dégradation du niveau de santé générique. Pour 2005 cette corrélation est renforcée.

**Tableau 134bis : Répartition de l'Indicateur générique de santé et statut de pauvreté au Luxembourg en 2005 (en%)**

	Non pauvre	Pauvre
Bonne santé	69%	58%
Santé moyenne	25%	31%
Mauvaise santé	6%	10%
Total	100%	100%

Source : STATEC, Enquête EU-SILC ; Chi-deux = 1474 ; très significatif ; corrélation 0,062 significative

### Quels facteurs expliquent l'état de santé générique?

On effectue une régression logistique sur l'indicateur de santé générique considéré comme variable dépendante du modèle et codée 1 pour bon état de santé général et 0 sinon. On choisi d'expliquer cette variable en fonction des variables indépendantes que sont l'âge, le revenu, le genre et le statut d'activité (actif/non actif).

### Présentation du modèle:

**Tableau 135: Régression logistique de l'Indicateur générique de santé au Luxembourg en 2004**

Variable	Coefficient	Erreur standard	Odds ratio	Significativité
Age	-0.143	0.003	0.867	0
Niveau de vie	0.164	0.005	1.178	0
Genre	-0.029	0.012	0.971	0.016
Actif occupé ou non	0.567	0.017	1.763	0
Constante	0.964	0.035	2.622	0

Source : STATEC, Enquête EU-SILC

Ce modèle permet de dire que les chances d'être en bonne santé générique augmentent de 18% avec le niveau de vie et de 76% si l'on est actif occupé. Avec l'âge les chances d'être en bonne santé générique diminuent. L'effet du genre est assez marginal, il montre que les chances d'être en bonne santé générique diminuent de près de 3% lorsque l'on est une femme par rapport à l'homme. Enfin, Les personnes non soumises au risque de pauvreté ont plus de chance (25%) d'être en bonne santé générique que les personnes exposées au risque de pauvreté.

Ce même modèle appliqué aux données de 2005 montre que l'âge joue un effet négatif sur la santé générique plus grand qu'en 2004. Il en va de même pour le genre. Autrement dit, plus l'âge augmente et plus petites sont les chances d'être en bonne santé générique. En revanche, le niveau de vie joue quant à lui un effet positif plus important en 2005 qu'en 2004 sur la bonne santé générique. Autrement dit, plus le niveau de vie augmente et plus les chances d'être en bonne santé générique augmentent elles aussi. La situation du marché du travail avec la prise en compte du statut d'activité exerce en 2005 un effet positif identique à celui de 2004. Le fait d'être actif occupé augmente les chances de se trouver en bonne santé générique.

## 6. Logement

Pour tout Etat, le droit au logement est l'un des vecteurs de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions et offrir à tous les conditions de se loger décemment devrait être un objectif primaire de la politique d'inclusion sociale d'un pays. La présente partie tente donc d'analyser la situation du logement au Luxembourg à partir de deux sources statistiques: l'EU-SILC qui, dans ce rapport, est l'enquête de référence pour l'étude des conditions de vie des ménages et le dernier recensement de la population qui a eu lieu en 2001. Bien que les informations contenues dans ce dernier se rapportent à la situation d'il y a cinq ans, elles permettent toujours de dégager un certain nombre de pesanteurs structurelles marquant la situation du logement au Luxembourg. La richesse des données recueillies qui ne sont pas affectées par l'imprécision inhérente aux sondages plaide également pour leur utilisation.

Avant d'analyser plus en détail les modalités d'occupation des logements qui varient en fonction du statut socio-économique ainsi que leur caractéristiques et leur coût, on présentera quelques éléments succincts sur la population logée dans des conditions généralement plus précaires. On parle de souvent de 'mal logés'.

Une première approche est de considérer les personnes n'habitant pas des logements dits classiques. Par 'logement classique', on entend des logements situés dans des immeubles qui peuvent être des maisons individuelles ou des immeubles à appartements. Seraient donc concernées des personnes vivant dans des hôtels ou des pensions de famille, des roulottes ou encore des baraques. Tomberaient également dans la catégorie des 'mal logés' ceux habitant certains types de foyers. Il est clair que tous les concernés ne souffrent pas forcément de conditions de logement peu enviables, mais c'est sûrement le cas pour nombre d'entre eux. Parmi les personnes sous rubrique, il faudrait encore compter les sans-abri.

Si le recensement permet d'évaluer le nombre d'individus ne vivant pas dans des logements classiques, les estimations relatives aux sans-abri sont, par la force des choses, peu précises. Pour le

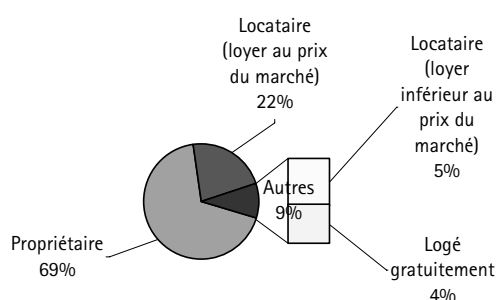
Luxembourg, le chiffre de 200 avait été avancé dans un récent rapport sur le développement durable.

En février 2001, 2241 personnes avaient été recensées dans des hôtels ou pensions de famille, une bonne partie d'entre elles ayant, d'ailleurs, été des demandeurs d'asile. Quelque 90 recensés habitaient des roulottes et près de 750 avaient indiqué vivre dans des foyers pour adultes.

### 6.1 Répartition par statut d'occupation au Luxembourg

La location ne représente que 30% des logements habités au Luxembourg d'après une étude récente du Ceps<sup>1</sup>. Ce pourcentage est très proche de celui relevé au dernier recensement de 2001 (un peu plus de 31%). Dans l'enquête EU-SILC de 2004, on arrive à un chiffre de 27%. A noter qu'à côté des ménages propriétaires ou locataires, on trouve encore ceux qui, pour diverses raisons, sont logés gratuitement représentant entre 3 et 5% du total. Même si le parc des logements loués est, comme le souligne l'étude, en constante diminution depuis 30 ans, on verra plus bas que c'est ce mode de logement qui concentre le taux de risque de pauvreté le plus important.

**Graphique 51: Répartition des ménages en fonction du statut d'occupation de leur logement au Luxembourg en 2004 (N = 176 591)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

<sup>1</sup> Offres et prix de locations des logements en 2003-2004. De Lanchy, G. Publications of GEODE 2005. La Note de l'Observatoire de l'Habitat n°04.

## 6.2 Caractéristiques des occupants

Une ventilation des ménages par statut d'occupation et situation par rapport à la vie économique montre qu'un peu plus de 80% des ménages dont la personne de référence est retraitée étaient propriétaires de leur logement. Cette proportion tombait à 65% chez celles exerçant une profession et à moins de 30% chez celles qui sont au chômage.

En se limitant aux personnes ayant un emploi, on remarque qu'avec seulement quelque 58%, c'est chez

les ouvriers que la part des propriétaires avait été la plus faible. A première vue, il peut paraître surprenant que les ménages de cadres supérieurs ou de professions intellectuelles n'auraient été qu'un peu plus de 60% à l'être, chiffre nettement inférieur à ceux enregistrés pour les professions intermédiaires et les techniciens ou les différents autres types de 'cols blancs'. L'explication est que le statut de propriétaire est fortement corrélé avec la durée de résidence au Grand-Duché comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 136: Statut d'occupation du logement selon la catégorie socio-économique de la personne de référence du ménage (en%)**

Catégorie socio-économique	Statut d'occupation du logement			
	Propriétaire	Locataire	Autre	Total
Exploitants agricoles	93.2	2.9	3.8	100.0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	71.3	24.5	4.2	100.0
Cadres, professions intellectuelles	61.4	34.9	3.6	100.0
Professions intermédiaires	71.5	25.5	3.0	100.0
Employés	73.6	23.4	3.0	100.0
Ouvriers	57.9	38.8	3.4	100.0
Total	65.3	31.3	3.4	100.0

Source : STATEC, RP 2001

**Tableau 137: Statut d'occupation du logement selon la situation par rapport à la vie économique de la personne de référence du ménage (en%)**

Participation à la vie économique	Statut d'occupation du logement			
	Propriétaire	Locataire	Autre	Total
A un emploi	65.2	31.4	3.4	100.0
Chômeur	28.9	63.5	7.6	100.0
Occupé propre ménage	76.4	18.8	4.8	100.0
Elève, Etudiant	28.7	54.3	17.0	100.0
Retraité	81.3	15.2	3.5	100.0
Autre statut économique	43.7	39.9	16.4	100.0
Total	69.5	26.8	3.7	100.0

Source : STATEC, RP 2001

**Tableau 138: Statut d'occupation du logement selon la durée de résidence de la personne de référence du ménage (en%)**

Durée de résidence	Statut d'occupation du logement			
	Propriétaire	Locataire	Autre	Total
Né au Luxembourg	80.3	15.8	3.9	100.0
Arrivé avant 1975	72.5	24.6	2.9	100.0
Arrivé entre 1975 et 1984	64.7	32.9	2.4	100.0
Arrivé entre 1985 et 1994	48.1	49.2	2.7	100.0
Arrivé après 1994	15.7	78.5	5.8	100.0
Total	69.9	26.6	3.8	100.0

Source : STATEC, RP 2001

Alors qu'environ 80% des personnes de référence nées au Luxembourg avaient été propriétaires, ce pourcentage chute à quelque 15% chez ceux arrivés après 1994. Or selon les chiffres du recensement un quart des cadres supérieurs n'étaient venus que dans la deuxième moitié des années 1990 et seulement la moitié d'entre eux étaient nés au pays.

Ces différentes interrelations peuvent encore être mises en lumière par la régression logistique suivante où la variable dépendante est le fait d'être propriétaire ou non de son logement, intègre à côté de la nationalité, le statut socio-économique, la période d'arrivée ainsi que l'âge. En prenant les travailleurs manuels comme catégorie de référence, il est aisé de voir que les chances de devenir propriétaire étaient considérablement plus importantes pour les autres catégories socio-économiques. Par rapport aux autochtones, les plus défavorisés seraient, toutes choses égales par ailleurs, les Français et les Portugais. Sans surprise, on constate que la probabilité en question s'accroissait avec la durée de séjour.

**Tableau 139: Régression logistique**

Rapport des chances donnant la probabilité d'être propriétaire de son	
AGE	1.228 **
AGE2	0.998 **
Statut socio-économique de la personne de référence dans le ménage	
Employés administratifs	1.475
Professions intermédiaires (techniciens)	1.747
Dirigeants d'entreprise, cadres supérieurs	1.76
Nationalité	
Belges	0.681 **
Français	0.374 **
Allemands	0.57 **
Italiens	0.711 **
Portugais	0.378 **
Autre UE15	0.409 **
Autre	0.542 **
Période d'arrivée	
avant 1975	1.086
1975- 1984	0.958
1985-1994	0.472 **
après 1994	0.083 **
Constant	0.036
Pseudo R2 de Nagelkerke	0.255

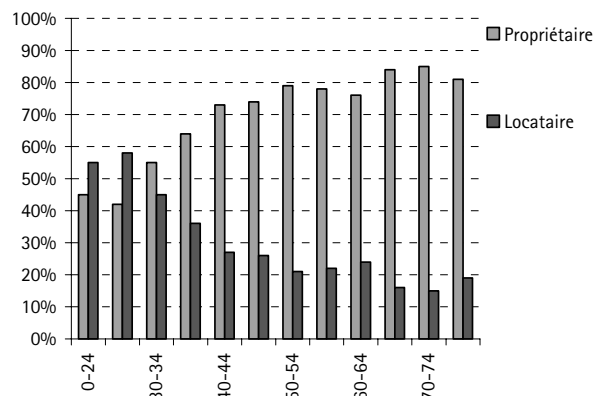
Catégorie de référence  
 Statut socio-économique : Ouvrier de production  
 Nationalité : Autochtone  
 Période d'arrivée : né au Luxembourg

Coefficients de régression  
 \*\* coefficients significatifs à  $p < 0.001$   
 \* coefficients significatifs à  $p < 0.05$

Source : STATEC, RP 2001

Que la probabilité d'être propriétaire de son logement s'accroît avec l'âge est confirmé par le tableau croisé suivant tiré de l'EU-SILC. Si avant 30 ans, les ménages locataires prédominent, leur part relative tombe à moins de 20% à partir de 65 ans.

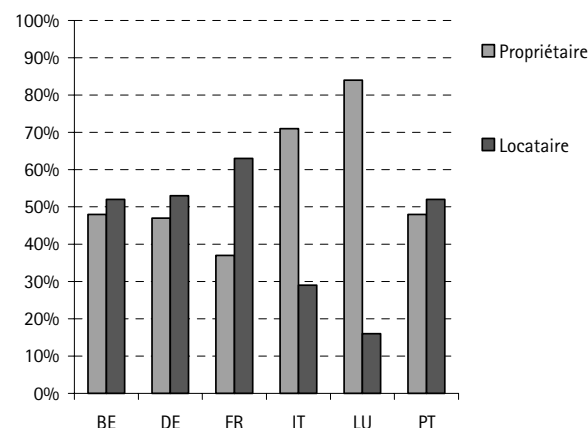
**Graphique 52: Répartition des par classes d'âges et mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 457)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Une ventilation selon les principales nationalités présentes au Luxembourg, laisse apparaître de fortes différences. Alors plus de 80% des ménages de nationaux sont propriétaires de leur logement, cette proportion devient inférieure à 50% chez les étrangers à l'exception notable des Italiens. Ceci n'a rien d'étonnant lorsqu'on sait que le fait d'être né au Luxembourg ou d'y avoir séjourné longtemps augmente considérablement les chances d'être propriétaire. On n'a qu'à se référer au tableau croisé et à la régression logistique qui précèdent. Le score élevé observé pour les ressortissants Italiens montre que leur immigration est bien une immigration ancienne.

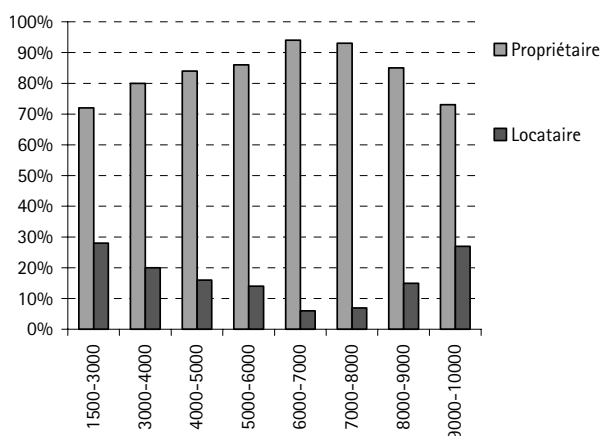
**Graphique 53: Répartition des par nationalités et modes d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 456)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

A première vue, les indications fournies par le graphique donnant la répartition par statut d'occupation selon le revenu disponible peuvent surprendre. Si l'on pouvait s'attendre à ce que la part des locataires dans une tranche de revenu décroît au fur et à mesure que le revenu augmente, leur remontée dans les tranches supérieures mérite quelques explications. Il est fort probable que l'on y retrouve nombre de cadres supérieurs étrangers arrivés récemment qui n'envisagent de toute façon pas de rester très longtemps et qui ont donc peu de raisons d'acquiescer un logement.

**Graphique 54: Répartition des ménages selon le niveau de vie et le mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 149 400)**

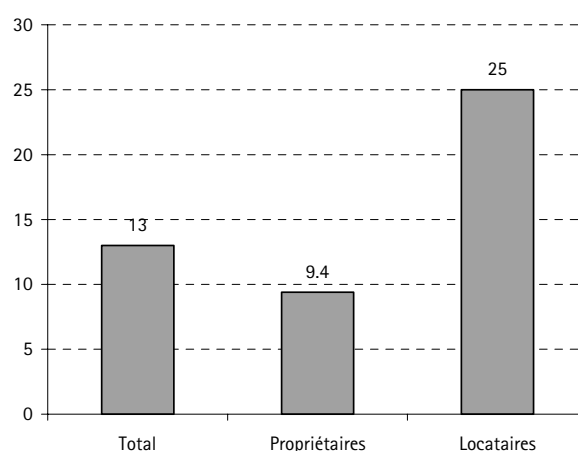


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

### 6.3 Taux de pauvreté et statut d'occupation

Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg est de 25% pour les locataires et de 9.4% pour les propriétaires en 2005. L'enquête EU-SILC ne prévoit pas de collecter des données sur les loyers et les charges financières, ce qui aurait permis de calculer un revenu disponible après paiement du coût du logement.

**Graphique 55: Taux de pauvreté et mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (version 2 des données 2004) (N = 170 457) au seuil de pauvreté de 60%**

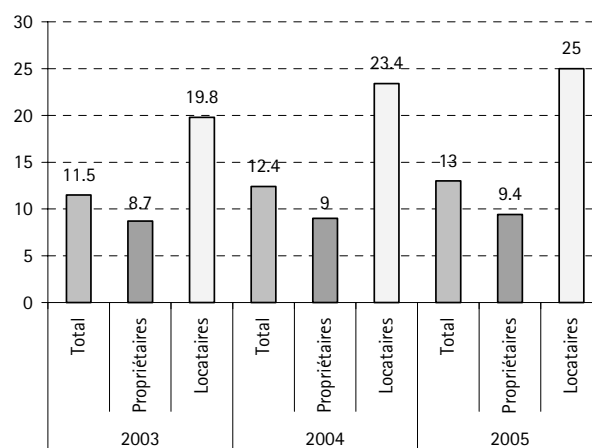


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Quelle a été l'évolution du taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement entre 2003 et 2005?

Le graphique 56 présente l'évolution sur les deux années disponibles de l'enquête EU-SILC (2003 à 2005) du taux de risque de pauvreté selon le mode d'occupation du logement. On peut observer que l'évolution du taux de pauvreté ne s'est pas beaucoup modifiée pour la catégorie « Total » entre les deux années

**Graphique 56: Évolution du taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement au Luxembourg entre 2003 et 2005 (seuil égal à 60% du revenu disponible équivalent adulte médian)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

## 6.4 Les conditions de logement

### 6.4.1 Peuplement des logements

L'espace moyen à la disposition des occupants d'un logement est un indicateur de la qualité des conditions d'habitation. L'indicateur en question peut rapporter la surface ou le nombre de pièces à la taille du ménage. C'est la surface moyenne par personne qui a été retenue. En procédant, de nouveau, à une ventilation selon la situation par rapport à la vie économique et la catégorie socio-économique des personnes exerçant une profession, des inégalités non négligeables apparaissent. Ainsi dans les ménages de chômeurs la surface par individu n'était que de 42 m<sup>2</sup>, contre 69 m<sup>2</sup> pour les ménages de retraités ou 54 m<sup>2</sup> chez les ménages d'actifs occupés. Chez ces derniers, on remarquera que dans un ménage de cadre supérieur, chaque membre avait disposé, en moyenne, de 64 m<sup>2</sup>, cet indicateur n'ayant atteint que 41 m<sup>2</sup> dans le ménage d'ouvriers. On peut également voir que pour un ménage propriétaire, cette surface moyenne s'était élevée à 66 m<sup>2</sup>, soit 20 m<sup>2</sup> de plus que pour les ménages locataires.

**Tableau 140: Surface moyenne en m<sup>2</sup> par occupant du logement selon la situation ou le statut de la personne de référence du ménage**

Participation à la vie économique	Surface moyenne
A un emploi	54.2
Chômeur	42.3
Occupé propre ménage	89.0
Elève, Etudiant	54.0
Retraité	68.8
Autre statut économique	58.8
Catégorie socio-économique	Surface moyenne
Exploitants agricoles	60.8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	66.7
Cadres, professions intellectuelles	64.4
Professions intermédiaires	61.1
Employés	58.3
Ouvriers	40.8
Statut d'occupation du logement	Surface moyenne
Propriétaire	66.0
Locataire	46.5
Autre	63.8

Source : STATEC, RP 2001

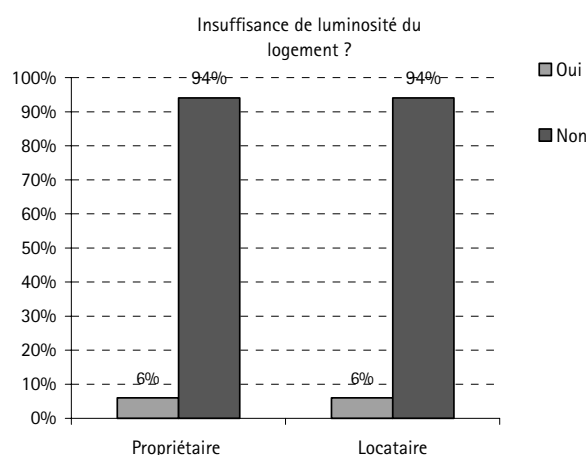
### 6.4.2 Environnement: luminosité, bruit

Le bruit ou le manque de lumière sont parmi les éléments déterminants du confort d'un logement permettant de mieux comprendre le statut socio-économique des ménages qui les occupent.

Dans l'enquête EU-SILC, les conditions de logement sont recueillies auprès des ménages et n'ont donc pas fait l'objet de mesures précises. Les ménages doivent indiquer s'ils souffrent d'une ou plusieurs de ces nuisances.

Le graphique 57 permet de répondre à cette première question. Il donne la répartition du pourcentage de ménages qui déclarent ou non souffrir d'un problème de logement trop sombre selon le mode d'occupation du logement.

**Graphique 57: Répartition des ménages souffrant d'un manque de lumière selon le mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 799)**

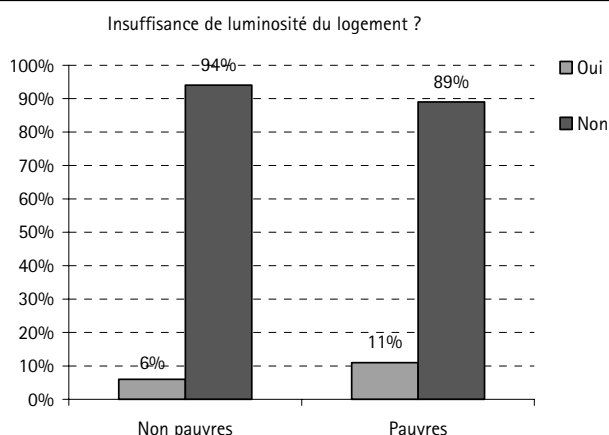


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

On n'observe pas de tendance particulière propre à chaque mode d'occupation. Les ménages locataires déclarant souffrir d'un manque de lumière sont en proportion aussi nombreux que les ménages propriétaires. Le manque de luminosité n'est pas l'apanage d'un mode d'occupation du logement particulier.

Une ventilation par grand groupe de professions semble montrer que les ménages de travailleurs manuels sont légèrement défavorisés, 8% d'entre eux ayant déclaré avoir des problèmes en matière de luminosité (5% pour l'ensemble des ménages). Si l'on considère le niveau de vie des ménages, aucune tendance prononcée n'apparaît.

**Graphique 58: Répartition des ménages souffrant d'un manque de lumière selon le statut de pauvreté au Luxembourg en 2004 (N = 169 788)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

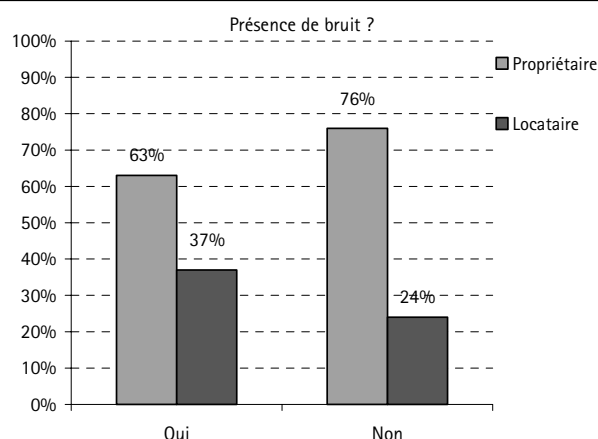
Les ménages à risque de pauvreté sont en proportion deux fois plus nombreux à souffrir d'un manque de luminosité que les ménages non exposés au risque de pauvreté. (graphique 58).

Le second facteur retenu pour expliquer les conditions de logement est celui du bruit. Le règlement communautaire de l'enquête EU-SILC ne prévoit aucune norme de bruit pour cette question. Il s'agit de recueillir le sentiment des ménages concernant le bruit vis-à-vis de leur logement et de leur voisinage.

Cette enquête couvrant l'intégralité des 25 pays européens ne permet pas d'exiger un niveau de précision scientifique de mesure du bruit. En revanche, au plan national luxembourgeois, le mémorial A-n°157 du 5 septembre 2006 relatif à la lutte contre le bruit donne à l'Administration des outils méthodologiques et scientifiques précis de mesure du bruit.

Les propriétaires aussi bien que les locataires expriment majoritairement une souffrance à l'égard du bruit (graphique 59).

**Graphique 59: Répartition des ménages souffrant du bruit selon le mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 341)**

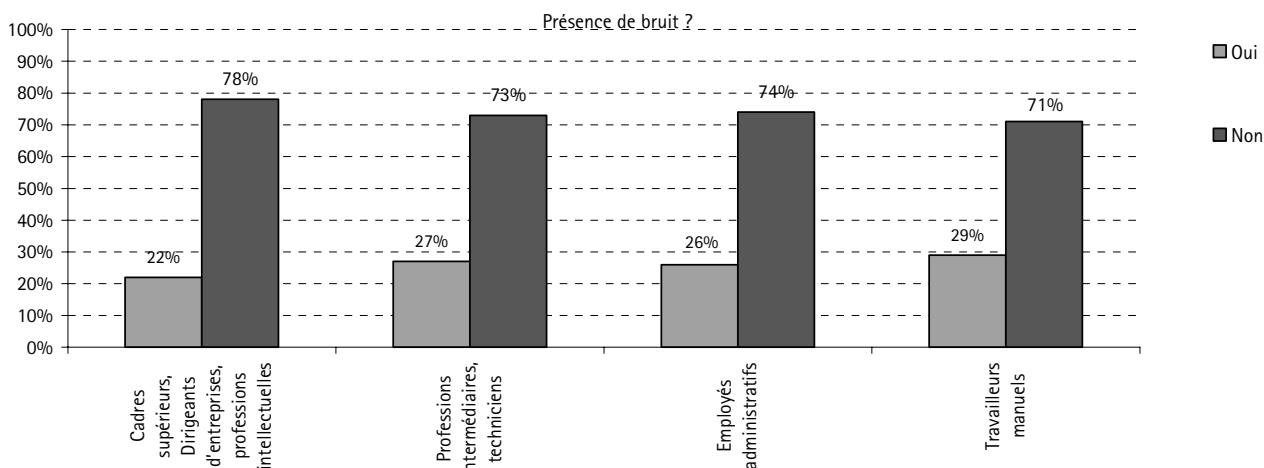


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

De même que pour la lumière on retrouve le résultat que les Travailleurs manuels sont parmi tous les types de professions ayant déclaré souffrir du bruit, les plus nombreux.

D'autre part, 19% des ménages souffrent en 2005 d'un problème d'environnement lié à leur logement (bruit, pollution). 16% des ménages souffrent également de problèmes de violence liés à leur logement (vandalisme, vols). Ces chiffres reposent sur l'expression d'un vécu perçu par les ménages et ne fait pas l'objet de mesures scientifiques de contrôle.

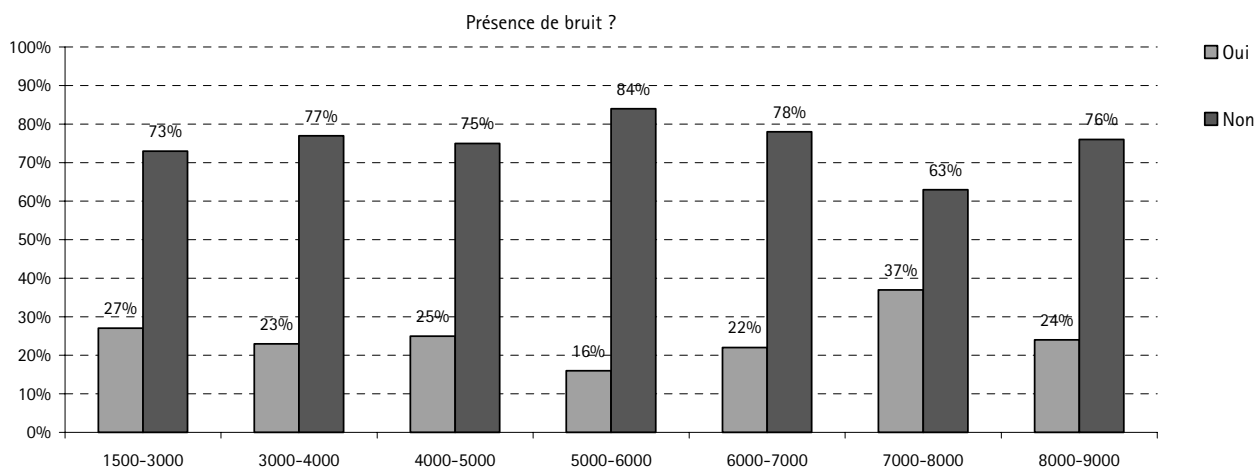
**Graphique 60: Répartition des ménages souffrant du bruit selon le mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 170 342)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

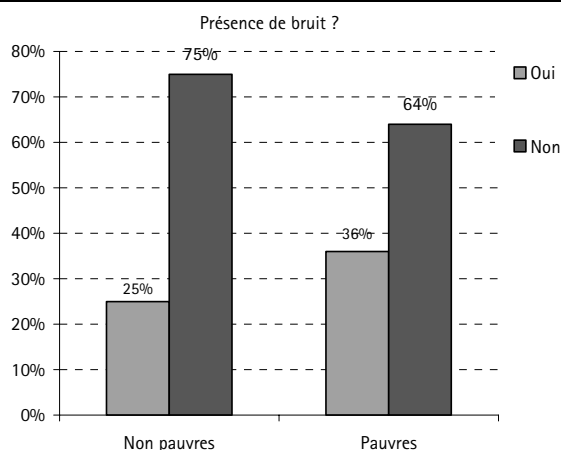
Les autres types de professions ne montrent pas de tendance particulière. En revanche, la proportion de ménages souffrant du bruit diminue avec l'augmentation du niveau de vie.

**Graphique 61: Répartition des ménages souffrant du bruit selon le niveau de vie au Luxembourg en 2004 (N = 149 341)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

**Graphique 62: Répartition des ménages souffrant du bruit selon le niveau de vie au Luxembourg en 2004 (N = 170 341)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Souffrir du bruit n'est pas l'apanage des ménages à risque de pauvreté (graphique 62).

En 2004, seuls 0,6% des ménages résidant au Luxembourg cumulent les inconforts liés au logement : manque de lumière, présence de bruit, problèmes environnementaux et problèmes de violence (1% en 2005). Cela concerne un peu plus de 1 200 ménages sur 176 591 (1 800 ménages sur 177 910 en 2005).

En 2004, sur ces 0,6% des ménages souffrant de toutes ces nuisances, 37% sont à risque de pauvreté (concerne 450 ménages). Ce chiffre descend à 24% en 2005 (concerne 430 ménages).

## 6.5 Le coût du logement

### 6.51 Le coût perçu (EU-SILC)

Le coût du logement est constitué de l'ensemble des coûts mensuels liés au droit des ménages d'occuper leur logement (eau, gaz, électricité, chauffage).

L'enquête EU-SILC prévoit quelques questions portant sur les charges financières liées au logement telles qu'elles sont perçues par les ménages. Le questionnaire énumère les charges suivantes: paiement des intérêts des prêts immobiliers, assurances et impôts pour les propriétaires; loyers, charges et frais de réparation pour les locataires.

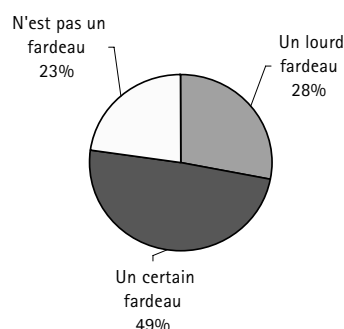
On peut lire sur le graphique 63 qu'au niveau de la population, approximativement 77% des ménages accusent dans leurs budgets des coûts financiers certains à lourds liés au logement. Seuls 23% des

ménages n'accusent dans leurs budgets aucune difficulté financière en ce qui concerne la couverture des frais financiers liés à leur logement.

On peut aussi lire sur ce graphique que les coûts liés au logement représentent un lourd fardeau pour un peu plus du quart des ménages.

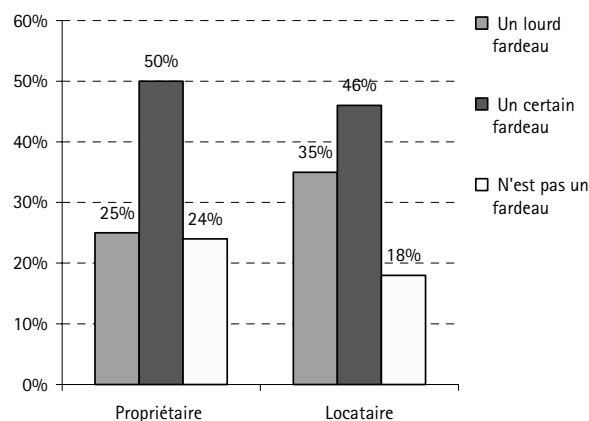
Il peut s'avérer intéressant d'explorer à présent les facteurs pouvant expliquer la capacité des ménages à faire face aux dépenses liées à leur logement. En particulier, le fardeau financier peut-il s'expliquer par la taille du ménage, la taille du logement, l'âge ou le revenu?

**Graphique 63: Répartition des ménages selon la perception des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 176 591)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

**Graphique 64: Répartition des ménages selon la sévérité des coûts financiers liés au logement par mode d'occupation du logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 322)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

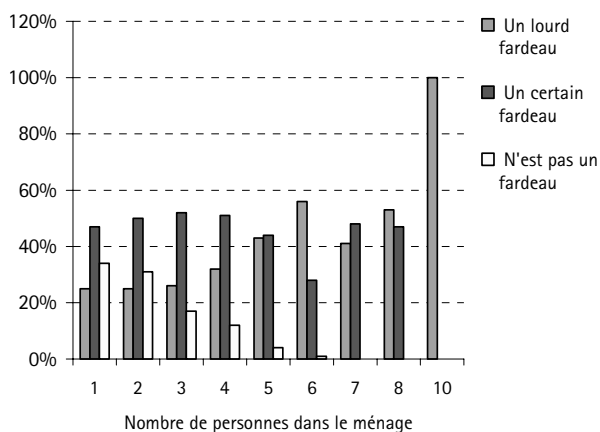
Le quart des ménages propriétaires déclarent que les coûts du logement sont un lourd fardeau pour eux. Ils sont un peu plus d'un tiers de locataires. Le pourcentage total de ménages éprouvant un certain fardeau et un lourd fardeau de coûts financiers liées à leur logement est majoritaire quelque soit le mode d'occupation du logement.

Les coûts financiers liés au logement diminuent avec la taille du ménage. Il est raisonnable de penser que les coûts restent les mêmes mais que le nombre de personnes actives occupées augmente aussi dans le ménage, ce qui permet de supporter davantage ces coûts.

Les coûts financiers liés au logement sont en revanche différemment supportés entre les types de professions. Le pourcentage de ménage accusant un lourd fardeau de frais de logement augmente de gauche à droite selon les types de professions (graphique 66).

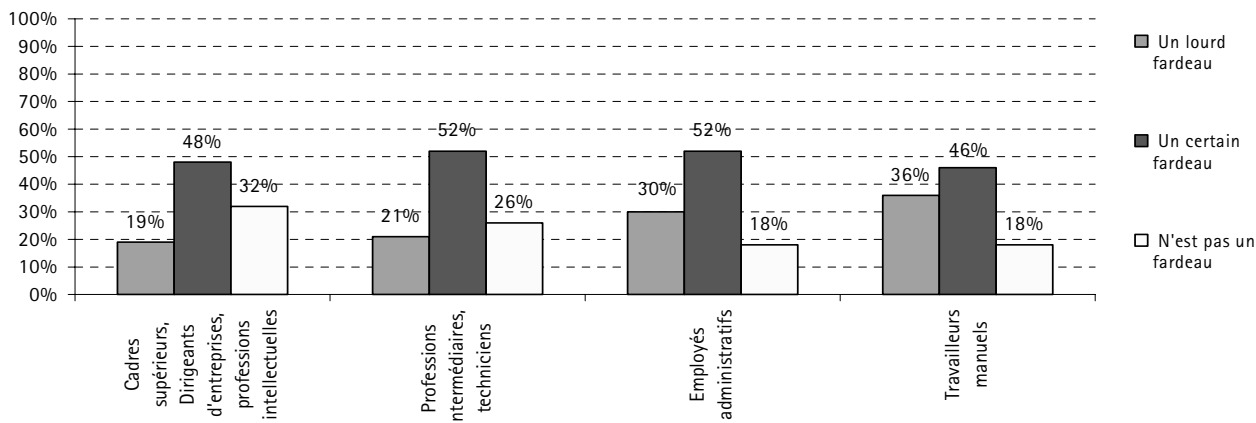
Le pourcentage correspondant à « un certain fardeau » reste constant et élevé entre les professions. Au total les coûts liés au logement sont une préoccupation majeure des ménages pour tous les types de professions.

**Graphique 65: Répartition des ménages selon leur taille et la sévérité des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 323)**



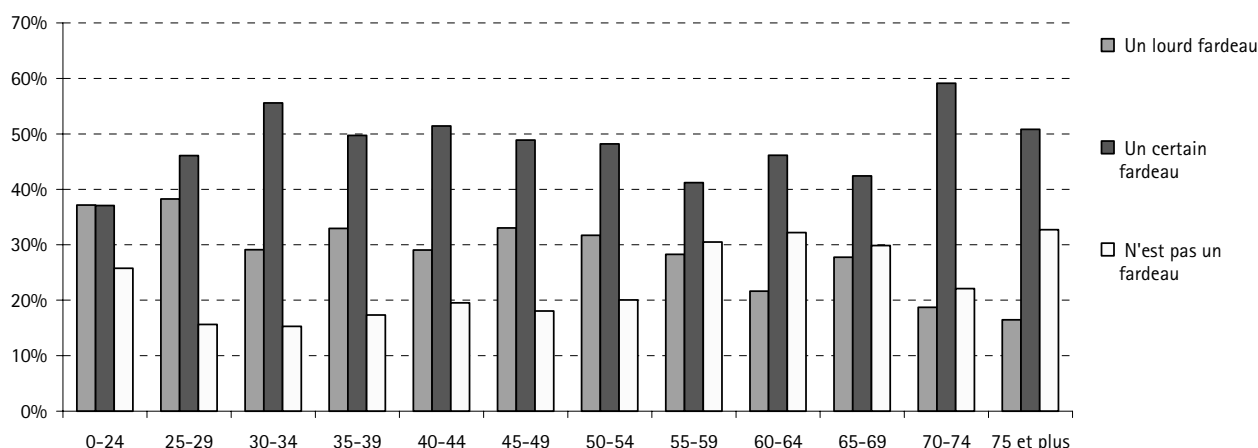
Source: STATEC, Enquête EU-SILC

**Graphique 66: Répartition des ménages selon le type de profession et la sévérité des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 322)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

**Graphique 67: Répartition des ménages par âge de la personne de référence et sévérité des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 169 321)**

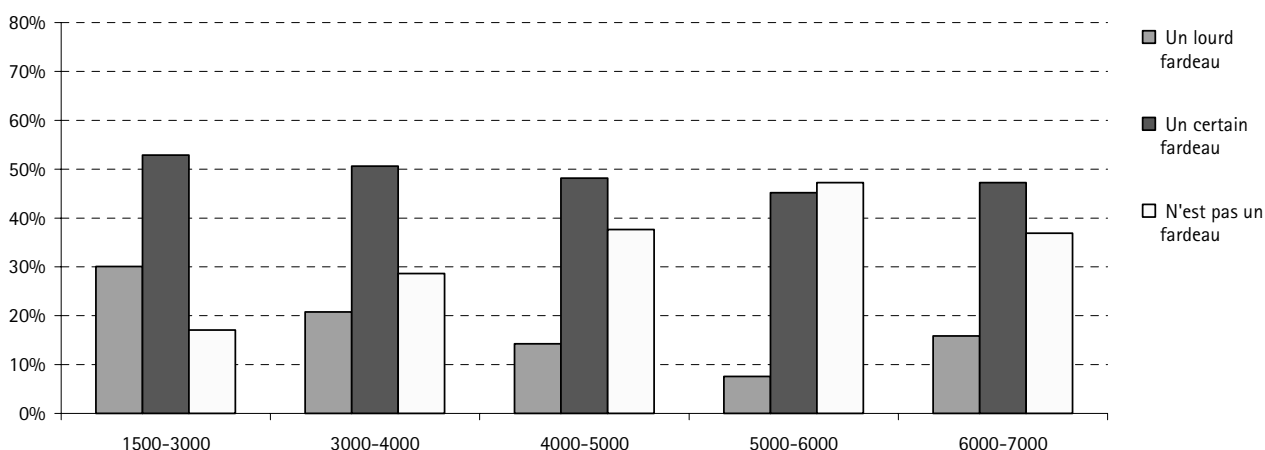


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Le lien statistique existant entre l'âge et le coût du logement est significatif. De plus, la corrélation bien que faible est de 0,14. Elle indique que plus l'âge

augmente, plus les coûts liés au logement diminuent dans le budget des ménages (graphique 68).

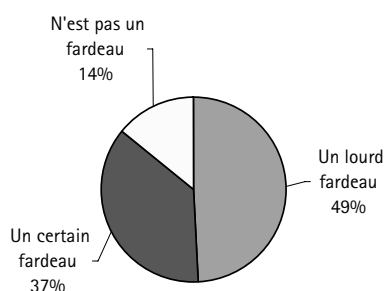
**Graphique 68: Répartition des ménages selon le niveau de vie et la perception des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 148 382)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Bien évidemment on peut se douter que la prise en compte du statut de pauvreté alourdissent les chiffres précédents. Avec le graphique 69, on observe que la prise en compte du statut de pauvreté donne un poids plus important au coût du logement.

**Graphique 69: Répartition des ménages à risque de pauvreté et sévérité des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N = 22 132)**

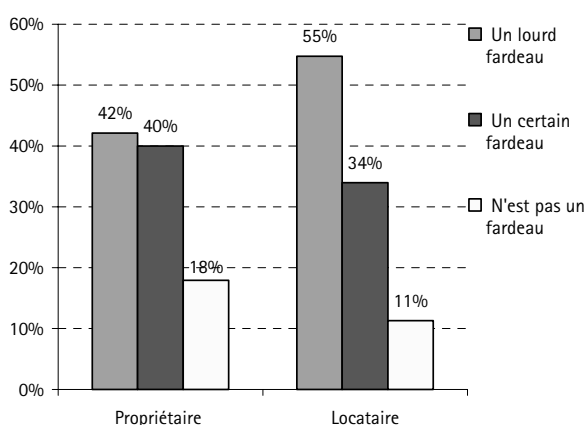


Source: STATEC, Enquête EU-SILC

En ne considérant que les ménages à risque de pauvreté on se rend bien vite compte que le coût du logement est un problème essentiel. Près de la moitié des ménages pauvres ont déclaré qu'il constitue un très lourd fardeau. Cette proportion tombe à 25% chez les non pauvres.

Il y a cependant un résultat intéressant qui est celui de la prédominance du fardeau élevé pour les ménages à risque de pauvreté locataires.

**Graphique 70: Répartition des ménages à risque de pauvreté et la perception des coûts financiers liés au logement au Luxembourg en 2004 (N prop. = 9 662 et N loc. = 12 398)**



Source: STATEC, Enquête EU-SILC

Le fardeau financier touche plus les ménages à risque de pauvreté locataires que ceux propriétaires de leur logement.

## 6.5.2 Le loyer (RP2001)

Deux indicateurs sont présentés: le loyer mensuel ainsi que le loyer mensuel par m2.

Un examen de la répartition du loyer mensuel (les recensés devaient, en principe, indiquer le loyer net, à l'exclusion des charges et frais pour le chauffage, l'eau, l'électricité, le garage, etc.) par situation par rapport à la vie économique ou catégorie socio-économique permet de voir que le montant le plus élevé (611 EUR) avaient été versé par les ménages où la personne de référence travaille. Il dépasse de près de 30% celui à charge des ménages de chômeurs. Lorsqu'on considère les loyers relativement modestes payés par les ménages des catégories 'occupé propre ménage' ou 'retraité', il ne faut pas perdre de vue que pour ce type de ménage, la proportion de locataires était plutôt faible.

Concernant la catégorie socio-économique, l'écart entre les ménages de cadres supérieurs ou de professions intellectuelles se montait à plus de 400 EUR (pas loin du double). De façon générale, au sein de la population salariée, les loyers reflétaient bien la hiérarchie sociale.

**Tableau 141: Loyer mensuel selon la situation ou le statut de la personne de référence du ménage**

Participation à la vie économique	Loyer mensuel (en EUR)
A un emploi	611
Chômeur	478
Occupé propre ménage	428
Elève, Etudiant	502
Retraité	430
Autre statut économique	461

Catégorie socio-économique	Loyer mensuel (en EUR)
Exploitants agricoles	438
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	764
Cadres, professions intellectuelles	867
Professions intermédiaires	685
Employés	613
Ouvriers	461

Source : STATEC, RP 2001

Le loyer par m2 semble s'être ressenti de la taille du logement occupé, le loyer à payer ne s'étant pas accru dans les mêmes proportions que la surface. Les catégories de ménages ayant eu des surfaces disponibles plus élevées, auraient donc eu une charge locative par m2 relativement faible. Pour les ménages

de chômeurs, elle s'était élevée à 9 EUR, alors que pour les ménages de retraités, peu représentés chez les locataires, elle n'avait été que de 6.5 EUR. Si l'on prend en compte le statut socio-économique, la hiérarchie sociale semble de nouveau respectée. Chez les cadres supérieurs, Le loyer par m2 qui avait atteint 9.5 EUR chez les cadres supérieurs et les professions intellectuelles n'avait été que de 7.5 EUR pour les ouvriers.

**Tableau 142: Loyer par m2 selon la situation ou le statut de la personne de référence du ménage**

Participation à la vie économique	Loyer par m2 (en EUR)
A un emploi	54.2
Chômeur	42.3
Occupé propre ménage	89.0
Elève, Etudiant	54.0
Retraité	68.8
Autre statut économique	58.8

Catégorie socio-économique	Loyer par m2 (en EUR)
Exploitants agricoles	4.95
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7.97
Cadres, professions intellectuelles	9.50
Professions intermédiaires	8.22
Employés	7.73
Ouvriers	7.49

Source : STATEC, RP 2001

## 6.6. Logement social<sup>1</sup>

En intégrant les logements vendus et loués par le Fonds du logement en 2005, le nombre total d'unités vendues ou louées depuis 1979 s'élève à 1 028 pour les premières et à 1 435 pour les secondes. Ils sont essentiellement situés dans la commune de Luxembourg et les communes du sud du pays.

### *Les demandeurs de logements sociaux par nationalité*

En 2005, ce sont les candidats de nationalité luxembourgeoise qui représentent la majorité des demandes (37.7%), en baisse par rapport à 2004 (42.0%) et en hausse par rapport à 2003 (36.3%). Les demandes des citoyens portugais sont en baisse depuis deux années consécutives passant de 21.8% en 2003 à 17.1% en 2005. Parmi les autres nationalités

les plus représentées, on retrouve les français avec 10.4% des demandes, les italiens avec 5.31% et les ex-Yougoslaves avec 4.25% des demandes.

### *Les demandeurs de logements sociaux par statut professionnel et revenu*

Comme tous les ans, la classe ouvrière est la plus représentée en 2005 avec 40.6% des demandes, suivie par les RMGistes (23.4%), les pensionnés (12.1%), les demandeurs d'emplois (8.4%) et les employés (7.4%).

Les candidats dont le revenu mensuel imposable se situe dans la tranche 1 200 à 1 400 EUR sont les plus représentés.

### *Les demandeurs de logements sociaux par âge et composition du ménage*

Les demandes émanent essentiellement de personnes âgées entre 35 et 55 ans (48.8%) et entre 25 et 35 ans (30.9%). A l'instar des années précédentes, les structures familiales les plus représentées sont les couples avec un enfant à charge (24.4%), avec 2 enfants (19.9%) et les personnes seules (29.8%).

<sup>1</sup> Source: « Rapports et Bilan 2005 » du Fonds du logement

## 7. Participation à la vie sociale et culturelle

Il va sans dire que l'accès à la culture et à la vie sociale en général peut, à de nombreux égards, jouer un rôle important pour promouvoir une plus grande inclusion sociale. A défaut de données sur l'accès à la culture proprement dite, la présente partie vise à identifier s'il y a privation au Grand-Duché en matière de vacances et compare le Luxembourg aux autres pays membres en ce qui concerne l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

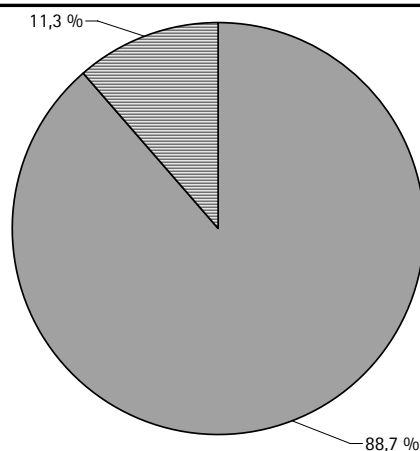
### 7.1 Privation en matière de vacances?

Une publication récente du STATEC<sup>1</sup> a montré le taux élevé de l'intensité de voyage des Grand-Ducaux. L'étude précise que près « de 78% de la population résidente âgée de 15 ans et plus ont entrepris en 2005 un voyage de loisirs comportant au moins une nuitée ». L'enquête EU-SILC se propose à l'inverse d'analyser les raisons pour lesquelles les ménages ne peuvent se permettre de partir en vacances loin de leur domicile.

On s'intéresse ici au bien être matériel des individus à travers une question sur les vacances. Le principe est de vérifier si le ménage dispose des moyens financiers lui permettant, s'il le désire, de partir une semaine par an en vacances loin du domicile.

Il ne s'agit pas de savoir si le ménage est réellement intéressé à partir une semaine en vacances mais seulement s'il dispose des moyens de se l'offrir. Si le ménage ne peut se permettre une semaine de vacances que chez des amis ou chez des parents, la réponse à la question doit être négative. Elle sera également négative si par exemple dans un ménage les parents peuvent envoyer leurs enfants en vacances alors qu'ils ne peuvent eux-mêmes partir. La majorité des membres du ménage doit donc avoir la possibilité de partir. Enfin, cette question n'a pas pour finalité de chercher à connaître le montant que le ménage peut dépenser pour ses vacances.

**Graphique 71: Privation en matière de vacances au Luxembourg en 2004**

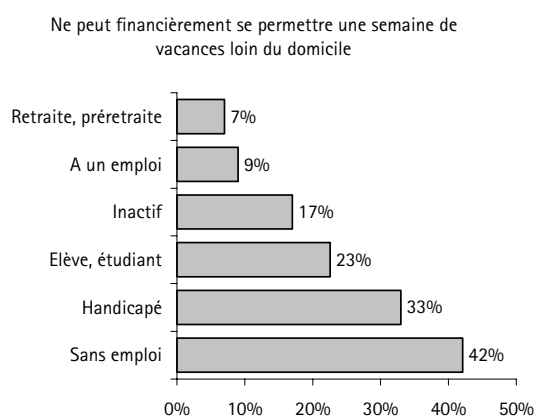


Source: STATEC, EU-SILC

Un peu plus d'un ménage sur 10 ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour se permettre des vacances annuelles loin de leur domicile.

Le graphique suivant permet de situer les personnes ne pouvant se permettre une semaine de vacances selon leur catégorie socioprofessionnelle.

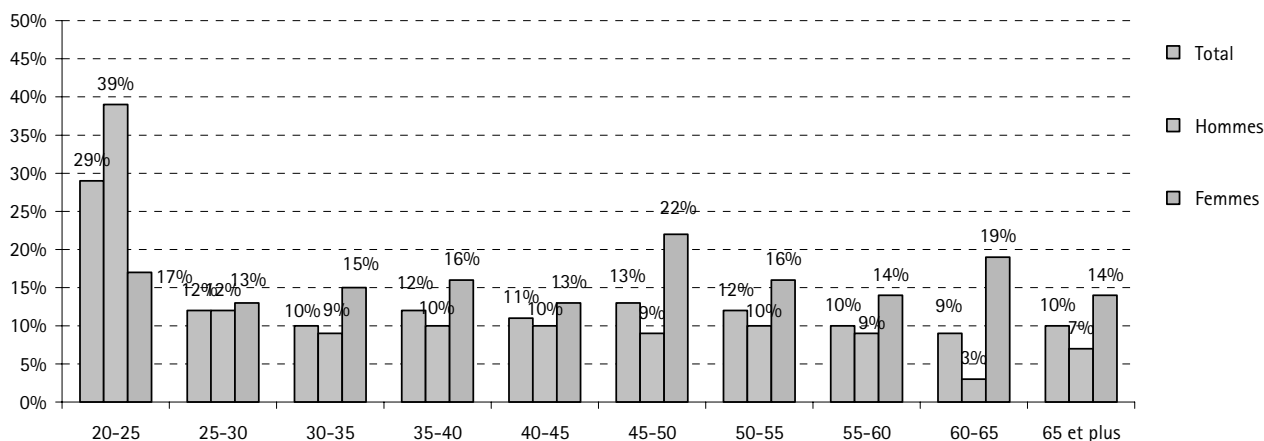
**Graphique 72: Répartition par type d'activité professionnelle des ménages ne partant pas en vacances au Luxembourg en 2004 (par profession de la personne de référence, en%)**



Source: STATEC, EU-SILC

<sup>1</sup> V. Molling, « Le Luxembourg et le Tourisme », Statnews n°45/2006, STATEC.

**Graphique 73: Répartition du nombre d'individus (de référence du ménage) par classes d'âges et par genre ne pouvant s'offrir une semaine de vacances**



Source: STATEC, EU-SILC

Les taux les plus élevés sont observés dans la catégorie des « Sans emploi » suivie de près par celle des « handicapés ». Ce sont les individus appartenant à ces catégories qui ont le plus de difficultés à se permettre une semaine de vacances annuelles loin du domicile. Les retraités et pré-retraités ainsi que les individus ayant un emploi ont dans leur très grande majorité les moyens financiers suffisants pour partir en vacances.

Si l'on excepte les 20 à 25 ans, où une part relativement importante se trouve dans l'impossibilité de se payer des vacances, peu de différences apparaissent entre les différentes classes d'âges.

Mis à part le cas de la classe des 20-25 ans, les femmes éprouvent dans toutes les autres classes plus de difficultés que les hommes pour ce qui est de dégager des capacités financières nécessaires pour les vacances.

On peut également observer les résultats de quelques relations de corrélation entre des variables socio-économiques et cette privation de consommation courante que sont les vacances. On constate sans surprise que la privation de vacances s'avère corrélée avec une faiblesse des ressources financières (40%). Elle est en revanche moins fortement corrélée avec la taille du ménage (7%) ou le genre (11%). Enfin, la corrélation entre le nombre d'heures travaillées par semaine et la privation est négative (-6%).

## 7.2 L'équipement informatique des ménages luxembourgeois

Le Bulletin du STATEC n° 1-2006 «Les TIC en 2005» paru au mois de mai de cette année, présente les résultats détaillés des enquêtes communautaires sur les TIC. Ces enquêtes sont effectuées par le STATEC sous l'égide d'EUROSTAT en collaboration avec TNS-ILRES pour la partie ménages et avec le CEPS/INSTEAD pour la partie entreprises. Le Bulletin reprend les chiffres définitifs concernant les ménages et les particuliers ainsi que ceux relatifs aux entreprises. Il en ressort que le Luxembourg se positionne très bien en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

En effet, en 2005 la quasi-totalité des ménages disposaient d'un récepteur TV (99.1%) et quatre ménages sur cinq étaient rattachés au câble (79.8%) tandis que plus de 23% captaient les émissions TV via satellite. Près de 3 ménages sur 4 (75%) possédaient un ordinateur personnel ou portable, soit 117 000 ménages, ce qui représente un des taux d'équipement les plus élevés de l'UE juste derrière la Suède (80%) et les Pays-Bas (78%). 37% des ménages se distraient moyennant une console de jeux. Le téléphone portable était présent dans 93% des ménages. Quarante pour-cent des portables permettaient l'accès à Internet. Par rapport à 2004 cela représente une augmentation de 39%.

Le taux de pénétration d'Internet des ménages se situait à 65%, soit quelque 101 000 ménages, ce qui place le Luxembourg au troisième rang de l'UE après les Pays-Bas et la Suède (cf. tableau ci-dessous). 91% des ménages se connectaient via l'ordinateur personnel et 37% via l'ordinateur portable. On note surtout une très forte progression (+67%) de la connexion moyennant le téléphone portable. Plus de la moitié (52%) des ménages disposaient de la large bande ce qui représente une progression de 72% par rapport à 2004. Parallèlement la connexion par modem ou ISDN passait de 77 à 51%. Dans le domaine de la large bande le Luxembourg se situe au dessus de la moyenne européenne (48%), mais reste, avec une neuvième place, à la traîne derrière des pays comme la Belgique ou les Pays-Bas où le taux de pénétration de la large bande est de resp. 81 et 69%.

Les 55 000 ménages qui n'avaient pas accès à Internet estimaient pour 64% qu'il ne leur est pas utile, 5% faisaient valoir que l'équipement est trop cher et pour 6% les frais d'accès sont trop élevés. Enfin, 11% des ménages ne voulaient pas d'un accès Internet à domicile parce qu'ils en disposaient ailleurs.

**Tableau 143: Pourcentage des ménages ayant accès à Internet à domicile**  
Situation au 2<sup>ième</sup> trimestre

	2004	2005
	Unité: en %	
Pays-Bas	65	78
Suède	:	73
Luxembourg	59	65
Allemagne	60	62
Royaume-Uni	56	60
Union européenne (15 pays)	46	55
Finlande	51	54
Belgique	:	50
Union européenne (25 pays)	43	49
Slovénie	47	48
Autriche	45	47
Lettonie	15	42
Estonie	31	39
Italie	34	39
Chypre	53	32
Portugal	26	31
Slovaquie	23	23
Grèce	17	22
République tchèque	19	19
Lituanie	12	16

Source: STATEC, EUROSTAT, ILRES

<sup>1</sup> TIC = Technologies de l'Information de la Communication.

<sup>2</sup> « EU-integration seen through statistics : key facts of 18 policy areas », Eurostat, Commission Européenne.

## 7.3 Fracture numérique

Initié en 2002 par la réunion de juin du Conseil de l'Europe, le plan d'action *eEurope* 2005 vise au développement des services publics modernes ainsi que du *ebusiness* par la mise en place d'une infrastructure sécurisée et compétitive offrant un accès haut débit à l'information numérique. L'objectif est de garantir aux citoyens, entreprises et gouvernements Européens une utilisation des TIC<sup>1</sup> qui augmente la compétitivité des entreprises, supporte la croissance et favorise la création d'emploi.

La publication d'Eurostat<sup>2</sup> révèle notamment l'existence d'une fracture numérique au Luxembourg en termes de niveau d'éducation, d'âge, de genre et de statut d'activité.

## Annexe : Algorithme de construction de l'indicateur de santé générique

Santé Perçue (variable agrégée)	Maladie Chronique	Incapacité fonctionnelle	Indicateur de santé générique
Bonne ; 1	Oui ; 1	Pas de restriction ; 1	Santé moyenne ; 2
Bonne ; 1	Oui ; 1	Sévères restrictions ; 2	Santé moyenne ; 2
Bonne ; 1	Oui ; 1	Légère restriction ; 3	Santé moyenne ; 2
Bonne ; 1	Non ; 2	Pas de restriction ; 1	Santé bonne ; 1
Bonne ; 1	Non ; 2	Sévères restrictions ; 2	Santé moyenne ; 2
Bonne ; 1	Non ; 2	Légère restriction ; 3	Santé moyenne ; 2
Moyenne ; 2	Oui ; 1	Pas de restriction ; 1	Santé moyenne ; 2
Moyenne ; 2	Oui ; 1	Sévères restrictions ; 2	Santé mauvaise ; 3
Moyenne ; 2	Oui ; 1	Légère restriction ; 3	Santé moyenne ; 2
Moyenne ; 2	Non ; 2	Pas de restriction ; 1	Santé bonne ; 1
Moyenne ; 2	Non ; 2	Sévères restrictions ; 2	Santé moyenne ; 2
Moyenne ; 2	Non ; 2	Légère restriction ; 3	Santé moyenne ; 2
Mauvaise ; 3	Oui ; 1	Pas de restriction ; 1	Santé mauvaise ; 3
Mauvaise ; 3	Oui ; 1	Sévères restrictions ; 2	Santé mauvaise ; 3
Mauvaise ; 3	Oui ; 1	Légère restriction ; 3	Santé mauvaise ; 3
Mauvaise ; 3	Non ; 2	Pas de restriction ; 1	Santé moyenne ; 2
Mauvaise ; 3	Non ; 2	Sévères restrictions ; 2	Santé mauvaise ; 3
Mauvaise ; 3	Non ; 2	Légère restriction ; 3	Santé mauvaise ; 3

## 8. Bibliographie

ALLEGREZZA, S., HEINRICH, G., JESUIT, D. (2004), "Poverty and Income Inequality in Luxembourg and the *Grande Région* in comparative perspective", *Socio-Economic Review*, vol. 2, n° 2, pp. 263-283.

ATKINSON, A.B. (1989) *Poverty and social security*. London. Harvester Wheatsheaf.

ATKINSON, A.B. (2004), The Luxembourg Income Study (LIS); past, present and future, *Socio-economic Review*, n°2/2004, pp.165-190.

ATKINSON, A.B. (2004), The Luxembourg Income Study (LIS): past, present and future, *Socio-Economic Review*, n° 2/2004, pp. 165-190.

ATKINSON, A.B., RAINWATER, L., SMEEDING, T. (1995), "La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE, Etudes de politiques sociales de l'OCDE, n° 18, Paris.

BEAUVAIS, C., JENSON, J., (2002), *Social cohesion : Updating the state of the research*, (CPDS, Université de Montréal), Canadian Policy Research Networks, Ottawa, CPRN discussion paper, n° F22, May, 62 p.

BECK, W., van der MAESEN, L., WALKER, A., (1998), "Social Quality : from Issue to Concept", in *The social Quality of Europe*, Ed. By W. Beck, L. van der Maesen, A. Walker, Bristol: The Policy Press, p.301-340.

BERGER, F., (2003), «Le système socio-fiscal luxembourgeois : analyse des effets de son évolution entre 1998 et 2002 à l'aide de cas-types », *Population et Emploi*, n°2, Ceps/Instead, STATEC, IGSS.

BERGER, F., (2004), « Revenu disponible, niveau de vie et indicateurs d'inégalités : bilan sur le période 1994-2001 », *Population et Emploi*, n°1, décembre, Ceps/Instead, STATEC, IGSS.

BERGER, F., (2004), « Approche monétaire et approches alternatives e la pauvreté : situation en 2003 », *Population et Emploi*, n°6, décembre, Ceps/Instead, STATEC, IGSS.

BOURGUIGNON, F., (2002), The Growth Elasticity of Poverty Reduction: explaining heterogeneity across countries and time periods, working paper n°2002-03, Delta, Paris.

BRUNO, C., and CAZES, S., 1997, "Le chômage des jeunes en France: un état des lieux", *Revue de l'OFCE N. 62 / Juillet 1997*.

CALLAN, T. and NOLAN, B. (1991), "Concepts of Poverty and the Poverty Line", *Journal of Economic Surveys*, vol. 5, no.3, pp. 243-261.

CANTILLON, B., VAN DEN BOSCH, K., (2003), « Social Policy Strategies to Combat Income Poverty of Children and Families in Europe », LIS working paper, n°336, Janvier.

CERC, Mesurer l'évolution récente de la pauvreté, 2002.

COMMISSION EUROPEENNE (2005), « Rapport conjoint sur l'inclusion sociale 2003" COM (2003) 773 final, décembre 2003.

DALE A. , FILEHOUSE E., HOLDSWORTH C. (2000), "Analyzing Census Microdata", London.

DICKES, P. (1997) *La Psychométrie*, Presses Universitaires de France (PUF), coll. Le Psychologue, 288 pages, Paris.

Dixon PM, Weiner J, Mitchell-Olds T, Woodley R. Boot-strapping the Gini coefficient of inequality. *Ecology* 1987;68:1548-1551.

ELLIOTT, G., ROTHENBERG, T.J., and STOCK, J.H., (1996), "Efficient Tests for an Autoregressive Unit Root", *Econometrica*, Volume 64, Issue 4, pp. 813-836.

ERICSSON, N.R., and MACKINNON, J.G., (2002), "Distributions of error correction tests for cointegration", *The Econometrics Journal*, Volume 5, Issue 2, pp. 285-318.

ESPING-ANDERSEN, G., (1992), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, 260 p.

EUROSTAT (2001), Newsletter du Panel communautaire des ménages 1/2001, Statistiques en bref, Thème 3 : Population et conditions sociales, n° 14/2001

EUROSTAT (2004), Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE, Statistiques en bref, Thème 3 : Population et conditions sociales, n° 16/2004, DENNIS, I. et GUIO, A-C.

EUROSTAT (2003), Pauvreté et exclusion sociale dans l'UE après Laeken - partie 1, SIF, Thème 3 - 8/2003, DENNIS, I. et GUIO, A-C (2003).

EUROSTAT (2003), L'emploi des personnes handicapées en Europe en 2002, Thème 3 - 26/2003, Didier Dupré et Antti Karjalainen

EUROSTAT (2005), Material Deprivation in the EU, SIF, Thème 3 - 05/2005, GUIO, A-C.

EUROSTAT (2005), Pauvreté des travailleurs : Nouveaux indicateurs définis conjointement au niveau européen, L. Bardone et A-C Guio, Statistiques en bref : population et condition sociales, n°5/2005.

EUROSTAT (2005), Income Poverty and Social Exclusion, SIF, (en cours d'édition), GUIO, A-C.

FIGUEIREDO, J., LACHAUD, JP., ROGERS, G., (1995) «Poverty and labour market in developing countries» in New approaches to poverty analysis and policy. Tome II. Institut international d'études sociales, Genève.

FÖRSTER MICHAEL F., VLEMINCK KOEN (2004), "International comparisons of income inequality and poverty: findings from the Luxembourg Income Study, *Socio-Economic Review*, n° 2/2004, pp. 191-212.

FOUARGE, D. and MUFFELS, R. (2000) "Persistent poverty in the Netherlands, Germany and the UK: A model-based approach using panel data for the 1990s", *European Panel Analysis Group Working Paper* n° 15. Colchester, University of Essex.

GEORGES, N., et PELT, V., (2002), " Etre pauvre ce n'est pas une question d'argent ", Confédération CARITAS, forum n°217, juin, p.9-14.

HAGENAARS, A. et VOS, K. (1988) "The Definition and Measurement of Poverty", *The Journal of Human Resources*, Vol. XXIII, No. 2, p. 220.

HEINRICH, G. (2003) "More is not Necessarily Better : An Empirical Analysis of the Inequality-Growth Tradeoff Using the Luxembourg Income Study", *LIS working paper* n°344, mars, Maxwell School of Citizenship and Public Affairs, Syracuse University, Syracuse, New-York, 13244-1020.

HERPIN, N., OLIER, L., (1996), "Pauvreté des familles, pauvreté des enfants", Insee Première, n°499, décembre.

JEANDIDIER, B., ALBISER, E., (2001), " To What Extent Do Family Policy and Social Assistance Transfers Equitably Reduce the Intensity of Child Poverty? A Comparison between the US, France, Great Britain and Luxembourg", LIS working paper, n°255, Janvier.

JENSON, J. 1998, " Les contours de la cohésion sociale ", Etude des RCRPP, n° F|03, p. 17.

LANGERS, J. (2004) "La Projection des Flux Migratoires au Luxembourg: un casse-tête pour les démographes", Bulletin du Statec, volume 7.

LANGERS, J. (2006) "Nationaux et étrangers résidant au Luxembourg", Économie et statistiques n° 2-06.

LAYTE, R., MAÎTRE, B. NOLAN, B, and WHELAN, C.T. (1999) "Income deprivation and economic strain", *European Panel Analysis Group Working Paper* n° 5, Colchester, University of Essex.

LAYTE, R., MAÎTRE, B. NOLAN, B, and WHELAN, C.T. (2000) "Explaining levels of deprivation in the European Union", *European Panel Analysis Group Working Paper* n° 12, Colchester, University of Essex.

LUXEMBOURG INCOME STUDY, Key Figures at <http://www.lisproject.org/keyfigures.htm>

MAXWELL, J. Social dimensions of Economic Growth, Conférences Commémoratives Eric John HANSON, vol. VIII, Université d'Alberta, 1996

MICKLEWRIGHT, J., (2004), "Child Poverty in English Speaking Countries", LIS working paper, n°376, Mars.

Mills JA, Zandvakili A. « Statistical inference via bootstrapping for measures of inequality ». *Journal of Applied Econometrics* 1997;12:133-150.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2005) « Etude sur les élèves quittant prématurément nos écoles »

Ministère de la Famille et de l'Intégration (2006) « Rapport quinquennal sur l'application de la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement »

OCDE, (1997), Cohésion sociale et mondialisation de l'économie, OCDE, Paris.

OCDE (2001), Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social, 136 pages, OCDE, Paris, ISBN 92-64-28589-X (96 01 01 2).

OCDE, (2005), Society at a Glance, OCDE, Paris.

PIACHAUD, D. (1987) "Problems in the definition and measurement of poverty", *Journal of Social Policy*, 16(2), 147-164.

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'INCLUSION " Rapport national 2003 – 2005, Luxembourg 2003.

PUTNAM, R. D. (1993) Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy, Princeton : Princeton University Press.

RINGEN, S. (1988) "Direct and Indirect Measures of Poverty", *Journal of Social Policy*, 17(3),147-164.

SEN,A., Developement as Freedom, New-York: Random House, 1999.

SEN,A., On Economic Inequality, Oxford, Clarendon Press, 1973.

SMEEDING, T.M., GARFINKEL, I., RAINWATER, L., (2004), "Welfare State Expenditures and the Redistribution of Well-Being : Children, Elders, and Others in Comparative Perspective", LIS working paper, n°387, Octobre.

SMEEDING, T.M., (2004), "Twenty years of research on income inequality, poverty and redistribution in the developed world", Socio-Economic Review, (Special issue), n°2/2004.

SMEEDING, T. ed.(2004), Twenty years of Research on Income Inequality, poverty, and redistribution in the developed world, Socio-Economic Review, special issue, n°2/2004.

STATEC (2005), L'Economie Luxembourgeoise en 2003 - 2004 : Un kaléidoscope, Luxembourg, Avril, 206 pages.

STATEC (2005), Rapport Travail et Cohésion Sociale, cahiers économiques, n°99.

STEVENS, A.H. (1999) "Climbing out of poverty, falling back in: measuring the persistence of poverty over multiple spells". *Journal of Human Resources*, 3, 557-588.

United Nations Development Programme (UNDP) "Human Development Report 2005"

WHELAN, C.T., LAYTE, R. MAÎTRE, B. (2001a) "What is the scale of multiple deprivation in the European Union?". *European Panel Analysis Group Working Paper n° 19*, Colchester, University of Essex. WHELAN, C.T., LAYTE, R. MAÎTRE, B. (2001b) "Persistent deprivation in the European Union". *European Panel Analysis Group Working Paper n° 19*, Colchester, University of Essex.

Zajdela, H. (2001), « Faut-il avoir peur des trappes à chômage ? », *Revue du Mauss*, n°18/2001





